



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 25 juin 2018

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 7, 35, 58, 89, 96)
Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 7)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 7)
Hommage à la mémoire de monsieur Jean-Pierre Flaconnèche	(p. 8)
Approbation du procès-verbal de la séance publique du 16 mars 2018	(p. 8)
Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente :	
- du 9 avril 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - (dossier n° 2018-2778)	(p. 11)
- du 14 mai 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - (dossier n° 2018-2779)	(p. 11)
Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président :	
- en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2017-2369 du 6 novembre 2017, n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - (dossier n° 2018-2780)	(p. 13)
- en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 2 mai 2018 et le 25 mai 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - (dossier n° 2018-2781)	(p. 13)
Désignation de représentants au sein du conseil d'administration de l'association IU Cyber (dossier n° 2018-2808)	(p. 22)
Désignation d'un représentant au sein du Conseil de famille départemental-métropolitain (dossier n° 2018-2782)	(p. 78)
Présidence de monsieur Claude Vial, doyen d'âge	(p. 23)
Présidence de monsieur Marc Grivel, Premier Vice-Président	(p. 54, 85, 94)
Annexe 1 – Compte administratif 2017 (dossier n° 2018-2800) - Documents projetés lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Brumm	(p. 116)
Annexe 2 – Contractualisation Etat-Métropole de Lyon 2018-2020 (dossier n° 2018-2803) – Documents projetés lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Brumm	(p. 147)

Les textes des délibérations n° 2018-2778 à 2018-2902 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 33.

N° 2018-2778	Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 9 avril 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 -	(p. 13)
N° 2018-2779	Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 14 mai 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 -	(p. 18)
N° 2018-2780	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2017-2369 du 6 novembre 2017, n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1 ^{er} mars au 30 avril 2018 -	(p. 13)
N° 2018-2781	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 2 mai 2018 et le 25 mai 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 -	(p. 13)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2018-2782	<i>Conseil de famille départemental-métropolitain - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 78)
N° 2018-2783	<i>Personnes âgées - Attribution de financement aux structures oeuvrant dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie pour le plan d'actions 2018 de la Conférence des financeurs -</i>	(p. 106)
N° 2018-2784	<i>Conventionnement de la Métropole de Lyon avec les départements sur le transport d'élèves et étudiants en situation de handicap -</i>	(p. 79)
N° 2018-2785	<i>Protection maternelle et infantile (PMI) - Parentalité et accueil du jeune enfant de 6 ans et moins - Soutien aux actions 2018 du Contrat enfance jeunesse (CEJ) 2016-2019 avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) -</i>	(p. 107)
N° 2018-2786	<i>Protection maternelle et infantile (PMI) - Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) - Partenariat avec la Commune de Saint Fons et avec le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Commune de Corbas -</i>	(p. 107)
N° 2018-2787	<i>Avis de la Métropole de Lyon dans le cadre de la procédure de consultation sur le projet régional de santé (PRS) Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 -</i>	(p. 80)
N° 2018-2896	<i>Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Volet Accès - Subvention à l'Association collective pour l'accès au logement (ACAL) pour son programme d'actions 2018-2020 -</i>	(p. 92)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2018-2788	<i>Service public de restauration scolaire au sein des collèges métropolitains - Choix des attributaires des lots n° 1, 2, 3 et 4 -</i>	(p. 13)
N° 2018-2789	<i>Collèges publics - Subventions d'investissement - Equipements de cuisine -</i>	(p. 18)
N° 2018-2790	<i>Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de fonctionnement aux établissements pour l'année 2018 -</i>	(p. 107)
N° 2018-2791	<i>Soutien aux acteurs associatifs de la culture - Attribution de subventions aux associations artistiques et culturelles - Année 2018 -</i>	(p. 107)
N° 2018-2792	<i>Soutien aux actions culturelles - Convention de partenariat pour le développement des échanges artistiques internationaux 2018 avec l'Institut français - Attribution d'une subvention -</i>	(p. 107)
N° 2018-2793	<i>Attribution de subventions à l'Institut Lumière pour son fonctionnement et pour l'organisation du 10^{ème} Festival Lumière - Année 2018 -</i>	(p. 19)
N° 2018-2794	<i>Pôle métropolitain - Attribution d'une subvention à l'association RESEAU pour l'organisation d'un événement en résonance à Jazz à Vienne 2018 -</i>	(p. 107)
N° 2018-2795	<i>Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre du dispositif estival Métropole vacances sportives - Année 2018 -</i>	(p. 108)
N° 2018-2796	<i>Comités sportifs départementaux Rhône Métropole de Lyon - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2017/2018 -</i>	(p. 108)
N° 2018-2797	<i>Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations de promotion du développement des associations et de l'engagement citoyen pour l'année 2018 -</i>	(p. 20)
N° 2018-2798	<i>Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations dans le cadre du dispositif Coup de pouce - 1^{ère} session 2018 -</i>	(p. 20)
N° 2018-2799	<i>Projets éducatifs innovants - Attribution d'une subvention à l'Institut Télémaque pour son programme d'actions 2018/2021 -</i>	(p. 108)
N° 2018-2897	<i>Projets de persévérance scolaire - Attribution d'une subvention à Lyon Duchère Association sportive (AS) pour son programme d'action 2017-2018 -</i>	(p. 108)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2018-2800	<i>Compte administratif 2017 -</i>	(p. 23)
N° 2018-2801	<i>Compte de gestion 2017 - Tous budgets -</i>	(p. 23)
N° 2018-2802	<i>Décision modificative n° 1-2018 -</i>	(p. 108)

N° 2018-2803	<i>Contrat entre l'Etat et la Métropole de Lyon pour la mise en oeuvre des articles 13 et 29 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 -</i>	(p. 35)
N° 2018-2804	<i>Répartition du fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation 2018 -</i>	(p. 108)
N° 2018-2805	<i>Répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC) 2018 -</i>	(p. 48)
N° 2018-2806	<i>Attributions de compensation 2018 (ATC) -</i>	(p. 108)
N° 2018-2807	<i>Règlement budgétaire et financier (RBF) - Approbation du règlement -</i>	(p. 108)
N° 2018-2808	<i>Cotisations et adhésions aux associations - Nouvelles demandes 2018 - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 22)
N° 2018-2809	<i>Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Mise à jour des associations et de leurs représentants -</i>	(p. 49)
N° 2018-2810	<i>Sathonay Camp - Mise en oeuvre du Pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Sathonay Camp -</i>	(p. 50)
N° 2018-2811	<i>Ressources humaines - Modalités de gestion administrative du personnel -</i>	(p. 109)
N° 2018-2812	<i>Convention de mise à disposition partielle de personnel à la Métropole de Lyon - Renouvellement -</i>	(p. 109)
N° 2018-2813	<i>Médiation préalable obligatoire en matière de contentieux ressources humaines (RH) - Expérimentation du recours à la médiation - Convention avec le Centre de gestion du Rhône (Cdg69) -</i>	(p. 109)
N° 2018-2814	<i>Lyon 4° - Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) Le Clos Jouve - Réhabilitation partielle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 109)
N° 2018-2898	<i>Politique d'insertion par la commande publique - Marché mission d'appui pour le développement de la mise en oeuvre des clauses d'exécution sociales dans les marchés publics du Grand Lyon 2014-2018 - Autorisation de signer l'avenant n° 2 -</i>	(p. 52)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2018-2815	<i>Gaz naturel pour véhicule (GNV) - Convention pour le développement de la mobilité durable au gaz naturel pour véhicules sur le territoire de la Métropole de Lyon avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et GRDF -</i>	(p. 94)
N° 2018-2816	<i>Fourniture, assistance technique et remplacement d'éléments tubulaires des chaudières de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Lyon sud - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 110)
N° 2018-2817	<i>Tri des papiers et emballages issus de la collecte sélective des déchets - 2 lots - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de service à la suite d'une procédure concurrentielle avec négociation -</i>	(p. 96)
N° 2018-2818	<i>Fourniture et livraison de sel de déneigement sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 110)
N° 2018-2819	<i>Villeurbanne - Exploitation de la station d'épuration de la Feyssine - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable -</i>	(p. 110)
N° 2018-2820	<i>Dispositif d'aide financière pour accompagner la mise en conformité des installations privatives d'assainissement collectif et non collectif -</i>	(p. 110)
N° 2018-2821	<i>Francheville - Travaux de remplacement d'un collecteur d'assainissement dans le cadre de la suppression du seuil de Taffignon - Convention d'indemnisation en nature avec le Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) -</i>	(p. 111)
N° 2018-2822	<i>Lyon 1er - Réseau d'assainissement du quai Saint Vincent - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 111)
N° 2018-2823	<i>Cycle de l'eau - Mise en oeuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais - Attribution d'une subvention au Département du Rhône au titre de l'année 2018 -</i>	(p. 111)
N° 2018-2824	<i>Part délégrant des tarifs du service public d'eau potable à compter du 1er janvier 2019 -</i>	(p. 96)
N° 2018-2825	<i>Décines Charpieu - Eau potable - Captage de Rubina - Demande de révision de la déclaration d'utilité publique en vue de la modification des périmètres de protection -</i>	(p. 111)

N° 2018-2826	<i>Curis au Mont d'Or - Mise en valeur du ruisseau du Thou - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme -</i>	(p. 111)
N° 2018-2827	<i>Pierre Bénite - Réduction des eaux claires parasites sur le bassin versant - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 111)
N° 2018-2828	<i>Saint Priest - Zone industrielle (ZI) du Lyonnais - Construction d'un réseau séparatif et création d'un bassin de rétention et d'infiltration et de tranchée d'infiltration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 111)
N° 2018-2829	<i>Solaize - Syndicat intercommunal de distribution d'eau Communay et Région - Retrait de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 98)
N° 2018-2830	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 2 projets de solidarité internationale -</i>	(p. 111)
N° 2018-2831	<i>Péniches du Val de Rhône - Avenant n° 1 à la convention attributive de subvention de fonctionnement pour actions et mise en valeur des politiques métropolitaines -</i>	(p. 111)
N° 2018-2832	<i>Politique agricole - Attribution de subventions à la Brasserie Dulion et à la SCIC Alter-Conso - Modification de la convention avec l'Agence de service et de paiement (ASP) -</i>	(p. 111)
N° 2018-2833	<i>Politique agricole - Soutien à la transmission des exploitations, l'installation et l'emploi - Convention financière annuelle avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Rhône-Alpes pour l'année 2018 -</i>	(p. 98)
N° 2018-2834	<i>Politique agricole - Développement de l'utilisation des produits bio dans la restauration traditionnelle - Attribution d'une subvention au Cluster Bio pour l'année 2018 -</i>	(p. 99)
N° 2018-2835	<i>Association Maison de l'environnement - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2018 -</i>	(p. 99)
N° 2018-2836	<i>Agenda 21 Vallée de la Chimie - Programme d'actions 2018 - Attribution de subventions à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) et à l'association Janus France -</i>	(p. 111)
N° 2018-2837	<i>Programme d'accompagnement, de prévention et de gestion des risques majeurs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut des risques majeurs (IRMA) au titre de son programme d'actions 2018 -</i>	(p. 110)
N° 2018-2838	<i>Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2018 -</i>	(p. 110)
N° 2018-2839	<i>Acquisition de cuves à saumures - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 110)
N° 2018-2840	<i>Lyon 5° - 8 rue Juiverie - Restauration des cours/traboules remarquables - Convention avec la Ville de Lyon et le syndicat des copropriétaires -</i>	(p. 99)
N° 2018-2841	<i>Bron, Rillieux la Pape - Modification des règlements intérieurs des cimetières de Bron-Parilly et Rillieux la Pape et du crématorium du complexe funéraire de Bron -</i>	(p. 110)
N° 2018-2899	<i>Reprise de la compétence création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains au Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) -</i>	(p. 100)
N° 2018-2900	<i>Lyon 4°, Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp - Délibération de principe pour le lancement de la concession de service public de chauffage urbain -</i>	(p. 100)
N° 2018-2901	<i>Rillieux la Pape - Exploitation du service public de chauffage urbain - Avenant n° 4 au contrat de délégation de service public (DSP) -</i>	(p. 100)
N° 2018-2902	<i>Rillieux la Pape - Nouveau centre aquatique du Loup Pendu - Raccordement au réseau de chaleur en maîtrise d'ouvrage interne - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 112)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2018-2842	<i>Elaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Débat sans vote sur les orientations générales du RLP -</i>	(p. 52)
N° 2018-2843	<i>Bron - Délégation des aides à la pierre - Agence nationale de l'habitat (ANAH) - Plan de sauvegarde Bron-Terraillon - Avenant n° 2 à la convention cadre de 2012 -</i>	(p. 112)
N° 2018-2844	<i>Pierre Bénite - Programme de renouvellement patrimonial de la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Gabriel Rosset - Démolition de 77 logements - Avenant n° 2 à la convention tripartite entre la Métropole de Lyon, la SA d'HLM Gabriel Rosset et Lyon Métropole habitat (LMH) -</i>	(p. 66)

N° 2018-2845	<i>Vaulx en Velin - Convention ANRU 2005-2015 - Centre-ville - Convention de participation financière avec la Commune - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 112)
N° 2018-2846	<i>Vaulx en Velin - Convention ANRU 2005-2015 - Quartier Mas du Taureau - Démolition des immeubles de logements sociaux Mont Cindre et Mont Gerbier - Attribution d'une subvention d'équipement à Est Métropole habitat (EMH) - Convention de participation financière - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 67)
N° 2018-2847	<i>Vaulx en Velin - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Mas du Taureau - Place Mauriac et ses abords - Travaux d'aménagement transitoires - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 67)
N° 2018-2848	<i>Saint Priest - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Quartier prioritaire politique de la ville - Plateau de Bel Air - Secteur Mansart-Farrère - Opération de restructuration urbaine - Résidentialisation - Attribution d'une subvention d'équipement à Est Métropole habitat (EMH) - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 69)
N° 2018-2849	<i>Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Pôle de développement local - Participation aux actions internationales - Attribution de subventions à l'association Institut Bioforce -</i>	(p. 113)
N° 2018-2850	<i>Rillieux la Pape - Grand projet de ville (GPV) Ville nouvelle de Rillieux la Pape - Opération d'aménagement centre-ville - Ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 70)
N° 2018-2851	<i>Dardilly - Esplanade de la Poste - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement - Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) - Participation de la Commune au déficit de l'opération -</i>	(p. 113)
N° 2018-2852	<i>Villeurbanne - Aménagement des rues du 8 mai 1945 et de la Feysine, de la place des Buers et de la rue de la Boube prolongée - Approbation du bilan de concertation, du programme et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 113)
N° 2018-2853	<i>Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 1ère phase - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructures des ouvrages de voiries et espaces publics et Rives de Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 72)
N° 2018-2854	<i>Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2ème phase - Participation à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics d'infrastructures - Parking public A1 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 72)
N° 2018-2855	<i>Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2ème phase - Modification n° 3 du dossier de réalisation - Modification n° 2 du programme des équipements publics (PEP) définitif - Avenant n° 8 à la concession d'aménagement Lyon Confluence 2 côté Rhône - Conventions tripartites entre la Ville de Lyon, la SPL Lyon Confluence et la Métropole de Lyon -</i>	(p. 72)
N° 2018-2856	<i>Lyon 3° - Opération Lyon Part-Dieu - Participation à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics d'infrastructure (hors zone d'aménagement concerté -ZAC-) - Place de Francfort, rue Flandin et accès au métro - Acompte sur les travaux du tunnel Vivier Merle - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 76)
N° 2018-2857	<i>Bron - Terrailon - Bilan de la concertation préalable au dossier de création modificatif de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Approbation du dossier de création modificatif - Approbation du dossier de réalisation, du programme d'équipements publics (PEP) définitif et du bilan financier prévisionnel - Avenant au traité de concession avec la SERL -</i>	(p. 112)
N° 2018-2858	<i>Villeurbanne - Quartier Saint Jean - Secteur Saint Jean sud - Bilan de la concertation préalable à la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Approbation du dossier de création de la ZAC - Mode de réalisation - Lancement de la consultation d'aménageurs -</i>	(p. 76)
N° 2018-2859	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Maisons Neuves - Participation pour équipements métropolitains - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 114)
N° 2018-2860	<i>Villeurbanne - Projet urbain partenarial (PUP) Amblard - Modification du programme des équipements publics du périmètre élargi - Approbation de l'avenant à la convention de PUP avec la SCI Rhône - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 114)
N° 2018-2861	<i>Villeurbanne - Projet urbain partenarial (PUP) Liberté Fays - Conventions de PUP avec les sociétés SCI Villeurbanne Liberté et Kaufman et Broad - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 114)
N° 2018-2862	<i>Fontaines Saint Martin - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) - Vallon des Vosges - Suppression du secteur de participation et retour au droit commun de la fiscalité de l'urbanisme (taxe d'aménagement) -</i>	(p. 112)

N° 2018-2863	<i>Bron, Saint Priest - Desserte du secteur Champ du Pont - Restructuration du pôle commercial - Ouverture et modalités de la concertation publique préalable en vue d'améliorer l'accessibilité du site -</i>	(p. 114)
N° 2018-2864	<i>Feyzin - Vallée de la Chimie - Projet directeur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour la requalification des zones industrielles (ZI) de Sous Gournay et Château de l'Île -</i>	(p. 113)
N° 2018-2865	<i>Fontaines Saint Martin - Requalification du chemin de l'Épinette - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 112)
N° 2018-2866	<i>Genay - Site de l'ancien stade - Maîtrise d'oeuvre des infrastructures - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 114)
N° 2018-2867	<i>Givors - Ilots du centre Salengro et Zola - Restructuration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 113)
N° 2018-2868	<i>Lyon 2° - Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) Perrache - Requalification du Centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP), réaménagement et piétonisation de la voûte ouest - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 78)
N° 2018-2869	<i>Lyon 7° - Pré Gaudry - Approbation du programme de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 114)
N° 2018-2870	<i>Rillieux la Pape - Balcons de Sermenaz - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 112)
N° 2018-2871	<i>Saint Fons - Les Clochettes - Requalification des espaces extérieurs - Aménagement des abords du collège Alain - Réalisation d'une voie nouvelle est/ouest - Acquisition foncière, démolition et études préalables - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 113)
N° 2018-2872	<i>Saint Fons - Élargissement de la rue Dussurgey - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 113)
N° 2018-2873	<i>Mise à disposition de l'application CART@DS pour les dossiers habitat et logement - Signature de la convention utilisateur avec les partenaires -</i>	(p. 115)

Présidence de monsieur David Kimelfeld**Président**

Le lundi 25 juin 2018 à 12 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 5 juin 2018 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je demande aux élus qui n'auraient pas élargé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal)

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneire, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld et à M. Brumm pour le dossier n° 2018-2800), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moreton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon puis à Mme Varenne), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Michonneau. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Brumm (pouvoir à Mme Servien), Philip (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Sannino), Geoffroy (pouvoir à M. Gomez puis à Mme Lecerc), Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Képénékian (pouvoir à Mme Gailliout), Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Panassier (pouvoir à Mme Frih), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Blache (pouvoir à Mme Balas), Bousson (pouvoir à M. Pillon), Broliquier (pouvoir à M. Lavache), Mme Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Compan (pouvoir à M. Fromain), Coulon (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Croizier (pouvoir à M. Gillet), M. Curtelin (pouvoir à M. Grivel), Mme David (pouvoir à Mme Brugnera), M. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Nachury), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), MM. Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Gomez (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval puis à M. Butin), M. Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Mmes Lecerc (pouvoir à Mme David), de Malliard (pouvoir à M. Charmot), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vial (pouvoir à M. Diamantidis).

Hommage à la mémoire de monsieur Jean-Pierre Flaconnèche

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, en ce début de séance, je vous demanderai de rendre hommage à la mémoire de monsieur Jean-Pierre Flaconnèche, ancien Maire du septième arrondissement de Lyon et ancien Conseiller communautaire, qui nous a quittés le 5 mai 2018.

Mes chers collègues, nous avons appris avec une grande tristesse, le 5 mai dernier, la disparition de notre ancien collègue Jean-Pierre Flaconnèche.

Jean-Pierre était, pour de nombreux Conseillers métropolitains et de nombreux Conseillers municipaux lyonnais, un véritable ami depuis de longues années. Notre relation s'était nouée autour de nos combats communs mais surtout à l'occasion de beaux moments d'échanges humains partagés avec lui.

Au-delà de ses proches politiques, je sais pouvoir parler en votre nom à tous en rappelant ici combien il était apprécié par ses collègues de tous les bancs du Conseil métropolitain. Il l'était à la fois pour l'esprit dans lequel il concevait l'action publique, toujours au service de l'intérêt général et du développement de notre Métropole et pour ses qualités propres.

Jean-Pierre Flaconnèche était l'homme des projets et l'élu des contacts avec les habitants.

L'homme des projets parce qu'il a soutenu et accompagné tout ce que nous avons bâti alors qu'il siégeait dans cette assemblée. Il a beaucoup apporté à notre Métropole en tant qu'élu métropolitain de 1989 à 2014 et Premier Vice-Président du SEPAL de 2010 à 2014. Il était aussi Conseiller général du Rhône de 2001 à 2014.

L'homme des projets encore parce qu'il a œuvré à la transformation du septième arrondissement de Lyon durant ses treize années de mandat de Maire de l'arrondissement de 2001 à 2014, après avoir été Conseiller d'arrondissement et Conseiller municipal depuis 1983. Je pense au parc Blandan, à la bibliothèque de Gerland ou encore à la MJC Jean Macé. Il savait d'ailleurs, à chaque fois, interpellier la Métropole pour obtenir notre soutien.

L'élu proche des habitants : il était aimé dans le septième arrondissement parce que ses administrés savaient trouver en lui un Maire attentif à leurs besoins, respectueux de tous, aimant les gens et décidé à leur dire toujours la vérité.

Jean-Pierre Flaconnèche manquera à ses amis, comme il manquait déjà au débat public depuis son retrait de la vie politique. Je conserverai, pour ma part, le souvenir d'un homme intelligent, d'un homme bon, qui aura fait honneur à la vie politique.

Je vous remercie de bien vouloir respecter une minute de silence en sa mémoire.

(Une minute de silence est observée).

Approbation du procès-verbal de la séance publique du 16 mars 2018

M. LE PRESIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 16 mars 2018.

La Conférence des Présidents a retenu l'intervention de cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, lors de la Conférence métropolitaine des Maires du 7 juin, je vous ai interrogé pour connaître votre position sur le futur scrutin métropolitain. Refusant d'y répondre, vous m'aviez invité à poser cette question lors du prochain Conseil métropolitain. Je ne souhaitais pas vous décevoir, donc je vais la répéter à l'instant.

Nous avons pu lire dans la presse que vous entreteniez, avec certains Maires du groupe Synergies-Avenir, des échanges sur le mode de scrutin, sous la présidence du Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb. Nous ne sommes que spectateurs malgré nous car nous n'avons pas d'information particulière, sinon celles que vous voulez bien faire "fuir" à la presse.

Mais c'est toutefois un sujet qui concerne tous les habitants et pas seulement les représentants des Communes qui assurent votre majorité. Qui plus est, nous sommes particulièrement concernés par ce sujet. Outre nos qualités d'électeurs et de représentants au Conseil de la Métropole, notre groupe est maintes fois intervenu sur ce sujet.

Juste un petit rappel car les faits sont plus têtus que les paroles et certains ici s'en rendent compte aujourd'hui :

- le 13 octobre 2014, notre groupe a écrit au Préfet pour contester le découpage des circonscriptions et la représentativité,
- le 12 janvier 2015, notre groupe a déposé un recours contre l'ordonnance fixant la représentativité, en dénonçant le mode de scrutin qui ne permet pas la représentation de toutes les Communes,
- le 20 mai 2015, le Sénateur François-Noël Buffet a fait adopter un amendement contre l'avis de Gérard Collomb pour augmenter le nombre de Conseillers dans la circonscription Val de Saône qui est passé de 13 à 14 représentants,
- dans le cadre de la discussion de la proposition de loi relative à l'élection des Conseillers métropolitains, François-Noël Buffet, le 28 mars 2018, et Michel Forissier, le 5 avril 2018, ont tous deux demandé au Gouvernement –je cite– : "Nous devrions plutôt faire en sorte que toutes les Communes soient représentées au sein des Métropoles, même quand le critère démographique prédomine".

Mais, monsieur le Président, ce qui nous intéresse le plus aujourd'hui, c'est votre conviction personnelle et votre engagement en qualité de Président de la Métropole : avez-vous demandé officiellement au Gouvernement, au nom de la Métropole, une modification du mode de scrutin pour les élections métropolitaines de 2020 ? Si oui, quel mode de scrutin alternatif à celui voté par la majorité socialiste, devenue En marche aujourd'hui, souhaitez-vous ? Si non, allez-vous le faire prochainement ? Ou expliquez-nous alors à quoi servent ces dîners en catimini et les rencontres avec le Secrétaire général du Gouvernement s'il n'y a pas de suite officielle ? Nous espérons bien sûr qu'il ne s'agit pas là de dîners organisés aux frais de la Métropole mais je suis certain que vous allez pouvoir nous le confirmer et répondre à l'ensemble de nos interrogations.

Par ailleurs, il est vrai que le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur, siège théoriquement dans notre assemblée –et cela fait de nombreux mois qu'il n'est pas présent– et je pense qu'il aurait pu donner des réponses à ces interrogations qui nous semblent totalement légitimes.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Cochet. Quelques mots et ensuite monsieur Grivel souhaite intervenir sur le sujet, en tant que Président du groupe Synergies-Avenir. D'abord, je vous renverrai simplement à ma déclaration faite lors du précédent Conseil de la Métropole en réponse à une question orale du groupe Synergies-Avenir.

Je vais passer la parole à monsieur Grivel, je la reprendrai ensuite, si vous le voulez bien.

M. le Vice-Président GRIVEL : Merci, monsieur le Président. Nous avons été interpellés plusieurs fois sur le même sujet, ce qui est normal puisque c'est un sujet éminemment d'intérêt général et, comme à deux reprises je n'ai pas eu le temps de développer un certain nombre de propos, je vais prendre le temps de le faire maintenant.

Depuis plusieurs mois, vous évoquez à plusieurs reprises un dîner qui semble vous donner quelques aigreurs, peut-être un peu d'indigestion. Qu'est-ce qui vous préoccupe tant dans ce dîner ? Son menu, les convives invités autour de la table ? Ou alors, à travers ce menu, vous vous intéressez au véritable motif qui animait cette rencontre, qui n'est pas secrète pour autant, que nous avons sollicitée comme toutes celles que nous sollicitons en permanence depuis plusieurs années auprès d'acteurs identifiés, pour assurer –heureusement que nous sommes d'accord sur ce point– la représentation des Communes au sein des instances délibérantes de la Métropole de Lyon, comme tel est le cas dans toutes les Métropoles de France. Bien singulièrement, notre Métropole est la seule et unique à échapper à cela.

Sans doute pour donner plus de croustillant au menu, vous nous avez relancés plusieurs fois. Mais en tout cas je peux vous confirmer que rien n'est secret et personne n'a été écarté de l'information. Il n'y pas de complot fomenté contre qui que ce soit, juste un dîner, tout simplement un dîner.

Les recettes que vous nous prêtez ne font pas partie de notre cuisine. Il ne s'agit que de la continuité d'une action, d'un combat –et vous savez très bien– que le groupe Synergies mène depuis 2013, plus précisément depuis avril 2013, sans relâche, avec ténacité –qui nous est reconnue et même d'ailleurs, je le sens bien, qui peut même un peu agacer–, l'action d'un groupe d'élus, de Maires non affiliés à un parti –et ce très volontairement–. Ce choix d'indépendance nous prive, en apparence, d'une puissance de feu médiatique puisque les informations que nous donnons non seulement ne sont pas reprises mais n'arrivent pas forcément jusqu'à vous et nous prive de logistique que certains partis peuvent apporter à certains groupes. Mais cela garantit notre liberté –et j'insiste là-dessus–, liberté d'expression et d'action, celle de participer à des projets que nous estimons pertinents pour l'intérêt général, celle de défendre une vision métropolitaine partagée ici, au-delà des lignes partisanses, sans nous défaire de notre esprit critique ; et nous le faisons bien valoir.

D'aucuns aimeraient faire croire à un réveil tardif de notre action mais, soyons tous honnêtes –et je vais vous y aider–, si l'ensemble de nos actions et de nos propositions n'ont pas toujours été relayées médiatiquement, il n'en demeure pas moins que le travail réalisé –vous le savez très bien– est de longue haleine. Il a débuté en 2013, je

vous le disais. Nous sommes bien loin de quelques éclats ou en tout cas des effets de manche. Nous évoquons et dénonçons déjà dans nos écrits les deux phases de la mise en place de cette Métropole –et nous y tenons –, fantastique outil socio-économique mais avec un risque majeur et dévastateur de voir les Communes écartées dans sa gouvernance de par le statut adopté et le mode électoral.

Nous n'avons ni chômé ni relâché nos efforts. Nous avons diffusé nos contributions en leur temps auprès du Cabinet et chacun des groupes de cette assemblée, informé par communiqué de presse très souvent, et organisé des conférences de presse. Nous n'avons écarté personne, bien au contraire. Nous avons appelé à faire cause commune.

Libre à vous d'agir, et maintenant ensemble, pour que tous nos travaux soient pris en compte et, normalement, que nous ayons conscience que nous travaillons aussi au niveau de nos concitoyens pour qu'ils soient tous représentés équitablement. La considération accordée à nos travaux et propositions ne relève que de votre responsabilité.

Nous, de notre côté, nous avançons, en toute transparence, je vous le confirme et nous n'avons jamais dissimulé le but de notre action. Alors pourquoi être étonné aujourd'hui ? Pourquoi subitement, à l'approche de certaines échéances, tenter de vaines récupérations et d'appropriations –qui me semblent un peu excessives– des interventions que nous avons faites jusqu'ici ? Vous revendiquez différentes actions que vous portez à votre crédit –dont acte–, comme un recours devant le Conseil d'État et les interprétations de Parlementaires de votre parti ; nous ne le nions pas.

Mais dois-je vous préciser ce qui nous distingue ? Vous l'avez rappelé : vos propres interventions ne concernent pas la représentation intégrale et juste des Communes –ne vous en déplaise– : un recours sur la forme des ordonnances pour lequel vous avez été d'ailleurs débouté, sur les découpages des circonscriptions ne vous convenant pas. Seul un amendement –et vous venez de le dire– qui a travaillé sur la répartition des sièges présenté et obtenu par le Sénateur François-Noël Buffet est allé dans le bon sens mais n'a pu garantir la représentation des Communes par un membre de leur équipe majoritaire pourtant élue au suffrage universel.

Au niveau national, je vous y ramène, notre action transcende les clivages –et vous le savez– et se place loin des contingences locales nourries d'aigreurs personnelles. Nous ne défendons pas des postes de Maires –vous le savez bien– mais bien le principe de représentation des Communes, de toutes les Communes, au-delà de notre groupe, quelle que soit la coloration politique dont le futur Conseil métropolitain se teintera. C'est un principe fondamental de l'organisation territoriale de notre pays. Toutes les Communes de toutes les circonscriptions sont concernées, toutes les Communes ici rassemblées dans cet hémicycle sont concernées.

C'est pourquoi nous avons le soutien –et je voulais vous le dire– de nombreux élus, de tous bords politiques d'ailleurs car l'enjeu ne se résume pas à nos considérations politiciennes à court terme et à courte vue mais celui de la reconnaissance et de la pérennité des Communes comme véritable échelon démocratique de proximité. Vous le savez aussi –alors il faut le dire et reconnaissez-le–, nous avons le soutien entier de l'AMF, du Président du Sénat, monsieur Larcher, de monsieur Philippe Bas, Président de la commission des lois du Sénat, des Sénateurs de votre parti mais également d'élus communistes au niveau national, de Sénateurs et Députés socialistes ou encore issus de La République En Marche, pour qui les Communes sont des territoires à préserver.

Mais vous, quelle cohérence avez-vous ? Il ne s'agit pas de dire : "Je n'ai pas voté la loi MAPTAM". Depuis 2014, qu'avez-vous fait pour changer son article 54, l'article du mode électoral, où étiez-vous ?

Nous avons produit une contribution de plus de cinquante pages sur notre vision de la future Métropole en mai 2013 ; Gérard Collomb invitant tous les élus réunis à l'auditorium le 1^{er} février 2013 à faire part de leurs propositions précisant que la page était vierge, où étiez-vous ?

Nous avons écrit de nombreux courriers aux Parlementaires, aux associations d'élus, aux membres du Gouvernement, dont le Premier Ministre de l'heure, où étiez-vous ?

Nous avons entrepris un cycle de plusieurs conférences depuis 2014 auprès de 28 Communes pour sensibiliser les citoyens et alerter sur le devenir des Communes. Nous avons d'ailleurs sollicité quelques membres de votre groupe : pas de réponse ; alors, où étiez-vous ?

Nous avons publié un manifeste invitant les Maires de la Métropole à faire cause commune pour nos Communes. Nous avons recueilli 32 signatures au-delà de notre seul groupe. Certains Maires souhaitaient y participer, de votre groupe, mais ils se sont retrouvés empêchés par des consignes de groupe. Alors, je vous le demande, où étiez-vous ?

Nous avons pris la parole au Congrès de Maires à Paris, en 2016 et en 2017, face à la tribune et nous avons reçu le soutien public de Gérard Larcher et d'Alain Richard, où étiez-vous ?

Aujourd'hui, nous avons pris nos bâtons de pèlerins et nous sommes allés au-devant de tous les Parlementaires du Rhône depuis un an ; ils peuvent en témoigner. Et aujourd'hui, où êtes-vous ?

Nous avons travaillé sur trois propositions de modification de mode électoral, y a-t-il d'autres propositions ? Sur ce plan-là, où êtes-vous ?...

(M. le Conseiller COCHET intervient hors micro).

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Cochet, on ne vous a pas interrompu, donc laissez terminer monsieur Grivel. Ce n'est pas parce que cela vous embête qu'il faut l'interrompre. Laissez-le terminer ! Merci, monsieur Cochet.

M. le Vice-Président GRIVEL : C'est difficile d'entendre le travail sur plus de quatre ans, c'est difficile et pourtant nos propositions ont suscité une rencontre –vous y venez– avec le Secrétaire général du Gouvernement pour que nous puissions échanger sur différents points. Ces échanges sont en cours. Nous travaillons –et ce n'est pas un secret– au dépôt d'une proposition de loi au Sénat portée par Michèle Vullien, vous le savez désormais. Alors allez-vous défendre les Communes de la Métropole de Lyon ?

Une association de citoyens –vous le savez aussi– est née des conférences conduites dans les communes. Ces citoyens passent en ce moment dans les communes. Les recevrez-vous ? Peuvent-ils aller dans vos communes ?

Tout ceci pour vous dire que personne n'est écarté car nous avons alerté, sollicité les énergies et nous nous sommes retrouvés un peu trop souvent seuls, voire attaqués et critiqués.

Alors, nous nous sommes emparés de ce sujet avec constance et rigueur, vous en conviendrez et sans aucun doute est-ce pour ces raisons que nous nous retrouvons associés légitimement à la reconnaissance de cet échelon démocratique de proximité que sont les Communes.

Naturellement, plusieurs portes s'ouvrent désormais devant nous et nous pouvons en discuter sans problème. Nous n'en avons pas l'exclusivité mais peu de voix s'exercent, à ce jour, à la Métropole sur ce sujet avec autant de persévérance. Malgré un calendrier tendu, et le rôle de Cassandra campé par d'aucuns, malgré les écueils sur le chemin, tant que nous aurons une possibilité, nous poursuivrons jusqu'au bout notre action, celle d'assurer la représentation des Communes par leurs membres élus majoritairement dans les instances délibérantes métropolitaines.

Alors, si vous le souhaitez, on peut tous être ensemble, il s'agit de lier nos forces vives pour une cause commune. Oui, c'est une cause que nous portons pour nos Communes et pas une recherche obsessionnelle du pouvoir, vous le savez bien. Une cause pour les Communes de la Métropole de Lyon, meilleure en part démocratique pour s'ériger contre une centralisation que l'on peut observer aujourd'hui, une cause –et nous devons le préciser– au-delà des clivages politiques.

Si vous souhaitez vraiment défendre les Communes, l'enjeu est là et nous pouvons continuer.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Grivel. *(Applaudissements).*

Vous m'avez posé une question précise, monsieur Cochet, sur la prise en charge d'un dîner. Pour éviter que la question se repose et que vous la reposiez à chaque Conseil, bien évidemment, la Métropole a pris en charge ce dîner, comme nous le faisons chaque fois que j'invite des élus, sur le budget protocole, comme cela a été le cas, je crois, il y a une semaine, quand nous avons organisé un déjeuner avec les Présidents des Conférences territoriales des Maires. On est dans la même configuration.

Je vous remercie.

Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil

N° 2018-2778 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 9 avril 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° 2018-2779 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 14 mai 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux articles L 3611-3 et 3121-13 du code général des collectivités territoriales...

(M. le Conseiller MILLET se manifeste).

Monsieur Millet, il y a une Conférence des Présidents, excusez-moi, monsieur Millet, il y a une Conférence des Présidents ! Vous voyez on a six heures de débats, alors je suis sûr et je vous fais confiance, si vous avez, dans une prochaine intervention, des choses à dire, vous ne manquerez pas de les dire. C'est moi qui tiens la police de l'assemblée, vous me donnerez acte, je tiens la police de l'assemblée et donc on ne va pas commencer à se répondre dès les premières interventions, à chaque intervention, vous aviez loisir, comme l'a fait monsieur Cochet, de prendre des interventions ; vous n'en avez pas pris, vous interviendrez plus tard.

Conformément aux articles L 3611-3 et 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix...

M. le Conseiller COCHET : Mon objectif n'était pas de répondre mais je trouve que ce qui vient d'être déclaré pose tout de même des difficultés par rapport à notre groupe. Tout d'abord, quand on fait un peu de genèse et surtout quand...

M. LE PRESIDENT : Monsieur Cochet, vous n'allez pas me faire une intervention. Monsieur Cochet, je réponds de la même façon qu'à monsieur Millet.

M. le Conseiller COCHET : ...je vais répondre...

M. LE PRESIDENT : Je réponds de la même façon qu'à monsieur Millet, monsieur Cochet : vous aviez une intervention, ma réponse ne vous fait peut-être pas plaisir, je n'y peux rien. Vous aurez l'occasion de répondre –on ne va pas se répondre, sinon on est parti jusqu'à minuit ou une heure du matin–, si vous le souhaitez, à chaque fois qu'on aura des interventions. Donc j'ai mis ce sujet au vote, monsieur Cochet...

M. le Conseiller COCHET : Quand il y a une anaphore qui cite tout le monde sauf le principal concerné qui est monsieur Collomb, je trouve cela tout de même "fort de café", et ce n'est pas très honnête intellectuellement. Je termine mon intervention sur ce sujet et notre groupe en tout cas n'a pas de leçon à recevoir de qui que ce soit sur l'engagement qu'on a par rapport à la protection et la sauvegarde notamment des Communes.

M. LE PRESIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par les Commissions permanentes des 9 avril et 14 mai 2018 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet des dossiers numéros 2018-2778 et 2018-2779.

La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les Conseillers et Conseillères, vous le savez, en janvier 2015, le groupe GRAM n'a pas pris part au vote de la Commission permanente, estimant que la composition et les prérogatives de cette dernière portaient atteinte aux principes mêmes de démocratie représentative.

Depuis cette date, nous ne participons pas au vote des comptes-rendus qui nous demandent de prendre acte *a posteriori* des décisions de cette commission et aujourd'hui encore nous ne voterons donc pas les comptes-rendus des commissions permanentes des 9 avril et 14 mai 2018.

En revanche, en séance publique, ici même, nous interrogeons régulièrement les décisions prises dans un entre-soi par ladite commission car certaines de ses décisions nous interpellent.

Ainsi, en juillet 2017, les élus de la Commission permanente prenaient la décision d'augmenter de 15 % les prestations de Vortex pour le transport des élèves et étudiants porteurs de handicap. Elle prenait également la décision d'attribuer trois nouveaux lots à l'entreprise Vortex, malgré un certain nombre d'éléments tels que la situation financière de l'entreprise à l'époque ou les questionnements quant à la qualité du service rendu en matière de transport des élèves.

J'intervenais en septembre 2018 pour questionner ces décisions et expliquer que j'écrirai au Préfet du Rhône au sujet de cette décision. Suite à cette intervention et à la reprise de mes propos et de mon courrier au Préfet par le journal Lyon Capitale, l'entreprise Vortex avait déposé une plainte au pénal à mon encontre et à l'encontre du journaliste pour diffamation. Le jugement a été rendu par le tribunal le 19 juin dernier ; je tiens à vous dire que le tribunal n'a pas retenu la plainte de Vortex et que nos propos et l'article ont été jugés non diffamatoires.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, madame Perrin-Gilbert. Je mets donc ces dossiers aux voix pour attester de leur communication au Conseil.

(Acte est donné, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines --GRAM-- n'ayant pas pris part au vote et M. Gachet --non inscrit-- s'étant abstenu).

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil

N° 2018-2780 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2017-2369 du 6 novembre 2017, n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1^{er} mars au 30 avril 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° 2018-2781 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 2 mai 2018 et le 25 mai 2018 en vertu de la délégation de principe accordées par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} mars au 30 avril 2018 en vertu de la délégation d'attributions accordée au Président et qui font l'objet du dossier numéro 2018-2780 en ce qui concerne des décisions diverses, sur la période du 2 mai au 25 mai 2018 en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 2 et le 25 mai 2018 et qui font l'objet du dossier numéro 2018-2781.

Je mets ces dossiers aux voix pour attester leur communication au Conseil.

(Acte est donné, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines --GRAM-- et M. Gachet --non inscrit-- s'étant abstenus).

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la Conférence des Présidents

N° 2018-2788 - éducation, culture, patrimoine et sport - Service public de restauration scolaire au sein des collèges métropolitains - Choix des attributaires des lots n° 1, 2, 3 et 4 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2788. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, merci. Chers collègues, le 20 juillet dernier, nous avons approuvé le lancement de la procédure de délégation service public (DSP) de restauration scolaire pour 24 de nos collèges. Il s'agit aujourd'hui de désigner les attributaires de ces DSP pour les cinq prochaines années à compter de la rentrée 2018. Je vous rappelle que, pour cette procédure, ces 24 collèges ont été regroupés en quatre lots :

- le lot n° 1 pour des services de restauration en liaison froide concernant 8 collèges,
- les lots n° 2, 3 et 4 pour des services en production sur place, concernant respectivement 3, 7 et 6 collèges.

Nous avons engagé les négociations avec trois candidats sur le lot n° 1, deux candidats sur les trois autres lots. J'ai conduit ces négociations avec ma collègue Béatrice Gailliot que je remercie très chaleureusement pour son investissement et son engagement ; merci Béatrice.

Ces négociations ont été plus complexes que celles que nous pouvions anticiper, tant les propositions de prix qui ressortaient des offres initiales étaient éloignées de nos attentes. *In fine* les prix qui seront contractualisés dans le cadre de ces futures DSP avec les candidats sont assez proches de nos estimations. A l'issue de l'analyse des offres, nous vous proposons donc d'attribuer ces lots n° 1, 2 et 3 à la société Compass groupe France et le lot n° 4 à la société Elres. Je ne vais pas revenir dans le détail sur l'analyse des offres, la délibération en fait une très bonne synthèse.

Je souhaite juste revenir sur quelques-uns des enjeux essentiels de ce dossier;

Premier enjeu : l'alimentation durable

C'est un sujet d'actualité, avec l'adoption en première lecture par l'Assemblée nationale du projet de loi agriculture et alimentation. Vous le savez, l'Assemblée nationale a approuvé un amendement qui porte les exigences d'approvisionnement en matière de restauration collective de 20 % de bio initialement à 50 % de produits provenant de l'agriculture biologique, (à hauteur de 20 %), de productions locales ou bénéficiant de label de qualité.

Avec ces nouveaux contrats, où en serons-nous ? Nous aurons en moyenne 30 % de bio pour 20 % exigés par la loi. Nous aurons également des produits sous label de qualité : 80 % des poissons, 50 % des viandes, 70 % des oeufs. Au moins 40 % des denrées seront issues d'exploitations locales ou régionales ; 50 % des oeufs, fromages frais en circuits courts ainsi que 10 % et 15 % des fruits, légumes et pommes de terre et des engagements élevés sur les produits frais et crus.

En conclusion, nous étions très au-delà des objectifs affichés par le projet de loi avant l'adoption de cet amendement. Nous serons a priori conformes aux exigences de cet amendement et garderons un bon temps d'avance puisque nous y serons dès la prochaine rentrée, soit bien avant le 1^{er} janvier 2022.

Deuxième enjeu : quelle politique pour les restaurants qui resteront en régie ?

La Métropole –j'avais eu l'occasion de vous l'indiquer lors de la délibération de lancement– met en place un dispositif d'accompagnement des régies autour de quatre axes :

- un plan de formation des équipes hygiène (sécurité alimentaire, équilibre nutritionnel) ;
- la mise à jour voire pour certaines régies la mise en place, des plans de maîtrise sanitaire ;
- une programmation pluriannuelle de renouvellement des matériels ;
- mais surtout –et je souhaite insister sur ce point– la définition en cours d'un référentiel commun à l'ensemble des services de restauration des collèges de la Métropole, qu'ils soient en régie ou en DSP, notamment en matière d'alimentation durable. Ce référentiel sera finalisé dans les prochains mois, dès lors que le projet de loi agriculture et alimentation aura été définitivement adopté.

Enfin, troisième enjeu –qui avait fait l'objet de débat lors de la délibération de lancement– : le reclassement du personnel des huit régies qui vont passer en délégation de service public -

Lors de la délibération de lancement de la procédure, je vous avais indiqué que nous avons 17 agents qu'il fallait repositionner, dont les postes seraient supprimés. Sur ces 17 agents, un a fait valoir ses droits à la retraite, deux sont sur des contrats à durée déterminée qui s'achèvent en août 2018, donc qui ne seront pas renouvelés, les 14 autres sont repositionnés sur des postes vacants, soit sur d'autres collèges, soit à la direction de l'éducation ou encore dans d'autres services de la Métropole.

Monsieur le Président, en conclusion, les collégiens et leurs familles bénéficieront d'une amélioration de la qualité de service et d'une amélioration significative de la qualité de l'alimentation pour un tarif –je le souligne– inchangé. De même, la Métropole, qui compense la différence entre le prix payé par les familles et le prix payé au délégataire, réalisera, compte tenu des nouvelles exigences portées au cahier des charges, une économie de l'ordre de 330 000 € par an, soit 1 650 000 € sur cinq ans.

Je souhaite juste terminer en adressant un très grand merci à l'ensemble des équipes de la direction de l'éducation, de la mission modes de gestion, de la DAJCP et de la DRH qui ont instruit ce dossier.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Claisse et merci, madame Gailliout. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération aborde un axe important et structurel de la gestion de nos collèges métropolitains : le choix des structures auxquelles nous allons confier la restauration collective dans 24 collèges, dont deux nouveaux, 14 qui fonctionnaient déjà en délégation de service public et 8 qui étaient auparavant en régie.

Comme nous l'avons déjà signalé par le passé, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires se félicite des objectifs retenus pour cadrer le choix des délégataires, à savoir le service public, l'hygiène et la sécurité, l'éducation au goût, la réduction du gaspillage et la promotion des circuits courts et bio.

Les établissements jusqu'à présent sous le régime des régies avaient, pour certains, évoqué leurs craintes et incompréhensions devant cette évolution. Nous sommes certains que les études et le travail menés vont permettre de mettre en musique ces DSP de manière à la fois rigoureuse et respectueuse de toutes les composantes de ces établissements. Nous suivrons dans le détail le qualitatif perçu par les élèves, les parents, les enseignants et les personnels de ces collèges.

Nous sommes satisfaits du fait que tous les personnels concernés soient désormais affectés à de nouvelles tâches et nous leur souhaitons bonne chance pour ces nouveaux postes.

L'obligation de renouvellement des équipements de cuisine, aussi bien que des matériels informatiques indispensables à la gestion des flux et aussi des informations vers les familles et vers la collectivité territoriale, est une priorité. C'est un signe fort d'avoir intégré ce critère dans les contrats de délégation de service public.

Nous participons à la commission des services de délégation de service public comme beaucoup d'entre vous et cette commission nous a montré la très grande écoute et efficacité des services de la Métropole pour préparer cette DSP. Dans le même esprit, nous leur faisons confiance pour assurer un suivi pertinent et efficace de ces DSP et ainsi nous éclairer sur les écarts relevés et les ajustements qui s'avéreront nécessaires par rapport aux objectifs donnés au délégataire.

Nous nous félicitons tout particulièrement que ces éléments de mesure et de suivi soient désormais également en réflexion avec les cantines sous régie. Une politique d'accompagnement des régies –comme l'a dit notre collègue– est en effet en cours d'élaboration, avec la constitution d'un référentiel commun avec les DSP et l'organisation de formations aussi dispensées sur l'hygiène alimentaire et d'ateliers participatifs destinés à promouvoir la limitation du gaspillage alimentaire par les élèves, d'une part, et les provenances bio et circuits courts pour les achats de denrées, d'autre part.

Nous nous félicitons aussi que, pour la Métropole, le coût moyen d'un repas en DSP soit inférieur à celui en régie, en moyenne 4,50 € contre 5,80 € et cette politique d'accompagnement élargie aux régies devrait contribuer à limiter cet écart car tous les collégiens, quel que soit le régime de restauration, doivent pouvoir bénéficier –cela a été dit– d'un service de qualité à des coûts mesurés. La restauration scolaire en collège est un service rendu à un tarif défiant, en effet, toute concurrence puisque chaque repas est facturé en moyenne 2,40 €, tarif bien en-deçà des tarifs communaux.

L'aspect éducation est également important : bien manger est une prévention en matière de santé pour maintenant et l'avenir. La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche en 2010 a pérennisé ces aspects en introduisant une véritable politique de l'alimentation, avec un programme quinquennal national pour l'alimentation élaboré en lien avec le programme national de nutrition santé, et elle va être renouvelée.

C'est donc un enjeu de santé publique et, par conséquent, une forte responsabilité pour notre collectivité en ce qui concerne les collégiens.

La pause méridienne est un moment privilégié pour les élèves, dans laquelle ils doivent pouvoir partager un temps de détente en se reconstituant physiquement et psychologiquement, notamment par une alimentation saine et équilibrée, un rythme de passage en restauration adapté afin de pouvoir avoir une bonne disponibilité d'apprentissage l'après-midi.

Le tarif le plus bas possible de cette demi-pension est également fondamental, étant donné que –nous le savons–, pour certains publics fragiles, les repas pris en collectivité scolaire peuvent être les rares repas équilibrés dans une semaine. Nos collégiens sont des adultes en construction. Tout ce qu'ils apprennent aussi au restaurant scolaire leur servira d'appui dans leur vie d'adulte et ils ont besoin d'un équilibre alimentaire sain pour favoriser leurs capacités d'apprentissage et d'attention.

Ces délégations de service public sont donc un élément primordial de notre responsabilité collective vis-à-vis de ce public particulier.

Nous voterons avec satisfaction cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, chers collègues, nous allons aussi à notre tour exprimer notre satisfaction parce que c'est un pari réussi, puisqu'au moment de l'élaboration du cahier des charges, de nombreuses voix se sont élevées en disant : "Vous n'y arriverez pas. Votre cahier des charges est trop contraignant.

Cela va augmenter les prix. Ce que vous demandez est impossible, vous ne trouverez pas les entreprises, les fournisseurs". Le résultat est là. Cela a été compliqué –comme le disait Gérard Claisse–, il y a eu des tentations en cours de procédure d'alléger les critères pour qu'ils soient un peu moins contraignants mais nous arrivons à un très beau résultat, à un prix maintenu.

Ce résultat, pour nous, est essentiel parce qu'il faut rappeler tout de même quelques faits : depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, les morts dues aux maladies non transmissibles comme le cancer sont supérieures aux morts dues aux maladies transmissibles. Bien sûr, c'est dû au vieillissement de la population mais pas seulement parce que c'est vrai à tous les âges. Les pollutions environnementales sont à l'origine de la majorité des morts que nos sociétés vivent aujourd'hui et cela est encore plus vrai pour les pauvres que pour les riches parce que certains nous disent : "Oui, mais ce que vous demandez, c'est du luxe ; il faut d'abord nourrir les pauvres et ensuite on verra si on peut donner une alimentation de qualité". Mais plus on est pauvre –et cela se joue au niveau international si on a fait les classements par pays mais cela vaut aussi au niveau national en fonction des revenus–, plus on meurt des maladies dues à des pollutions environnementales et aux maladies liées aux pesticides.

Aujourd'hui, nous faisons un pas pour tous, un pas pour nos enfants, nos collégiens vers une meilleure santé. Rappelons les résultats : 100 % de bio pour les fruits, légumes, légumineuses et céréales. Pour les viandes, les critères de qualité et des viandes nourries sans OGM ; ce qui, au passage, avec un critère environnemental, permet d'éviter les importations de mauvaise qualité venant –on a eu quelques exemples– du Mexique ou d'Amérique du Sud et de ne pas défavoriser nos agriculteurs ; et une partie –c'est peut-être le bémol mais c'est tout de même un pas en avant important–, une bonne partie de la distribution des fournitures qui soit relocalisée. Donc nous faisons un pas important vers le bio, nous faisons un petit pas mais un pas important aussi vers la relocalisation. Et ajoutons une troisième source de satisfaction, c'est le travail sur le gaspillage alimentaire et le traitement des déchets sur lequel beaucoup reste à faire.

Donc aujourd'hui, on peut dire, si on reprend la célèbre phrase d'Hippocrate "Que ton aliment soit ta seule médecine", nous faisons un pas en avant vers une meilleure santé pour nos enfants et nous faisons un pas en avant aussi qui va nous permettre de travailler avec les agriculteurs pour dire : "Nous demandons des critères de qualité pour nos enfants mais pour tous les revenus, nous vous demandons de faire ce pas mais, en échange, nous travaillons à ce que le niveau de revenu des agriculteurs soit aussi amélioré".

Bravo à Gérard Claisse et à ceux qui ont participé à cet appel d'offres et nous voterons avec plaisir. Nous ne sommes pas encore aux 100 % bio mais c'est un pas important que nous faisons aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, monsieur le Maire de Lyon, monsieur le Conseiller délégué aux collèges, mes chers collègues, à plusieurs reprises, je suis intervenue au nom de la Mairie du sixième sur la question de la mise en place d'une cantine pour les collégiens du collège Vendôme.

Je rappelle que le collège Vendôme est organisé sur deux sites : un site principal rue Vendôme, réunissant les classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} et toutes les fonctionnalités du collège (direction, CDI, gymnase, salles des professeurs, etc.) et les 6^{ème} sur un site annexe rue Montgolfier, dans des locaux vétustes d'ailleurs.

La note de faisabilité du 14 décembre 2010 du Conseil général du Rhône définissait déjà l'implantation de la demi-pension sur la parcelle rue Vendôme. Depuis 2011, les courriers du pôle développement et planification des collèges confirment qu'en aucun cas, l'hypothèse d'une implantation sur le site annexe était envisagée, et pour cause. Depuis 2011, le Grand Lyon et le Conseil général avaient d'ailleurs eu des échanges techniques sur le dossier attestant de la volonté de positionner cette cantine sur le site principal du collège.

Par courriers, courriels, discussions, nous avons expliqué et justifié toutes les raisons pour lesquelles la solution devait se situer sur le site principal. Nous avons dès lors proposé plusieurs solutions, des plus simples financièrement, maintenant les 6^{ème} à leur emplacement actuel, aux plus abouties permettant d'être un peu plus intelligents.

Force est de constater qu'il y a un vrai problème de méthode. C'est d'ailleurs la conclusion de monsieur le Maire du sixième, suite à la réunion de jeudi dernier où monsieur le Conseiller délégué et les services nous avaient enfin invités. Là où naïvement nous pensions enfin pouvoir échanger sur les différentes solutions, nous avons appris que la décision avait été prise de construire la cantine sur le site annexe, entérinant définitivement toutes les contraintes et dysfonctionnements actuels, voire les amplifiant puisqu'il y aura désormais plus d'élèves inscrits à la cantine, donc plus d'élèves de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} à encadrer qui se déplaceront entre 12 heures et 14 heures et qui mobilisent déjà 14 personnes. Nous ne savons pas ce qu'il y a de plus grave dans ce dossier : la décision en elle-même, qui est une mauvaise décision pour l'avenir, ou la méthode employée pour y arriver.

Que faut-il faire ou croire, monsieur le Président, quand nos demandes de réunions de travail, nos courriers et vos engagements restent lettre morte ? Vous dites que nous sommes tenaces sur ce dossier ; il s'agit effectivement là

de ma quatrième ou cinquième intervention depuis 2015, vous avez raison, mais il s'agit de la chronique d'une mort annoncée : pas de réunion de calage d'objectifs, pas de réunion de travail avec tous les acteurs, services, Principale du collège. La Métropole nous balade –excusez-moi la vulgarité du terme– d'arguments techniques en absence de décision politique.

Il ne s'agit là en aucune façon d'oublier les besoins des autres collèges de la Métropole qui ont, dites-vous, été fort mal anticipés par le Conseil général. Monsieur le Président, la Mairie du sixième est bien consciente des contraintes budgétaires. Nous avons présenté des solutions intermédiaires, puis une solution effectivement plus aboutie intégrant la vente du tènement rue Montgolfier.

Dès lors, si la présentation que vous avez eue de ce dossier se résume aux éléments suivants : "La solution de la Mairie du sixième coûtera 23 M€ là où la PPI en mentionne 4,4 M€ et donc n'est pas prioritaire", je peux vous assurer que cette présentation est biaisée et n'a pas de lien avec la réalité budgétaire du projet défendu par la Mairie du sixième.

Je vous propose de retenir effectivement le fait que nous ne sommes pas prioritaires, même dans l'écoute et le partage des réflexions.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, en conformité avec notre vote précédent lors du choix de la DSP pour 8 collèges supplémentaires, nous voterons contre cette délibération.

Mais je vais saisir l'occasion pour revenir sur le bal des hypocrites auquel nous avons assisté tout à l'heure.

Comment, monsieur Cochet, pouvez-vous vous présenter comme le défenseur des Communes alors que votre mouvement politique a été à l'initiative de la première loi métropole en 2010 (loi Sarkozy), que vous avez été à l'initiative de la commission Ballardur, que citait tout à l'heure Marc Grivel et dont chacun se rappelle que le thème essentiel du débat qui agitait Michel Mercier, Gérard Collomb et Gérard Larcher était : faut-il faire disparaître les Communes et comment ? C'était cela le débat. J'ai un enregistrement télévisé commenté à votre disposition.

Comment Marc Grivel peut-il se présenter comme un pragmatique apolitique défenseur des Communes ? Pragmatique ? Mais alors pourquoi, cher Marc, ne pas avoir défendu les amendements que nous avons présentés pour les droits des Communes dans la Métropole lors du pacte de cohérence métropolitain ? Comment pouvez-vous vous présenter comme cette Métropole victorieuse alors que cette Métropole n'est plus une intercommunalité, n'est plus une structure qui associe les Communes mais une collectivité pleine et entière qui se substitue –c'est le terme juridique– de plein droit à l'ensemble des Communes qui la composent. Et enfin, apolitique, il faut être un petit peu sérieux et un petit peu honnête ! Vous avez été le vecteur politique de la recomposition macroniste En Marche initiée à Lyon depuis des années. Et comment vous présenter comme apolitique quand vous êtes est Maire de la Commune qui a battu tous les records du vote François Fillon au premier tour des présidentielles ?

Le fond du sujet, monsieur Grivel, c'est bien la réalité et la nature de la construction métropolitaine. Le vrai sujet c'est de savoir si on organise dans l'institution métropolitaine la place des Communes. Le vrai sujet c'est de poser la question : oui ou non, sur les compétences métropolitaines, les Conseils municipaux sont-ils autorisés à délibérer pour donner leur avis ? Le problème, cher Marc, ce n'est pas la place des Maires dans la Métropole, c'est la place des Communes, monsieur le Premier Vice-Président !

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Monsieur le Président, un temps de parole relativement court. Je voulais juste insister au nom de notre groupe sur la nécessité pour chaque collège et pour chaque collégien de disposer sur site d'une cantine.

Je tiens à regretter vivement qu'à la création de la Métropole, tant de collèges et tant de collégiens n'aient pas de cantine au sein de leur établissement : 17 sur 79 ; certains que je connais bien, on a parlé de Vendôme, on peut aussi parler de Mermoz. Oui, le Conseil général était en retard et oui la Métropole fait tout ce qu'elle peut depuis pour rattraper ce retard avec les contraintes urbanistiques et financières qui sont les nôtres.

Cette délibération montre tout le travail qui a déjà été fait sur la qualité de la restauration scolaire –et merci parce qu'il y en avait besoin– et donc nous approuverons cette délibération.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets donc ce dossier aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2018-2789 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges publics - Subventions d'investissement - Equipements de cuisine - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2789. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Ce dossier concerne les attributions de subventions d'investissement pour permettre l'acquisition d'équipements de cuisine. Essentiellement, il s'agit du matériel de contrôle d'accès aux demi-pensions (logiciels, badges, distribution de plateaux). Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Desbos. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère NACHURY : Merci, monsieur le Président. Cette délibération donne l'occasion, puisqu'elle porte proposition d'investissement dans les restaurants des collèges, de revenir, monsieur le Président –on vient d'en parler-, sur le projet au collège Vendôme. Laurence Croizier a exposé à nouveau l'histoire de la restauration dans ce collège. Manifestement, une solution a été choisie par la Métropole, qui n'apporte pas réponse pour l'ensemble du bâtiment collège et nous le regrettons. Nous pouvons aussi regretter que les échanges n'aient pas toujours été suivis et simples avec les élus du sixième arrondissement, ne permettant pas de mettre à plat toutes les possibilités. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Desbos, vous voulez dire un petit mot ?

M. le Conseiller délégué DESBOS : Je vais essayer de suivre le fil du débat parce que c'est un peu compliqué.

Pour revenir sur le collège Vendôme, effectivement, on a pris une décision, que l'on ne souhaite pas regretter bien évidemment, mais une décision qui a mis très longtemps à intervenir parce que, depuis 2015, on avait tout de même voté tous ensemble une PPI sur laquelle il y avait effectivement 4,4 M€ pour donner enfin –je dis bien enfin– aux enfants du collège Vendôme une possibilité de restauration.

À partir d'aujourd'hui, nous allons commencer à vraiment élaborer le projet. On a fait effectivement un pas en avant, deux pas en arrière. On a tout de même écouté ce qui nous a été dit au niveau du sixième arrondissement, madame Croizier, pour essayer de voir un peu ce qu'il en était. Notre projet nous a paru plus intéressant que ce que vous nous proposiez ; on en est un petit peu désolé mais c'est une certaine réalité. Il y avait tout de même beaucoup de problématiques. Ce sont des questions un petit peu techniques mais, effectivement, quand on parle de privatiser une rue, a priori ce ne doit pas être très simple à faire ; donc on a pensé que cela allait être compliqué pour nous. On a aussi les Bâtiments de France qui nous ont fait certaines préconisations que l'on a l'intention de respecter. Toutes ces données étaient très très compliquées. On a tout de même décidé de rajouter 1 M€ supplémentaire, de passer de 4,4 à 5,4 M€ pour Vendôme, à la fois pour donner une restauration mais aussi rénover une petite partie des bâtiments qui ont besoin d'un peu d'amélioration.

Concernant l'ensemble de notre politique métropolitaine pour le sixième arrondissement, j'aimerais tout de même vous rappeler que, sur des projets territorialisés de 60 M€, il y a 11,4 M€ au total pour le sixième arrondissement, ce qui représente 19 %, puisqu'il ne faudrait pas oublier que le collège Bellecombe est aussi dans le sixième arrondissement, collège qui va être complètement rénové.

Voilà un petit peu ce que nous préconisons. Je dirai qu'enfin, les élèves du collège Vendôme vont pouvoir manger sur site, ce qui est pour nous quelque chose d'important. Jusqu'à présent, ils se déplaçaient. C'est un sujet qui est malheureusement vieux de dix ans, qui a été effectivement un petit peu négligé par les instances qui nous précédaient. On a décidé de résoudre le problème et d'avancer.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Desbos, pour ces explications.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2018-2793 - éducation, culture, patrimoine et sport - Attribution de subventions à l'Institut Lumière pour son fonctionnement et pour l'organisation du 10^{ème} Festival Lumière - Année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2793. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Merci, monsieur le Président. C'est l'Institut Lumière ? Je ne sais pas le numéro.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Picot, il s'agit du dossier numéro 2018-2793 : attribution de subventions à l'Institut Lumière.

Mme la Vice-Présidente PICOT : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération propose à la fois une aide au fonctionnement de l'Institut Lumière, au titre de la valorisation et de la promotion du patrimoine cinématographique et un soutien à l'organisation du Festival Lumière.

L'Institut Lumière a accueilli en 2017 plus de 150 000 visiteurs au cinéma et au musée ainsi que 20 000 jeunes. Cette année, l'Institut va renforcer ses activités pédagogiques, avec une classe culturelle numérique dédiée au cinéma et à l'image. Parmi les nouveaux projets, je citerai également l'aménagement du site, face au Hangar du Premier Film, avec une librairie spécialisée cinéma.

Le Festival Lumière fêtera quant à lui sa 10^{ème} édition du 13 au 21 octobre. Il mettra à l'honneur, avec Jane Fonda, une femme à la fois artiste et militante engagée. L'attribution de ce prix Lumière marque aussi la reconnaissance du renouveau féministe des derniers mois.

Mais au-delà du rayonnement international du festival, la Métropole continue à défendre sa diffusion dans nos territoires avec 24 Communes participantes.

Enfin, le Festival Lumière renouvelle pour la cinquième fois le marché du film classique. Ce rendez-vous est même allongé pour s'étendre sur quatre jours, avec une filière professionnelle en pleine expansion et particulièrement bien représentée dans la Métropole.

Il vous est proposé une subvention de 173 242 € pour l'Institut Lumière et de 1 040 881 € pour le Festival Lumière. Ces subventions font ainsi de la Métropole le principal financeur public de l'Institut Lumière.

Avis favorable de la commission.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Picot. Trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, juste un petit mot pour vous dire à quel point nous sommes heureux de pouvoir continuer à financer un festival qui en est à cette année à sa dixième édition. Dix ans, c'est un cap et cette pérennité prouve que ce festival est apprécié et reconnu.

Le fait de récompenser des personnalités de renommée internationale –et l'édition de l'année dernière qui a récompensé Wong Kar-Wai nous l'a bien démontré– permet de faire rayonner notre Ville, notre Métropole et notre attachement historique envers le cinéma aux quatre coins du monde. Notre groupe tient donc à féliciter l'Institut Lumière pour l'organisation du festival qui attire chaque année énormément de monde.

Je tiens aussi à saluer le fait que cette année, pour la seconde fois, ce soit une femme qui soit récompensée. Cela fait écho aux attentes légitimes que l'on a notamment pu voir se manifester lors du dernier Festival de Cannes –pour rester dans le domaine cinématographique–, bien que nous sachions tous que l'impérieuse transformation des relations hommes-femmes ne se limite pas à ce domaine, fort heureusement. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard, je pense, si c'est Jane Fonda qui a été choisie pour recevoir ce dixième prix Lumière lorsque l'on connaît ses engagements pour la cause féminine.

C'est donc encore une fois une très belle édition qui s'annonce mais aussi et surtout une édition inscrite dans l'ère du temps et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Centristes et indépendants.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, chers collègues, cette intervention est faite avec l'accord aussi du groupe Synergies.

Elle n'est en rien une critique, bien au contraire, de la gestion de l'Institut Lumière mais je saisis l'occasion de cette délibération pour revenir sur un problème déjà maintes fois évoqué ici, celui de la transparence des comptes des associations qui sollicitent des subventions pour leur fonctionnement ou pour la réalisation d'un projet défini. Certains trouveront peut-être que je radote mais, à mon âge, cela peut arriver.

En effet, la contractualisation de nos dépenses de fonctionnement fixées cette année à 1,19 %, alors que l'inflation prévisible pour 2018 pourrait atteindre 2 %, nous impose une plus grande rigueur dans la gestion des subventions. Or, sans présentation d'un bilan simplifié, il ne nous est pas possible de détecter d'éventuels placements de trésorerie, dont le montant serait supérieur à un an.

Pour la présente délibération qui concerne l'Institut Lumière, je lis page 4, sur la même ligne, sans qu'aucun détail ne soit précisé : "produits financiers, reprises sur provisions, amortissements et produits exceptionnels : 85 000 €". S'il ne s'agissait que de placements financiers, ils seraient considérables. Je suppose qu'il y a des amortissements et des produits exceptionnels ; encore aurait-il fallu les détailler ! Pourquoi ne pas nous avoir détaillé cette ligne ?

Aujourd'hui, à travers les différentes délibérations que nous allons voter, il est soumis à notre vote l'attribution de subventions à 248 associations et seule la présente délibération contient un résumé du compte d'exploitation. D'ailleurs, certaines d'entre elles pourraient relever de la compétence des Communes. Où est l'exigence de transparence dans la gestion de l'argent public ? 248 associations sans qu'aucun compte ne soit présenté, c'est tout de même beaucoup. Pourquoi occulte-t-on la moitié des données financières, voire la totalité dans ce cas-là ?

À plusieurs reprises, il a été demandé que les comptes des associations sollicitant des subventions soient présentés dans leur totalité, c'est-à-dire compte d'exploitation plus bilan de l'année précédant celle du budget prévisionnel appuyant la demande, notamment pour les associations qui sollicitent des subventions supérieures à 30 à 50 000 €.

À l'heure de la dématérialisation, l'ensemble de ces données pourraient être accessibles aux élus sur le site extranet Grand Lyon Territoires.

Monsieur le Président, nous vous demandons encore une fois instamment d'intervenir auprès de vos différents services concernés pour que cette exigence de transparence soit respectée.

Je vous remercie de votre attention.

Bien entendu, notre groupe votera cette résolution.

M. LE PRESIDENT : Merci, j'y veillerai. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, MM. Loïc CHABRIER, Christian COULON, délégués de la Métropole de Lyon ainsi que M. Georges KÉPÉNÉKIAN, Mme Myriam PICOT, délégués de la Ville de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Institut Lumière, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PCOT.

N° 2018-2797 - éducation, culture, patrimoine et sport - Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations de promotion du développement des associations et de l'engagement citoyen pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2018-2798 - éducation, culture, patrimoine et sport - Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations dans le cadre du dispositif Coup de pouce - 1^{ère} session 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Jannot a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2797 et 2018-2798. Madame Jannot, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée JANNOT, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Voici deux délibérations qui viennent en soutien à la vie associative. Elles concernent l'attribution de subventions, dans le cadre du nouveau dispositif Coup de pouce pour la première.

Pour mémoire, je vous rappelle que notre Conseil a adopté à l'automne de nouvelles orientations en soutien au développement des associations. Le dispositif Coup de pouce qui a été créé est un soutien clairement affiché aux

associations qui contribuent localement à l'animation de la vie des communes et des quartiers ainsi qu'au renforcement du lien social. Des critères d'éligibilité ont été définis par souci de transparence et d'équité. Ce dispositif est doté d'un budget de 100 000 € et, pour cette première session, 54 000 € ont été attribués aux 48 associations dont vous avez le tableau en annexe. Une seconde session aura lieu à l'automne pour les demandes arrivées entre-temps.

La seconde délibération concerne les associations qui contribuent elles-mêmes au développement de la vie associative et à l'engagement citoyen d'un territoire parfois plus large que celui de la commune. Et ce sont des subventions de fonctionnement. Cette première session propose aussi de soutenir 11 associations dont vous avez le détail en annexe pour un montant de 47 030 €. Là aussi, une seconde session pourra intervenir en fin d'année.

Je vous propose d'adopter ces subventions ayant reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Jannot. Trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Première bonne nouvelle, intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère CRESPI : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, mon intervention va aller dans le même sens que celle de monsieur Diamantidis qui demandait une transparence concernant le financement des associations.

Le projet de délibération propose une dépense totale de 47 030 € et je cite le titre : "en soutien aux associations de promotion du développement des associations et de l'engagement citoyen pour l'année 2018", joli vocable qui permet de faire une délibération fourre-tout que nous ne pouvons pas soutenir en l'état.

Tout d'abord, vous avez fait une erreur dans le libellé il s'agit de soutenir non pas les associations mais certaines associations. Pourquoi ce choix de soutenir 11 structures sur quatre Communes qui seraient censées, à elles seules, promouvoir la participation citoyenne au service d'un territoire de nos 59 Communes ? À l'heure d'une nécessaire maîtrise des dépenses publiques affichée tous azimuts par la majorité, on ne peut que s'interroger sur les choix arrêtés par l'exécutif et surtout sur les critères de sélection.

La participation citoyenne est au cœur même de chaque politique communale et nous pourrions tous ici, quelle que soit la taille de la commune, vous citer des dispositifs qui œuvrent pour une meilleure cohésion sociale, pour favoriser la solidarité, pour développer l'engagement citoyen. La proximité que nous avons avec les habitants nous permet d'ajuster le plus finement possible le soutien à la vie associative, en fonction des problématiques de territoires, des diagnostics que nous effectuons, des modifications sociologiques mais aussi de la nécessité de garantir à tous les habitants que les valeurs républicaines soient respectées.

Si la Métropole souhaite soutenir les dispositifs qui œuvrent dans chaque commune pour promouvoir la citoyenneté, nous proposons alors que le choix des associations soit travaillé en amont, avec toutes les Communes, en fonction des projets ou des actions déjà en cours, que la Commune bénéficie ou pas des actions de politique de la ville. Il serait temps, quand on veut être une Métropole, de mettre en œuvre des vraies politiques à l'échelle métropolitaine.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci. Madame Frih, vous voulez dire un petit mot ?

Mme la Vice-Présidente FRIH : Merci, monsieur le Président. Je ne peux que partager ce que vous venez de dire.

Sur le dispositif Coup de pouce, je vous rappelle que la Commune et les élus locaux peuvent être sollicités par leurs associations et vous pouvez les soutenir. On travaille en toute transparence. Ce dispositif, je vous l'ai présenté, je ne reviendrai pas vers vous ; j'ai écrit une lettre à chaque Maire des Communes leur représentant ce dispositif et les encourageant évidemment à se rapprocher de leurs associations, à venir vers nous.

Sur la vie associative, vous savez qu'on a tout de même un budget contraint –cela, on le partage tous–, c'est la même politique qui est mise en place. Je n'ai aucun problème pour que les Communes soutiennent leurs associations, bien au contraire, et nous travaillons vraiment en toute transparence. Nous avons des élus qui prennent contact avec nous et avec qui nous travaillons directement ; donc je n'ai aucun souci là-dessus. Notre dispositif, je peux vous réécrire, vous le ré-envoyer, on n'a pas de problème, on est conscient que c'est un ancrage local, on se bat pour cela sur les territoires. Donc je partage ce que vous dites, madame.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le dossier numéro 2018-2798 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans l'annexe des bénéficiaires de subvention "Coup de Pouce" - 1^{ère} session 2018, il convient de modifier, dans la colonne "**Montant en euros**" les montants suivants :

- à la ligne "MJC DE NEUVILLE SUR SAONE - PLACE DU 8 MAI 1945 - 69250 NEUVILLE SUR SAONE FRANCE - 8ème édition Manga Saône", lire : "1 000,00" au lieu de : "500,00",

- à la ligne "TOTAL", lire : "54 000,00" au lieu de : "53 500,00".

M. LE PRESIDENT : Je mets donc les rapports aux voix.

- Rapport n° 2018-2797 -

Adopté à l'unanimité.

- Rapport n° 2018-2798 -

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée JANNOT.

N° 2018-2808 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Cotisations et adhésions aux associations - Nouvelles demandes 2018 - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2808. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Mes chers collègues, ce rapport a trait aux cotisations et adhésions aux associations, avec les nouvelles demandes 2018 et la désignation de représentants du Conseil. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission des finances.

M. LE PRESIDENT : Merci. Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par : "Le présent dossier ...", lire :

"l'adhésion à 11 nouvelles associations" au lieu de : "l'adhésion à 12 nouvelles associations".

Dans l'exposé des motifs, supprimer le paragraphe "**9° - Pôle en scènes**" et remplacer :

- "**10° - Réseau national des maisons des associations (RNMA)**" par "**9° - Réseau national des maisons des associations (RNMA)**",

- "**11° - Ville et aménagement durable (VAD)**" par "**10° - Ville et aménagement durable (VAD)**",

- "**12° - Via Trajectoire (Club utilisateurs)**" par "**11° - Via Trajectoire (Club utilisateurs)**".

Dans le 1°, a) du dispositif, lire : "l'adhésion de la Métropole aux 11 associations susmentionnées" au lieu de : "l'adhésion de la Métropole aux 12 associations susmentionnées".

Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix.-

Adopté à l'unanimité.

**Désignation de représentants au sein du conseil d'administration
de l'association IU Cyber**

(Dossier n° 2018-2808)

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du conseil d'administration de l'association IU Cyber. Je vous propose les candidatures suivantes :

- *titulaire* : Mme Fouziya BOUZERDA,

- *suppléante* : Mme Nathalie FRIER.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2018-2801 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Compte de gestion 2017 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons d'abord examiner le compte de gestion 2017 de notre Trésorier avant d'aborder le compte administratif. Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2801. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Ce sera bref, la commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2018-2800 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Compte administratif 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2800.

Les conditions de fonctionnement de notre assemblée sont celles fixées par l'article L 3661-10 du code général des collectivités territoriales, lequel prévoit que, lors des séances au cours desquelles le compte administratif est débattu, le Conseil doit élire un Président en vue de l'examen de ce dossier.

Nous avons coutume de désigner notre doyen d'âge pour remplir cette fonction. Au cours de ce mandat, le doyen d'âge est monsieur Claude Vial.

Il n'y a pas d'opposition à ce que monsieur Claude Vial assure la présidence de notre assemblée pour l'examen de ce dossier ?

(M. Claude Vial est désigné et rejoint la tribune pour l'examen et le vote du dossier).

**Présidence de monsieur Claude Vial
Doyen d'âge**

M. LE PRÉSIDENT VIAL : Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, comme le précédent, ce rapport a reçu un avis favorable de la commission mais les explications seront peut-être légèrement plus longues.

(Projection de diapositives –VOIR annexe 1 page 116–).

Je vais vous présenter comme chaque année le compte administratif (CA) en procédant avec la même méthode : tout d'abord un examen des recettes de fonctionnement, ensuite les dépenses de fonctionnement, l'autofinancement qui en résulte, la dette et, enfin, l'investissement.

I – Les recettes de fonctionnement –

Commençons par les recettes de fonctionnement : après trois années d'exercice, nous pouvons à présent avoir une vision plus claire de l'évolution de nos recettes. Après deux années de relative stabilité en volume global, on

note une augmentation de plus de 50 M€, soit 2 % du volume de nos recettes. Elles atteignent ainsi 2,7 milliards d'euros en 2017. Cette évolution cache toutefois une grande disparité sur laquelle je vais revenir dans un instant.

Ces 2,7 milliards peuvent se décomposer de la façon suivante :

- à hauteur de 69 % en recettes fiscales, ce qui représente 1 861 M€,
- 18 % en dotations : 478 M€,
- 13 % en produits divers.

Vous pourrez constater sur le tableau qui s'affiche que les produits fiscaux et les dotations poursuivent des trajectoires strictement inversées : alors que les produits fiscaux, à taux identique conformément aux engagements pris en début de mandat, augmentent de 69 M€ entre 2016 et 2017, on constate une perte de 47 M€ de dotations sur la même période.

Les recettes fiscales -

Les recettes fiscales représentent 1 861 M€ et se ventilent de la façon suivante :

- 36 % sont issus de la fiscalité des entreprises soit 674 M€, alors que nous avons 768 M€ en 2016. Parmi ces recettes de fiscalité des entreprises, nous avons la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) qui représente à elle seule 269 M€ contre 389 M€ en 2016. En fait, son produit diminue en raison du transfert à la Région de la part de CVAE départementale liée au financement des transports interurbains ; cette compétence se réduisant à la portion congrue dans un territoire désormais urbain, la Métropole perçoit en retour une attribution de compensation de la part de la Région. Après la CVAE, nous avons le produit de la CFE (cotisation foncière des entreprises) qui représente 235 M€ contre 225 M€ en 2016 ;

- 22 % des produits fiscaux sont issus de la fiscalité des ménages et, parmi celle-ci, on constate que les taxes foncières s'élèvent à 161 M€ contre 159 M€ en 2016. Quant à la taxe d'habitation, elle est de 151 M€ contre 149 M€ en 2016 ;

- ensuite, 42 % des produits fiscaux sont composés d'une multitude de taxes et de reversements de fiscalité liés à des transferts de charge, pour un montant total de 783 M€. Parmi ces transferts :

- * l'attribution de compensations versées par la Région que je viens d'évoquer : 119 M€,
- * les droits de mutation à titre onéreux, en forte croissance, qui représentent 308 M€,
- * la taxe intérieure de consommation des produits énergétiques, reversée par l'État, qui atteint 114 M€ comme en 2016,
- * le fonds national de garantie individuelle de ressources qui reste à 108 M€,
- * et, pour finir, les taxes d'aménagement et de séjour qui atteignent respectivement 16 M€ et 7 M€.

Les dotations -

Ensuite, regardons les dotations qui représentent, sur ces nouveaux tableaux, 18 % des recettes et se réalisent à 478 M€ en 2017 à comparer au 525 M€ en 2016. Ces recettes diminuent fortement, près de 60 M€ entre 2015 et 2016 et 47 M€ entre 2016 et 2017, notamment en raison de la contribution de la Métropole au redressement des finances publiques pour la dernière année en 2017.

Les principales composantes de ces dotations sont :

- la DGF (dotation globale de fonctionnement) avec 400 M€, qui se décompose en :

- * DGF de bloc communal : dotations d'intercommunalité (30 M€) et dotations de compensation (219 M€),
- * DGF du bloc départemental avec la dotation forfaitaire à hauteur de 89 M€, la dotation de compensation, stable à 40 M€ et la dotation de péréquation urbaine également stable à 21 M€ ;

- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, perçue à hauteur de 59 M€ ;

- et, enfin, les allocations compensatrices de fiscalité pour exonération nationale, qui représentent 12 M€.

II – Les dépenses de fonctionnement -

Après ces recettes de fonctionnement, examinons les dépenses de fonctionnement du budget principal.

Quelques mots sur leur évolution globale : elles s'élèvent à 2 295 M€ et diminuent ainsi de 87 M€, principalement en raison de l'impact sur l'exercice 2016 des dépenses liées au refinancement de la dette toxique transférée au Conseil général. Les charges financières représentent 57 M€ alors qu'elles atteignaient 179 M€ en 2016 pour absorber le poids de l'indemnité de sortie qui –je vous le rappelle, était supérieur à 135 M€. Hors refinancement de la dette, les dépenses de fonctionnement augmentent de 27 M€. Cette augmentation de 27 M€ est très limitée puisqu'elle représente seulement 1,2 % si l'on considère que les dépenses sociales à elles seules augmentent de 29 M€.

Quelle est la répartition des dépenses de fonctionnement ? Les principaux postes sont les suivants :

- les dépenses du secteur social avec 720 M€, soit 31 % des dépenses de fonctionnement ; elles atteignent ainsi 29 % du total des dépenses de l'année dernière,
- les subventions et participations avec 426 M€, soit 19 % des dépenses de fonctionnement, niveau équivalent à celui de 2016,
- les dépenses de personnel avec 391 M€ représentent 17 % des dépenses de fonctionnement,
- les charges générales avec 283 M€, soit 12 % des dépenses de fonctionnement,
- notons que les reversements aux Communes représentent 234 M€, montant identique à 2016.

Les dépenses sociales -

Nous allons nous attarder quelques instants sur les dépenses du secteur social. Vous avez un tableau qui s'affiche et vous constatez que ces dépenses représentent 720 M€ en 2017 contre 691 M€ en 2016. On y trouve notamment :

- les frais de séjour et d'hébergement avec 309 M€ ; ils concernent les personnes en situation de handicap, la protection de l'enfance, les personnes âgées et l'accueil familial. C'est sur cet ensemble que l'on constate les plus fortes hausses, principalement dans les secteurs du handicap, avec 12 M€,
- le RSA (revenu de solidarité active) : 227 M€ contre 222 M€ en 2016,
- l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) : 103 M€ contre 99 M€ en 2016.
- la prestation de compensation du handicap et l'allocation compensatrice tierce personne qui représentent ensemble 57 M€,
- enfin, le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) est stable à près de 14,5 M€.

Les dépenses de personnel -

Quelques mots à présent sur les dépenses de personnel. Elles s'élèvent à 391 M€ en 2017 contre 384 M€ en 2016, soit une hausse de 1,86 %. Cette évolution résulte de différents facteurs dont les effets se compensent seulement en partie.

Tout d'abord les évolutions réglementaires nationales, qui représentent 4,7 M€, parmi lesquelles la revalorisation de la valeur du point d'indice à même hauteur qu'en 2016 (0,6 % en février 2017). La poursuite de la mise en œuvre du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations ; les augmentations de cotisations patronales de la CNRACL ; l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (IRCANTEC).

Après les évolutions réglementaires, nous avons le glissement vieillesse-technicité avec 4,2 M€, les évolutions d'effectifs et écarts de rémunération entre les sortants et les entrants –là c'est négatif– : - 2,5 M€. Ensuite, la mise en place du régime indemnitaire de fonction pour valoriser certaines fonctions à responsabilité ou soumises à sujétion. Enfin, l'augmentation de la participation employeur sur la prévoyance pour faire face aux augmentations des tarifs de mutuelle.

Nous avons ainsi terminé assez rapidement les dépenses et les recettes de fonctionnement.

III – L'autofinancement -

À présent, l'autofinancement : je rappelle que l'autofinancement brut représente le résultat de la soustraction entre les recettes et les dépenses de fonctionnement que je viens de vous présenter. Il traduit –ainsi que vous le voyez sur le tableau– la capacité d'investissement de la collectivité sur ses fonds propres. Il met ainsi en exergue l'importance de notre action sur la section de fonctionnement afin de dégager le maximum de ressources pour maintenir notre capacité à investir sans mobiliser l'emprunt.

Quelle est l'évolution constatée de l'autofinancement ? Si l'on considère le caractère exceptionnel des opérations de refinancement de la dette, on constate une croissance de notre autofinancement brut depuis la création de la Métropole : 383,9 M€ en 2015, 380,3 M€ en 2016 après retraitement de la dette toxique et, enfin, plus de 405 M€ en 2017.

Cet excellent niveau d'autofinancement a d'ailleurs été salué –comme vous le savez– par l'agence Fitch qui a accordé à la Métropole de Lyon la meilleure note possible, puisqu'elle est celle de l'État, en indiquant "la très grande solidité financière de la Métropole et sa capacité à financer son investissement sans remettre en cause les grands équilibres" ; c'est pour nous une grande satisfaction.

IV - La dette -

Ensuite, nous aborderons la dette avec ses caractéristiques qui vont apparaître sur ce tableau.

Vous constaterez que l'encours de dette était au 31 décembre 2017 de 2 188 M€ dont 1 971 M€ pour le seul budget principal. C'est un encours totalement sécurisé, classé à 100 % en catégorie 1 et B1 selon la charte Gissler. Je vous rappelle qu'avant les opérations de "désintoxication", nous avions des prêts qui étaient classés dans la même charte F6.

Nos opérations de gestion active de la dette nous ont amenés à effectuer des remboursements anticipés d'emprunts, avec ou sans refinancement, diminuant ainsi la charge des intérêts sur la durée résiduelle. Ainsi, notre taux moyen poursuit sa baisse : il atteint 1,54 % (tous budgets) au 31 décembre 2017 alors qu'il était de 1,93 % en 2016. Je précise que le taux moyen des grandes collectivités est loin de cela puisqu'il est de 2,35 %.

Notre capacité de désendettement est de moins de cinq années, ce qui confirme là encore la très grande solidité financière de notre collectivité.

Enfin, la durée résiduelle moyenne de notre dette diminue également puisqu'elle passe de douze ans et neuf mois à dix ans et huit mois au 31 décembre 2017.

Parlons en quelques mots de la structure de cette dette : la dette à taux fixe représente 50,09 % de l'encours de la dette ; celle à taux variable : 42,63 % ; enfin, le solde est basé sur le livret A et l'inflation.

Je précise que les sources de financement sont diversifiées avec plus de 160 contrats, répartis auprès de 16 groupes bancaires. Le principal porteur est la SFIL (Société de financement local) qui représente près de un cinquième du volume des financements, consécutivement au transfert de la dette du Département. Vous noterez que le second prêteur est la BEI (Banque européenne d'investissement) qui représente, quant à elle, plus de 16 % de l'encours. Vient ensuite la Caisse des dépôts et consignations.

Il nous reste à voir à présent l'investissement.

V - L'investissement -

Nous raisonnons, tous budgets consolidés, sur le périmètre des dépenses PPI.

Deux chiffres principaux : de manière globale, les dépenses d'investissement 2017 atteignent 778 M€ en crédits de paiement, à comparer aux 662 M€ en 2016. Les dépenses d'investissement du périmètre PPI tous budgets s'élèvent à 417 M€ contre 397 M€ au CA 2016 et les recettes à 60 M€.

Je terminerai cette présentation sur l'investissement par quelques exemples de nos réalisations ; des photographies s'afficheront qui illustreront mieux le propos.

Dans le domaine de l'économie, éducation, culture, sports, je parlerai tout d'abord du projet de relocalisation du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Ce projet est à présent lancé. La relocalisation dans le Biodistrict de Gerland permettra d'accueillir les 500 salariés et chercheurs internationaux dès 2021.

Je citerai encore les travaux d'accompagnement du projet Vallée de la Chimie à Saint Fons ou encore ceux liés à la construction des pôles entrepreneuriaux et, bien sûr, la Cité internationale de la gastronomie dont vous avez pu constater que les travaux se terminent et vous avez pu en apprécier la beauté.

En matière d'enseignement supérieur, dans le cadre des projets autour de Lyon Cité Campus, je vous présente la plate-forme d'innovation Axel'One Campus mais je pourrais vous citer également la construction de l'Institut de nanotechnologie, la reconfiguration et la réhabilitation des locaux de la Maison des étudiants ou encore la construction du laboratoire de recherche LR8 de l'École normale supérieure à Lyon 7°.

La Métropole est également maître d'ouvrage pour l'opération Neurocampus, Université Claude Bernard Lyon I à Villeurbanne, qui vise –je vous le rappelle– à regrouper sur un même site l'ensemble du potentiel de recherche fondamentale et clinique en neurosciences.

En matière d'éducation, vous verrez sur ces photos les nouveaux collèges Alice Guy à Lyon et Simone Lagrange à Villeurbanne.

Dans le secteur de la mobilité maintenant, je vous présenterai l'avenue Garibaldi, dont nous avons vécu l'ouverture suite au comblement de la trémie. La deuxième phase de l'aménagement de cette voie structurante est à présent terminée, avec une véritable reconquête des espaces publics pour en améliorer les usages (jardins, terrasses, etc.), favoriser l'animation et les échanges et améliorer l'accessibilité aux grands équipements tels que les Halles Paul Bocuse, l'auditorium ou encore la piscine.

Toujours dans le domaine des mobilités, vous saurez que la mise en sécurité du boulevard périphérique nord de Lyon mobilise près de 70 M€ dans le cadre d'un partenariat public/privé.

Enfin, le plan d'actions pour les mobilités actives irrigue, quant à lui, l'ensemble de nos projets pour parvenir à la réalisation de 1 000 kilomètres de réseau cyclable d'ici 2020. Nous sommes aujourd'hui à près de 800 kilomètres, dont 62 ont été réalisés sur la seule année 2017.

Dans le domaine de l'aménagement et du développement urbain, l'action de la Métropole émerge à la fois sur le budget principal avec les ZAC, zones d'aménagement concédées aux aménageurs, et sur le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe. Je citerai ainsi la ZAC Terrailon à Bron, la ZAC Vénissy à Vénissieux ou encore la ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin.

Les projets urbains partenariaux permettent également de conduire nos politiques d'aménagement en mobilisant près de 4 M€ en 2017 ; je citerai le PUP (projet urbain partenarial) Berliet à Lyon 8°, le PUP Gimenez à Vaulx en Velin, le PUP Gervais à Villeurbanne et encore le PUP 75 à Gerland dans le septième arrondissement.

Dans le domaine des solidarités et de l'habitat, vous savez que les aides à la pierre constituent la plus grosse partie de nos dépenses d'investissement en matière de logement ; elles représentent plus de 38 M€, dont 9 M€ en recettes de l'État sur le seul exercice 2017.

Dans le secteur de l'habitat, vous noterez que l'on compte plus de 5 400 logements rénovés depuis la création du dispositif avec une dépense de près de 4,5 M€ en 2017.

Dans le domaine de l'environnement, je citerai la mise en oeuvre des PPRT (plans de prévention des risques technologiques) prescrits par l'État, qui se poursuivent : 1 M€ en 2017 avec une volonté de réduction des risques à la source.

La convention-cadre de financement sur le PPRT de la Vallée de la chimie a été –je vous le rappelle– signée en octobre 2017.

Pour conclure sur l'investissement –et j'aurai bientôt fini avec une conclusion définitive–, il nous est apparu intéressant de vous présenter quelques-unes de nos réalisations principales mais je précise qu'il ne s'agit que d'un bref aperçu de nos interventions, qui me semblent suffire toutefois à illustrer, d'une part, la diversité de nos champs d'intervention, d'autre part, la qualité de nos réalisations.

Nous allons bien sûr poursuivre en 2018 la même volonté d'enrichir notre territoire et de créer des synergies favorables à son développement.

Bien sûr –et ce sera ma conclusion sur la présentation du compte administratif–, nous continuerons à faire preuve de la même rigueur de gestion que vous avez pu constater dans les années précédentes car c'est à ce prix seulement que nous pourrions continuer à disposer d'une solide santé financière, condition indispensable pour réaliser nos ambitions au profit de l'ensemble des habitants de la Métropole.

Je vous remercie de votre attention à la lecture un peu longue effectivement de ce compte administratif, qui encore une fois peut être qualifié objectivement de très satisfaisant.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT VIAL : Il me reste à vous remercier, monsieur Brumm, pour votre exposé qui est complet et très intéressant. Je pense que l'on peut passer la parole aux différents groupes qui vont intervenir. Merci beaucoup, monsieur Brumm.

Une minute pour le groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Oui, il s'agit d'une explication de vote. Monsieur le Président, mesdames messieurs les Conseillers, le groupe GRAM s'était abstenu sur le budget 2017 de notre collectivité, pointant un fort décalage entre les intentions affichées par l'exécutif et la réalité des décisions et actes politiques et choix budgétaires pris par ce même exécutif. Donc pour les mêmes raisons, nous nous abstenons sur le compte administratif 2017.

M. LE PRÉSIDENT VIAL : Le groupe Centre démocrate Lyon Métropole, six minutes.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe ainsi que le groupe Socialistes et républicains métropolitains, pour lequel nous nous exprimons sur ce sujet, sont satisfaits de ce compte administratif 2017.

C'est le premier compte administratif depuis votre élection le 10 juillet dernier, monsieur le Président, et il incarne assez bien, je trouve, la continuité essentielle à la stabilité de notre institution que vous représentez. Or, ce n'est pas chose aisée lorsque l'on connaît le contexte actuel de réduction des dépenses des collectivités, sujet qui est également à l'ordre du jour de ce Conseil au travers de la contractualisation avec l'État et sur lequel nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir conjointement avec le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Notre Métropole demeure une collectivité associant attractivité et solidarité. En effet, le produit des recettes fiscales venant des droits de mutation à titre onéreux et de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sont en forte hausse par rapport à 2016, ce qui traduit le dynamisme de notre territoire.

Par ailleurs, les dépenses sociales, en hausse de près de 28 M€, représentent près de 31 % des dépenses du budget principal. Cette hausse est notamment due à la prise en charge de problématiques nouvelles ou grandissantes et dont chacun a pu constater l'urgence, telles que celles des mineurs non accompagnés, par exemple.

De même, nos deux groupes ont déjà eu l'occasion cette année de saluer à plusieurs reprises la mise en œuvre du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi voté en 2015, qui incarne l'ambition de notre Métropole en matière de politique sociale et économique. Cela nous permet de travailler en lien avec les acteurs du monde économique pour développer le retour à l'emploi durable mais aussi de continuer notre travail d'accompagnement actif.

Notre politique reste donc cohérente et, bien que des économies soient possibles dans le domaine social tout comme dans d'autres, nous sommes loin de remettre en cause les aides sociales comme on a malheureusement pu l'entendre parfois.

Nous tenons également à saluer notre capacité d'autofinancement élevée, qui est presque égale à celle que nous avons en 2015. C'est un atout qui nous permet –je ne vous apprends rien, chers collègues– de minimiser notre appel à l'emprunt, chose d'autant plus importante dans le contexte actuel de réduction de la dette publique que j'évoquais plus tôt. Il apparaît, au vu de ce compte administratif, que nous arrivons à nous adapter à ce contexte rigoureux, le taux moyen de la dette ainsi que sa durée résiduelle ayant diminué par rapport à l'an passé.

On peut regretter la baisse des dotations de l'État, qui est cependant –et il me semble important de le souligner– moins forte de près de 12 M€ que la baisse ayant eu lieu entre 2015 et 2016.

Ce compte administratif confirme –et nous n'en doutons pas– que notre Métropole a su pleinement s'adapter à son nouveau statut unique en France et qu'elle continue maintenant sur sa lancée. J'en veux d'ailleurs pour preuve une étude récemment publiée par l'INSEE, qui dénote que notre Métropole abrite près d'un quart des emplois de la région.

Il démontre aussi que notre budget est maîtrisé, ce qui ne peut laisser qu'optimiste pour les économies qui sont attendues de nous dans les années à venir car nous savons que nous détenons la capacité de les mener à bien sans renier ce qui fait l'ADN de notre collectivité.

Nous sommes donc, vous l'aurez compris, très satisfaits de ce compte administratif 2017 et les groupes Centre démocrate Lyon Métropole et Socialistes et républicains métropolitains voteront bien évidemment ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT VIAL : Trois minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère PIANTONI : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, au moment d'examiner le troisième compte administratif de notre Métropole, nous pourrions réutiliser certaines des appréciations formulées ici même l'année dernière lors de l'examen du précédent compte administratif.

Nous pouvons d'ailleurs nous réjouir de cette stabilité car notre bonne santé financière est le signe d'une gestion sérieuse et efficace de nos deniers publics. Puisque des contraintes étatiques vont considérablement affecter nos marges de manœuvre budgétaires, il est rassurant d'approcher les restrictions des prochaines années dans une situation financièrement saine.

Mais, pour en revenir au compte administratif, force est de constater que la plupart des grands indicateurs sont au vert. Le niveau d'autofinancement brut, même s'il est légèrement en baisse, se maintient à un niveau acceptable à plus de 450 M€ ; la dette, elle, augmente de 6 % mais la capacité de désendettement reste raisonnable à un peu moins de cinq ans. Pour revenir à la contractualisation avec l'État, il s'agit ici d'un signe encourageant : le plafond de dix ans de capacité de désendettement qui nous sera imposé pourra donc être respecté sans trop d'inquiétude. De même, le taux moyen de la dette diminue, de 1,9 % à 1,4 %, et les charges financières représentent pour l'année 2017, 57 M€ contre 180 M€ pour l'année 2016.

Les dépenses publiques, toutes sections confondues, sont restées stables alors que les moyens alloués à certaines des politiques publiques qui nous semblent les plus cruciales ont connu une hausse significative : + 30 % en matière d'éducation par rapport au CA précédent, soit 21 M€ supplémentaires et + 6 % en matière d'habitat et de logement soit 5 M€ supplémentaires.

Le compte administratif qui nous est présenté est donc dans l'ensemble, positif et encourageant. Il nous permet d'envisager avec une relative sérénité les années à venir et le groupe PRG votera donc favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT VIAL : Deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, cette année encore, les comptes administratifs qui nous sont présentés sont très satisfaisants et confirment une bonne gestion de notre budget, de nos dépenses et de nos recettes.

Nous pouvons en particulier nous féliciter, d'une part, de la gestion de la dette pour laquelle nous avons eu des débats difficiles il y a quelques années mais qui *in fine* conduit à une situation maîtrisée et, d'autre part, de notre autofinancement qui nous permettra de poursuivre nos investissements.

Je voudrais toutefois apporter un focus sur deux éléments.

Tout d'abord, les recettes fiscales : nous avons pu constater que si les dotations de l'État continuent de baisser, celles-ci sont compensées par la fiscalité sur les ménages et les droits de mutation à titre onéreux. Dans la mesure où les taux n'ont pas augmenté, cela traduit une réelle attractivité de notre territoire. Une interrogation demeure quant à la baisse des recettes fiscales provenant des entreprises ; espérons qu'il s'agit d'un artifice administratif et non pas d'un désamour entre la Métropole et le monde économique.

En second lieu, nos dépenses foncières connaissent un accroissement important : + 4 %, ce qui est cohérent avec les constats faits sur l'augmentation des populations et les besoins que nous devons traiter pour soutenir nos concitoyens les plus fragiles. Sans aller trop dans le détail, nous pouvons noter que nos dépenses sociales de fonctionnement, au-delà du RSA, de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), et de la PCH (prestation de compensation du handicap), concernent entre autres l'aide sociale à l'enfance : 3 % de dossiers traités en plus en 2017 par rapport à 2016, les frais de séjour et d'hébergement pour la protection de l'enfance : + 4 %, les mêmes frais de séjour pour les personnes handicapées : + 8 % et les mêmes frais de séjour pour les personnes âgées : + 2,4 %.

Nous constatons ainsi de nouveaux défis à relever tel que l'accueil des mineurs non accompagnés qui explose, les aides aux ménages pour le maintien à domicile, la rénovation thermique de l'habitat, etc.

Là où je veux en venir est que l'examen du compte administratif 2017, si on s'en tient aux évolutions des années passées, montre bien que les contraintes à venir et imposées par l'État sur nos dépenses de fonctionnement auront des répercussions très importantes sur la qualité de vie de nos concitoyens les plus fragiles et sur l'image que nous donnerons de notre collectivité.

Par ailleurs, si on s'intéresse aux dépenses de personnels qui évoluent modérément, il nous faudra aussi interroger les aspects qualitatifs tels que leur capacité à assurer la qualité de service rendu aux populations, leurs conditions de travail, la lutte contre l'absentéisme pour en comprendre les raisons et lutter efficacement contre le mal-être des

agents mais aussi la structure même de nos effectifs, pouvant aller jusqu'à interroger les processus de reconnaissance de toutes les catégories sociales et professionnelles de la Métropole.

Les élus écologistes voteront ce dossier mais expriment également leurs inquiétudes quant aux enseignements de ces comptes sur la réalité sociale de notre territoire et pour faire face aux enjeux budgétaires à venir.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT VIAL : Deux minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, une intervention très courte en forme d'explication de vote. Les élus UDI avaient voté contre le budget 2017, en regrettant notamment une mutualisation trop faible entre Villes et Métropole et en regrettant également des retards dans la mise en œuvre de la PPI. Aussi, pour ces mêmes raisons et en cohérence avec notre vote lors du budget 2017, nous voterons contre le compte administratif 2017. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT VIAL : Une minute pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, nous nous abstenons mais je dois excuser Bernard Genin qui devait intervenir mais –comme vous le savez, avec les réductions d'effectifs au Ministère du travail, Ministère qui a apporté la plus forte contribution aux baisses de dépenses publiques du Gouvernement du budget 2018– va arriver en retard et donc je vous sollicite, monsieur le Président, pour que son intervention soit jointe au compte-rendu. Je vous remercie.

(Le texte de cette intervention non prononcée en séance publique, sous réserve de communication par son auteur, sera publié après approbation du procès-verbal sur le site Grand Lyon Territoires - Rubrique Vie institutionnelle - Présentations en séance - Conseil de la Métropole - 05/11/18).

M. LE PRESIDENT VIAL : Cinq minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Merci. Je la grouperai avec l'intervention que j'avais prise sur la contractualisation.

Monsieur le Président, chers collègues, je veux tout d'abord remercier monsieur Brumm pour la présentation de notre troisième compte administratif qui illustre la réalisation et l'état d'avancement des choix politiques et des projets que nous avons votés dans cette assemblée. Le rapport qui nous est soumis met en exergue la diversité de nos compétences et la ventilation des moyens que nous y affectons.

Ainsi, en matière de développement économique, le bilan exceptionnel de l'année 2017, qui a vu la création de près de 20 000 entreprises, conforte les choix qui ont été faits tout en nous conduisant à adapter notre politique au regard des évolutions même de l'entrepreneuriat.

C'est ainsi que nous consolidons l'animation, que nous consolidons l'accompagnement des structures qui constituent, pour beaucoup, non pas de grandes structures mais des entreprises individuelles et pour beaucoup d'entre elles des auto-entrepreneurs, et que nous construisons sur ce mandat –comme cela a été souligné– trois pôles entrepreneuriaux à Lyon 9^e, à Givors pour la zone sud ainsi qu'à Neuville.

Nous accompagnons, par ailleurs, une forte ambition sur les territoires industriels, qu'il s'agisse de Vénissieux, qu'il s'agisse de la Vallée de la Chimie, en accompagnant leur évolution et leur restructuration, ce qui est démontré par les chiffres plutôt positifs de revalorisation de l'emploi salarié dans le milieu industriel suite aux dernières actualisations.

Parallèlement, nous mobilisons activement les entreprises dans le cadre de notre politique d'insertion qui représente un budget d'un peu plus de 245 M€, dont 227 M€ consacrés au versement de la seule allocation qui progresse de 2 % à la suite d'une revalorisation mais dont le nombre d'allocataires reste stable.

Nous poursuivons également une refonte ambitieuse de l'accompagnement des bénéficiaires en accentuant la professionnalisation des acteurs, en initiant les appels à projets innovants, avec l'objectif de dynamiser l'ensemble des parcours. Nous participons, par ailleurs, au projet ODAS (Observatoire national de l'action sociale) pour créer un outil numérique qui nous permette désormais de favoriser l'adaptation des compétences de ces publics en sortant du cadre de recrutement habituel par CV.

Notre politique de mobilité a mobilisé, quant à elle, plus de 308 M€, budgets de fonctionnement et d'investissement compris. Les enjeux en la matière sont fondamentaux et répondent aux attentes fortes de nos concitoyens : pouvoir

se déplacer librement, efficacement et de manière sécurisée. Mais notre politique de mobilité participe également de notre manière de repenser la Métropole pour la rendre plus respirable en favorisant le développement des transports collectifs, plus apaisée à l'occasion des travaux de voirie qui s'accompagnent d'une rénovation qualitative et d'un partage de l'espace public plus équilibré, pour les piétons, pour les cyclistes. Notre politique de mobilité illustre par ailleurs l'amorce des projets ambitieux initiés dans le cadre de ce compte avec le déclassement de l'A6/A7 et le futur Anneau des sciences.

La liste, chers collègues, de l'ensemble des politiques menées est longue, avec –et vous l'avez indiqué– la réalisation de nouveaux collèges, l'accompagnement des structures sportives, culturelles et nos ambitions en matière de logement.

Ce compte administratif est donc bon et nous nous en félicitons. Nos recettes fiscales progressent du fait de la dynamique de notre territoire. Nos dépenses de fonctionnement ont quant à elles évolué de 1,2 %, soit finalement presque le taux de contractualisation que notre Métropole a réussi à négocier et qui a été arrêté, après une négociation serrée, à 1,19 %. Désormais, nos dépenses deviennent strictement encadrées dans le cadre d'une contractualisation initialement sollicitée par des élus qui ne souhaitent plus subir brutalement des baisses de dotations de l'État aussi impactantes. Mais il va falloir être vigilant au regard de l'évolution de l'inflation et des dépenses notamment sociales, sur lesquelles nous avons des facteurs exogènes d'évolution.

Nous nous étions déjà engagés ici même dans une politique de marges de manœuvre qui nous conduit à mieux maîtriser nos dépenses. La signature du contrat avec l'État fixera désormais un cadre contraignant, certes complexe à respecter mais que nous ne pouvons déclinier tant au regard du risque de reprise financière qu'en raison de la position de notre Métropole.

Cela dit, bien évidemment, nous approuverons le compte administratif. Et cela permet de retirer le temps de parole que j'avais pris sur la contractualisation.

Je vous remercie, chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT VIAL : Quatre minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président KABALO : Merci, monsieur le Vice-Président. Chers collègues, plusieurs remarques méritent d'être soulevées à l'occasion de l'examen du compte administratif 2017. Il s'agit du troisième compte administratif depuis la création de la Métropole ; la comparaison d'une année à l'autre est plus aisée que les années précédentes.

La première remarque concerne la bonne situation financière de la Métropole. Le compte administratif 2017 est d'abord marqué par une baisse brutale des dotations de l'État. La Métropole a vu ses dotations diminuer de près de 50 M€ ; ces importantes baisses impactent la Métropole dans son fonctionnement et ses investissements. Fort heureusement, la Métropole bénéficie de rentrées fiscales et de recettes de gestion en hausse ; c'est le dynamisme démographique et économique de la Métropole qui lui permet de s'en sortir.

Dans un contexte budgétaire difficile pour les collectivités territoriales, plusieurs indicateurs importants témoignent d'une bonne santé financière de la collectivité. Les dépenses de fonctionnement, et notamment les dépenses de personnel, sont relativement stables. L'autofinancement brut est en hausse pour atteindre 384 M€. Le recours à l'endettement est maîtrisé, avec une capacité de désendettement de quatre ans et dix mois.

La deuxième remarque porte sur la place croissante des dépenses sociales. Le compte administratif 2017 confirme que les dépenses sociales représentent le premier poste de dépenses de la Métropole. Leur forte dynamique témoigne que le développement d'actions d'insertion professionnelle et sociale est au cœur des préoccupations de la Métropole de Lyon. Désormais chef de file de l'action sociale, la Métropole doit être inclusive et solidaire pour tous ses habitants et territoires.

La troisième remarque concerne la mise en œuvre de la PPI. La réalisation de la PPI représente près de 417 M€ tous budgets en 2017. C'est une bonne dynamique qu'il faut poursuivre. L'enjeu est d'assurer la concrétisation de la programmation 2015-2020, qui représente au total 3,5 milliards d'euros et près de 1 175 projets. Notre groupe reste attentif à la mise en œuvre de la PPI, qui doit être équilibrée sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le compte administratif est un outil d'évaluation : évaluation de la situation financière de la collectivité, évaluation également de la mise en œuvre des intentions politiques qui sont portées dans notre budget. Sur cet aspect, il faut que nous soyons plus efficaces en matière d'investissement, plus sélectifs sur nos choix en privilégiant les politiques qui impactent le quotidien des habitants, et principalement ceux les plus en difficulté, plus collectifs enfin avec les autres acteurs de l'action publique, au premier rang desquels les Communes.

Le groupe La Métropole autrement votera ce compte administratif 2017.

M. LE PRÉSIDENT VIAL : Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, chers collègues, ce que nous pouvons retenir de ce compte administratif 2017, ce sont plusieurs constats.

Premier constat : une augmentation de l'autofinancement brut, augmentation importante par rapport à 2016. Une augmentation aussi de l'autofinancement net. Donc nous ne pouvons que nous en réjouir.

Deuxième constat : la capacité de désendettement qui augmente par rapport à celle de 2016.

Troisième constat : l'exécution budgétaire. On en parle peu mais je voudrais tout de même attirer votre attention. C'est vrai que si elle est satisfaisante au niveau de la réalisation des dépenses de fonctionnement, en revanche, le taux de réalisation des investissements à 67,44 % –je le dis– laisse à désirer et doit être amélioré d'urgence car, en effet, cela signifie qu'il y a un retard dans l'exécution de la PPI. Même si nous sommes en accord avec les politiques ainsi déclinées, il y a lieu de passer à la vitesse supérieure dans l'exécution de ces politiques.

Et nous aurons quelques difficultés supplémentaires du fait de la contractualisation : comment gérer les nouvelles dépenses de fonctionnement générées par les investissements des collègues ? Quid des participations et subventions aux bailleurs sociaux, au SDMIS (service départemental métropolitain d'incendie et de secours), au SYTRAL, à OnlyLyon, à l'ADERLY (Agence pour le développement économique de la région lyonnaise) ? Que ce soient les politiques mises en place (insertion et emploi, enseignement supérieur et recherche ou éducation), comment concilier la limitation des dépenses de fonctionnement et leur croissance inéluctable, du fait par exemple –je l'ai dit– de la construction de nouveaux collèges ? Quid du plan numérique de l'éducation ? Quid des subventions au niveau de la politique culturelle en diminution par rapport à 2016 ? Comment gérer l'augmentation significative des dépenses au sujet des jeunes mineurs non-accompagnés ? Nous notons une augmentation de plus de 6 % des dépenses de fonctionnement concernant la compensation du handicap, idem pour l'APA, l'allocation personnalisée d'autonomie. D'ailleurs, les trois quarts des Départements ne signeront pas les contrats financiers avec l'État. Nous devons donc être vigilants par rapport à la progression de ces dépenses sociales et, au-delà, avec l'État quant à la compensation de ces dépenses ; d'autant plus que la renationalisation des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) évoquée par le rapport Richard-Bur ne peut que nous inquiéter à terme.

La limitation voire la baisse des crédits affectés à la cohésion territoriale, au développement urbain, nous inquiète. Idem au niveau de la mobilité qui doit être un axe principal de notre politique, voire urgent quand on connaît les difficultés de nos concitoyens qui sont en périphérie à se déplacer dans notre Métropole. En 2017, la participation statutaire s'élève à près de 140 M€, en 2016 à 144,1 M€. Quand on connaît les défis auxquels nous devons faire face à travers la transition énergétique, il y a lieu d'être particulièrement attentif.

Dans d'autres domaines, nous constatons une augmentation des dépenses de fonctionnement, notamment pour la collecte des déchets et le fonctionnement des déchèteries. Là encore, nous devons encourager et amplifier le tri des déchets, indispensable pour contribuer à une politique environnementale efficace.

Au sujet des dépenses de fonctionnement de l'institution, en hausse de 2,5 % suite aux hausses des cotisations patronales CNRACL, IRCANTEC, GVT, la contractualisation devra tenir compte de ces dépenses incompressibles.

Quant à la gestion financière, que constatons-nous ? Une hausse sensible des contributions de la Métropole au fonds de péréquation des DMTO : 27,4 M€ contre 24,8 M€ en 2016, soit 11 % d'augmentation. On est loin du 1,9 % de hausse autorisé par la contractualisation. Idem pour le FIC (fonds d'investissement pour le climat) avec 10 % d'augmentation et, concomitamment, une diminution très sensible des dotations de l'État. Quant à l'évolution des recettes fiscales, on note une diminution de la fiscalité sur les entreprises et une hausse sensible sur la fiscalité des ménages.

Parallèlement, il convient de souligner une bonne maîtrise de notre endettement avec une moyenne en baisse des taux d'emprunt, ce qui demain, si le financement de nos investissements est fragilisé par la diminution de nos ressources et si les taux restent bas, permettra de recourir davantage à l'emprunt.

L'examen de ce compte administratif montre toutefois que la Métropole est gérée au mieux mais que cette gestion ne doit pas être compromise par une recentralisation de l'État à l'égard des collectivités territoriales.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT VIAL : Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Je ne sais pas si vous m'avez entendue : retirée, monsieur le Président. Nous avons parlé avec nos collègues du groupe Centre démocrate.

M. LE PRÉSIDENT VIAL : Six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère BALAS : Monsieur le Président, mes chers collègues, après cette présentation des comptes de la Métropole, nous pourrions avoir deux choix : soit abandonner face à leur grande complexité, soit s'en tenir à votre analyse qui pourrait se résumer ainsi : "Tout va très bien."

Seulement voilà, j'essaie toujours d'aller un peu plus loin que votre présentation idéalisée et c'est donc un troisième choix que je vais développer, celui d'une analyse quelque peu critique qui nous amènera à voter contre ce compte administratif –vous y êtes habitués–.

Alors, vous nous dites, la capacité d'autofinancement est en augmentation mais c'est après retraitement sinon, elle est stable.

Vous nous dites que les dépenses de fonctionnement progressent modérément mais en réalité beaucoup plus qu'entre 2015 et 2016.

Vous vous enthousiasmez sur votre investissement mais quand on s'attarde sur les 381 M€ de crédits de paiement issus de la PPI, on s'aperçoit que 31 % viennent de la PPI de 2008 à 2014. Nous sommes juste mi-2018. Il reste encore 300 M€ de crédits de paiement à venir sur les autorisations de programme de cette ancienne PPI. Alors, je pense, mesdames et messieurs les Maires, que malheureusement un certain nombre d'entre vous risquent d'être déçus par le fossé entre les engagements qui ont été pris et la capacité de la Métropole à les mettre en oeuvre.

Revenons donc à vos dépenses de fonctionnement qui, heureux hasard, croissent de 1,2 %, de quoi quasiment rentrer dans les clous du pacte de contractualisation de l'État que vous allez signer.

Si on regarde plus en détails, on s'aperçoit cependant que vos résultats sont heureusement améliorés par des éléments exceptionnels : 58 M€ de cessions, soit 38 M€ de plus que l'année dernière –qui ne se reproduiront pas en 2018– et aussi par des frais financiers en baisse après un retraitement plus que discutable de la gestion de la dette –même si j'ai eu des explications, c'est vrai qu'elles sont un petit peu compliquées– ; il s'agit tout de même de 21 M€ de dépenses qui disparaissent des comptes pour faire atterrir, encore une fois presque miraculeusement, les dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 %.

Quand il y a des recettes exceptionnelles, vous les laissez dans les comptes mais quand il y a des dépenses que vous dites exceptionnelles, vous préférez les retirer. Ce n'est tout de même pas très équilibré.

Alors, il vaut mieux s'en tenir, pour analyser votre gestion, aux seules dépenses de gestion, donc en dehors des frais financiers et des frais exceptionnels. On constate bien là un "effet ciseaux", les recettes augmentent de 0,8 % et les dépenses de 2,5 %.

Les remarques sont toujours les mêmes et donnent un sentiment persistant et déjà dit ici de non maîtrise de vos dépenses et d'une navigation au jour le jour que nous constatons chaque année.

Quasiment aucune référence au plan marges de manoeuvre dans votre présentation, si ce n'est pour nous faire part d'une hausse de recettes sur la dépendance suite à l'augmentation du nombre de contrôle d'effectivité, preuve étant ainsi faite de l'utilité de ces contrôles.

Nous ne pouvons que vous encourager sur ce sujet, d'autant que nous le voyons, les dépenses sociales ont tendance à prendre le pas sur le reste, puisqu'elles passent de 29 à 31 % du total des dépenses cette année. Cette question d'une refonte des aides sociales doit être abordée tant au niveau national que local mais d'une manière apaisée, ce qui n'a pas été le cas dans le débat national de ces dernières semaines.

Mieux aider les personnes en recherche d'emploi ou confrontées au vieillissement implique de mieux gérer la distribution de ces aides. Si on parle de l'insertion, tout tourne toujours autour du RSA et sa distribution représente 92 % des dépenses. Les vraies actions d'insertion sont donc de moins de 8 % de ce total.

Y a-t-il eu d'autres axes d'efforts cette année ? On ne voit pas grand-chose et cela se traduit dans les chiffres. Par exemple, les charges à caractère général sont en hausse de 4,2 % avec des variations importantes pour certains postes, comme les prestations de service qui augmentent de 36 %, les frais de colloques et séminaires qui augmentent de 26 % ou les fournitures d'entretien qui augmentent de 37 % –pour ne citer que ceux-là–.

Comment est-ce encore possible, après plusieurs années à vous entendre de grande rigueur, d'avoir des hausses de ce type ? Alors, oui, je sais, encore une fois, il y a les fameux retraitements qui rendent les comparaisons difficiles d'une année sur l'autre, dites-vous. C'est décidément votre arme fatale, votre joker, quand on ne sait pas bien répondre, c'est : "On a retraité donc on ne peut pas comparer".

Une chose est certaine c'est qu'année après année, nous vous le répétons, la Métropole est devenue une collectivité de fonctionnement plutôt que d'investissement, sans pour autant être plus efficace et cela nous inquiète sur un certain nombre de sujets.

Alors, monsieur le Président, en conclusion, je dirai qu'en lisant votre déclaration pour le moins surprenante début juin à Sciences Po où vous envisagez, dans vingt ans, de fusionner la Métropole avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, nous préférierions que vous vous attachiez à ce que notre collectivité soit réellement opérationnelle dans toutes ses compétences, ce qui ne semble pas être encore le cas.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT VIAL : Monsieur Brumm, vous avez peut-être quelques observations à faire.

M. le Vice-Président BRUMM : Oui, monsieur le Président, quelques brèves observations.

Tout d'abord, je voudrais signaler une erreur de plume de notre ami monsieur Artigny lorsqu'il dit que les recettes fiscales ont baissé. En effet, ce ne sont pas les recettes fiscales qui ont baissé mais la CVAE qui a été transférée à la Région et qui a été compensée, par ailleurs, sur le poste "autres produits fiscaux" pour 119 M€. Il n'y a donc pas de baisse des recettes.

Dans le même ordre d'idée, Max Vincent, lorsqu'il affirme que le taux de réalisation de la PPI est faible. Pour répondre sur ce point, je précise que nous avons augmenté les crédits de paiement en 2018 à 650 M€ : ce n'est pas si mal. Sur le contrat avec l'État, c'est la délibération suivante, je vous rappellerai que les dépenses ont augmenté de 1,2 % en 2017, soit sensiblement au même niveau en définitive que le contrat signé. Enfin, je me permettrai de vous signaler que le fonds des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) et le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) ne font pas partie du périmètre de la péréquation.

Quant à madame Balas, alors madame Balas !... (*Rumeurs dans la salle*) ...Le numéro est plus bref aujourd'hui car vous avez parlé moins longtemps. Je vais donc moi aussi parler moins longtemps. Ce qu'aime dire madame Balas, c'est que rien ne va.

Alors, par exemple, je vous rappelle que le retraitement est vraiment une mesure de transparence pour que tous les élus puissent comparer ce qui est comparable. Je crois que monsieur le Directeur des Finances, avec lequel vous vous entendez très bien, vous a expliqué par le menu l'intérêt de ces retraitements.

Pour le résultat des marges de manoeuvre, je ne pense pas que ce soit l'instance, à l'occasion du vote du compte administratif, adéquate pour détailler les marges de manoeuvre. Ce que vous savez, c'est que depuis plusieurs années il existe un chantier marges de manoeuvre qui est ouvert et qui donne des résultats. Alors, je pense que même si à mots couverts vous laissez entendre qu'ils ne sont pas si bons que cela, vous êtes obligée de constater qu'ils le sont. Et, s'ils le sont, c'est précisément notamment par la rigueur avec laquelle nous avons mené ce chantier marges de manoeuvre.

Enfin, parce que je ne peux pas tout reprendre, en ce qui concerne les charges à caractère général dont vous dites qu'elles augmentent, je vous signale à l'inverse qu'elles ont diminué de 10 % entre 2015 et 2016 : il vous faut donc vous pencher sur les trois années et pas sur une seule année.

Pour le reste, même si c'est de bonne guerre de dire, à votre place, que cela ne va pas très bien, j'ai le plaisir de constater, en revanche, qu'un grand nombre de nos collègues, comme monsieur Desbos, madame Piantoni, monsieur Artigny, madame Bouzerda, monsieur Kabalo et tout de même Max Vincent, considèrent que ce compte administratif est bon. Plus on est nombreux à le dire, plus cela doit être vrai !

Merci.

M. LE PRÉSIDENT VIAL : La discussion étant close, je vais demander à monsieur David Kimelfeld, Président, de bien vouloir quitter la salle de délibérations.

(*Monsieur le Président Kimelfeld quitte la salle des délibérations*).

M. LE PRÉSIDENT VIAL : Nous allons procéder au vote du compte administratif pour le budget principal et les budgets annexes de la Métropole de Lyon pour l'exercice 2017.

Je mets donc aux voix le compte administratif 2017, tous budgets. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Gillet (Union des démocrates et indépendants –UDI– et apparentés (Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Havard, Vesco (non inscrits) ;

- contre : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés (sauf M. Gillet qui a voté pour) ; M. Casola (non inscrit) ;

- abstentions : groupes Les Républicains et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Gachet (non inscrit),

M. LE PRÉSIDENT VIAL : Le compte administratif 2017 pour le budget principal est adopté.

Voulez-vous demander à monsieur le Président de bien vouloir revenir dans la salle de délibérations ?

(Monsieur le Président Kimelfeld réintègre la salle des délibérations).

M. LE PRÉSIDENT VIAL : Monsieur le Président, la majorité cette assemblée a adopté le compte administratif 2017.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. D'abord merci à Claude Vial qui a encore une fois rempli ce rôle à la perfection. J'aurai sans doute l'occasion, peut-être tout à l'heure à travers le prochain rapport, de donner quelques expressions. Je voudrais remercier aussi Richard Brumm et bien sûr l'ensemble des services qui ont fourni un gros travail.

Je voulais dire à madame Balas, peut-être parce que cela n'a rien à voir avec le rapport d'après, que je la remercie de me suivre comme ça jusqu'à Sciences Po Paris, c'est un honneur pour moi et lui dire aussi que ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit : je n'ai pas dit qu'il fallait fusionner la Région dans vingt ans, j'ai dit simplement—et c'est pour cela, vous ne deviez pas être là mais vous avez lu la presse qui s'est trompée— que peut-être que, dans vingt ans, on pourrait envisager de prendre l'ensemble des compétences de la Région sur le territoire de la Métropole, ce qui éviterait quelquefois de scinder l'insertion et l'apprentissage, ce qui permettrait quelquefois de régler les problèmes de mobilité, ce qui nous permettrait, sur un certain nombre de sujets, de donner de la perspective à plus jeunes que nous mais pas à nous, nous ne serons plus concernés dans vingt ans.

Voilà, je vous remercie.

(Applaudissements).

N° 2018-2803 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Contrat entre l'État et la Métropole de Lyon pour la mise en oeuvre des articles 13 et 29 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2803. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, il s'agit donc cette fois-ci de la contractualisation. J'ai eu l'occasion d'en parler dans plusieurs instances, je pense que la plupart d'entre vous est bien informé de ce qu'est cette contractualisation et quelles en sont les caractéristiques. Je vais néanmoins vous la présenter—plus brièvement que le compte administratif, je vous rassure— autour de quatre axes :

- la trajectoire de redressement des finances publiques que l'État s'est fixée,
- une présentation des principes de la contractualisation,
- un retour sur le cas particulier de la Métropole,
- pour finir, la projection des dépenses réelles de fonctionnement de la Métropole qui en résultent.

(Projection de diapositives –VOIR annexe 2 page 147–).

I - La trajectoire des finances publiques

L'État a inscrit dans la loi de programmation des finances publiques, pour les exercices 2018 à 2022, une trajectoire de redressement des finances publiques. Cette trajectoire se traduit à la fois par une réduction du déficit public et par la réduction du ratio de dette publique.

L'objectif est ambitieux puisque, pour revenir à un équilibre de ses finances, l'État entend plusieurs conditions :

- passer à un déficit quasiment nul dès 2022, alors que le déficit français est aujourd'hui de 2,6 %. La France –je vous le rappelle– sort juste de la procédure de déficit excessif ;
- réduire la dette publique de plus de 5 points sur la période ; il faudra donc passer de 96,7 % en 2017 à 91,4 % du PIB en 2022,
- enfin, concentrer ces efforts sur une réduction des dépenses publiques pour faire baisser leur poids dans le PIB et passer ainsi de 56,1 % à 51,6 % en 2022.

Je rappelle que les collectivités territoriales sont associées à cet effort auquel elles doivent contribuer à hauteur de 13 milliards d'euros. Concrètement, l'État a défini un taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités qui permet une économie cumulée, par rapport à la trajectoire spontanée de ces dépenses, de 13 milliards d'euros à l'horizon 2022, ce qui représente 2,6 milliards d'euros par an. L'État a en effet considéré que, pour parvenir à cette économie, les collectivités territoriales devaient globalement contraindre l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement à un niveau de 1,2 %.

II – Le dispositif de contractualisation

L'État, pour ce faire, s'est donc procuré un outil qui est la contractualisation. Sur les plus grandes collectivités, il souhaite qu'un contrat soit signé d'ici la fin du 1^{er} semestre 2018, soit bien entendu dans les jours qui viennent. Ce contrat est d'une durée de trois ans et est, c'est important, applicable dès 2018. Il intègre plusieurs éléments et principalement les deux suivants :

- un objectif de maîtrise de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, donc un taux d'évolution des dépenses de fonctionnement est élaboré à partir du taux "socle" de 1,2 % défini au niveau national et modulé, à la hausse ou à la baisse, pour chaque collectivité en fonction de ses caractéristiques propres,
- deuxième élément que je veux développer, c'est l'objectif d'amélioration du besoin de financement qui, lui, est laissé à la libre appréciation des parties.

III – Critères de majoration/minoration

Comme je vous le disais à l'instant, le taux national de référence de 1,2 % fait l'objet, dans le cadre de cette contractualisation, d'une modulation pouvant intervenir aussi bien à la baisse qu'à la hausse, selon les trois critères suivants :

- dynamique de la population,
- revenu moyen par habitant,
- constat des efforts consentis sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement les années précédentes.

Chaque critère peut ainsi jouer, à la hausse ou à la baisse, dans une fourchette comprise entre 0 et 0,15 %. Au global, le taux d'évolution des dépenses de fonctionnement d'une collectivité peut donc s'élever au minimum à 0,75 % et au maximum à 1,65 %.

Pour en finir avec les principales caractéristiques du dispositif de contractualisation, je préciserai les points importants suivants –je vous demande d'y être attentifs parce que ce n'était pas évident au départ– :

- le non-respect du taux d'évolution des dépenses de fonctionnement par une collectivité entraîne l'application d'une sanction. Cette sanction consiste en un mécanisme de reprise financière sur les douzièmes de fiscalité ;
- un deuxième point important est que, si une collectivité refuse de signer le contrat, cela aurait deux conséquences principales : tout d'abord, une pénalité de 100 % –et non pas de 75 %– en cas de dépassement de l'objectif –même quand on a de bonnes résolutions, on ne sait jamais– mais surtout, en cas de refus, une fixation unilatérale du taux d'évolution des dépenses de fonctionnement par le Préfet. À notre avis, il était impensable de faire courir un tel risque financier à notre collectivité.

Critères de modulation pour la Métropole

Quelle était la situation particulière dans notre Métropole quand nous nous sommes présentés en face du Préfet ?

Comme vous pouvez le voir sur le tableau qui s'affiche, la Métropole pouvait déclencher une modulation à la baisse. Cette modulation aurait été due à une lecture "brute" de l'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2014 et 2016, lecture qu'il convenait de pondérer principalement en fonction des deux éléments suivants ; une forme de retraitement –pour faire plaisir à madame Balas– :

- tout d'abord, le versement à compter de 2015, de la Métropole de Lyon au Département du Rhône, d'une dotation de compensation métropolitaine de l'ordre de 74,8 M€ qui constitue naturellement un mécanisme de péréquation entre les deux collectivités, dépense qui n'était bien évidemment pas intégrée dans les dépenses de fonctionnement de 2014 ;

- deuxième point, la dépense exceptionnelle dans les dépenses 2016 des indemnités de remboursement anticipé d'emprunts à risques hérités du Département du Rhône pour un montant d'environ 135,6 M€

Il était nécessaire que ces deux éléments, qui pouvaient jouer à la baisse, soient pris en compte par l'État puisque cela permettait de constater une baisse de dépenses de fonctionnement entre 2014 et 2016 au lieu de l'augmentation sensible qu'aurait laissé apparaître une lecture directe.

À l'issue des discussions que nous avons eues avec le Préfet –nous avons pu plaider notre cause et évoquer ces éléments–, nos arguments ont permis d'imposer une application très mesurée de la pondération à la baisse, pour laquelle on n'aurait eu qu'un taux de 1,05 % et, en fait, il n'a été retenu qu'à 0,01 %. Nous en avons bien entendu été satisfaits, d'autant plus que pour maintenir au niveau national un taux directeur moyen de 1,2 %, les Régions dites "riches" étaient mises à contribution. Ainsi, nous avons donc obtenu que le taux d'évolution des dépenses de fonctionnement accordé à la Métropole soit arrêté dans le contrat au niveau de 1,19 %.

Je vous indiquerai d'ailleurs –parce que la question a été posée– que pour les AIS (allocations individuelles de solidarité) : revenu de solidarité active, allocation personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap, cette évolution est limitée à 2 %, c'est-à-dire que toute dépense sur ces AIS, au-delà de ce seuil de 2 %, ne sera pas prise en compte dans le calcul de la progression. Lorsqu'on regarde le dynamisme de ces dépenses, c'est plutôt une bonne nouvelle.

Cette dernière donnée étant évidemment intégrée dans les chiffres qui vont vous être présentés sur le tableau qui s'affiche, duquel il résulte que nous pourrions dépenser 24 M€ de plus en 2018 par rapport à 2017, cette marge de 24 M€ étant affectée pour deux tiers aux dépenses d'aide sociale et pour un tiers à notre masse salariale.

L'ensemble de nos autres postes budgétaires, dont les achats et les subventions, devra donc être globalement à zéro pour pouvoir tenir les contraintes budgétaires liées à ce contrat.

Je préciserai enfin, parce qu'il faut que vous en ayez bien connaissance qu'à l'inverse du système précédent, les recettes supplémentaires ne peuvent plus constituer une marge de manœuvre. Seules les dépenses de fonctionnement comptent.

Nous serons donc, comme nous l'avons d'ailleurs fait dans le passé, appliqués à notre gestion et plus encore depuis la contrainte forte qui nous a été inspirée par l'État depuis plusieurs années dans le cadre du redressement des finances publiques. Nous poursuivrons donc avec sérieux et équité notre chantier marges de manœuvre qui, seul, nous permettra de respecter les termes du contrat signé avec l'État.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Brumm. La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames messieurs les Vice-Présidents et Conseillers délégués, nous pensons qu'un dialogue est nécessaire et même indispensable avec l'État pour une meilleure organisation de nos politiques publiques. Et nous demandons ce dialogue afin de tendre vers la meilleure organisation possible pour plus de justice sociale et territoriale. Pour autant, ce soir, nous voterons contre ce contrat triennal que vous nous proposez de passer avec l'État car vous nous proposez ici bien autre chose qu'un dialogue respectueux des prérogatives de chacun.

En effet ce que vous nous proposez, sous-couvert d'arguments techniques et financiers, c'est d'accepter que l'État se défasse de sa responsabilité sur les collectivités locales pour combler un déficit qui n'est pas de leur fait puisque la loi impose aux collectivités que leur budget soit équilibré, contrairement à celui de l'État. Ce que vous nous proposez c'est de mettre notre collectivité, notre grande Métropole, au service des choix politiques d'un Gouvernement. Ce que vous nous proposez c'est de mettre en œuvre une politique d'austérité pour satisfaire aux exigences d'une politique libérale imposée par le traité de Maastricht et à laquelle nous nous opposons.

Nous voterons contre cette contractualisation financière qui veut se substituer aux choix démocratiques des citoyennes et citoyens exprimés lors des élections locales et qui va à l'encontre de la libre administration et de l'autonomie des collectivités locales.

Nous voterons contre cette contractualisation qui se traduira par des coupes financières aveugles et court-termistes qui iront inmanquablement à l'encontre de nos services publics et fragiliseront encore les plus vulnérables d'entre nous mais aussi, de plus en plus, les classes moyennes.

Enfin, et par rapport à ce que monsieur Brumm vient de nous dire lors de sa présentation, plusieurs Départements et Régions ont choisi à ce jour de ne pas signer le contrat financier avec l'État. Pour notre part, nous aurions aimé que notre Métropole ait ce courage politique.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération concerne donc –comme il vient d'être dit– la signature entre l'État et la Métropole du contrat pour trois ans sur la trajectoire de nos dépenses de fonctionnement définie nationalement par la loi par un cadre ne dépassant pas les 1,2 %.

Nous apprécions le résultat de l'âpre négociation des élus et des services avec la Préfecture car nous avions craint encore pire que ce résultat de 1,19 % ; cela méritait d'être souligné.

Si nos dépenses de fonctionnement évoluent normalement, + 2 % –sauf semble-t-il en 2017–, les ramener à une évolution de 1,19 % est lourd de conséquences. Après tous les efforts accomplis par notre collectivité, c'est injuste car pourquoi être vertueux si la vertu est sanctionnée ?

Enfin, il est très arbitraire de vouloir contenir nos dépenses de fonctionnement sans tenir compte des recettes, ce qui peut obérer notre attractivité tant à l'égard des entreprises que des familles. Ainsi, avec la délibération qui nous est proposée aujourd'hui, ce sont encore les associations qui risquent d'en subir directement les conséquences et il en sera de même des organismes comme le SYTRAL, les OPH, etc.

Or, nous connaissons sur le terrain l'ampleur croissante des aspirations et besoins, pour certains élémentaires qui, malgré notre engagement –720 M€ pour notre politique sociale– ne sont pas encore couverts par nos actions et que nous devrions satisfaire. De plus, nous subissons de la part de l'État un encadrement strict avec pénalités lourdes en cas de non-respect des engagements de nos dépenses de fonctionnement impliquant la gestion de la dette. C'est une atteinte à la libre administration des collectivités, à la décentralisation ; c'est complètement nouveau et surtout insupportable.

Ensuite, en réglementant les dépenses de fonctionnement des collectivités qui ne sont pas en majorité responsables de la dette publique, c'est une mesure contre-productive qui est prise car les causes de la dette demeurant, celle-ci continuera de croître et les dépenses utiles à la vie, à la santé, à l'éducation, à la culture seront alors rognées.

A ce stade de l'intervention, je voudrais dire –pour rentrer dans le débat national récent– que ce ne sont pas non plus les dépenses sociales qui seraient la cause du déficit ; elles qui sont reconnues si utiles et bénéfiques pour les populations et pour le pays lui-même –voir l'enquête de la DREES (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), la branche statistique du Ministère des affaires sociales–. Si la France dépense plus que ses voisins en matière sociale, tant mieux ! Cela se traduit par une qualité de vie, relative certes mais efficace et réelle et encore appréciée malgré les atteintes de celles-ci ces dernières années.

Enfin, posons-nous la question : d'où vient la dette publique qu'il nous faut réduire ? Quelles en sont les causes profondes les plus nuisibles au pays ? Où est l'analyse de ces causes ? Je n'en citerai que trois des plus significatives : la crise de 2008 avec le sauvetage des banques, l'évasion fiscale et le montant du fameux CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) ; pour ce dernier, vous savez qu'en montant annuel cumulé, nous parlons de quelque 100 milliards de 2013 à 2020, qui ont suscité d'ailleurs les réductions des dotations de l'État de ces dernières années, vous vous en souvenez. De nombreux analystes cherchent à savoir aujourd'hui où sont passés le début de ces 100 milliards, sans les trouver d'ailleurs ; peut-être faut-il aller les chercher dans les pays offshore, dits encore "paradis fiscaux" car n'oublions pas que l'évasion fiscale en France oscille entre 60 et 80 milliards d'euros de perte pour les finances de l'État. "Mais quel pognon de dingue !" pouvons-nous, là, oui, nous exclamer.

Monsieur Gattaz, Président du MEDEF, avait promis, au moment de la décision du CICE, de créer un million d'emplois. Où sont-ils ? Quand l'argent public donné aux entreprises n'est pas conditionné à des actes concrets ou des objectifs précis, contrôlables et évaluables, c'est le tonneau des Danaïdes. C'est là qu'il faut réformer d'urgence et redresser la barre.

En reconnaissance de l'action de l'exécutif métropolitain mais parce que nous y sommes obligés, nous nous abstenons sur cette contractualisation.

Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président, chers collègues, il nous est demandé de voter dans l'objectif national de réduction de trois points de dépenses publiques dans le PIB, un contrat triennal avec l'État. Cette appellation, déjà, nous pose problème car il s'agit d'une contrainte imposée par l'État et le législateur. Le terme même de contrat ne nous semble pas adapté dans la mesure où il n'y a pas de rencontre de deux consentements. De même, si le contrat est triennal, il s'applique rétroactivement puisqu'il concerne déjà le budget 2018 pourtant exécuté pour moitié. Aussi, nous souhaitons formuler une série de critiques sur le principe, la méthode et les incertitudes liées à ce projet de délibération.

En premier lieu, les modalités nous sont imposées unilatéralement ce qui ne semble pas être une méthode satisfaisante. Certes, des négociations ont eu lieu avec les services de l'État mais, au final, nous sommes tout de même limités par un taux de 1,19 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit légèrement moins que le taux de 1,2 % qui doit être appliqué dans l'ensemble. Les collectivités territoriales les plus importantes doivent donc supporter un lourd effort, ce qui semble d'autant plus injuste qu'elles ne sont pas toutes responsables de la dette publique française.

En l'espèce, il est demandé plus de 13 milliards d'économie aux collectivités, soit 26 % de l'effort souhaité par l'État. Il nous semble, dès lors, que l'État, s'il souhaite vraiment résorber une partie des quelque 2 200 milliards d'euros de dette publique pourrait montrer l'exemple et s'appliquer également des règles aussi strictes que celles qui encadrent l'élaboration d'un budget de collectivité territoriale. L'endettement des collectivités territoriales, lui, puisqu'il ne peut servir qu'à financer l'investissement, n'est que très rarement un endettement néfaste.

Pour en revenir à notre Métropole, nous savons que notre santé financière en général, et que notre gestion de la dette en particulier, sont raisonnées. Cela ne nous semble dès lors pas justifier un tel interventionnisme de l'État pour nous dicter le montant maximal de nos dépenses de fonctionnement.

En second lieu, le taux d'augmentation maximale des dépenses réelles de fonctionnement, fixé à 1,19 %, semble aveugle à certaines réalités comme une éventuelle reprise de l'inflation ou la hausse des prix des équipements ou des ressources.

En troisième lieu, pour finir, il convient de noter que la Métropole n'est pas concernée par le mécanisme de bonification si nous respectons notre part de contrat. On peut donc parler de politique du bâton et de la carotte mais sans la carotte !

En pratique, pourtant, il nous faut bien signer le contrat puisque nous n'avons pas le choix. Cet engagement contractuel avec l'État entraîne, par voie de conséquence, que nos actions sont d'ores et déjà limitées et contraintes pour trois ans, année 2018 incluse, qu'il faudra nécessairement faire des arbitrages politiques dans les semaines et les mois à venir sur l'affectation, par politique publique, de nos ressources ainsi limitées. De ce fait, nous souhaitons être consultés et informés de ces choix qui seront faits par l'exécutif pour rester sous ce seuil de 1,19 %.

Pour toutes ces raisons, la position de notre groupe s'adressera plus à l'État qu'à l'exécutif de cette assemblée et le groupe PRG s'abstiendra sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, nous sommes nombreux cet après-midi à nous exprimer sur ce dossier, et pour cause ! Il porte en lui de vraies orientations dont les enjeux sont d'abord politiques avant d'être budgétaires et la mise en oeuvre de ce contrat ne se fera pas sans difficultés ni arbitrages douloureux.

Alors, oui, nous pouvons remercier notre Vice-Président aux finances ainsi que la direction des finances et celles et ceux qui ont participé à la négociation de ce contrat dans le contexte que nous connaissons. Mais ne nous leurrions pas, c'était une négociation du pot de fer contre le pot de terre ; et une négociation avec un pistolet sur la tempe, est-ce vraiment une négociation ?

D'aucuns diront que nous n'avons pas le choix, étant donné les sanctions financières importantes, qu'il nous faut être légalistes. Certains nous diront qu'il ne faut pas mélanger la critique de la loi et le cadrage de nos dépenses de fonctionnement et que le débat sur les choix budgétaires pour notre compte administratif 2018 et surtout pour le budget primitif 2019 se tiendront plus tard.

Mais ce à quoi nous assistons aujourd'hui, ne serait-ce pas plutôt l'acte n° 1 de la mort de l'autonomie des Communes ? De fait, les budgets des collectivités sont contrôlés par les Préfets, donc par l'État. Ne serait-ce pas plutôt alors un retour à une mise sous tutelle préfectorale digne de l'époque napoléonienne, qui porte directement atteinte à l'autonomie financière des collectivités et altère le principe constitutionnel de libre administration ? Si on

y rajoute la suppression de la taxe d'habitation, c'est la fin de la maîtrise pour les collectivités de pouvoir lever l'impôt et de maîtriser en fin de compte leurs politiques publiques.

D'une certaine manière, cette stratégie gouvernementale est dans la continuité de ce nous constatons depuis un an. Manifestement, la politique menée par notre Gouvernement vise à limiter ou à contourner le pouvoir des corps intermédiaires : les organisations syndicales avec la loi travail et la formation professionnelle, la Sécurité sociale en gérant les dépenses de santé par l'impôt et non plus à partir des cotisations sociales, l'Assemblée nationale en réduisant le nombre de Députés et aujourd'hui les collectivités territoriales en les mettant sous tutelle.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit donc que les "grosses collectivités" puissent contractualiser avec l'État pour une durée de trois ans, afin d'atteindre 13 milliards d'économie sur leurs dépenses de fonctionnement. Si l'État veut faire des économies, les élus d'Europe Ecologie-Les Verts ainsi que leurs militants peuvent leur proposer quelques, notamment à commencer, par exemple, par la suppression de l'arsenal militaire nucléaire dont on voit l'inefficacité et l'inutilité par rapport à la menace terroriste actuelle.

Alors que partout ailleurs en Europe le mouvement général est à la décentralisation et qu'il est de plus en plus reconnu que l'échelon territorial est un échelon essentiel pour la mise en oeuvre de politiques de cohésion sociale et de protection de l'environnement, le Gouvernement actuel s'engage à contre-courant dans un processus de recentralisation.

Pour la Métropole, l'évolution des dépenses retenue dans le contrat est de 1,19 %, soit 24 M€—comme cela nous a été rappelé— qui permettront de couvrir les évolutions de la masse salariale et l'augmentation des prestations sociales et le reste sera à zéro.

Aussi des choix politiques et non techniques devront être faits : devons-nous poursuivre nos engagements en matière de développement durable ? Comment gérons-nous les incohérences entre nos recettes—par exemple la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)— et le fait que nous ne pourrions pas les affecter à des démarches vertueuses socialement et environnementalement ? À cet égard, nous donnerons-nous vraiment les moyens pour prendre le virage de la réduction des déchets puisque nous ne pourrions pas ouvrir de nouvelles lignes de dépenses en fonctionnement, etc. ?

Sur le plan social, pourrions-nous tenir nos engagements sans dégrader le service pour les usagers ? L'augmentation de la population va conduire à l'ouverture de classes, de bibliothèques... Continuerons-nous de privilégier nos engagements pour les populations fragiles et d'accueillir dignement les personnes porteuses d'un handicap, les personnes âgées ? En matière d'insertion professionnelle, pourrions-nous maintenir nos efforts à la hauteur des besoins de nos territoires ? N'oublions pas qu'il y a un risque de diminuer encore les subventions aux associations et de les fragiliser.

Donc nous voyons bien que ce contrat sur les dépenses de fonctionnement porte en lui de grands dangers pour la cohésion sociale de nos territoires et l'engagement de notre Métropole dans la transition écologique.

Encore une fois, nous voulons saluer les résultats de cette négociation et l'engagement en tout cas des personnes qui y ont participé mais nous ne pouvons pas approuver le contexte politique dans lequel il s'inscrit. Aussi, nous nous abstenons sur ce dossier.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 prévoit une contractualisation entre l'État et les 322 plus grandes collectivités de France. Objectif—comme cela a été rappelé— : 13 milliards d'euros d'économies à réaliser par ces collectivités d'ici la fin du quinquennat. Pour cela, l'État impose à ces collectivités des contraintes d'évolution des dépenses de fonctionnement, de réduction des besoins de financement et d'amélioration de la capacité de désendettement. C'est à ce titre que vous nous demandez aujourd'hui, monsieur le Président, de vous autoriser à signer cette contractualisation financière État/Métropole de Lyon.

Vous nous demandez donc d'acter officiellement la fin d'un principe fondamental : la libre administration des collectivités territoriales. Car, même si le Président de la République a emballé ce changement de méthode dans un joli paquet cadeau, c'est bien de cela qu'il s'agit. L'État dit aux collectivités comment gérer leur budget. Avec une dette de l'État français qui s'élève aujourd'hui à 2 295 milliards d'euros, il est effectivement très bien placé pour donner des leçons !

Cette mise sous tutelle budgétaire est d'autant plus schizophrène que, —pour reprendre une expression à la mode aujourd'hui— "dans le même temps", le Président de la République indique vouloir développer le droit à l'expérimentation pour les collectivités locales. Mais avec quel budget ?

Un plafond annuel d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement par an va donc être imposé. Après négociation entre la Métropole et les services du Préfet de Région, ce taux sera de 1,19 % pour la Métropole de Lyon. Les élus UDI, comme d'autres groupes précédemment, reconnaissent bien volontiers que les services et l'exécutif de la Métropole ont mené une négociation efficace avec les services préfectoraux car en effet le taux aurait pu être significativement plus bas.

Si la Métropole ne remplit pas ses obligations, elle fera l'objet d'une sanction financière. Malgré les efforts de gestion de la Métropole, ce risque existe. En effet, nous ne contrôlons pas l'évolution de 31 % de nos dépenses de fonctionnement ; je veux parler des dépenses sociales. Au compte administratif 2017 –comme cela a été rappelé tout à l'heure–, cela représente 720,1 M€ de dépenses. Pour l'essentiel, ce sont des allocations dont les montants et les conditions d'attribution sont décidées par l'État qui demande juste à la Métropole de payer. Ces dépenses –cela a été rappelé tout à l'heure– bénéficient d'une franchise de 2 %. Autre anomalie : pour l'État, les dépenses sociales ne prennent en compte que les allocations, hors frais de séjour des enfants isolés, et n'incluent pas la masse salariale des hommes et des femmes qui accompagnent ces personnes fragiles ou en difficultés. Pourtant, s'il y a un domaine où la qualité, les effectifs et l'investissement des professionnels est capital, c'est bien le domaine social !

Les élus UDI ne peuvent accepter cette mise sous tutelle des collectivités, cette recentralisation qui cache son nom. Nous croyons au contraire à une décentralisation intelligente, à l'avènement d'une République girondine. L'État doit transférer des compétences, transférer des ressources financières propres et transférer du pouvoir de décision politique au niveau des Régions, des Communes et des structures intercommunales au premier rang desquelles les Métropoles. C'est le sens des amendements au projet de loi constitutionnelle qui seront défendus cette semaine par le Député UDI Charles de Courson, amendements qui visent notamment à inscrire dans la Constitution l'autonomie fiscale des collectivités, la création d'une loi de finances des collectivités, indépendamment de la loi de finances de l'État, et enfin le caractère "intégral et évolutif" des transferts de charges de l'État vers les collectivités.

Le Président de la République avait déclaré aux Maires, en novembre 2017, lors du congrès de l'AMF –je cite– : "Je veux garantir pleinement votre autonomie financière et fiscale". Les élus UDI soutiennent pleinement ces propos mais les récentes décisions de suppression, à terme, de la taxe d'habitation et la mise en place de ces contrats de cadrage budgétaire ne vont pas dans ce sens... Il est donc temps de mettre en accord les actes avec la pensée.

Dans ces conditions, les élus UDI voteront contre ce projet de contractualisation avec l'État.

Je vous remercie,

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Nous connaissons tous ici la définition du mot "contrat" et la nécessité qu'il y ait consentement de toutes les parties signataires pour que ce dernier soit valide. Nous connaissons également la définition du mot "consentement". En droit, "la violence" est une contrainte, physique ou morale, exercée sur un contractant en vue d'obtenir de celui-ci un consentement forcé. Je me permets ce petit rappel de vocabulaire, monsieur le Président, pour placer mon propos et affirmer que les prétendus "contrats" entre l'État et les collectivités territoriales ne sont, en vérité, qu'une mise sous contrôle de nos collectivités.

Ici, c'est l'État qui décide de façon unilatérale du contenu de ce document, c'est l'État qui choisit les critères, c'est l'État qui tranche et c'est l'État qui punit. Parce qu'un "contrat imposé" est un contresens, je parlerai plutôt de contrainte, d'injonction, voire de diktat. L'objectif est limpide : faire de nos collectivités des coquilles vides, démanteler le service public, tout simplement parce qu'il est jugé non rentable ; comme si la rentabilité était devenue une condition de l'action publique.

Nous devons reconnaître à Emmanuel Macron qu'il fait ce qu'il dit et il va vite. Sa politique est d'une cohérence à toute épreuve pour la destruction totale de ce qu'il considère comme l'ancien monde, dépassé, démodé. Il multiplie les réformes, donnant une fausse impression de dispersion. Mais, en réalité, chacun de ses actes politiques a pour vocation d'abattre un modèle de société qui freine ses ambitions libérales. Ce qu'il détruit, c'est notre identité, notre structure.

Tous les acquis sociaux passent à la moulinette : statut des cheminots, code du travail, aides sociales. Le budget des hôpitaux est en berne, celui de l'éducation insuffisant. Toutes ses orientations politiques sont favorables à ceux qui payent l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune), défavorables à ceux qui ont besoin des APL (aides personnalisées au logement). Il court-circuite notre démocratie, déstructure notre système républicain en s'attaquant à son premier maillon que sont les Communes.

Dans le même esprit que la suppression de la taxe d'habitation, la contractualisation est une mise au pas des collectivités, amoindries dans leur autonomie, privées de leur liberté de choix et de leurs missions. Dans les faits, l'État s'immisce dans la construction souveraine des budgets. Cela constitue la remise en cause de la décentralisation et du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.

Dans le discours, Emmanuel Macron aime flatter l'imagination des usagers. Il prône l'ouverture des médiathèques le dimanche, la multiplication des places en crèches, un retour à la semaine de quatre jours avec un plan mercredi, qu'il laisse à d'autres le soin de financer. Dans les faits, il enlève les moyens qui permettraient de développer ces services à la population. Pire, cet étai budgétaire qui se resserre, assorti d'une logique marchande, aura pour conséquence de diminuer la réponse aux besoins de la population et l'éloignement maximum du principe d'équité. Principe d'équité, sur lequel j'insiste et qui avait été mis en lumière par le plan Borloo, préconisant des dépenses de fonctionnement allant jusqu'à + 2 % pour les villes en rénovation urbaine. Sans surprise, Macron a balayé ce plan qui, pour reprendre les termes méprisants du Président, aurait sans doute coûté "un pognon de dingue".

Avec la croissance naturelle des budgets de fonctionnement, liée notamment à une évolution normale de la masse salariale, la revalorisation du point d'indice, l'impact de la réforme parcours professionnels-carrières et rémunérations, chaque collectivité concernée, toutes tendances politiques confondues, se retrouvera amputée par ces soi-disant contrats.

Je suis persuadée, monsieur le Président, que derrière votre présentation complaisante du dispositif macroniste, vos services vous ont déjà alerté, que des choix difficiles vous attendent pour rentrer dans la toute petite case du 1,19 % attribuée à la Métropole.

Le Gouvernement Macron nous a déjà donné plusieurs exemples où des injonctions ministérielles engageaient les finances municipales quand, dans le même temps, ces dernières sont incessamment dégradées comme, par exemple, le dédoublement des classes qui, je le redis, est une mesure que nous validons sur le fond mais qui mobilise des moyens que l'on nous retire.

La construction de nouveaux équipements nécessite la mobilisation de fonctionnaires territoriaux. Chacun comprendra que la limitation des budgets de fonctionnement empêchera de développer l'investissement, avec des conséquences négatives pour l'activité économique et l'emploi. Les Gouvernements précédents s'étaient attaqués à l'investissement des collectivités par des coupes drastiques de dotations. Mais jouer avec l'investissement, c'est jouer avec l'emploi local puisque 70 % des investissements sont portés par les collectivités territoriales.

Que nous demande-t-on de valider aujourd'hui ? Toutes les collectivités sont d'ores et déjà sous contrôle. Politiquement, personne ne peut être d'accord avec ce principe, sauf les adeptes macronistes. Certaines collectivités vont pouvoir se permettre de tenir tête et ne pas signer car l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement est en dessous de ce que le Préfet aura décidé pour elles. Même les Républicains songent à l'organisation d'une fronde, qui aurait peut-être dû naître au moment où le Président Sarkozy a commencé le travail en rabotant les dotations.

Cette délibération nous demande de valider un système pervers mais a-t-on réellement le choix face aux pénalités annoncées ? Les victimes de ce jeu de dupe sont les usagers, les habitants, surtout les plus défavorisés, selon les mots d'Emmanuel Macron "les derniers de cordée".

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Dix minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, avant d'entrer dans le processus qui nous est proposé, je crois qu'il faut être clair sur deux aspects, qui ont déjà été évoqués d'ailleurs par certains des orateurs précédents.

D'abord, il s'agit d'un faux processus contractuel, puisqu'il n'y a véritablement rien ou presque rien à négocier. Les différentes modulations au taux national de 1,2 % d'évolution sont définies par la loi elle-même et s'appliquent à partir du moment où les ratios sont calculés. En fait, plutôt que d'un contrat de confiance –comme le nom avait été évoqué assez imprudemment au départ de ce processus–, il s'agit d'un contrat de défiance, défiance de l'État vis-à-vis des collectivités locales.

Deuxième aspect, la norme des dépenses de fonctionnement : c'est une norme qui ne garantit nullement la bonne gestion d'une collectivité. Tout d'abord, parce qu'une bonne gestion conduit à évaluer le rapport entre dépenses et recettes –c'est d'une simplicité biblique– et aussi entre investissement et fonctionnement et faire en quelque sorte que le seul critère soit le paramètre de l'évolution des dépenses, cela n'a guère sinon aucun sens.

Ensuite, parce que le focus mis sur les dépenses de fonctionnement engage les collectivités –on va sans doute le voir dans les prochaines années– dans un processus de débudgétisation de certaines activités, autrement dit qui conduit à se dégager de certaines activités, soit en se retirant purement et simplement, soit en utilisant les délégations de service public.

Le principal avantage d'entrer dans le contrat est, en cas de dépassement de l'objectif chiffré, de n'appliquer qu'une pénalité à hauteur de 75 % du dépassement au lieu des 100 % sans contrat.

Ceci étant posé, il faut dire aussi que le processus de limitation des dépenses publiques, de manière à respecter les engagements de la France au niveau européen mais aussi à limiter la pression fiscale et l'endettement national, est un processus important dans lequel l'ensemble des acteurs publics (nationaux, locaux et aussi de Sécurité sociale) doivent s'engager.

Ce processus doit cependant être conduit de manière équitable et ressenti comme tel par les acteurs publics. Or, ce n'est pas le cas dans ce qui nous est proposé. Pourquoi ?

D'abord, il est nécessaire de rappeler que les collectivités locales ont réalisé 90 % des 11 milliards d'économies qui leur avaient été demandées par l'État sur la période 2012-2017 ; dans le même temps, l'État, lui, ne réalisait que 24 % des économies auxquelles il s'était engagé.

Pour la période à venir, celle qui correspond à notre contrat, ce déséquilibre sera encore renforcé puisque la dette des collectivités locales, qui –je le rappelle– ne représente que 8,6 % de la dette publique locale, ne devra plus, en 2022, en représenter que 5,9 %, l'État, lui, passant de 82 % à 88,9 %. Cela pose tout de même question en matière de déséquilibre et d'obligations qui nous sont imposées.

La stratégie est donc claire : le Gouvernement fait des collectivités les acteurs du désendettement public. Conjuguée à la réforme de la fiscalité locale, dont nous n'avons pas encore apprécié toutes les conséquences, il y a là une vraie rupture dans le mouvement de décentralisation, en termes d'organisation politique mais aussi en termes de mise en œuvre des politiques publiques.

Quelques conséquences :

- la dépense locale ressort comme un simple prolongement des décisions nationales,
- les élus locaux doivent inscrire leurs projets politiques dans un cadre d'actions imposé par l'État,
- les politiques locales ne constituent qu'une adaptation territoriale de ce qui est décidé au niveau national,
- cela se traduit aussi –je l'ai évoqué tout à l'heure– par la promotion indirecte ou directe de modes de gestion qui vise à limiter le périmètre du service public local et à faire intervenir les acteurs privés dans sa mise en œuvre. Cela se traduit aussi par des formes de démantèlement de la fonction publique territoriale.

Il ne faut pas être dupes de tout cela et bien voir le mouvement qui est engagé. Jamais l'action locale n'a été autant niée dans sa particularité et soumise aux injonctions nationales de toutes parts.

Quelques traductions de cela –elles ont même été évoquées par Richard Brumm tout à l'heure– : 50 % des dépenses sociales de la Métropole sont directement issues de décisions nationales ; au niveau des collectivités locales au sens large, constatons par exemple que le périmètre de la réforme éducative, que le Gouvernement met en avant avec le dédoublement des CP, se met en œuvre d'abord grâce aux moyens dégagés par les Communes.

L'application de l'article 29 et le pseudo-contrat qui est ici en question est un des outils de tout cela. C'est un outil vis-à-vis duquel les collectivités n'ont rationnellement pas le choix.

Enfin, l'impact du contrat sur la gestion financière de la Métropole est difficile à apprécier dans la durée, au regard de la diversité des dépenses métropolitaines et de leur dynamique propre d'évolution, au regard aussi de la structure du budget métropolitain avec les différents budgets annexes qui ne seront pas soumis aux mêmes contraintes, au regard également –et c'est peut-être le plus important– de l'impact sur la politique d'investissement qui est une question que nous n'avons pas abordée jusqu'à présent.

Sur ce point, la délibération donne peu d'éclairage et il faut bien avouer que cela relèverait un peu de la boule de cristal. Quel va être l'impact du contrat, de la contrainte en matière de fonctionnement et des engagements pris également sur l'amélioration du besoin de financement sur la politique d'investissement de la Métropole ?

Un codicille –et c'est plutôt signe d'une négociation qui, sur ce plan, était positive– a été ajouté à l'article 4 concernant le cycle d'investissement propre à la Métropole, qui fait de la seconde partie du mandat un cycle traditionnellement plus actif en matière d'investissement. Cela signifie implicitement que l'enjeu de l'amélioration du besoin de financement réside avant tout dans la volonté de dégager un niveau plus élevé d'autofinancement plutôt que de diminuer les dépenses d'investissement. De cela, on ne peut que se réjouir : je veux le rappeler, le maintien du niveau d'investissement est un élément essentiel qui doit non seulement se traduire dans la politique financière de la Métropole mais évidemment opérationnellement dans la mise en œuvre de ce budget d'investissement sur les territoires.

Dès lors, il faut le dire aussi clairement, ne pas signer ce contrat est une posture qui n'a pas de sens en matière de gestion financière.

Cela n'empêche pas d'être critique sur ce contrat –je pense l'avoir été–, sur ce pseudo-contrat et sur les intentions qu'il porte. On doit aussi affirmer que le respect des objectifs de ce contrat n'est en rien une indication de la bonne ou de la mauvaise gestion d'une collectivité : des collectivités pourront respecter les termes du contrat et en sortir dans des situations financières difficiles ; d'autres pourront volontairement choisir de sortir du cadre fixé et être dans une situation financière maîtrisée.

Donc rester –je le répète– sur une appréhension de la seule dépense, sans tenir compte du volet recette ni de l'évaluation de l'efficience de cette dépense ne saurait être synonyme de bonne gestion.

On le voit, l'exercice est pour le moins paradoxal, inédit et difficilement explicable. Signer un tel contrat doit ouvrir la possibilité de ne pas respecter l'objectif financier qu'il porte s'il y a de bonnes raisons à cela. Et c'est justement –et c'est là qu'est le paradoxe– parce que l'on souhaite diminuer l'impact d'un éventuel dépassement qu'il est utile de le signer. On aurait pu faire plus simple et moins kafkaïen ! C'est là le prix à payer d'une gouvernance nationale technocratique, descendante, à la fois bercynienne et jupitérienne.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Bret. Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération pose question. En effet, la contractualisation mise en place par l'État avec les grandes collectivités porte atteinte à la libre administration des collectivités territoriales, à laquelle les Maires de Synergies sont très attachés, d'autant plus que ce contrat n'est pas un vrai contrat : en fait, l'État impose son diktat ; nous sommes obligés de contractualiser sinon la sanction financière sera appliquée et le couperet tombera. Donc double peine.

On pénalise ainsi les collectivités dont les territoires sont en fort développement comme la Métropole de Lyon. Limiter les dépenses de fonctionnement à 1,19 % sans tenir compte des nouvelles ressources que chaque collectivité peut produire pose problème. Favoriser l'investissement, oui, mais tout investissement génère du fonctionnement ; il faudra donc bien que l'on prenne en compte ces nouvelles dépenses de fonctionnement. Pourquoi ainsi pénaliser les collectivités territoriales qui ne sont pour rien dans le déficit de l'État ? La dette des collectivités territoriales n'intervient que très faiblement par rapport à celle de l'État.

Même si la négociation a été bien conduite, nous devons nous interroger sur les conséquences de cette contractualisation à venir, d'autant que nous ne sommes plus EPCI et nous ne bénéficierons plus du FSIL (fonds de soutien à l'investissement public local). En outre, les dépenses de fonctionnement autorisées par rapport au compte administratif ne pourront pas dépasser plus de 24 M€ et seront vite absorbées, pour deux tiers par les dépenses sociales et un tiers par le GVT (glissement vieillesse technique). Ce qui signifie, à terme, une diminution inévitable des subventions que la Métropole de Lyon accorde aux associations dans les domaines sportifs, culturels, sociaux, économiques, environnementaux et autres.

Nous pensons que les impacts de la loi de programmation des finances publiques n'ont pas été suffisamment mesurés ; loi qui n'apporte aucune plus-value à notre Métropole et, une nouvelle fois, l'État se désengage sur les collectivités territoriales.

Ainsi, nous subissons cette contractualisation qui n'en est pas mais c'est la loi qui s'impose à nous : *dura lex, sed lex*. Mais on sanctionne les bons comme les mauvais élèves de la même façon, alors que la Métropole de Lyon a démontré depuis longtemps qu'elle était un bon élève. C'est pourquoi certains membres du groupe Synergies s'abstiendront.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Dix minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains et Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, chers collègues, vous le savez, ce vendredi 22 juin, la France, notre pays, est sortie de la procédure pour déficit excessif engagée contre elle par la Commission européenne en 2009. C'est un bon résultat, un résultat remarquable même. Néanmoins il faut poursuivre nos efforts, notamment pour réduire le poids de la dette et pour cela il nous faut réduire la part de la dépense publique dans le produit intérieur brut, maîtriser notre dépense publique.

L'État y prend sa part et les collectivités doivent également être engagées dans cet effort national. Et ce n'est pas ici, à la Métropole de Lyon, que nous rejeterons cet objectif d'amélioration de gestion pour maintenir une capacité d'investissement au service de nos concitoyens car nous le mettons en œuvre depuis plusieurs années déjà.

Le Gouvernement a donc choisi le processus de contractualisation avec les principales collectivités territoriales. Ce processus est nouveau. Il était réclamé par certaines associations d'élus et il prévoit un engagement de l'État sur un niveau de dotations en contrepartie d'un engagement de la part de la collectivité à limiter la hausse de ses

dépenses de fonctionnement, à réduire son besoin de financement et, pour celles qui sont les plus endettées –ce qui n'est pas notre cas– à améliorer leur capacité de désendettement. Ce processus concerne 322 collectivités territoriales, des Communes, des Communautés de Communes, des Départements et des Régions au budget de plus de 60 M€.

La Métropole de Lyon est bien entendu concernée et il nous est proposé aujourd'hui de voter le contrat entre la Métropole et l'État. Cette contractualisation porte sur trois ans et c'est à la fois une rupture avec un fonctionnement ancien de l'État mais également une sorte de continuité pour notre politique budgétaire métropolitaine.

Une rupture, en effet, car pour la première fois depuis très longtemps, l'État a choisi d'échanger et de dialoguer avec les collectivités territoriales pour établir chaque contrat. Ces échanges, ce dialogue tranchent avec les décisions unilatérales de baisse des dotations de l'État que nous connaissons et que nous dénonçons depuis des années, baisses importantes qui venaient impacter nos capacités d'action et surtout qui nous maintenaient dans une sorte d'incertitude budgétaire nous empêchant de nous projeter vers l'avenir avec sérénité. Cette contractualisation donc, sur trois ans, permet à notre collectivité de participer au redressement des comptes publics par la maîtrise de la dépense publique de notre pays tout en disposant d'une visibilité sur nos moyens d'action pour les années à venir.

Certains souhaiteraient que les collectivités territoriales ne participent pas à ce redressement, considérant que leur responsabilité est moindre que celle de l'État dans le déficit public. De la même façon que la maîtrise budgétaire dont nous avons fait preuve ici a bénéficié à notre Métropole, la maîtrise budgétaire nationale bénéficiera à tout le pays et, par conséquent, parce que nous y sommes préparés, à la Métropole de Lyon ; elle bénéficiera également à notre territoire. Il est paradoxal d'être austéritaire à Paris et dépensier à Lyon. Il est préférable d'être en maîtrise budgétaire à Lyon comme à Paris, d'être des partenaires contractuels entre Lyon et Paris.

Certains parlent aussi –on l'a entendu– de mise sous tutelle. Je veux faire remarquer que le contrat ne comprend qu'un seuil, un seuil, c'est vrai, de modération de la hausse de nos dépenses de fonctionnement mais qui nous laisse toute latitude pour définir comment respecter ce seuil. Comme chaque année, le travail sur le budget prévisionnel permettra de choisir la façon d'y parvenir. Les débats viendront à ce sujet dans le cadre du BP 2019.

Par ailleurs, peut-être que certaines collectivités sont opposées à cette limitation de leurs dépenses, peut-être même –et j'en connais peu– avaient prévu d'augmenter fortement leurs dépenses de fonctionnement et, dans ce cas, je comprends qu'elles soient gênées par cet objectif de modération. Mais permettez-moi de vous faire remarquer, chers collègues, qu'à part quelques élus dans ce Conseil, nous avons les années passées toujours recherché la meilleure gestion de notre collectivité, la limitation de son endettement, la rationalisation voire la limitation de certaines de ses dépenses et le plan marges de manœuvre faisait partie de cet objectif, ce qui me permet de dire que nous partageons en quelque sorte les objectifs de l'État.

D'ailleurs, les collectivités qui aujourd'hui s'opposent à la contractualisation le font soit parce qu'elles sont encore en négociation, en travail, avec l'État, soit parce qu'elles sont dans une opposition purement politicienne, c'est le cas d'un certain nombre de Départements. Et pour reprendre les termes du Premier Ministre, qui vient d'écrire aux Départements –qui ont effectivement une particularité du fait des aides sociales, et je vais y revenir– : "Loin d'être la recentralisation dénoncée par certains, cette contractualisation est en fait une main tendue ; à chacun de la prendre ou pas".

La Métropole, quant à elle, a abordé la contractualisation avec pragmatisme et responsabilité. Le travail réalisé avec la Préfecture a permis des échanges intéressants sur les chiffres utilisés. Nous avons pu les comprendre, se les approprier, faire valoir les spécificités liées à la création de la Métropole, aux charges extraordinaires que nous avons pu faire valoir et également nos efforts passés ; même si nous regrettons tous aujourd'hui que ces efforts ne soient pas mieux pris en compte, c'est là une déception. C'est ce dialogue qui nous a permis d'obtenir les 1,19 % de limitation d'augmentation des dépenses de fonctionnement prévus dans le contrat présenté aujourd'hui.

Cette contractualisation s'inscrit d'ailleurs de façon évidente dans la continuité des politiques que nous menons à la Métropole depuis trois ans maintenant. Elle soutiendra l'ensemble de nos politiques métropolitaines et tout particulièrement notre PPI, enjeu majeur de transformation de nos territoires et d'amélioration de nos conditions de vie car ce cadre contractuel a pour conséquence, en fait, de renforcer notre capacité d'autofinancement et de booster nos investissements. En effet, comme on peut le voir dans le budget prévisionnel 2018, comme dans le compte administratif 2017 que nous venons de voter, notre agglomération connaît une croissance économique positive que nous accompagnons activement et qui nous permet de voir nos recettes augmenter.

Enfin, les garanties apportées sur les dépenses d'allocations individuelles de solidarité et des mineurs non accompagnés : le fait que l'évolution de nos dépenses sociales n'intervienne pas dans nos engagements contractuels au-delà d'une hausse de 2 % est une garantie pour notre modèle où le développement soutient la solidarité –et nous y sommes tous attachés–.

En conclusion, cette contractualisation est certes encore imparfaite. Certains points restent à régler –comme cela a été annoncé par certains– mais le dialogue est désormais restauré et nous veillerons collectivement à le maintenir dans l'intérêt des Grand Lyonnais et des Français.

Grâce à ce contrat, nous bénéficions d'une visibilité pluriannuelle. Le cadre fixé rejoint nos objectifs de modération de la dépense de fonctionnement et de l'endettement mais il nous engage à ne pas rechercher de nouvelles hausses de recettes pour augmenter nos dépenses de fonctionnement et c'est là, pour nous, la principale nouveauté de cette contractualisation. Ce nouveau challenge nous obligera à utiliser nos recettes supplémentaires pour le long terme et pour le développement, donc pour l'investissement.

Le cadre est désormais posé pour trois ans. Les choix politiques de dépenses, de recettes et d'investissement sont les nôtres comme les années passées ; ce sont des choix politiques que nous prendrons pour nos concitoyens. Nous avons les cartes en mains pour assurer prospérité et solidarité à l'échelle de notre Métropole. Nous le ferons comme les années passées, aidés en cela par les services et par les habitudes prises de bonne gestion, d'anticipation même, qui nous permettent de signer ce contrat en sachant que nous saurons le respecter.

Les groupes Socialistes et républicains métropolitains et Centre démocrate Lyon Métropole voteront cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Sept minutes pour le groupe les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, voilà un dossier comme on en voit souvent dans cette assemblée, un dossier qui permet de tenir un double langage, que dis-je, un triple ! Et ainsi masquer ses propres contradictions ; les spécialistes de la contorsion vont battre des records !

Et oui, avec ce pacte financier, le Gouvernement de votre tendance politique vous impose à faire des choix sur la dépense publique que vous avez refusés jusqu'alors. Aujourd'hui, pour faire face à cette situation, face à la demande du Président Macron, vous devez faire avec la tutelle du Ministre de l'Intérieur qui, dans une interview fort intéressante du 20 juin dernier, a éclairé les membres de cette assemblée sur la gouvernance réelle de la Métropole.

Mais, derrière l'ironie de mon propos, je le concède, c'est la vision de la gouvernance financière de notre collectivité et de son autonomie de gestion que nous devons trancher, sous la force de la loi et sous la contrainte de la sanction financière.

Autant dire que ce pacte n'est pas un contrat. Dans un contrat, on est libre de s'engager, au regard des avantages que chaque partie doit en tirer. Ici, ce n'est pas le cas : d'une part, l'État impose des économies de fonctionnement aux collectivités pour avoir à moins leur donner en accompagnement financier mais lui-même ne s'impose pas cette restriction. Il serait intéressant de voter un vœu qui demande à l'État de commencer à s'appliquer à lui-même ce qu'il demande aux autres.

Sur l'effort demandé aux collectivités, nous avons un peu de mal à comprendre l'attente réelle du Gouvernement de monsieur Macron. Quand nous écoutons monsieur le Ministre d'État, monsieur le Ministre de l'intérieur, le 21 juin, répondre à une question orale au Sénat sur la contractualisation, il fustige ses propres années socialistes ainsi –je cite– : "La baisse de 11 milliards d'euros des dotations de fonctionnement aux collectivités s'est traduite par une baisse de l'investissement de 8 % en 2014, de 8 % en 2015". Et quand on lit les attentes du Gouvernement –que monsieur Brumm a bien mises en évidence dans sa présentation–, ce ne sont pas 11 milliards d'euros, ce sont 13 milliards d'euros de baisse qui sont attendus d'ici à 2022. D'autre part, si les dépenses de fonctionnement des collectivités jouent sur les marges de manoeuvre financières, elles ne creusent pas la dette publique, puisque les budgets de fonctionnement sont obligatoirement équilibrés. Donc cette contrainte ne réduira pas la dette.

Un autre élément vient rendre difficile l'élaboration de ce pacte : c'est l'insécurité juridique qui entoure les choix de contractualisation. La négociation avec les Préfets a cela de particulier : des règles différentes s'appliquent entre les collectivités. Au départ, on aurait pu penser que c'était une liberté d'adaptation aux spécificités locales mais pas du tout : c'est un calcul purement mathématique, une vision purement budgétaire votée par les Députés En marche. Les Préfets ont l'opportunité d'adapter l'objectif de 1,2 % fixé par la loi dans une fourchette allant de 0,75 à 1,65 %. Les négociations sont individualisées avec chaque collectivité mais l'objectif global est régional et non plus national. En clair, ce que dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes le Préfet donne en plus à une collectivité, il doit le reprendre et le retirer à une autre. Ce n'est donc pas une vraie latitude de négociation.

Il faut ajouter à cela la difficulté de retraitement des dépenses exceptionnelles. En fait, cela ne devrait pas être une difficulté mais le Gouvernement étant un peu sourd aux réalités locales, de nombreuses collectivités ont eu du mal à faire entendre raison sur le niveau réel des dépenses. Il a fallu que l'Assemblée des Départements de France se fâche pour que le Premier Ministre en personne décide d'intégrer de nouvelles charges dans les dépenses exceptionnelles.

En ce qui concerne notre collectivité, vous avez négocié un taux de + 1,19 %. Vous nous dites que c'est "super génial" mais –madame Picard l'a rappelé–, comme on ne sait pas de combien vous êtes partis et donc ce que vous avez réellement négocié et obtenu, on ne peut que vous croire sur parole, monsieur Brumm.

Ce qui nous surprend, c'est votre présentation contradictoire : d'un côté, vous présentez un compte administratif qui tend à nous démontrer que 1,19 % de hausse de dépenses de fonctionnement, vous savez faire ; d'un autre côté, vous expliquez que ce sera difficile si la Métropole ne fait pas des efforts importants de maîtrise de ses dépenses, que pour cela les services administratifs participent à des réunions d'arbitrage, que des référents "économies à faire" ont été mis en place et que les Vice-Présidents ont tous été mis à contribution. À quel moment vous dites la vérité ? Quand vous présentez le compte administratif en conférence de presse ou quand vous vous exprimez au sein de cette collectivité à huis clos ?

Nous aurions plutôt tendance à penser que non, les 1,19 % ce n'est pas gagné car, jusqu'à présent, vous n'avez jamais pu limiter la hausse des dépenses de fonctionnement et je vais vous dire pourquoi : car vous n'avez jamais pris la mesure de l'impact de vos décisions politiques sur les finances de la Métropole. J'en veux pour preuve ce courrier du Vice-Président aux finances du 30 avril 2018 qu'il a adressé à notre groupe et dans lequel il considère que l'augmentation des dépenses de fonctionnement de 36 M€ entre 2016 et 2018 est une situation –je cite– "totalement maîtrisée". C'est cela votre vision d'un budget maîtrisé ? Malheureusement pour vous, ce n'est pas la version du Gouvernement que vous soutenez. Cela ne devrait pas être non plus celle des Députés LREM (La République en Marche) élus dans cette assemblée –mais ils ne sont pas à un reniement près–.

Alors, monsieur le Président, finalement, puisque votre propre majorité politique veut vous faire faire ce que nous vous demandons depuis des années, c'est-à-dire des économies, et que vous avez toujours refusé pour des raisons idéologiques, nous accompagnerons cette démarche de contractualisation avec l'État.

Notre groupe Les Républicains et apparentés, qui a une colonne vertébrale et qui a un axe politique qui n'a pas varié, votera cette délibération et, en même temps, il regardera avec plaisir ceux qui forment votre majorité et qui vont se renier en louant ce qu'ils exécraient.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Cochet. Quelques mots avant de passer au vote, d'abord, peut-être pour rappeler que ce contrat n'est pas venu comme cela de la part du Gouvernement et il répondait à une demande de France urbaine face à la baisse régulière des dotations depuis 2011. Je pense que c'est bien que tout le monde ait cela en tête. Ce qui était plutôt vécu à l'époque comme quelque chose de brutal, quelque chose d'unilatéral et surtout quelque chose qui ne donnait pas de visibilité puisqu'on ne savait pas finalement, d'une année sur l'autre, ce qui allait se passer et il semblait que négocier finalement plutôt que de subir les décisions paraissait plus stabilisant pour les collectivités et, en particulier, pour cette Métropole ; et je crois que c'était la première motivation.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est sur le fait d'avoir à faire avec les négociations qui ont été menées et je voudrais remercier Richard Brumm et les services parce que la négociation menée par la Métropole a été une bonne négociation qui, dans le cadre qui nous était imposé, finalement nous place dans ce 1,19 % qui ressemble étrangement aux efforts que nous avons déjà produits sur les budgets précédents et donc aux décisions que nous avons prises collectivement ici. Donc on ne passe pas d'une logique à une autre, on reste dans le même environnement financier avec cette contrainte mais que nous nous étions déjà mise. Et c'est vrai que Max Vincent disait qu'on aurait pu avoir une prime aux bons élèves ; effectivement, cette capacité à veiller à l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, nous le faisons déjà et c'est sans doute un regret que l'on peut avoir et que l'on peut partager collectivement si on veut être tout à fait objectif.

Je voudrais dire d'autres choses aussi. Monsieur Geourjon a dit fort justement : "Attention, plus d'expérimentation ! S'il y a des nouvelles actions, comment fait-on si elles nous sont de plus imposées par l'État ?". Cela n'a peut-être pas été assez précisé –mais je crois que Richard Brumm l'a dit, vous l'avez évoqué–, sur le plafond des 2 %, d'abord sur les dépenses sociales, je pense que c'est important de rappeler qu'au-delà de 2 % sur les allocations, comme le RSA, par exemple, ou les allocations pour personnes âgées, où nous n'avons pas la maîtrise de l'évolution, bien évidemment ce 1,19 % prend en compte jusqu'à 2 % d'évolution de ces dépenses ; au-delà, on ne rentre pas dans ce cadre et cela me paraissait tout à fait raisonnable.

Il reste à discuter effectivement –et c'est ce qui figure dans la fin du contrat et qui figurera dans la fin de tous les contrats qui seront signés par les collectivités, qu'elles soient Communes, Métropoles ou Régions– un élément important, c'est le droit à l'expérimentation. De fait, au moment d'une expérimentation, on ne rentrera pas dans ce cadre ; puisque c'est un contrat, il faudra bien évidemment que ce soit partagé entre la collectivité et l'État. D'autres nouvelles actions, je donne un exemple très concret : le Président de la République annoncera, dans les prochains jours sans doute, un plan lutte contre la pauvreté ; il y aura sans doute des expérimentations possibles dans un certain nombre de collectivités et viendra la question effectivement de faire entrer ou pas dans ce contrat de nouvelles actions qui, de fait, nous imposeront quelque part, même si on faisait le choix d'expérimenter, des nouveaux frais de fonctionnement. Donc, bien évidemment, dans ce contrat, en clair il est laissé la possibilité de discuter s'il y a un changement de périmètre, s'il y a un changement de compétence ou des événements exceptionnels. Je comprends l'esprit de dire qu'on a l'impression d'être dans un carcan mais ce carcan est assoupli par ce que je viens de dire sur la fin du contrat.

Voilà ce que je voulais vous dire de manière très rapide. Bien sûr, cela nous impose des décisions politiques au fur et à mesure qu'on élabore nos budgets mais comme on l'a toujours fait et comme on l'a déjà fait dans une contrainte forte puisqu'on était déjà sur ce 1,2 %. Les décisions seront toujours difficiles mais moins difficiles qu'ailleurs parce qu'on a déjà entamé ce travail. On doit bien sûr continuer à travailler à la mutualisation et à l'efficacité, c'est ce qu'appellent de leurs vœux un certain nombre d'élus ici et la majorité de ces élus. Voilà ce que je voulais dire très rapidement sur ce sujet-là.

Une explication de vote, monsieur Bret ?

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, comme je n'ai pas donné d'indication à la fin de mon propos, je sais que certains dans notre groupe s'abstiendront, d'autres, comme moi, le voteront –comme je l'ai dit– en dépit des réticences nombreuses. Mais je voudrais tout de même signifier mon désaccord absolu et total avec les propos de madame Brugnera qui sont lénifiants, qui sont tellement éloignés de la réalité des collectivités locales, je pense qu'ils ne peuvent servir que de repoussoir plutôt que d'adhésion.

M. la Conseillère BRUGNERA : Monsieur le Président, on a le droit de se répondre ?

M. LE PRÉSIDENT : Non, on va éviter de se répondre. Madame Guillemot ?

Mme la Conseillère GUILLEMOT : Simplement une explication de vote. Je vous avoue qu'en tant que Socialiste, alors que j'ai voté contre au Sénat et que, récemment, on a eu encore une réunion à l'Association des Maires de France, je pense qu'effectivement, sur cette mesure, il faut qu'on fasse très attention à la fois à nos dotations mais aussi à nos dépenses, à nos investissements, en rappelant d'ailleurs que l'État emprunte aussi pour le fonctionnement et que les collectivités n'empruntent que pour leur investissement, je m'abstiendrai sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : On va essayer maintenant de passer au vote, si chacun évite d'expliquer son vote individuellement.

Je passe au vote :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains (sauf M. Cachard et Mme Guillemot –pouvoir à M. Longueval– qui se sont abstenus) ; Synergies-Avenir (sauf MM. Abadie, Bousson –pouvoir à M. Pillon–, Mme Cardona, MM. Curtelin, David, Denis, Gouverneyre, Guimet, Jeandin –pouvoir à Mme Vullien–, Vergiat, Vincent, Mme Vullien qui se sont abstenus) ; La Métropole autrement (sauf M. Berthilier, Mme Le Franc, M. Lung, Mme Reveyrand qui se sont abstenus) ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Casola, Havard (non inscrits) ;

- contre : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés (sauf M. Uhlich qui s'est abstenu) ;

- abstentions : M. Cachard et Mme Guillemot –pouvoir à M. Longueval– (Socialistes et républicains métropolitains), MM. Abadie, Bousson –pouvoir à M. Pillon–, Mme Cardona, MM. Curtelin, David, Denis, Gouverneyre, Guimet, Jeandin –pouvoir à Mme Vullien–, Vergiat, Vincent, Mme Vullien (Synergies-Avenir), groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ; M. Uhlich (Union des démocrates et indépendants –UDI– et apparentés) ; groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Gachet (non inscrits).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2018-2805 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC) 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2805. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un rapport qui a trait à la répartition de la dotation de solidarité communautaire 2018. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président ABADIE : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, je prends la parole aujourd'hui en tant que Maire de la Commune de Sathonay Camp. Je profite de cette opportunité qui risque malheureusement de disparaître dans un futur proche.

À plusieurs reprises, monsieur le Président, vous avez été sensibilisé aux problématiques que rencontre ma Commune, surtout à la suite de son développement important ; je le rappelle : un doublement de sa population en très peu de temps ; nous sommes passés de 4 300 habitants, à plus de 7 000 aujourd'hui, pour terminer à 8 000.

Vous vous étiez engagé à nous trouver des solutions. Cette délibération en faisait partie et est un des moyens de nous venir en aide.

Cependant, pour des raisons purement administratives, vous ne voulez pas modifier les rails de cette délibération pour éviter de changer les montants des autres Communes en redéfinissant une nouvelle répartition car nous sommes à budget constant.

Vous comprendrez, dans ces conditions, que je ne puisse voter cette délibération qui va à l'encontre des valeurs que vous aviez vous-mêmes défendues, à savoir une plus grande proximité avec les Communes, une écoute privilégiée des Maires, une solidarité exemplaire et une équité garantie. Bien entendu, chacun de nos collègues est libre de son vote. J'observerai ainsi s'il existe une volonté d'équité dans cette Métropole qui se veut solidaire.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Merci, monsieur Abadie. Quelques mots très rapides, pour ne pas faire une réponse très technique, je pense que ce que vous évoquez là est un travail qui doit se poursuivre effectivement techniquement.

Je rappellerai tout de même quelques principes. D'abord, on l'a vu tout à l'heure sur le compte administratif, la solidarité sur les Communes s'exerce à travers un versement d'autres prestations et je pense qu'il est bon, dans ce cas, de faire état de l'ensemble de ces prestations.

Pour autant, je voudrais souligner aussi que la DSC versée par la Métropole est déjà significativement supérieure au minimum exigé par la loi ; c'est important de l'avoir en tête : c'est un montant de plus de 50 % par rapport au minimum. Elle aurait dû baisser en 2014, elle a été maintenue –vous vous rappelez des débats que nous avons eus ici– et à la création de la Métropole en 2015, on a fixé un certain nombre de choses ; ce qui ne nous empêchera pas, monsieur Abadie, d'entendre votre demande et de continuer à travailler avec vous pour trouver des solutions, en particulier pour les Communes comme la vôtre qui ont subi –"subi" le mot est malvenu–, qui ont bénéficié plutôt d'une augmentation de la population.

Je vous remercie.

Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir (sauf M. Abadie qui s'est abstenu) ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Casola, Gachet, Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : M. Abadie (groupe Synergies-Avenir) ; groupes Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2018-2809 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Mise à jour des associations et de leurs représentants - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2809. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport numéro 2018-2809 a trait à la commission consultative des services publics locaux et c'est une mise à jour des associations et de leurs représentants. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller VERGIAT : Monsieur Bousson a dû s'absenter, je prendrai donc son intervention. Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, juste quelques mots dont j'avais déjà fait part à la Présidente de la CCSPL par mail mais sur lequel je reviens aujourd'hui. Il s'agit d'un point d'organisation mais qui revêt son importance au regard de la participation des membres de cette commission et, plus particulièrement, des élus qui y siègent.

Engagé et présent, je n'ai que rarement fait défaut. Cependant, je souhaiterais que les dates et horaires qui nous sont annoncés préalablement soient respectés. Comme beaucoup parmi vous, nous devons organiser nos agendas

parfois, selon les périodes, au millimètre. Aussi, des changements de dernière minute, avec l'imposition de réponse dans des délais plus que courts, ne permettent pas la présence pourtant prévue à ces séances et suscitent, outre une frustration, un agacement et peut être interprété comme un désintéressement et de la désinvolture au regard des bénévoles des associations qui y siègent également. Ce constat a été vécu à plusieurs reprises. Aussi je vous le demande, je trouverai plus agréable de prévoir des calendriers respectés sur un semestre, comme nos assemblées délibérantes et *a minima* à l'échelle d'un trimestre.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Madame Frih, vous voulez dire un mot peut-être sur les agendas ?

Mme la Vice-Présidente FRIH : Je vais dire un mot sur les agendas. On subit tous la même chose, monsieur, et moi je ne décale pas parce que je vais à la piscine, vous imaginez bien !

Sur les délégations de service public, vous savez que les validations sont complexes et on est obligé certaines fois de décaler parce que l'on demande six mois de plus. Par exemple, sur le réseau de chauffage urbain, on a pris six mois de plus pour pouvoir discuter d'une manière correcte avec Caluire. Sur la planification des CRTF et sur les débats... –vous faites une drôle de tête ; les CRTF, je vous rappelle ce que c'est : les comptes-rendus techniques et financiers que nous font chaque année nos délégataires de service public–, on n'a jamais de problème d'agenda, c'est toujours agendé et cela ne bouge pas.

C'est effectivement sur certaines DSP que l'on a eu ces soucis. Tout le monde en a souffert, moi la première. Je comprends bien mais je ne peux pas vous garantir aujourd'hui d'établir un planning qui ne bougera pas. Je ne peux pas prendre cet engagement parce que certaine fois, sur certaines délégations, on a besoin de ce temps supplémentaire. Par contre quand on fait les calendriers, on essaie toujours de s'y tenir mais on a aussi ces problèmes-là.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, on a compris que c'était une souffrance collective et il faut que cela devienne un bonheur collectif.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2018-2810 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Sathonay Camp - Mise en oeuvre du Pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Sathonay Camp - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la relation aux territoires et aux usagers -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président George a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2810. Monsieur George, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GEORGE, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de la mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain et plus précisément de la validation du contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Sathonay Camp. Le Conseil municipal de la ville a décidé de retenir 13 propositions sur les 21 listées dans le pacte de cohérence. C'est donc à présent au tour de notre collectivité de valider ce nouveau contrat territorial, tel est le sens de notre vote à présent.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller ODO : Monsieur le Président, chers collègues, nous arrivons à la fin de l'histoire, seules les villes de Villeurbanne et Grigny n'ont pas signé ce pacte de cohérence métropolitain. Je ne connais pas les raisons de Villeurbanne mais vous, monsieur le Président, vous savez pertinemment pourquoi Grigny n'a pas signé ce pacte.

Quatre ans, monsieur le Président, cela fait quatre ans que j'essaie de dialoguer avec les services, avec le Cabinet, avec les Vice-Présidents, avec le Président, quatre ans sans réponse ou quatre ans de "on va réfléchir". Vous refusez de trouver une solution au financement de 1,2 M€ du déficit d'une ZAC, la ZAC du Chantelot. Pourtant, c'est de votre compétence et de votre responsabilité. Je rejoins monsieur Millet : la Métropole n'est plus une simple intercommunalité mais une collectivité de plein droit avec des compétences pleines ; les ZAC en font partie.

Vous avez décidé, monsieur le Président, de mettre Grigny en grande difficulté financière, c'est votre décision. Quatre ans de tergiversations. Grigny ce n'est pas une ville riche : Grigny c'est 34 % de logements sociaux, un revenu médian des ménages nettement inférieur à la moyenne. Certes, monsieur le Président, vous n'êtes plus socialiste mais tout de même, vous pourriez être un minimum solidaire ! Et bien non ! C'est l'illustration de la solidarité métropolitaine.

Je pourrais vous parler de la PPI aussi à Grigny, ce bel outil de développement de notre territoire. À Grigny, le seul projet qui avance c'est une station de relèvement des eaux usées ; projet utile, certes, nécessaire, certes, obligatoire, certes, mais relevant de la compétence unique et purement métropolitaine. Rien pour le développement de la Ville, aucun projet d'avenir. En 2018, sur les 500 000 € investis sur la Ville de Grigny, 200 000 € relèvent du CUCS (contrat urbain de cohésion sociale) 2013-2014 et 300 000 € relèvent du collège dont vous avez la compétence propre.

Mais pourtant, j'entends bien le discours de Marc Grivel, le Président du groupe Synergies, qui nous dit qu'il faudrait que chaque Ville soit représentée. Mais, mon cher Marc, même si une Ville est représentée, quel est son poids ? Quel rôle peut-elle jouer quand c'est le Cabinet qui décide ? Nous petits élus nous ne pesons rien ou si peu. Et les Villes de périphérie les plus fragiles, elles, petit à petit, meurent.

Monsieur le Président, vous êtes un nouveau Président, je vous l'ai déjà dit, je suis plutôt un nouveau Maire, vous êtes ouvert au dialogue et moi aussi et pourtant rien ne se fait ! Est-ce donc d'autres qui décident à votre place puisque moi j'essaie de trouver des solutions ? Ou alors, malgré votre image d'ouverture, êtes-vous totalement fermé à cette discussion ?

Alors oui, monsieur le Président, je suis inquiet pour le devenir de la Métropole mais aussi pour la Ville de Grigny. Les pactes sont certainement de beaux écrans de fumée mais bientôt l'illusion ne fonctionnera plus. Comment voulez-vous dialoguer, co-construire et contractualiser sur de nouvelles compétences alors que vous ne gérez pas les compétences obligatoires ? Malgré toutes mes propositions gagnant-gagnant que j'ai essayé de vous faire, aucune n'a été entendue. Vous choisissez donc un gagnant-perdant ; je suis le perdant, c'est un signe fort que vous envoyez à tous les Maires.

En effet, à Grigny, depuis le 1^{er} juin –et le 1^{er} juin est passé depuis quelques semaines–, je dois payer un prêt *in fine* de 2,3 M€ ; 2,3 M€ que je ne pourrai pas payer. Sur ces 2,3 M€, il y a 300 000 € de vente de terrain que la Ville a faite, il y a 700 000 € que vous avez décidé de prendre sur les 2 M€ de déficit que vous n'avez toujours pas payé –et pourtant, là aussi, depuis quatre ans– et il reste 1,3 M€ de déficit et vous avez décidé que ce serait les Grignerots qui payeraient alors que c'est les Grand Lyonnais qui ont la compétence. Là encore je ne peux pas l'accepter !

Je vous l'ai dit, je vous le redis et je pense que cela se confirme jour après jour : la Métropole décline petit à petit dans un simple OnlyLyon. Les Maires ne peuvent plus avoir de considération alors qu'aujourd'hui, ils sont représentés. Alors oui, Marc, qu'en sera-t-il en 2020 ? Certainement une certaine rupture démocratique. Alors à quoi serviront les Maires et les Communes à partir de 2020 quand déjà en 2018 nous ne pouvons être entendus et reconnus ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Odo, quelques mots tout de même. D'abord peut-être pour rappeler le sujet que vous évoquez : c'est une ZAC communale. C'est bien de pouvoir l'évoquer, c'est bien que tout le monde l'entende parce qu'à entendre vos propos, on pourrait penser que mon prédécesseur et moi-même sommes les premiers responsables de la situation financière telle qu'elle est à Grigny, ce qui n'est pas le cas, ce qui n'a jamais été le cas. Ce ne sont pas des décisions de la Métropole, ce ne sont pas des décisions des Présidents qui se sont succédé ici à la Métropole qui ont créé cette situation, c'est important de la dire et de le savoir.

Donc nous ne sommes pas à l'origine des difficultés et derrière, c'est fort logiquement que vous venez –et vous avez raison parce que je comprends vos inquiétudes, je comprends vos angoisses, on peut comprendre aussi les angoisses des habitants de Grigny–, vous venez chercher la Métropole –et c'est bien normal– pour qu'elle accompagne et qu'elle trouve avec vous des solutions et c'est ce sur quoi nous travaillons. Simplement, on ne peut pas faire n'importe quoi ni financièrement ni juridiquement. Il ne s'agit pas de faire n'importe quoi et, pour cela, je pense, monsieur Odo, qu'il faut continuer à travailler avec nous à essayer de trouver des solutions.

Quand vous suggérez que quelque part la Métropole ne tiendrait pas les engagements qu'elle a déjà pris sur les remboursements, c'est totalement faux. Vous savez que la Métropole ne l'a pas fait mais va le faire ; elle va faire ce remboursement, vous le savez, on vous l'a dit, on l'a dit à vos services ; mon Directeur général qui est ici l'a dit encore, il n'y a pas si longtemps que cela, à vos propres services.

Nous continuons à travailler avec vous. J'ai bien conscience des difficultés que vous avez et il faut que vous ayez conscience aussi que ceci ne se fait pas avec un claquement de doigts, en exposant y compris la Métropole de manière juridique et financière, et en particulier de manière juridique. Donc continuons à travailler si vous le voulez bien.

Mais la pression que vous exercez comme cela publiquement en faisant un amalgame entre différents sujets, à mon avis, ne fait pas avancer le dossier et ne sert pas vos intérêts et les intérêts de vos habitants ; elle ne les

dessert pas mais en tout cas elle ne les fait pas avancer parce que je ne vous tiens pas rigueur de cette expression, je la mets sur le compte de votre inquiétude qui est bien légitime. Continuons à travailler pour trouver des solutions, je pense que l'on sera plus efficace que dans de grandes déclarations ici.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GEORGE.

N° 2018-2898 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Politique d'insertion par la commande publique - Marché mission d'appui pour le développement de la mise en œuvre des clauses d'exécution sociales dans les marchés publics du Grand Lyon 2014-2018 - Autorisation de signer l'avenant n° 2 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Pillon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2898. Monsieur Pillon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué PILLON, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Avis favorable de la commission pour cet avenant qui va permettre de faire coïncider cette assistance à maîtrise d'ouvrage à la mise en place du GIP (groupement d'intérêt public) que nous avons délibéré au 1^{er} janvier, donc c'est plutôt un avenant technique qu'un avenant politique.

M. LE PRESIDENT : Merci. Trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué PILLON.

N° 2018-2842 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Elaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Débat sans vote sur les orientations générales du RLP - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2842. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de l'élaboration du règlement local de publicité, le fameux RLP de la Métropole de Lyon. Ce document va vous être présenté dans sa phase d'élaboration par notre collègue Patrick Veron, Conseiller délégué en charge de ce sujet. Avis favorable de la commission sur ce projet d'élaboration du RLP.

M. LE PRESIDENT : Merci. Monsieur Véron.

M. le Conseiller délégué VERON : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Vice-Président, chers collègues, c'est donc un débat sans vote qui correspond à un jalon de la procédure et qui porte sur les orientations générales du futur RLP Métropolitain.

La Métropole est compétente à la place des Communes depuis le vote de la loi Grenelle II. Le lancement de l'élaboration a été prescrit le 15 décembre 2017 ici. Nous avons défini ensemble les trois grands axes de ce document. Cette délibération a défini aussi les modalités de collaboration avec les Communes et c'est ce que l'on va vous présenter aujourd'hui.

De février à mai 2018, les 59 Communes ont été rencontrées. Une Conférence des Maires a eu lieu le 7 juin 2018 et, actuellement, nous avons une concertation avec quatre syndicats professionnels et huit associations nationales et locales et nous allons continuer avec elles jusqu'au mois d'octobre prochain.

On fait un petit point sur le planning –qui est court, je le reconnais– : on doit arrêter cette délibération et sa concertation en janvier 2019. Une enquête publique aura lieu en juin 2019 pour un vote en janvier 2020 et ce futur RLP, s'il est approuvé, sera opérationnel en juillet 2020.

Aujourd'hui, 42 Communes sont pourvues d'un RLP ; 4 Communes disposent de règles nationales beaucoup plus strictes en matière de publicité : Quincieux, Saint Germain au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or et Jonage. Le

transfert de compétence du RLP à la Métropole n'emporte pas le transfert de la perception de la taxe locale de publicité extérieure ni le pouvoir de police du Maire qui restera de compétence communale.

Avant de vous soumettre les grandes orientations, nous allons faire un petit point sur le travail accompli avec les 59 Communes. Les orientations ont découlé de ce travail commun.

Le travail avec les Communes a permis de dégager un socle commun important. Tout d'abord, l'ensemble des Maires –je dis bien l'ensemble des Maires– a souhaité que ce futur RLP reste strict, qu'il poursuive l'engagement que beaucoup ont pris pour faire un nettoyage dans leur commune depuis plusieurs années. La protection des centres-villes et des villages, des quartiers résidentiels devront ne pas céder à la pression publicitaire. On doit aussi accompagner les activités commerciales et les activités artisanales de proximité. Enfin, nous allons prendre en compte les nouveaux modes de publicité, numériques ou autres, et les nouveaux enjeux des territoires comme, par exemple, le déclassement de l'A6/A7.

Au-delà de ce socle commun, il nous reste à construire des orientations communes, comme par exemple la protection du patrimoine ordinaire, la rationalisation de l'affichage sur les axes commerciaux ou l'encadrement des bâches de chantier et l'affichage lumineux.

Certains sujets sont apparus connexes car nous n'avons pas de moyen d'action directe sur ce sujet. Cela concerne notamment l'accompagnement des Communes dans l'instruction des demandes, la lutte contre l'affichage sauvage ou la gestion de la vitrophanie dans les vitrines. Et nous allons continuer à travailler sur ces sujets dans les années futures.

Je souhaite maintenant vous dire quelques mots sur les orientations que nous allons vous proposer et je ne veux pas tout vous lire mais vous allez en retenir l'esprit principal. Il y a sept orientations que nous allons vous proposer.

Au préalable, il faut vous rappeler que nous sommes dépendants du règlement national qui sert de base. La plupart de vos RLP sont de toute façon beaucoup plus stricts que le règlement national mais il conviendra tout de même de respecter ce socle *a minima*.

La seconde grande orientation est d'affirmer la qualité urbaine et paysagère de nos territoires de la Métropole. Pour cela, nous vous proposerons de limiter la taille et le nombre de dispositifs publicitaires et d'harmoniser les règles en tenant compte des différents territoires : les paysages de l'ouest lyonnais n'ont pas les mêmes demandes que l'est ou que ceux des Côteaux du Lyonnais.

La troisième grande orientation est de limiter l'impact visuel de la publicité. Cela passe par la dédensification des dispositifs publicitaires et par la limitation des gabarits. Ces gabarits maximum ne seront pas les mêmes dans chaque territoire : dans certains espaces, ces dispositifs seront interdits, dans d'autres très fortement limités. Nous considérons que le 12 mètres carrés n'a plus lieu d'être en ville et nous interdirons aussi les doublons. On vous déroule un petit peu les différentes tailles des panneaux ; cela va pour l'instant de 2 mètres carrés à 12 mètres carrés et nous souhaitons réduire les dimensions de ces panneaux.

La quatrième grande orientation est l'intégration qualitative des enseignes. Pour les enseignes, la règle nationale étant très stricte en ce qui concerne le volet quantitatif, il sera plutôt recherché une plus-value qualitative, notamment une utilisation –comme le panneau de droite le suggère– de toute forme de publicité.

La cinquième orientation est de préserver le patrimoine urbain et paysager. Les territoires sont un enjeu important, ces espaces des points de repères pour les communes. Ainsi, nous allons protéger les sites patrimoniaux et nous allons assurer une qualité de patrimoine plus ordinaire.

La sixième orientation vise à restreindre l'impact environnemental et visuel des dispositifs numériques. Nous n'allons pas interdire les dispositifs numériques sur la totalité du territoire mais nous allons fortement la limiter et l'encadrer en ayant à l'esprit que les implantations seront définies en fonction de chaque contexte urbain et que leur gabarit sera réduit. Les dispositifs publicitaires lumineux seront limités, voire interdits dans certains cas. Nous devons veiller à la préservation de la qualité nocturne de notre environnement aussi bien pour les raisons de préservation de la biodiversité que la maîtrise des consommations énergétiques.

Enfin, dernière orientation du RLP, on veut prendre en compte les éléments singuliers de la Métropole : je pense à la Part-Dieu ou à des grands équipements sportifs ou culturels ou à de grandes infrastructures comme le déclassement de l'A6/A7 : nous devons éviter tout effet d'aubaine avec le changement de statut de cette voie. Cela peut également être le cas pour des événements exceptionnels comme, par exemple, des biennales. Enfin, un encadrement spécifique sera proposé pour les bâches de chantiers et nous limiterons fortement leur utilisation permanente.

Voilà, mes chers collègues, je vous soumetts les orientations de ce futur RLP.

Merci de votre attention.

Présidence de monsieur Marc Grivel**Premier Vice-Président**

M. LE PRÉSIDENT GRIVEL : Merci pour ces explications, cher collègue, pour nous avoir défini ces orientations ; vous reviendrez peut-être en fin de parcours pour répondre aux interventions qui vont être faites et qui ont été retenues par le Conférence des Présidents.

La première d'entre elles, six minutes pour le groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Mesdames, messieurs les élus, notre collectivité s'engage dans l'élaboration d'un règlement local de publicité à l'échelle de la Métropole et, nous l'avons vu avec la présentation qui vient de nous être faite ce soir, ce dossier peut être assez technique.

Pourtant, nous le savons, la gestion de l'espace public est éminemment politique et donc la présence de la publicité dans l'espace public l'est tout autant. Une gestion politique demande de se poser la question des objectifs : vers quoi doit tendre le règlement local de publicité métropolitain ? Quels en sont les objectifs ? Nous en avons voté trois lors d'une délibération précédente.

Parmi ces trois objectifs, il y avait la garantie d'un cadre de vie de qualité. Alors, si on se rapporte à la place de la publicité, qu'est-ce qu'un cadre de vie de qualité à l'échelle de notre Métropole ?

- d'abord, un cadre de vie où le beau n'est pas réservé aux centres-villes, aux centres-bourgs, aux secteurs UNESCO et donc un cadre de vie métropolitain où la place de l'affichage publicitaire doit être régulé de la même manière, que l'on soit au centre ou en périphérie de nos quartiers, de nos villes ou de notre Métropole,

- ensuite, un cadre de vie pensé pour l'ensemble de ses usagers, avec des aménagements et des équipements publics au service du commun et non d'abord envahis par l'expression d'intérêts privés,

- un cadre de vie pensé également pour l'ensemble des acteurs économiques de la Métropole, de nos quartiers et qui est donc moins envahi par la grande distribution, les grandes enseignes, les franchises. Il conviendra donc de se doter d'un dispositif publicitaire certainement plus modeste, avec des emplacements plus modestes qui permettent l'expression de la présence du commerce local et de proximité,

- un espace public dans lequel les habitantes et habitants mais aussi les passantes et les passants ne sont pas sursollicités voire harcelés par des messages incessants,

- un espace public dans lequel les habitantes et habitants sont avant tout considérés comme des citoyens et des citoyennes et non d'abord comme des consommateurs ou consommatrices. Cette remarque vaut évidemment et peut-être aussi principalement pour les enfants, les adolescents, plus sensibles à la publicité, au diktat des annonceurs et notre groupe sera favorable à l'absence d'affichage publicitaire à proximité des écoles et des collèges par exemple.

Voilà par rapport à cet objectif de cadre de vie de qualité.

Mais il nous semble que le règlement local de la publicité doit aussi participer de la sobriété énergétique nécessaire sur notre territoire et doit être en accord avec notre plan climat et j'ai été un peu surprise de ne pas voir cet objectif dans les orientations présentées.

Les panneaux publicitaires polluent, les pires étant les écrans numériques : je lisais, dans une note du collectif Plein la vue, qu'un panneau de deux mètres carrés consommait autant qu'un ménage de trois personnes. Je pense indispensable d'inscrire la baisse de notre consommation énergétique parmi les objectifs de notre RLP.

Pour finir, une remarque et une question.

La remarque tout d'abord : je suis Conseillère métropolitaine mais aussi Maire d'arrondissement de Lyon. J'ai bien compris que la loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) était en contradiction avec la loi PML (Paris, Marseille, Lyon), ce qui permet à la Métropole de ne pas reconnaître les arrondissements de Lyon ni leurs Maires pourtant des élus au suffrage universel ; dont acte. J'agirai ici en tant que Conseillère de la Métropole et je continuerai de demander au Maire de Lyon comment il s'y est pris pour consulter les Maires des neuf arrondissements de sa Commune pour porter, auprès de la Métropole, une parole lyonnaise construite en concertation.

Mais j'ai tout de même une question au Président de la Métropole et son exécutif : j'ai interrogé récemment le Maire de Lyon, en Conseil municipal, sur la présence des clean-tags sur les trottoirs de notre ville et il m'a semblé comprendre de sa réponse en Conseil municipal qu'il avait besoin d'une action conjointe avec le Président et les

services de la Métropole pour faire respecter ce principe de non-publicité sur les trottoirs. Donc je voulais savoir ici, –puisque cela m'a été présenté comme le bon lieu pour poser la question– où nous en étions de l'interdiction des clean-tags sur les trottoirs de nos espaces publics.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT GRIVEL : Merci. Trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, les orientations de ce règlement local de publicité nous paraissent cohérentes avec la volonté de notre Métropole de maintenir un cadre de vie de qualité et de rester attractive économiquement.

Aujourd'hui, il y a une diversité des politiques appliquées sur ce sujet. Si le maintien de la diversité peut être une bonne chose dans certains domaines, il ne nous semble pas que ce soit le cas ici. Si nous n'appliquons pas une cohérence territoriale sur ce sujet, comme nous l'avons déjà fait sur d'autres, il nous sera difficile d'expliquer que nous avons une vision métropolitaine du cadre de vie des habitants alors que, d'une Commune à l'autre, on aura des types de publicités différentes et donc *a fortiori* des cadres de vies différents. Le règlement local de publicité apporte donc une avancée majeure sur ce point.

Bien évidemment, ce travail ne doit pas non plus être une simple réglementation métropolitaine qui viendrait s'imposer aux Communes et il est appréciable de noter que le règlement local de publicité semble être pensé pour être étroitement co-construit avec les Communes.

Il nous faudra être vigilants sur plusieurs points :

- d'abord sur l'équilibre à trouver entre une réglementation de la publicité et l'apport financier que cette dernière peut générer pour les Communes mais aussi pour les commerces qui l'utilisent,
- ensuite, sur la place que nous voulons donner au numérique et donc prendre en compte la dimension réelle de son impact visuel,
- enfin, sur la question de "zones blanches" ou de périmètres au sein desquels certaines formes de publicités seraient restreintes ; je pense notamment aux alentours des écoles, même s'il nous reste encore à déterminer la faisabilité et l'opportunité d'une telle mesure.

Toutes ces mesures ont bien sûr un but avoué de préservation voire d'amélioration du cadre de vie, que ce soit en prenant en compte l'impact visuel des publicités en fonction de leur spécificité, de leur emplacement ou en favorisant une intégration plus douce des enseignes. Ce règlement local de publicité nous paraît aller dans le bon sens.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT GRIVEL : Merci. Cinq minutes ont été retenues pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, il est très intéressant de disposer d'un règlement harmonisé sur le territoire de la Métropole à propos de l'affichage publicitaire. Il est aussi très positif d'échanger ce jour nos positions et propositions d'élus sur ce sujet important pour notre vie quotidienne.

Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires ne refuse pas toute publicité. La publicité peut être pour partie créative et elle joue, pour partie, un rôle d'information auprès de la population. Elle est devenue nécessaire dans l'équilibre financier de marchés comme ceux du SYTRAL ou des Vélo'v avec Jean-Claude Decaux ou Clear Channel.

Mais elle incarne aussi fortement l'appel à une consommation pour partie inutile, l'envie de posséder toujours plus, d'acheter plutôt que de réparer. Elle consomme une énergie précieuse et elle participe à la pollution lumineuse. Elle doit donc être encadrée et contenue pour ne pas devenir exponentielle dans notre entourage visuel et auditif déjà beaucoup sollicité. Un sondage SOFRES 2013 montre que 73 % des Français trouvent la publicité envahissante.

Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires demande donc :

- de supprimer les éclairages publicitaires et les éclairages des magasins entre 23 heures et 6 heures du matin (et minuit le samedi soir). Nous pensons par contre qu'interdire totalement réduirait l'animation nocturne de la ville et le sentiment de sécurité,
- de travailler à l'autonomie énergétique des panneaux la nuit, solaires par exemple, ou s'allumant seulement en cas de présence humaine car il peut y avoir besoin de regarder le plan de la ville pendant la nuit,

- d'interdire la publicité au sol,
- d'interdire les panneaux publicitaires lumineux au-dessus des immeubles,
- d'encadrer strictement ces panneaux numériques dont on a parlé quant au nombre autorisé, à leur taille et à leurs emplacements,
- de ne pas multiplier les panneaux en ville car l'encombrement des trottoirs est un problème pour 30 % de la population en difficulté de déplacement à l'instant T. Il faut exiger, en particulier, de ne pas avoir de panneaux près des lieux où les personnes handicapées ont l'habitude de circuler, par exemple près de leurs associations ou d'une Maison de la Métropole,
- de réduire la taille des panneaux publicitaires à 8 mètres carrés dans l'espace public large et 2 mètres carrés en centre-ville,
- d'accepter des bâches publicitaires sur les chantiers, seulement quand elles permettent aux propriétaires de rénover un immeuble par les revenus qu'elles procurent,
- enfin, nous demandons de travailler explicitement dans nos marchés avec nos prestataires à ce qu'ils s'engagent à ne pas créer, ne pas diffuser, ne pas soutenir toute publicité utilisant des stéréotypes sexistes, homophobes, discriminatoires ou portant atteinte à la dignité humaine. Les publicités sont un marqueur de l'état d'esprit d'un pays : vanter les armes ou dévaloriser les femmes alimente les stéréotypes et les violences. Les ambassadrices de la ligne C14 ont pris en photos toutes les publicités rencontrées sur leur trajet : le résultat est clair : l'addition de ces représentations de femmes en tenues légères est un choc et cette profusion est porteuse de signification.

Je rappelle que le CSA ne contrôle que les publicités télévisées et que le Bureau de vérification des publicités n'est pas saisi systématiquement ; on ne peut donc faire que des recommandations. Nous avons donc notre rôle à jouer dans ce domaine aussi.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT GRIVEL : Merci. Votre intervention est suivie par quatre minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère HOBERT : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, le règlement local de publicité qui n'entrera en vigueur qu'à compter de janvier 2020 suscite déjà de vifs débats. Les médias et les citoyens se sont saisis depuis quelques mois d'un certain nombre de sujets, parmi lesquels les publicités sur les bâches de chantier, les publicités numériques ou lumineuses ou encore les publicités éphémères sur les trottoirs.

Ces quelques exemples suffisent à démontrer que la publicité, qui occupe déjà une place importante de l'espace public, s'engouffre partout où elle le peut, s'insinue, tentatrice, profitant notamment de l'absence de réglementation adéquate pour s'implanter.

Contre ce risque d'invasion publicitaire, notre rôle d'élus métropolitains doit nous mener à agir pour défendre la qualité de notre espace public. Plusieurs collectifs et associations ont déjà endossé ce rôle de protecteur par le biais des médias mais aussi des élus des différents groupes du Conseil. Leur point de vue doit être entendu et nous nous félicitons que ces groupements, issus de la société civile, puissent peser dans le débat public.

En ce qui concerne les règles sur lesquelles nous allons devoir trouver un accord, notre groupe souhaite insister sur quelques éléments à propos desquels, à notre avis, il ne faut pas transiger.

Le premier de ces éléments concerne la taille des supports d'affichage. Les plus grands des panneaux constituent d'abord un danger car ils sont une source de distraction pour les utilisateurs de la voirie et produisent une pollution visuelle que nous pouvons aisément éviter en établissant un règlement ad hoc donc strict.

Les limitations actuellement évoquées sont certes plus restrictives que les limitations du RLP : 8 mètres carrés proposés contre 12 mètres carrés dans la réglementation nationale pour les panneaux traditionnels et 6 mètres carrés proposés contre 8 mètres carrés dans la réglementation nationale pour les panneaux numériques. On peut se demander quels critères ont conduit à ces deux limitations. S'il s'agit de freiner la pollution visuelle et d'empêcher de trop grands affichages, pourquoi ne pas imposer des limites plus restrictives et passer à 6 mètres carrés pour les enseignes traditionnelles et 4 mètres carrés pour les panneaux numériques ? Sachant qu'un panneau publicitaire d'abribus mesure 2 mètres carrés, on peut estimer que limiter à 6 mètres carrés les enseignes publicitaires est suffisamment permissif.

Deuxièmement, les enseignes lumineuses et numériques doivent être contrôlées. Si leur interdiction totale pourrait s'apparenter à de la censure –et cela n'est pas concevable–, nous devons toutefois les restreindre autant que faire se peut. D'abord parce que ces panneaux sont énergivores : la consommation électrique d'un panneau lumineux,

qui n'est pas une nécessité, s'apparente à du gaspillage énergétique. Ensuite parce que ces supports constituent une forme de pollution sanitaire et mentale : les effets néfastes sur la santé, particulièrement sur celle des plus jeunes, ne sont plus à démontrer. La question du RLP nécessite donc une prise en compte des impératifs de santé publique.

Troisièmement, si la réglementation en vigueur n'oblige les commerces à éteindre leurs vitrines que de 1 heure à 6 heures du matin, il nous semblerait utile d'envisager l'extinction dès la fermeture des magasins.

Quatrièmement, il apparaît nécessaire d'intégrer une certaine dose d'adaptabilité dans le futur RLP. Ainsi que cela a déjà été dit en Conférence des Maires ou en commission thématique, il faut que notre règlement puisse s'adapter aux lieux (villes et/ou campagnes, écoles, édifices classés, sites urbains et ruraux protégés) mais aussi selon le type d'information diffusée (information municipale, sanitaire ou autre manifestation culturelle).

Evidemment, les Communes tirent de la publicité une ressource non négligeable mais il semble que notre tâche d'élus consiste avant tout à améliorer la qualité et le confort de vie des Grand Lyonnais. Les ressources pourraient être compensées sur d'autres lignes.

Notre groupe se prononce donc en faveur d'un règlement local de publicité foncièrement maîtrisé. Des trois objectifs généraux adoptés par notre Conseil métropolitain en décembre dernier, nous souhaitons que l'accent soit mis sur le premier. Notre but, en tant que collectivité publique, ne doit-il pas toujours être de garantir un cadre de vie de qualité à nos concitoyens ?

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT GRIVEL : Merci. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, nous partageons plusieurs des orientations que vous nous proposez pour le futur règlement local de publicité métropolitain, comme la limitation de l'impact visuel de la publicité, notamment grâce à l'interdiction des dispositifs en doublons ou les publicités sur les murs de clôture mais aussi par l'encadrement de la surface des panneaux traditionnels qui va passer à 8 mètres carrés au lieu des 12 mètres carrés autorisés aujourd'hui. Certes, cette réduction est un progrès mais nous pensons que nous pourrions aller encore plus loin avec une limitation à 2 mètres carrés, la taille actuelle des panneaux sur les bus, comme cela se fera dans le futur règlement de Paris. C'est une possibilité à étudier.

Nous saluons l'augmentation de l'amplitude horaire d'extinction nocturne pour créer une trame noire, afin de lutter contre la pollution lumineuse nocturne, consommatrice d'énergie et défavorable aux espèces végétales et animales qui ont besoin de la nuit complète.

Concernant la préservation du patrimoine urbain et paysager, nous souscrivons aussi à l'attention à accorder aux quartiers ordinaires, en plus des sites patrimoniaux les plus remarquables. En effet, nous sommes favorables à une réduction de la publicité partout, pas seulement dans les quartiers déjà protégés de la publicité, car chaque Grand Lyonnais aspire à vivre dans un cadre de vie de qualité et sans invasion publicitaire.

En revanche, sur la question des enseignes lumineuses et numériques, nous trouvons votre proposition de limiter et d'encadrer leur développement bien trop timorée au regard des enjeux de santé publique, de modération énergétique voire de sécurité routière. Nous sommes totalement opposés aux écrans publicitaires vidéos :

- c'est un affichage plus agressif que l'affichage papier : avec leur luminosité et leurs images en mouvement, ils captent le regard et sans doute s'imposent-ils encore plus à nous ; de ce fait, ils sont source de stress et de fatigue supplémentaire pour tous, en particulier pour les enfants,

- c'est bien évidemment un gaspillage énergétique en totale contradiction avec les engagements de notre plan énergie climat territorial et avec nos objectifs d'une consommation sobre autant que maîtrisée,

- c'est dangereux pour la circulation car ces écrans publicitaires animés attirent le regard des conducteurs de véhicules et diminuent leur vigilance : le risque de collisions et d'accidents est donc accru, plusieurs études l'attestent déjà.

C'est pourquoi nous souhaitons que notre futur règlement interdise la publicité dite numérique sur l'espace public de l'ensemble de la Métropole.

Enfin, vous constaterez, chers collègues, qu'il y a un peu de perversion à mettre en balance le développement d'un service permettant une moindre utilisation de véhicules polluants avec le développement de ces écrans qui, eux, polluent les cerveaux. Nous sommes bien sûr favorables à l'introduction de Vélo'v électriques et favorables à ce

que leur financement soit assuré par d'autres recettes que celles des panneaux numériques. C'est un choix politique que nous avons à préparer d'ici la mise en place de ce service de vélo-partage en 2020.

Soulignons aussi –d'autres l'ont dit– que la publicité nuit dangereusement aux commerces de proximité ; ceux-ci sont connus des habitants dans leur quartier. En effet, la publicité profite le plus souvent aux grandes enseignes et aux grandes surfaces de périphérie, celles-là même qui vident les centres-villes, qui nécessitent des déplacements en voiture et qui éloignent les habitants de leur lieu de vie, de lieux de rencontres propices aux échanges et à la vie de quartier.

Vous l'aurez compris, nous souhaitons un cadre de vie de qualité et apaisé dans l'ensemble de la Métropole, où la place de la publicité doit être réduite drastiquement, où les habitants et en particulier les enfants ne seront plus considérés comme des consommateurs sollicités à chaque pas ou chaque tour de roue pour acheter tant et plus, tel produit dérivé, tel nouveau produit alimentaire –qui plus est, chargé en sucres, en gras ou en sel– ou tel produit cosmétique, sans compter les images sexistes ou les clichés de femmes-objets que comportent de nombreuses publicités.

C'est pourquoi nous sommes favorables à ce que le futur règlement stipule que tout ce qui n'est pas autorisé est interdit, afin de prévenir toute nouvelle innovation que pourraient proposer les publicitaires dans les prochaines années ; et on les sait très imaginatifs !

À la publicité envahissante, préférons des aires de jeux, des arbres, des fresques, des œuvres d'art, de l'information culturelle, citoyenne ou de la collectivité, voire rien du tout à la place de la publicité !

Un certain directeur d'une chaîne de télé avait dit, en son temps, "vendre du temps de cerveau disponible à Coca-Cola" ; en tant que collectivité, ne transformons pas notre espace public, ce bien commun, en "espace de cerveau disponible aux annonceurs", usons de notre pouvoir de dire non aux écrans numériques.

Je vous remercie.

Présidence de monsieur David Kimelfeld

Président

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Vessiller. Sept minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous demandez de débattre aujourd'hui sur les orientations générales du futur RLP de la Métropole de Lyon.

Dès le lancement de l'élaboration de ce document, les élus du groupe UDI et apparentés ont été favorables à cette harmonisation des règles en matière d'affichage extérieur au sein de l'aire métropolitaine. En effet, avec 42 règlements locaux de publicité communaux différents, la Métropole avait besoin d'une compétence territoriale uniformisée, afin notamment de réaffirmer sa qualité de collectivité territoriale de plein exercice. Cependant, l'unité réglementaire n'impose en aucun cas de gommer les spécificités locales ; au contraire, elle doit permettre de redonner de l'équité entre des territoires qui, le plus souvent par manque de moyens financiers ou d'expertises techniques, n'avaient pas exercé complètement cette compétence.

Le futur règlement local de publicité métropolitain devra concilier des enjeux qui, au premier abord, peuvent apparaître antinomiques : diminuer l'impact paysager de la publicité, protéger le public et l'environnement sans pour autant nuire au développement économique. C'est ce point d'équilibre qu'il faut trouver et qui devra bien évidemment intégrer les nouveaux types de publicité urbains. Si on ne peut pas légitimement tourner le dos aux nouvelles technologies, il faut aussi les maîtriser et ne pas hésiter à limiter leurs usages voire à les interdire si elles ne nous conviennent pas. En effet, l'intérêt économique ne peut pas être une excuse pour justifier une pollution visuelle excessive de nos espaces publics. Garantir un cadre de vie de qualité pour tous reste l'objectif numéro un de ce plan.

Tout d'abord, concernant les panneaux numériques, il est nécessaire de conditionner leur implantation à des règles très précises quant à leur nombre, leur taille, leur lieu d'implantation voire, dans le cadre de la loi, les images diffusées. Ces règles doivent être édictées au-delà de toute pression, dans le seul intérêt général. Pour cela, la Métropole doit conserver la main sur le développement de ce type de publicité. Que le déploiement de l'affichage numérique puisse être un moyen de négociation ne nous choque pas mais il ne doit en aucun cas devenir une obligation pour notre collectivité.

Ensuite, concernant les marquages publicitaires éphémères sur les trottoirs, en décembre dernier, à l'insu de notre plein gré, au même titre que Bordeaux et Nantes, le Gouvernement décidait unilatéralement d'en autoriser l'expérimentation sur les trottoirs de la Ville de Lyon. Au Conseil municipal de janvier, nous avons demandé, à

vous, monsieur le Président, et à vous aussi, monsieur le Maire de Lyon, que notre Ville soit retirée des territoires de cette expérimentation. À ce sujet, six mois plus tard, quelles démarches ont été entreprises en ce sens ? Nous savons que le signataire du décret n'est autre que votre prédécesseur mais force est de constater que les publicités de ce type continuent de fleurir en centre-ville de Lyon en toute impunité malgré votre engagement.

Enfin, une dernière évolution nécessaire, déjà formulée à plusieurs reprises, concerne la publicité sur les échafaudages. Le règlement lyonnais actuel autorise la publicité sur ce type de surface dans la double limite de 25 % de la surface de l'immeuble ou de la bâche, sans pouvoir excéder 16 mètres carrés ; une règle plus restrictive que la loi qui, elle, prévoit que "l'affichage publicitaire apposé sur une bâche de chantier ne peut excéder 50 % de la surface totale de la bâche de chantier". Cette application stricte de la loi est d'ailleurs déjà expérimentée à Lyon sur deux sites historiques majeurs : la place Bellecour, d'une part, et l'île Barbe, d'autre part ; elle a fait ses preuves à de multiples reprises.

Nous demandons donc la généralisation de la règle des 50 % dans le futur RLP à l'ensemble du territoire métropolitain. Cette mesure a de nombreux avantages : elle propose des affichages par définition éphémères ; elle permet d'aider les propriétaires à accélérer les travaux de ravalement de façades et, par conséquent, à contribuer à l'embellissement durable de notre ville ; les bâches permettent par ailleurs une meilleure protection de l'environnement par rapport aux nuisances des chantiers. Cette mesure a le mérite de ne rien coûter à la collectivité tout en lui apportant un vrai bénéfice.

D'autres sujets peuvent être abordés : l'existence possible de "zones blanches" libres de toute publicité est une idée qui nous semble intéressante à étudier, toute comme la publicité temporaire spécifique pour les événements sportifs ou culturels qui, faute d'argent public, font appel à des partenaires privés qu'il faut valoriser. Et je rejoins l'interrogation de madame le Maire du premier arrondissement –je m'exprime aujourd'hui au nom de mon groupe mais le Maire du deuxième arrondissement que je suis a des préoccupations locales à exprimer aussi– : comment les porter ?

Vous l'aurez compris, monsieur le Président, les élus UDI et apparentés sont des farouches défenseurs d'un espace public publicitairement apaisé. C'est à ces seules conditions que nous soutiendrons le règlement qui nous sera présenté pour examen définitif dans quelques mois, en octobre 2019.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, vous pourrez dire à notre Ministre de l'Intérieur qu'en quelque sorte, nous avons "pris un temps d'avance" fin 2016 quand j'évoquais notre rêve d'une autre agglomération dans ses enjeux urbains, économiques et sociaux.

Ce règlement local de publicité nous rappelle que la ville est aussi un choix esthétique, culturel. Nous sommes nombreux à rêver d'une ville qui donne à voir ce qu'elle a de meilleur en architecture, en paysage, en nature, en vie culturelle et sociale et à penser que la publicité, de tout point de vue, est un cancer qui défigure la ville.

Il est vrai qu'on ne peut rêver d'une ville sans publicité sans rêver d'une autre société, dans laquelle ce n'est plus l'offre qui dirige la demande à travers des dépenses toujours plus grandes pour séduire, accaparer l'attention, éliminer les informations concurrentes, capter "le temps de cerveau disponible" comme le disait un grand communicant de ce capitalisme de la séduction, que citait ma collègue Béatrice tout à l'heure. Peut-on imaginer une société où la publicité est réduite à l'information factuelle et contrôlée sur les produits et où des moyens démultipliés sont à la disposition des consommateurs pour exprimer leurs besoins, leurs attentes, leurs usages et intervenir ainsi dans la conception des produits et des services du seul point de vue qui devrait compter : la valeur d'usage des choses et non leur valeur marchande ?

Peut-on rêver d'une société où le financement des infrastructures est public, déniait à quiconque la possibilité de s'approprier des réseaux quels qu'ils soient, question essentielle quand on constate, au passage, la remise en cause accélérée de la neutralité d'Internet ? Imaginez des routes dans lesquelles les flux vers la grande surface qu'elles desservent sont prioritaires !

Peut-on rêver d'une société de la gratuité parce que la puissance publique apporte un service garanti à tous, dont le financement repose sur la seule activité créatrice de valeur, le travail, et le seul prélèvement juste et efficace, celui inventé par la révolution française, l'impôt progressif ?

Nous sommes sûrs que nous ne sommes pas seuls à rêver d'une telle société libérée des chaînes de la marchandisation.

Mais vous me direz que nous sommes bien loin de la délibération. Pas vraiment car, au fond, ce choix de société est aussi un choix de ville et nous avons fait notre choix : nous ne voulons pas de Las Vegas. Mais nous n'avons

pas peur de la ville, de la grande ville, au contraire ; une ville qui ne se livre pas à la publicité n'est pas une ville triste, éteinte, grise et les Lyonnais sont bien placés pour le savoir quand ils admirent la ville des murs peints, la ville des illuminations. Ce choix de ville n'est pas un choix entre une ville éclairée et communicante et une ville éteinte et muette mais le choix entre une ville qui montre ses artistes et ses citoyens et une ville qui montre ses produits et ses remises.

Alors, certes, nous sommes loin d'une société sans aliénation et c'est pourquoi nous devons réglementer sur les conditions de la marchandisation, entre autres, dans la communication extérieure, ce qui est le but de ce règlement.

C'est pourquoi nous souhaitons conforter une orientation vers la réduction de la pollution publicitaire en proposant des objectifs ambitieux qui sont portés par des citoyens, dont le collectif "Plein les yeux" que nous sommes nombreux à avoir rencontré et, je l'espère, à avoir entendu –nous le verrons–.

Nous proposons de mettre en débat :

- la fin des panneaux publicitaires de 8 mètres carrés, hors information publique. De fait, il s'agit d'une forme de communication brutale, tournée le plus souvent vers la circulation automobile et donc, de fait, s'imposant dans l'image de la ville qu'on donne au visiteur. Le développement même des parts de marchés des supports de communication rend cet objectif crédible ;

- l'interdiction des enseignes sur toits. C'est sans doute un des éléments les plus marquants de l'image de la ville et, quand on pense à Las Vegas, on pense à cette accumulation de signes lumineux qui cherchent à être toujours plus hauts, toujours plus grands pour construire une image totalement artificielle dont la laideur apparaît dès qu'on coupe le courant. Or, nos villes sont belles, leurs monuments, leurs parcs, leurs perspectives, offrons-les à nos visiteurs !

- l'interdiction de toute publicité lumineuse, parce qu'en mettre une, c'est nécessairement, à terme, basculer toute publicité en lumineuse. Le principe même de la publicité est de se faire remarquer, de se détacher des autres et donc de pousser tous les supports vers une plus grande visibilité et donc leur éclairage, s'il est possible ;

- l'interdiction des publicités numériques, pour les mêmes raisons, renforcées par le fait déjà cité que ces publicités ouvrent la possibilité de messages ciblés, de l'identification des passants, des liaisons entre équipements connectés du passant ou de son véhicule, de ce Big Brother qui ne grandit pas que dans les films de science-fiction.

Nous comprenons bien que le futur règlement devra trouver des compromis entre ce choix de ville et les réalités économiques et sociales dans notre société, où la publicité est un phénomène majeur qui conditionne des pans entiers de notre économie. C'est pourquoi nous complétons ces objectifs généraux de long terme qui peuvent être définis en perspective par des demandes minimales qui nous paraissent indispensables dans ce règlement :

- une très forte limitation des publicités numériques et lumineuses, limitées à 2 mètres carrés et uniquement dans des zones ciblées, en refusant notamment toute ouverture à ces publicités vers la circulation ; en gros, le minimum permettant de tenir compte du contrat déjà signé avec Decaux ;

- une forte réduction partout des grands panneaux de 8 mètres carrés par rapport à l'existant –évidemment, en interdisant les 12 mètres carrés– et qui marque l'ambition de leur disparition à terme ;

- l'interdiction de l'utilisation des toits ;

- la forte limitation de la densité des pré-enseignes ;

- enfin, une prise en compte spécifique d'un affichage à destination des commerces locaux, qui peut être favorisé dans certains supports mais aussi par son financement par ceux qui profitent de l'espace public pour leur propre communication. À vrai dire, de grandes marques internationales qui ont le droit de se montrer sur une grande place de nos villes devraient accepter de financer la visibilité des petits commerces de ces mêmes places.

Ce seront les critères de notre décision sur le futur règlement.

Permettez-moi de conclure en souhaitant que les conditions d'un vrai débat citoyen soient réunies, en fournissant des informations utiles sur le marché des différents supports et son évolution, autant en volumes, surfaces d'affichage, nombres de points qu'en termes de chiffre d'affaires.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Centristes et indépendants – Métropole pour tous.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, nous devons donc adopter notre règlement local de publicité à l'horizon 2020, sous peine de nous voir imposer, à partir de cette date, une

réglementation nationale, minimale et adaptée aux enjeux de notre territoire. C'est pour cela que nous avons engagé le 15 décembre 2017 l'élaboration d'un règlement local de publicité commun, qui sera annexé à notre PLU-H et qui s'appliquera à l'ensemble de nos Communes, y compris celles qui n'étaient pas dotées d'un règlement communal.

Aux termes de la délibération de 2017, nous articulons ce règlement autour de trois grandes orientations : garantir un cadre de vie de qualité –et je pense que nous sommes tous d'accord *a priori* aujourd'hui pour le confirmer–, développer l'attractivité métropolitaine et développer l'efficacité des outils à disposition des collectivités.

Vu l'importance de l'enjeu, la Métropole devait bien évidemment se saisir de cette opportunité pour définir et affirmer une vision territoriale cohérente, adaptée et ambitieuse, ce qui n'est pas simple au regard de la typologie différente des règlements en vigueur.

L'élaboration d'un nouveau document à l'échelle métropolitaine nous offre donc à tous l'opportunité de fixer un nouveau cap, un socle de règles communes que nous voulons voir appliquées sur l'ensemble du territoire comme un objectif pour l'équilibre entre la préservation du cadre de vie, la protection du patrimoine et le dynamisme économique, en relation avec les orientations de notre PLU-H.

Cette cohérence doit reposer sur un règlement clair, simple, facilement applicable, afin de lutter contre l'affichage sauvage et de préserver le cadre de vie métropolitain. Il convient ainsi d'apporter une réponse locale à des besoins spécifiques, qu'il s'agisse de protection du cadre de vie ou de l'ouverture vers de nouvelles formes de publicité.

Nous savons que les attentes en la matière sont nombreuses et parfois contradictoires. Des zonages différents doivent néanmoins être proposés en fonction d'éléments clairs (densité de population, commerces de proximité, espaces naturels). Ils permettront d'apporter une réponse certes réglementaire mais particulière au regard du patrimoine à protéger, qu'il soit architectural ou paysager.

Ce zonage permettra également de fixer des règles pour l'implantation des enseignes commerciales ou d'activités, offrant l'opportunité d'accompagner ou non le développement d'activités commerciales de proximité également, de rationaliser l'affichage sur les grands axes commerciaux majeurs et de protéger les quartiers résidentiels.

Ce règlement métropolitain va nous inviter à penser, à repenser, à l'échelle métropolitaine, la place que doit prendre la publicité dans notre cadre de vie quotidien aussi bien qu'autour de projets urbains et lors d'événements exceptionnels.

Ainsi, nous avons évoqué la pose et la taille des bâches publicitaires temporaires sur les façades d'immeubles. Cette dernière pourrait permettre aux copropriétaires, et notamment à leurs syndicats, de financer, pour partie au moins, le ravalement de façades et participer à nos objectifs d'esthétique dans le cadre de l'amélioration de notre ville.

Un zonage efficace et efficient devrait rendre possible une harmonisation par le haut de la surface maximale des bâches dans les secteurs et sur une durée bien définie, à l'image aujourd'hui de ce qui se pratique sur les monuments historiques et les sites classés puisque, par exemple à l'échelle de la Ville de Lyon, il ne nous est pas possible d'excéder une surface de 16 mètres carrés, sauf sur certains quartiers spécifiques. Cela permettra d'accompagner l'ambition que nous avons pour la rénovation d'immeubles et de nos espaces publics et surtout de clarifier la situation en protégeant l'espace de vie des centres-villes, des villages ou des quartiers pavillonnaires.

En second lieu, de forts enjeux existent également autour du numérique, en réponse aux évolutions du marketing publicitaire et des technologies en milieu urbain. Cette innovation doit être accompagnée avec mesure, avec prudence, notamment eu égard aux impératifs de sécurité routière et d'attention, mais aussi avec pragmatisme, en concertation avec les élus et les habitants des zones concernées et envisagée, à titre expérimental, en contrepartie –toujours pareil– d'une moindre exposition aux panneaux publicitaires : panneaux moins grands, panneaux moins nombreux.

La même logique doit être retenue lorsqu'on pense aux autres innovations, par exemple s'agissant de kakémonos, plus tournés vers les commerces de proximité de centre-ville ou les marquages temporaires sur le sol, aussi expérimentés dans le cadre de signalétique d'information, expérimentés avec prudence, dans le respect des réglementations, en concertation avec les riverains, les commerçants et les élus locaux. La finalité est toujours de savoir accompagner la diversification des supports sans accroître l'exposition globale aux objets publicitaires.

Enfin, au-delà de la question des formats et des zonages, notre règlement métropolitain doit aussi être l'opportunité pour notre territoire d'opérer un bond en avant qualitatif concernant l'ensemble des matériaux publicitaires. Et seule l'adoption d'un cadre commun, clair, permettra l'amélioration notable de notre cadre de vie que nous appelons tous de nos vœux aujourd'hui : harmonisation des supports, formats, proportions, mode d'éclairage, lutte contre l'affichage sauvage ou abusif.

La concertation des Communes, des professionnels, des associations était donc un préalable indispensable à l'élaboration de ce nouveau dispositif. Il convient maintenant de le finaliser sans dogmatisme mais avec ambition, sans occulter néanmoins l'impact économique et financier de nos choix puisque les recettes publicitaires participent aussi au financement de nos autres politiques.

Un juste équilibre, comme souvent en politique, participera de la conciliation d'intérêts parfois contradictoires, complexes mais bien évidemment atteignables ensemble.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots seulement parce que nous avons déjà largement débattu de ces orientations en décembre 2017, donc il y a six mois environ. Ensuite, les Conférences territoriales des Maires se sont saisies du sujet. Il y a eu plusieurs Conférences métropolitaines. Donc je crois que l'ensemble des problématiques a été déjà bien abordé et je dois dire que, dans l'ensemble des choses que j'ai entendues ce soir, je pense que nous sommes nombreux à nous retrouver assez largement dans les orientations, les propositions qui sont faites.

J'attire néanmoins votre attention sur le fait que, même si les orientations sont –semble-t-il– largement partagées –elles ont été rappelées par notre collègue Veron–, le diable peut être dans les détails et qu'au-delà de propos généraux dans lesquels nous nous retrouvons tous facilement, ensuite, on peut faire confiance tout de même aux publicitaires pour trouver des interstices pour s'y glisser et faire en sorte que ce propos puisse être quelquefois transformé et ne pas correspondre aux intentions qui étaient les nôtres.

Je crois qu'il ne faut d'abord pas revenir en arrière –je l'avais dit– pour une collectivité comme la nôtre. Je parle de Villeurbanne où nous avons limité, dès 2004, la taille des panneaux publicitaires, soit une diminution des trois quarts pratiquement, ce qui était un exercice difficile, long, j'allais dire fastidieux –en tout cas, le rapport avec les publicitaires n'a pas toujours été facile–. Il me semblerait évidemment totalement difficile de revenir en arrière ou du moins d'aller en avant plutôt –cela dépend de quel point de vue on se place–. Pour cela, si cette exigence de réduction n'est pas partagée par tous –ce qu'on peut entendre dans un débat–, si certains veulent en avoir davantage –parce que ce sont des recettes en moins aussi, je l'avais dit–, je crois qu'il faudra introduire dans notre règlement –comme cela a été fait à Bordeaux d'ailleurs– un codicille ou en tout cas un article du règlement qui fasse que les collectivités, appelons les "des territoires" si cela doit nous aider dans le règlement, ne se trouvent pas en quelque sorte confrontées à un règlement qui deviendrait plus laxiste et qui conduirait à remettre de la publicité là où, au contraire, nous avons fait beaucoup d'efforts pour la limiter. C'est le premier point et je serai vigilant. Nous aurons à passer toute cette discussion lors des Conseils municipaux aussi, ce sera je pense en 2019 –je crois que c'est ainsi–, après le PLU-H en tout cas. Donc notre vigilance s'exercera sur ce point.

Je voudrais aussi, sans revenir sur tout, dire que le problème de la publicité au sol, il a été d'actualité et on a déjà eu l'occasion de s'exprimer ; moi-même je l'avais fait dans un autre cadre lors de la campagne des Municipales où une concurrente –qui est ici d'ailleurs– avait utilisé les clean-tags –elle assume mais aujourd'hui elle assume moins, enfin, en tout cas pour les généralités–.

Je voudrais tout simplement dire que je ne souhaiterais pas que le concept de biodégradable qui était avancé pour justifier la publicité au sol soit en quelque sorte le cheval de Troie pour voir inscrire une publicité sur le sol. Il y a déjà la verticalité qui est utilisée. Il y a maintenant le sol qui pourrait l'être. Pourquoi pas le ciel ? Je sais bien qu'il y avait quelques avions, dans le temps, sur les plages. Maintenant il y a les drones, donc on peut s'attendre à tout. Mais en tout cas, sur la publicité au sol, même si elle est biodégradable, c'est mon point de vue, on en discutera mais je souhaiterais qu'il puisse être partagé par le plus grand nombre.

Le dernier point que je souhaiterais évoquer dans tout ce qui a été dit ici, c'est celui de la publicité numérique. Il y a un assez grand consensus pour dire qu'elle est polluante visuellement, pour la santé, etc. Je suis d'accord et il me semble, à partir de là –contrairement à ce qu'a dit notre collègue Millet tout à l'heure– que le contrat avec Decaux, à ma connaissance, n'est pas signé. En tout cas, il faudra que le règlement de publicité soit voté pour éventuellement qu'il soit mis en œuvre et je trouve qu'il serait effectivement tout à fait hâtif aujourd'hui –et cela a été dit par certains de différentes manières– de faire un rapport étroit entre "Vous voulez des vélos électriques, donc il faut de la publicité numérique". Je pense qu'on peut discuter de cela dans le cadre du règlement. Je pense que la discussion est ouverte mais je pense que dire dès maintenant "si vous n'avez pas de publicité numérique, vous n'aurez pas de vélo électrique" me semble être une façon de conduire la discussion qui n'est pas normale.

Le débat est ouvert. J'ai un point de vue là-dessus et d'autres aussi, il me semble qu'ils l'ont exprimé. C'est seulement à l'issue du règlement de publicité que l'autre aspect pourra être ouvert. Tout le monde veut aussi des vélos électriques mais, évidemment, il faut choisir. Si ce ne sont pas les panneaux qui les payent, il faudra peut-être

avoir des tarifs qui seront différents mais pourquoi pas. À mon avis, cela doit être discuté, on ne doit pas être dans un tunnel dans la discussion, c'est cela qui me semble important.

Je voudrais dire aussi –beaucoup le savent ici, quelqu'un a évoqué tout à l'heure des sondages– qu'aujourd'hui –et c'est plutôt bien–, la tolérance à la publicité dans l'opinion est moins grande qu'elle était auparavant. C'est dû sans doute à un certain nombre d'abus et à une évolution de la société. Il faut aussi en tenir compte et aller dans le sens ce de que souhaitent nos citoyens, non pas la proscrire en totalité –ce qui semblerait assez illusoire aujourd'hui en l'état de nos sociétés– mais en tout cas tenir compte aussi de cette moindre tolérance à la publicité, à l'envahissement publicitaire, pour aller vers un règlement qui sera beaucoup plus drastique que ce qu'il y a actuellement dans un certain nombre de collectivités.

Voilà, mes chers collègues, tout simplement ce que je souhaitais ajouter à ce point de la discussion, sans reprendre beaucoup des propositions qui ont été faites ici et qui, me semble-t-il, sont assez consensuelles.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Bret. Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller CURTELIN : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, sur ce dossier, nous pouvons enfin nous réjouir d'une issue proche, que nous attendons avec impatience. En effet, les Communes qui ne disposent pas de RLP et qui cherchaient à en produire un ont été, ces deux dernières années, empêchées du fait de l'élaboration en cours du PLU-H et de celui à venir du RLP, alors que la caducité des règlements locaux n'interviendrait qu'en 2020. De fait, elles se retrouvaient pénalisées et soumises à un règlement national parfois plus contraignant ou, au contraire, ne prenant pas compte les spécificités particulières. Les travaux sur le RLP auraient pu être anticipés parallèlement à ceux du PLU-H, ce qui ne nous imposerait pas aujourd'hui des délais contraints.

Nous retenons que les objectifs de ce futur règlement local de publicité s'appuient sur la garantie d'un cadre de vie et paysager de qualité, dans l'équilibre de la protection du commerce de proximité. Dans ce cadre, notre groupe approuve la maîtrise de l'affichage, la dédensification des dispositifs publicitaires en les adaptant aux différents contextes urbains, l'encadrement des gabarits des panneaux publicitaires en limitant leur surface, l'introduction du numérique tout en encadrant fortement son développement.

Ce futur RLP doit être simple et clair pour être applicable sur les communes. Les services de la Métropole devront accompagner ceux des Communes dans leurs compétences, comme la perception de la taxe locale sur la publicité extérieure ou l'exercice des pouvoirs de police des Maires, afin de contrôler au mieux ce qui sera installé dans nos villes et nos villages. Il doit prendre en compte la diversité de nos territoires et tenir compte des spécificités locales tels les rives de Saône et les cœurs de village classé.

Cependant, nous restons vigilants sur plusieurs points.

La Métropole élabore un schéma métropolitain. Sans être un spécialiste de la sémantique, ceci implique et concerne toutes les Communes, je répète : toutes les communes. Alors pourquoi, malgré un statut particulier de collectivité territoriale, exclure quatre Communes au motif de discontinuité géographique, à savoir Quincieux, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or et Jonage ? Une exclusion qui devrait trouver une solution mais à ce jour rien n'aboutit.

Les panneaux lumineux font leur entrée et sont soumis à une réglementation. Toutefois, nous attirons l'attention sur l'adéquation entre toutes les politiques publiques conduites sur notre territoire. Dans les communes périphériques mais également dans les villes-centres, quid de l'aspect visuel agressif de publicités lumineuses ? Alors que l'on évoque des projets écoresponsables, des plans contre les pollutions lumineuses nocturnes, quid de la pollution lumineuse et des dépenses énergétiques ?

Il est à garder à l'esprit de conserver une cohérence territoriale tout en respectant les exigences spécifiques des Communes de par leur patrimoine architectural, paysager ou historique. Il s'agit d'un exercice peu aisé, d'où l'impérieuse nécessité d'un véritable dialogue avec les Communes et entre les Communes, sans oublier celles limitrophes au périmètre métropolitain.

Comment intégrer la problématique d'espaces privés des particuliers qui peuvent être loués, l'attrait lucratif n'étant pas anodin ?

Enfin, nous souhaiterions que des espaces sensibles particuliers, à l'instar des zones à faible émission ou celles des secteurs identifiés, puissent être créés, notamment dans le périmètre d'équipements publics spécifiques comme les établissements scolaires, pour limiter le contenu de certaines publicités à caractère sexiste ou vantant les mérites de boissons alcoolisées. Si nous ne pouvons agir sur la diffusion de tels contenus, autant exercer nos compétences dans nos périmètres d'action.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL : Merci, monsieur le Président. Comme l'a dit Jean-Paul Bret, plus on avance dans les interventions, plus on risque de redire les même choses, donc je vais essayer de faire ressortir quelques points saillants.

On peut déjà noter l'intérêt que portent tous les élus et tous les groupes à cette question du règlement local de publicité et globalement, il y a tout de même, je le crois, dans toutes ces interventions un certain accord. On peut se féliciter que cette compétence incombe à notre Métropole, sachant que –comme le dit le rapport– 42 Communes ont déjà un règlement local de publicité mais toutes ces Communes ont à gagner dans cette politique métropolitaine, en termes de cohérence, d'harmonisation, de stratégie partagée en matière d'affichage publicitaire. Il faut savoir aussi –on ne l'a pas dit– qu'il y a un règlement national qui encadre déjà un certain nombre d'éléments.

Je souhaitais aussi saluer l'important travail de notre Conseiller délégué Patrick Veron –cela a été dit aussi– sur les Conférences territoriales des Maires, avec les villes, en concertation autour de la préparation de ce travail qui doit se poursuivre –c'est surtout cela l'important– comme les dialogues avec les Communes doivent se poursuivre. Il reste des points à l'étude, j'en prendrai deux : le règlement des panneaux lumineux d'information des Communes mais également les contrats locaux que l'on peut passer sur le mobilier urbain, qui sont parfois différents d'une commune à l'autre –cela aussi a été cité–. On ne peut que souhaiter que ce travail de concertation se poursuive.

Beaucoup l'ont dit, les enjeux sont majeurs. Cela interroge sur le fond, sur la question de la consommation, de l'éducation à l'image –cela a été dit–, sur l'évolution de la société et même le trop-plein de publicité qui commence à user nos concitoyens, une forme d'inflation dont on dit souvent qu'il est difficile de la contenir. Après, on peut penser que ce n'est pas la publicité qui nous amène à acheter ou à choisir ; en même temps, comment faire de la production sans publicité ? En tout cas, où l'on semble d'accord, c'est que trop de publicité tue la publicité. C'est un débat sur lequel on doit continuer à travailler.

Les enjeux économiques sont présents, il ne faut pas les nier. La presse s'en est fait l'écho sur le sujet des écrans numériques. On a aussi des enjeux relatifs aux métiers de la publicité. Et comme dans toute action publique, il nous faut trouver la bonne mesure, le bon équilibre. Il faut dire aussi que la publicité amène des recettes, il ne faut pas le nier, et que les Communes conservent les produits de la TLPE (taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures), ce n'est pas négligeable. Tout est dans l'équilibre.

En matière d'enseignes, il convient également d'être attentifs aux enseignes de nos commerces de proximité, souvent indépendants ; il y a aussi des problématiques locales et il faut les soutenir. Et, bien entendu, ce règlement vise à protéger l'ensemble des habitants des excès de l'affichage publicitaire et de la pollution visuelle. On a parlé des automobilistes et des écrans numériques ; c'est une vraie question, cela joue sur la vigilance au volant, on ne peut pas le nier. Enfin, il faut protéger nos enfants de contenus publicitaires inadaptés. Tout ce qui a été dit sur l'affichage numérique doit continuer à cheminer.

Je voulais aussi insister sur le fait que le règlement local de publicité de la Métropole nous permet de développer une base réglementaire commune et cohérente mais il ne faut pas non plus repousser chez nos voisins ce que nous ne voulons pas chez nous et c'est pour cela aussi que le dialogue a été mené avec les collectivités qui entourent notre agglomération. Je pense que c'est une bonne chose de ne pas rester centré que sur nos territoires.

Le plus important étant de continuer cette concertation et de pouvoir déboucher sur ce règlement qui convienne à tout le monde pour 2020. Nous serons tous, ici comme dans nos communes, vigilants et à l'écoute de nos concitoyens pour garantir la préservation du cadre de vie, pour laquelle il y a vraiment un accord et un consensus ici.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues, 1 heure 03 que nous sommes sur ce dossier, effectivement, pratiquement où tout a été dit, avec un enjeu tout de même à peu près partagé par tous, qui est préserver notre cadre de vie, limiter cette pollution visuelle. Donc là, on est d'accord, des RLP existaient sur un certain nombre de Communes ; on reste restrictif et c'est une bonne chose.

Les points de vigilance qui étaient la préservation des zones particulières en termes de paysage, oui évidemment, les zones pavillonnaires aussi et, plus largement, tous les échanges sur les dispositifs numériques qui posent question, à la fois quant à leur impact sur les personnes mais aussi sur leur financement, dont le sujet Vélo'v --j'avais déjà parlé de ce sujet– : aujourd'hui, on est tout de même dans un deal signé "pas de vélo électrique si pas de publicité numérique" ; pour l'instant effectivement, il faudra donc tout de même revoir cela précisément.

Ensuite, difficile de parler après toutes ces interventions et d'en rajouter. Néanmoins, une heure d'écoute, j'ai l'impression d'être dans une vieille assemblée puisque, finalement, on parle de publicité mais on parle de publicité

à l'ancienne : sur les murs, dans les 4 X 3... Préserver nos enfants, mais nos enfants, de la publicité ils en ont à longueur de journée et au quotidien avec leur portable. Quand on dit préserver les automobilistes, rassurez-vous, bientôt, avec les voitures autonomes, on pourra rester sur notre portable même en voiture et pouvoir s'abreuver de publicité.

Aujourd'hui, c'est vrai, on n'en a pas parlé mais les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft), eux, nous abreuvent de publicité quotidiennement. Il suffit de vous voir dans cette assemblée tous sur vos portables : vous mangez de la publicité. Effectivement, cette nouvelle publicité détrône sans doute l'ancienne et on est peut-être un petit peu en retard. Donc si cette publicité à l'ancienne n'est plus la norme, autant en profiter et sauter sur l'occasion pour la réduire au maximum, si possible pour effectivement préserver notre cadre de vie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Quiniou pour cette belle intervention parce que c'est une réalité. Monsieur Veron, vous voulez peut-être dire un mot et je crois que monsieur Claisse voulait dire un mot par rapport à Decaux parce qu'il y a eu quelques allusions à ce sujet. Je parlerai aussi de la publicité éphémère sur les trottoirs peut-être. Allez-y, monsieur Veron.

M. le Conseiller délégué VERON : Merci à tous, parce que cela a été très riche et je n'ai pas grand-chose à rajouter parce que tout a été dit.

Bien sûr, protéger le cadre de vie, réguler sur les territoires, protéger le commerce de proximité et le commerce local.

Aujourd'hui, ce sont des propositions qu'on vous fait pour limiter la superficie des panneaux : on a proposé de 0 à 6 mètres carrés pour les lumineux et de 0 à 8 mètres carrés pour les autres mais cela peut être inférieur à 6 et inférieur à 8. Aujourd'hui, rien n'est décidé. C'est nous qui allons collectivement décider quelle taille on va avoir.

Je reviens sur le timing, je suis passé un peu rapidement : ce débat d'aujourd'hui devra être aussi présenté dans tous les Conseils municipaux et tous les Conseils d'arrondissement de Lyon –pour répondre à madame le Maire du premier arrondissement et monsieur le Maire du deuxième arrondissement–. D'ici le mois de septembre et octobre, il y aura un débat certainement dans vos Conseils municipaux.

Que dire d'autre ? Sur les publicités sexistes, sur la malbouffe ou autour des écoles, ce règlement local de publicité ne peut pas contraindre ce genre de publicité. Par contre, nous travaillons sur d'autres pistes juridiques pour interdire ce genre de publicité mais ce ne sera pas le règlement local de publicité qui pourra l'interdire.

Je reviens à ce qu'a dit notre collègue, monsieur Curtelin, sur les quatre communes : elles ne sont pas exclues du RLP. Elles ont un règlement local qui est plus strict aujourd'hui et nous attendons une réponse du Ministre Hulot pour qu'on puisse avoir cette continuité territoriale ; nous aurons une réponse –je pense– dans les prochains mois.

Voilà, monsieur le Président, ce que j'avais à dire.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Claisse, vous voulez dire un mot ?

M. le Vice-Président CLAISSE : Oui, je crois que c'est la troisième fois qu'on parle de ce marché mobilier urbain et de la place de la publicité numérique mais la pédagogie c'est aussi l'art de la répétition ; donc je vais essayer d'être clair, sans doute ne l'ai-je pas été suffisamment précédemment.

Le contrat est signé, il est effectif depuis le mois de novembre de l'année dernière. Ce contrat repose sur des prestations de base et des prestations supplémentaires éventuelles –je vais y revenir–.

Lorsque nous avons engagé des négociations sur ce contrat avec Martine David, il fallait à la fois anticiper et ne pas anticiper ; je m'explique : anticiper parce c'est un marché de 17 ans et il faut bien prévoir, à l'horizon de 17 ans, les évolutions possibles, technologiques, diverses et variées qui peuvent advenir et donc la question de la publicité numérique était bien évidemment une question à anticiper dans le cadre des négociations ; ne pas anticiper puisque nous savions pertinemment que le règlement local de publicité allait être mis en débat à partir de cette année, qu'il serait adopté probablement début 2020 et, bien évidemment, qu'il appartiendrait au futur règlement local de publicité de décider d'autoriser ou pas, demain dans notre agglomération, la publicité numérique.

Donc nous avons conduit ces négociations dans cet esprit. Je le redis à Jean-Paul Bret parce que la déclaration qu'il avait faite lors du lancement nous a inspirés. Il souhaitait qu'aucune décision liée à ce marché ne soit irréversible par rapport au nécessaire débat qui devait avoir lieu lors de la préparation du futur règlement local de publicité.

Je le redis : "Le loup n'est pas rentré dans la bergerie", monsieur Quiniou, le marché ne lie pas vélos électriques et publicité numérique. Encore une fois, il s'agit de deux prestations supplémentaires éventuelles. Il appartiendra demain à la Métropole dans le cadre de son futur RLP, de lever l'une et l'autre, l'une ou l'autre ou aucune des deux. Je le redis très clairement : contractuellement, ce marché n'est absolument pas contraignant.

Ce que nous avons convenu contractuellement, c'est d'avoir sur cette question de l'évolution de la publicité, d'abord une politique assez raisonnée et de sobriété puisque je rappelle que, dans ce marché, nous avons 640 panneaux publicitaires de 2 mètres carrés ou de 8 mètres carrés et que demain, à horizon des 17 ans, il y aura toujours 640 panneaux d'information ou d'affichage publicitaire, répartis entre des panneaux à 2 mètres carrés et des panneaux à 8 mètres carrés.

Là où la porte s'est ouverte, c'est effectivement la prestation supplémentaire éventuelle –qui pourrait être levée après le RLP– qui prévoit, le cas échéant, que l'on puisse développer sur 80 panneaux publicitaires existants –je précise bien "existants"– de la publicité numérique. Ces 80 panneaux publicitaires, ce sont 35 panneaux de 2 mètres carrés ; je souligne 2 mètres carrés parce que j'ai beaucoup entendu parler de limiter la publicité numérique à 2 mètres carrés et c'est bien ce qui a été fait dans ce contrat ; donc 35 panneaux de 2 mètres carrés et 45 abris voyageurs.

Ensuite, sur ces panneaux numériques, dès lors qu'ils sont double-face et qu'on peut diffuser de l'information des deux côtés, 75 % de l'information diffusée est de l'information publique –municipale, culturelle, sociale, sportive,... que sais-je–, soit 75 % du temps d'affichage.

Ces 100 panneaux numériques éventuels –si le RLP l'autorise– représentent 2,5 % de l'ensemble du mobilier urbain lié à ce marché, je le répète. À l'échelle des panneaux publicitaires dans notre agglomération, ce doit être à peu près 1,5 % –on n'a pas d'inventaire précis des panneaux publicitaires– ; c'est dire que c'est un tout petit sujet au regard de l'ensemble des panneaux publicitaires qui se déploient sur notre agglomération.

Voilà ce que je souhaitais dire. Une petite réflexion personnelle en tout cas vis-à-vis des études à venir : je pense qu'il y a une étude technique à réaliser sur les bilans carbone de la publicité numérique, de la publicité avec éclairage et de la publicité papier. Je pense que les conclusions de cette étude technique ne sont pas si évidentes que cela au regard de quelques controverses qu'il peut y avoir sur ce sujet et je pense que cela vaut le coup d'être analysé et approfondi.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez fini, monsieur Claisse ? Juste quelques mots très rapides : il y a eu beaucoup de questions ou d'interventions sur les publicités éphémères. Il y avait une question sur Lyon puisque Villeurbanne avait pris une position et Lyon devait faire partie de l'expérimentation. Nous avons écrit en commun avec le Maire de Lyon et la Métropole pour demander à ce que cette expérimentation soit repoussée. C'est le cas puisque nous avons eu une confirmation la semaine dernière de la part de Bruno Lemaire qu'il a bien pris en compte cette demande de report, ce qui nous laissera le temps de discuter tranquillement.

Je voulais remercier monsieur Veron ainsi que les différents services parce qu'un important travail a été fait, de réunions de concertation et de rencontres, qui donne je crois un résultat assez équilibré, même s'il faut continuer à travailler sur des questions qui ont été mises en relief par les uns et les autres.

Il n'y a pas de vote. Je vous demande tout simplement de me donner acte de la tenue du débat sur ces orientations générales puisque nous aurons à en reparler prochainement.

Je vous remercie.

(Acte est donné).

N° 2018-2844 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Pierre Bénite - Programme de renouvellement patrimonial de la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Gabriel Rosset - Démolition de 77 logements - Avenant n° 2 à la convention tripartite entre la Métropole de Lyon, la SA d'HLM Gabriel Rosset et Lyon Métropole habitat (LMH) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Diamantidis a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2844. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier concerne le programme de renouvellement patrimonial de la société anonyme d'habitation à loyer modéré (HLM) Gabriel Rosset à Pierre Bénite.

Il vous est demandé d'approuver l'avenant à la convention tripartite entre la Métropole de Lyon, la SA d'HLM Gabriel Rosset et Lyon Métropole habitat (LMH) relative au programme de renouvellement patrimonial de la SA Gabriel Rosset et la démolition de 77 logements sur la commune de Pierre Bénite ayant pour objet d'actualiser le coût total de la démolition de la résidence des Arcades à 6 431 000 € TTC pour le faire correspondre au montant arbitré négocié et intégré dans le protocole habitat signé en octobre 2012.

Deuxièmement, il vous est demandé d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant et prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Diamantidis. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération qui boucle le dossier de financement d'une opération de rénovation urbaine aux Hautes Roches à Pierre Bénite a attiré mon attention parce qu'elle permet de faire un commentaire à la fois sur la rénovation urbaine et sur les enjeux de la politique d'attribution de logements.

Car chacun a bien noté que, s'il y a bien eu démolition d'une barre aux Arcades dans ce quartier, de 77 logements –si je ne fais pas erreur–, qui a fait l'objet de reconstruction en dehors de ce quartier, cela n'a pas transformé la réalité vécue par les habitants ; les enjeux et les urgences restent les mêmes, ce qui conforte donc l'enjeu de maintenir et de renforcer une politique de la ville ambitieuse.

Cela fait le lien avec la politique d'attribution des logements car j'ai été attiré par l'analyse statistique présentée par l'Association du fichier commun du Rhône sur les attributions de logements en 2017 citant le quartier des Hautes Roches –monsieur le Maire, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de le lire–, qui est un des quartiers dans lequel les attributions comprennent le plus de demandeurs de logement du premier quartile, c'est-à-dire en fait des plus pauvres : on est à 65 % aux Hautes Roches ; cela m'a frappé parce que c'est beaucoup plus que la moyenne des Minguettes à Vénissieux, ce qui a attiré mon attention et ce qui, à mon avis, révèle une chose importante quand on parle de nos objectifs, notamment de mixité –c'est le terme qui est souvent utilisé et consacré–, c'est que la réalité, c'est très difficile et que, malgré les efforts des acteurs sociaux, des bailleurs –je ne doute pas que LMH fasse beaucoup d'efforts– pour tenir les objectifs de la loi égalité et citoyenneté qui, théoriquement, nous demande de mettre au moins un quart du premier quartile dans les quartiers hors QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) et donc, à l'inverse, de ne pas en mettre 66 % dans les quartiers QPV.

Mais cela dit, la difficulté bien sûr c'est que, quels que soient les discours qu'on tienne, tout le monde est confronté à une réalité : c'est le gouffre entre la situation des demandeurs, leur revenu médian, leur capacité à payer un certain loyer et la réalité du parc qu'on leur offre, qui continue à faire qu'une grande part des logements existants en QPV sont souvent la seule solution de logement accessible à beaucoup de familles. Cette situation est tout à fait révélatrice des difficultés et sur le fond du non-dit de nos politiques du logement.

Voilà pour ce petit commentaire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Millet. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2018-2846 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vaulx en Velin - Convention ANRU 2005-2015 - Quartier Mas du Taureau - Démolition des immeubles de logements sociaux Mont Cindre et Mont Gerbier - Attribution d'une subvention d'équipement à Est Métropole habitat (EMH) - Convention de participation financière - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2018-2847 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vaulx en Velin - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Mas du Taureau - Place Mauriac et ses abords - Travaux d'aménagement transitoires - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Gomez a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2846 et 2018-2847. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOMEZ, rapporteur : Monsieur le Président, deux délibérations qui ont eu un avis favorable de la commission : la première est un avenant au plan de financement de la destruction de deux barres sur le quartier du Mas du Taureau, avec une participation de la Métropole de Lyon et de la Ville de Vaulx en Velin, en soutien au bailleur. La seconde délibération est, pour anticiper le programme de renouvellement urbain, une participation financière de la Métropole pour mener un certain nombre de travaux sur les espaces publics afin de les rendre plus qualitatifs avec un développement d'espaces verts mais aussi d'assurer une meilleure sécurisation en abord des écoles.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Gomez. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, permettez-moi de dire quelques mots sur ce NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain) qui démarre avec une place et des travaux qui sont faits au cœur du Mas du Taureau.

Vous le savez, l'histoire moderne de Vaulx en Velin se confond avec celle de la politique de la ville. J'ai déjà eu l'occasion de le dire et permettez-moi de vous rappeler qu'à la fin des années 1970, alors que la construction de la ZUP du Mas du Taureau n'est pas achevée, apparaissent les premières difficultés.

Depuis, Vaulx en Velin était de tous les dispositifs de la politique de la ville. L'enjeu désormais est évidemment de pouvoir rompre l'appartenance à ce cercle restreint et donc les enjeux du NPNRU pour le quartier du Mas du Taureau sont importants. Je rappelle les émeutes urbaines des années 1990 qui ont conduit à la création du Ministère de la ville par François Mitterrand et nous voilà, vingt-huit ans plus tard, en train de réfléchir et de porter le devenir de ce quartier.

Nous sommes au moment, monsieur le Président, chers collègues, où le dossier va être porté avec la Métropole au niveau de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) au mois de juillet prochain, un dossier qui va permettre de poursuivre la démolition des logements nécessaire mais aussi de préparer un programme ambitieux de construction, de transports, puisque nous demandons évidemment le désenclavement de notre quartier du Mas du Taureau et du nord de la commune par un tramway mais aussi l'activité économique, les équipements culturels et d'éducation.

Nous voilà à ce moment charnière où il nous faut travailler à l'image de la ville, de son quartier mais aussi aux questions de sécurité et c'est l'un des enjeux du rapport qui est présenté. Vaulx en Velin a connu quelques moments difficiles récemment et, dans l'attente que le NPNRU se déploie pleinement, il est apparu important à l'ensemble des acteurs, dont la Métropole, de pouvoir faire des premiers travaux, d'où les travaux d'aménagement transitoires qui vont nous permettre à la fois de sécuriser une place mais de la rendre plus agréable à vivre, et ce en proximité d'une école.

C'est important, vingt-huit ans après les difficultés qu'a connues Vaulx en Velin, de montrer que la puissance publique est présente, qu'elle tient compte des habitants, de leur histoire, du quotidien et c'est pour cela que j'espère, chers collègues, que vous voterez ces deux rapports qui permettent de lancer à la fois une transformation urbaine importante puisqu'il s'agit de démolir des immeubles mais aussi de contribuer au quotidien des habitants plus sûr et plus apaisé et aussi plus beau.

J'aurai bien sûr l'occasion –je n'en doute pas– de revenir dans cette assemblée vous parler du projet d'ensemble plus en détail puisque nous sommes au point où les négociations vont finir d'aboutir avec l'État sur ce projet de zone d'aménagement concerté que vous avez bien voulu délibérer au mois de décembre dernier.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Geoffroy. Quelques mots simplement pour dire que nous étions ensemble avec vous à Vaulx en Velin il y a quelques semaines. Nous étions réunis autour de vous pour évoquer la sécurité, la prévention, avec les services de l'État, avec la Police municipale, nationale, avec l'Éducation nationale, les services de la Métropole ; Georges Képénékian en charge de la politique de la ville était présent aussi puis, bien sûr, beaucoup de représentants des habitants, des conseils de quartiers, des représentants de parents d'élèves.

Je voudrais d'abord saluer le travail considérable qui est fait sur cette ville, dans des situations qui sont complexes, difficiles, comme vous les indiquez, dire qu'il y a bien sûr un certain nombre de problèmes, de difficultés mais aussi beaucoup d'énergie, de réalisations, beaucoup de succès aussi, de choses à montrer et à faire connaître. Il s'agit pour la Métropole –et vous le savez, je veux le redire ici de manière forte– d'accompagner cette Ville de Vaulx en Velin, ces territoires, de les accompagner au quotidien. Parce que la Métropole peut avec vous, y compris au quotidien, améliorer –on l'a vu– notamment les abords d'une école mais aussi sur des projets plus ambitieux ; nous aurons l'occasion bien évidemment, à un moment ou à un autre, de reparler ensemble de mobilité qui est un enjeu majeur pour cette ville de Vaulx en Velin. En tout cas, comptez sur la Métropole pour accompagner ce mouvement.

Je mets donc ces deux rapports aux voix.

Adoptés à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2018-2846, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller GOMEZ.

N° 2018-2848 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Saint Priest - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Quartier prioritaire politique de la ville - Plateau de Bel Air - Secteur Mansart-Farrère - Opération de restructuration urbaine - Résidentialisation - Attribution d'une subvention d'équipement à Est Métropole habitat (EMH) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2848. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ce projet de requalification des espaces extérieurs du secteur Mansart-Farrère du quartier Bel Air à Saint Priest, pour un coût de 2,3 M€ et une participation de la Métropole à hauteur de 690 000 €.

M. LE PRESIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GASCON : Monsieur le Président, mes chers collègues, lorsque nous délibérons sur des programmes comme celui-ci, il est nécessaire de se rappeler pour qui nous œuvrons puisque, derrière chaque décision que nous prenons, il y a des hommes, des femmes, des enfants, des familles qui vivent et qui portent beaucoup d'espoir dans les décisions que nous sommes appelés à prendre, d'autant plus qu'une large concertation des habitants a été menée.

L'opération globale de restructuration urbaine du secteur Mansart-Farrère concerne environ 1 500 habitants, et ce sur le quartier de Bel Air, classé en politique de la ville, qui regroupe 5 800 habitants, soit 13 % de la population de Saint Priest. C'est bien la raison pour laquelle l'opération de restructuration urbaine et de résidentialisation de cette partie de Bel Air a été classée comme prioritaire par la Ville lorsqu'il s'est agi, en 2014, de décider des choix à inscrire dans la PPI métropolitaine 2015-2020.

Je me réjouis de la façon dont cette opération a été menée. Nous sommes même en avance de près d'un mois sur les chantiers de voirie métropolitaine. Comme quoi une large concertation et un travail en pleine intelligence entre les différents partenaires est toujours fructueuse.

Par contre, il est regrettable que ce ne soit pas toujours le cas, surtout pour les sujets les plus essentiels dans la construction métropolitaine et vous voyez à quoi je fais allusion. Une digression qui n'en est pas vraiment une, vous en conviendrez.

Le vote de cette subvention, qui attire un vote unanime bien entendu, me permet de rebondir et d'insister sur deux sujets, très succinctement.

Comme je le disais lors d'une de mes interventions précédentes sur le même sujet, cette opération Mansart-Farrère doit être comprise et intégrée dans un plan plus vaste qui concerne tout le quartier de Bel Air. L'opération Mansart-Farrère sera une réussite complète lorsque nous aurons intégré la requalification du centre commercial de la rue du 8 Mai, lorsque nous aurons organisé le lien entre Bel Air et le centre-ville –maintenant que les travaux du parc Mandela qui font le lien entre ces quartiers vont démarrer– et lorsque nous aurons intégré la place de la nouvelle MSPU (maison de santé pluriprofessionnelle et universitaire), une première en Auvergne-Rhône-Alpes, qui ouvrira en octobre prochain. Par là même, je tiens d'ailleurs à saluer la Région pour sa très forte participation financière dans le projet. Il est important de le souligner, monsieur le Président, parce que l'on ne sait pas combien de temps la Région restera Région, vous le disiez tout à l'heure.

Pour achever –si je peux le dire ainsi– cette belle opération, il est désormais nécessaire de mener une étude globale de cadrage urbain. Mais je sais que nous devons nous rencontrer très prochainement avec l'exécutif métropolitain sur le sujet.

Deuxième sujet : la place des bailleurs sociaux dans l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, autrement dit la loi Elan. Si cette loi vise deux objectifs, à savoir libérer les initiatives et protéger les plus fragiles, il n'en demeure pas moins de nombreuses interrogations. Comme d'habitude, il faut demeurer vigilant car, sous de belles intentions, se cachent souvent des objectifs moins avouables. La réforme structurelle du secteur HLM notamment me questionne fortement en ce qui concerne notre territoire et je ne voudrais pas que des regroupements viennent rompre la relation privilégiée existant entre les élus et les structures au plus proche du terrain et des habitants. Je me permets de rappeler ce qui s'est passé avec le fameux article 52 de la loi de finances qui a remis dramatiquement en cause la capacité d'investissement des organismes HLM. Nous devons être extrêmement vigilants.

Il me reste à conclure sur une note d'optimisme : le quartier de Bel Air fête cette année son cinquantième anniversaire. De nombreuses animations et festivités populaires s'y déroulent. Il est extraordinaire de voir la fierté

populaire des habitants pour leur quartier. Cela témoigne d'un réel besoin de sens et d'attachement à leurs racines locales, au-delà des origines de chacun. Un très beau signe d'intégration, croyez-moi !

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Gascon. Monsieur Gascon, vous savez que vous pouvez vous réjouir de quelque chose sans nous vendre votre âme, c'est bien. Moi, quand je suis satisfait d'un dossier, y compris quand c'est quelqu'un d'autre qui l'a fait ou d'une réalisation dans une ville qui n'est pas foncièrement proche de moi politiquement, je le dis et quand la Région travaille intelligemment avec nous, je le dis aussi ; c'est le cas sur un certain nombre de sujets, cela n'empêche pas d'essayer la critique sur d'autres à d'autres moments.

Pour ce qui est du cinquantième anniversaire de Bel Air, je suis à votre disposition pour me rendre compte *de visu* avec vous de l'importance de ces festivités et je viendrai avec beaucoup de plaisir quand vous le souhaitez.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2018-2850 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Rillieux la Pape - Grand projet de ville (GPV) Ville nouvelle de Rillieux la Pape - Opération d'aménagement centre-ville - Ouverture de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2850. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un dossier concernant la commune de Rillieux la Pape. Nous sommes dans le cadre du grand projet de ville concernant la ville nouvelle et, en l'occurrence, il s'agit de l'opération d'aménagement du centre-ville et de l'ouverture de la concertation préalable relative à la mise en œuvre de ce projet. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller CACHARD : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons à nous prononcer –comme il a été dit– sur l'opération d'aménagement du centre-ville de Rillieux la Pape, notamment le secteur du Bottet, cœur de la ville nouvelle de cette commune.

Je rappellerai avec bienveillance au rédacteur ou à la rédactrice de cette délibération que la fusion des Communes de Rillieux et de Crépieux la Pape date précisément du 15 décembre 1972 ; ceux qui connaissent cette ville depuis longtemps y seront sensibles, ceux qui en assument l'histoire également.

Il s'agit donc de passer à la phase 2 de l'ANRU puisque que l'ANRU a retenu, fin 2014, la ville nouvelle de Rillieux comme priorité nationale. À la suite des lourdes réhabilitations des quartiers Semailles et Velette dans le passé dans le cadre de l'ANRU 1, il s'agit de créer désormais un cœur de ville dans le secteur du Bottet, croisement entre le bourg de cette commune et les autres quartiers populaires. L'objectif affiché est de favoriser une meilleure intégration de la ville nouvelle au reste de la commune.

Les objectifs affichés dans cette opération ciblent parfaitement la problématique à réaliser : diversifier l'offre de logements, développer l'offre commerciale, restructurer l'offre de stationnement à l'échelle du centre-ville. Voilà de nobles objectifs que nous validons.

Il n'en demeure pas moins qu'une ville se construit par et pour ses habitants mais surtout avec eux. Nous devons donc, dans ce projet comme dans les autres, être attentifs aux avis des habitants, des résidents, des commerçants qui ont fait et continuent de faire ce quartier qui a grandi très vite, dans la fin des années 60, quand il a fallu accueillir des personnes au terme de la guerre d'Algérie notamment. Il ne s'agit pas d'être dans l'incantation, de vouloir décider pour tous mais il s'agit bien de co-construire, avec l'ensemble des parties prenantes de ce projet, le centre-ville de demain. Le conseil citoyen –comme souligné dans cette délibération– devra prendre une place active dans cette réalisation. Il devra être écouté voire entendu dans toutes ses prérogatives fixées par la loi. Ceci nous paraît être la base d'un bon fonctionnement de ce projet impactant pour le futur des Rilliards.

Il faut enfin souligner le rôle majeur joué par la Métropole, porteuse du projet, tant en termes d'ingénierie qu'au plan financier. Rien ne serait possible sur cette agglomération sans elle et l'ensemble des élus présents ici le savent bien. Il est bon parfois bon et utile de le rappeler.

Nous voterons bien évidemment cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller VINCENDET : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, tout d'abord je tiens à dire à monsieur Cachard, s'il était un petit peu informé de ce qui se passe dans la commune, que le conseil citoyen délibère demain et présente demain sa vision sur Le Bottet.

Au-delà de cela, je tiens à remercier l'ensemble de cette assemblée –je dis bien l'ensemble– qui, depuis le début, croit en la métamorphose urbaine de Rillieux la Pape et aujourd'hui je suis très heureux de voir monsieur Cachard, qui vote systématiquement contre tous ces projets, l'adopter ce soir et dire que finalement la municipalité de Rillieux et la Métropole travaillent très bien –j'y reviendrai–. Outrepassant les étiquettes partisanes, la Métropole a pris ses responsabilités dans le désenclavement de la commune de Rillieux la Pape et les Rilliards vous en sont reconnaissants.

La semaine dernière, nous avons inauguré la première tranche du parc linéaire urbain –monsieur Cachard a voté contre au Conseil municipal– qui, à terme, traversera toute la commune. Cette couture verte de 1,4 kilomètre de long rebrodiera entre eux nos quartiers isolés par la configuration des axes routiers structurants.

Ce parc vient également souligner la centralité du futur quartier du Bottet, notre futur centre-ville. Un cinéma à la technologie dernier cri –monsieur Cachard a voté contre également– y a ouvert ses portes en décembre dernier, la rénovation et la modernisation complète de l'actuelle médiathèque –sur lesquelles monsieur Cachard a voté contre– sont annoncées et l'accueil Marcel André est ouvert à tous les administrés depuis plusieurs mois –et monsieur Cachard a également voté contre–.

La démolition de la tour 7 du Bottet –monsieur Cachard a également voté contre–, la construction de logements qualitatifs et la réhabilitation des habitations de l'ancienne gendarmerie favoriseront le retour de la mixité sociale et désenclaveront définitivement ce quartier central –quand nous avons présenté le premier dossier au Conseil municipal, monsieur Cachard avait également voté contre–.

Cette concentration d'équipements et de nouveaux logements dessine le futur centre-ville de Rillieux la Pape et je suis heureux aujourd'hui que vous vous déjugiez devant l'ensemble de l'assemblée métropolitaine, monsieur Cachard.

Tous ces aménagements répondent aux enjeux à long terme identifiés dans le cadre du nouveau plan de rénovation urbaine, à savoir diversifier l'offre de logement, valoriser et restructurer cette partie de la Ville nouvelle, créer une centralité, réunifier les quartiers et mieux intégrer la Ville nouvelle au reste de la commune.

Cela fait vingt ans que ce centre-ville était promis et je suis heureux qu'après tant de paroles, il y ait enfin des actes. Sans notre intervention commune, concertée, depuis 2014, c'est un des quartiers de la politique de la ville le plus peuplé de la Métropole et un des plus paupérisés que nous aurions laissé au bord du chemin. Nous avons tous compris ici que cela n'était pas acceptable dans cette Métropole qui se veut ambitieuse.

Ces aménagements préalables du quartier du Bottet, dont nous inaugurerons la première tranche en septembre prochain, ne sont que les débuts d'une grande opération de transformation en profondeur. Le foncier déjà disponible et l'espace libéré par les destructions nous permettront de requalifier entièrement ce secteur. Ce qui sera le futur centre-ville de Rillieux la Pape se composera de rues piétonnes, de places aménagées, de nouveaux commerces, d'habitations à taille humaine favorisant bien sûr la mixité sociale. Si l'urbanisme est incontournable dans le désenclavement, le retour de la mixité sociale –et oui, monsieur Cachard, la mixité sociale, c'est quelque chose qui ne vous plaît pas, vous votez contre en permanence– dans ces quartiers doit être notre priorité. Avec lui, nous allons enfin enclencher un cercle vertueux qui revitalisera l'ensemble.

Pour les commerces, monsieur Cachard, si vous regardiez aussi, depuis 2014, l'évasion commerciale a reculé de 8 %. C'est la CCI (chambre de commerce et d'industrie) qui nous a donné ces éléments. Et si vous travailliez un peu vos dossiers, si vous vous intéressiez un peu à la commune, vous étiez un peu plus présent en commission et en Conseil municipal, vous sauriez l'ensemble de ces chiffres. (*Manifestations dans l'assemblée*).

Grâce à ses tarifs immobiliers raisonnables et des produits qualitatifs à une vingtaine de minutes de la place Bellecour, Rillieux la Pape ne manque pas d'attrait pour ceux que les prix lyonnais excluent du marché du logement. Les classes moyennes et leur pouvoir d'achat relanceront l'offre commerciale, leurs enfants retourneront dans les écoles de la République et rapporteront ainsi la mixité sociale tant recherchée dans nos classes de banlieue. L'égalité des chances s'en retrouvera renforcée. Le centre-ville de Rillieux la Pape deviendra ainsi un véritable espace du mieux vivre ensemble.

Grâce aux investissements de chacun, je souhaite que Rillieux la Pape devienne la vitrine de la rénovation urbaine. Par nos efforts respectifs, nous démontrons que la métropolisation n'est pas forcément synonyme de gentrification et que cette opportunité peut bénéficier à tous, y compris aux classes modestes et populaires qui ont aussi droit à la qualité de vie que l'on peut attendre dans une aire urbaine comme la nôtre.

Et je finirai par cette note : monsieur Cachard, grâce à vous et grâce à votre talent, vous avez fait perdre la gauche, vous nous avez fait gagner et maintenant, nous sommes là pour transformer la ville. Merci à vous.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Quelques mots, s'il vous plaît, si vous le permettez, pour dire d'abord que, bien évidemment, en aucune façon je ne mettrai en doute le dynamisme du Maire de Rillieux la Pape mais le Maire de Rillieux la Pape devrait reconnaître, comme d'ailleurs, dans toute réalisation, dans toute commune, qu'on ne part jamais d'une page tout à fait blanche et que vous n'avez pas construit sur un désert mais sur un certain nombre de choses qui étaient déjà engagées. Puis vous en avez engagé d'autres –et c'est tout à votre honneur– et vous les avez engagées en relation étroite avec la Métropole, donc il faut faire un exposé –comment dire– assez équilibré. Je pense qu'il faut faire attention, on peut être content des réalisations, de ses propres réalisations, c'est un tout ; être trop content de soi-même, cela peut devenir un désavantage.

M. le Conseiller VINCENDET : C'est pour être cohérent avec mon Conseil municipal.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-2853 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville – Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 1^{ère} phase - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructures des ouvrages de voiries et espaces publics et Rives de Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-2854 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville – Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2^{ème} phase - Participation à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics d'infrastructures - Parking public A1 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-2855 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville – Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2^{ème} phase - Modification n° 3 du dossier de réalisation - Modification n° 2 du programme des équipements publics (PEP) définitif - Avenant n° 8 à la concession d'aménagement Lyon Confluence 2 côté Rhône - Conventions tripartites entre la Ville de Lyon, la SPL Lyon Confluence et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2853, 2018-2854 et 2018-2855. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, trois projets de délibérations qui concernent le deuxième arrondissement de Lyon et plus précisément le secteur de la Confluence avec trois projets différents.

La première, la délibération numéro 2018-2853, concerne les aménagements le long des Rives de Saône, avec une première tranche qui a déjà été livrée et une deuxième tranche qui est cours de réalisation. Il s'agit d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme (AP) avec une AP demandée à hauteur de 2 595 000 € qui permettra de gérer la continuité des aménagements le long de la rive de Saône, entre le sud du pont SNCF et ce qui se trouve sous ce pont SNCF puis en remontant en direction du nord. Avis favorable de la commission sur cette délibération.

La deuxième délibération, numéro 2018-2854, concerne la ZAC Lyon Confluence 2^{ème} phase, côté Rhône. Il s'agit d'une participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructures, en l'occurrence du parking public A1 qui est quasiment terminé et qui sera ouvert dans les jours qui viennent, un parking de 814 places mutualisées qui servira à la fois aux logements, aux bureaux qui seront construits et aussi aux visiteurs du quartier.

Enfin, la troisième délibération, numéro 2018-2855, concerne toujours la ZAC Lyon Confluence 2^{ème} phase, côté Rhône, avec une modification n° 3 du dossier de réalisation, une modification n° 2 du programme des équipements publics et, enfin, un avenant n° 6 à la concession d'aménagement Lyon Confluence 2, côté Rhône, avec les conventions tripartites afférentes entre la Ville de Lyon, la SPL (société publique locale) Lyon Confluence et la Métropole de Lyon. Ceci va permettre, entre autres, la réalisation d'un groupe scolaire sur le secteur, qui était prévu au programme des équipements publics mais dont les modalités de mise en oeuvre vont être modifiées ; le nombre de classes sera bien évidemment toujours le même mais ce programme sera réalisé par la SPL Lyon Confluence. Les autres aménagements concernent notamment la réactivation des espaces commerciaux du centre d'échanges Lyon Perrache (CELP) et des travaux pour l'amélioration de la performance énergétique sur ce que l'on appelle le "bâtiment porche" du marché gare. L'ensemble de ces dispositions sont décrites dans cette délibération qui a reçu un avis favorable de la commission.

Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette modification n° 3 du programme des équipements publics de Lyon Confluence que vous nous demandez d'adopter aujourd'hui ressemble malheureusement passablement à la précédente.

En effet, à l'image de la modification n° 2, qui avait été votée en septembre dernier, les moyens ne sont pas à la hauteur des ambitions de la Confluence. Nous le savons tous depuis des années, le quartier de la Confluence va passer de 10 000 habitants aujourd'hui à 16 000 habitants en 2025. Vous misez sur une forte densification sur la ZAC 2 mais vous n'anticipez pas le déficit déjà cumulé et à venir en matière d'équipements publics de proximité. Multiplier les logements et les bureaux entraîne, de fait, une hausse de la population, une hausse des emplois –et c'est une bonne chose– mais encore faut-il prévoir les équipements nécessaires. Or, dans le programme que vous nous présentez aujourd'hui, le compte n'y est pas.

La salle associative et familiale, pourtant promise par votre majorité en 2014, a été abandonnée en septembre dernier. Si le projet a bel et bien disparu, le besoin lui est toujours d'actualité. C'est un besoin pour Lyon : vous savez très bien que les salles de la Garenne et de la Ficelle ne suffisent pas pour les manifestations importantes des associations de notre agglomération. C'est aussi un besoin pour la Confluence, qui va d'ailleurs croissant avec l'augmentation de la population. Vous connaissez le rôle structurant des associations locales dans l'émergence d'une vie de quartier. Le rôle de la collectivité n'est pas simplement de donner des subventions –comme cela est décrit dans le dossier numéro 2018-2797– mais bien d'accompagner de façon plus pérenne la vie associative. Nous avons une chance inespérée de réaliser un projet qui, de plus, faisait consensus sur tous les bancs de l'assemblée et vous y avez renoncé. Dommage, trop dommage !

Sur le plan sportif également, le compte n'y est pas : dans ce quartier en renaissance, où tout est à construire, à la pointe de la modernité, nous devrions avoir des équipements multi-activités, modulables, avec des espaces transformables, des jauges évolutives pour optimiser l'utilisation des volumes. Si Confluence est une vraie terre d'expérimentation dans certains domaines, en matière d'équipements publics de proximité, Confluence reste très XX^e siècle.

Mais c'est sur le plan scolaire que le manque d'anticipation est sans doute le plus flagrant. À tel point que la Ville n'est même plus en capacité d'en assurer la construction et se voit obligée d'en confier la maîtrise d'ouvrage à la SPL. Pourquoi pas ? Mais pourquoi l'avoir fait si tardivement ? La SPL est maintenant acculée à travailler dans l'urgence. Or, on mesure encore chaque jour ce que construire dans l'urgence signifie à l'école Germaine Tillon, voisine : les problèmes de conception et de malfaçons n'en finissent pas d'être résolus même plusieurs années après l'ouverture de l'école. Alors pourquoi sans cesse réitérer les erreurs du passé ?

Un dernier mot concernant un sujet important, celui du logement social. Le deuxième arrondissement est celui qui a le plus progressé en la matière : nous sommes passés d'un taux de SRU (solidarité et renouvellement urbain) de 7,40 % en 2001 à 14 % en 2017, essentiellement grâce au projet Confluence bien sûr. Là encore, nous approuvons ce développement bénéfique pour les Lyonnais et pour notre ville.

Pour autant, attention à ne pas rompre les équilibres qui sont bien fragiles ! Malgré la loi, la mixité sociale ne se décrète pas à coups de pourcentages. Elle se construit peu à peu, notamment grâce à la vie associative que j'évoquais il y a un instant. Là encore, sachons tirer les leçons du passé. Entre Perrache et Confluence, certains IRIS possèdent aujourd'hui des taux SRU supérieurs à 30 %. Nous vous alertons donc sur la nécessité de veiller à une meilleure répartition de ces logements sur l'ensemble de notre territoire, y compris le deuxième arrondissement.

Architecture, environnement, haute technologie, Confluence est devenu un quartier de référence au-delà de nos frontières lyonnaises. Ce quartier accueille d'ailleurs, en ces jours d'été, de plus en plus de touristes. Mais nous

devons faire en sorte que se construise aussi un quartier viable, un quartier vivable. Confluence n'a pas vocation à être seulement la vitrine de notre Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, monsieur Broliquier. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, évoquer le projet de la Confluence dans le deuxième arrondissement de Lyon, c'est évoquer avant tout une ambition urbaine pour notre Ville comme pour notre Métropole.

En effet, qui eût cru il y a encore quelques années à cette ambition assez folle de doubler le centre-ville de Lyon en transformant le sud de la Presqu'île ? Souvenons-nous de cette image que nous avons alors lorsqu'on évoquait l'idée d'aller de l'autre côté des voies, derrière les voûtes de la gare de Perrache.

Bien sûr, le quartier Sainte Blandine conserve un charme certain mais qui est encore trop souvent méconnu des Lyonnais eux-mêmes. Mais ce sont bien les transformations apportées par la première ZAC qui offrent un nouveau pôle d'activités, le quai Rambaud, la Darse, avec sa signature architecturale qui a fait les couvertures de bon nombre de magazines spécialisés et qui ont invité les Lyonnais, les Grand Lyonnais à se rendre dans le sud de la Presqu'île entre le Musée des Confluences et le jardin d'Erevan.

Le projet n'est néanmoins pas fini. Nous nous engageons aujourd'hui dans la deuxième phase, ouvrant ainsi le quartier sur le Rhône, un fleuve qui sera complètement retrouvé grâce au déclassement de l'autoroute que nous avons obtenu. À nouveau, c'est bien un modèle de ville intégrée, pour tous, que nous proposons à nos concitoyens avec cette deuxième phase. Le logement aura une place importante, avec une offre libre comme une offre sociale, des équipements publics seront au rendez-vous pour offrir la qualité de vie bien connue entre Saône et Rhône et, bien sûr, nous n'oublions pas le travail avec le pôle dédié à la French Tech, illustration du dynamisme de ce territoire.

Aujourd'hui, alors que ce projet que nous connaissons et pour lequel nous nous sommes engagés avance, c'est la livraison de l'école et de la crèche que je tenais à saluer dans cette délibération car c'est une bonne nouvelle à plus d'un titre.

Tout d'abord, c'est bien le développement d'une ville familiale que nous proposons. Cela passe par les typologies de logements, travaillées avec les partenaires, mais aussi par un engagement dans des équipements publics de haut niveau pour les Lyonnais. C'est bien une deuxième école après le groupe scolaire Germaine Tillion, après la rénovation du groupe scolaire Alix, qui va voir le jour à la Confluence pour accompagner le développement urbain du territoire. Le développement d'une crèche de 45 berceaux est aussi une bonne nouvelle face à une demande toujours plus importante.

L'école, c'est pour accueillir des enfants bien sûr mais c'est aussi le socle de nos quartiers. C'est bien ce lieu qui unit toutes les familles d'un territoire autour de l'envie d'offrir le meilleur à nos enfants et, dans des territoires neufs, qui sortent de terre, ce sont bien ces lieux qui favorisent la création d'une vie sociale de quartier et qui favorisent le vivre ensemble. Cette école ouvrira dès la rentrée 2022 et c'est donc bien un projet concret qu'il nous est proposé d'anticiper afin de répondre aux besoins des familles.

Cette délibération permet aussi d'évoquer le volet culturel qui est intégré dans ce programme. En tant que nouvelle polarité dans la ville, ce territoire s'accompagne de projets autour du savoir, du divertissement, premier vecteur de culture. C'est le sens de l'école d'architecture présente à la Confluence et aussi l'augmentation de la capacité d'accueil de la salle des musiques actuelles de la MJC Confluence ; cette salle passera de 300 à 400 places et sera livrée dès 2020. Les Lyonnais et Grand Lyonnais ont en effet pris leurs habitudes de sorties et de pratiques culturelles dans le quartier, nous les accompagnons donc en ce sens.

Je tiens, avant de conclure cette intervention, à saluer l'action de la SPL Confluence, bras armé de nos collectivités pour produire ces projets partagés entre nos collectivités partenaires au bénéfice des habitants de ce quartier, certes emblématique, mais surtout un quartier à vivre et à visiter.

Évoquer les avancées apportées par cette délibération, c'est bien parler de notre modèle de villes et quartiers qui sortent de terre dans les différents territoires de la Métropole de Lyon et ont vocation à offrir une mixité de l'offre alliant des logements, des espaces publics, des équipements de proximité, le tout couplé à de l'activité.

Cette deuxième phase du quartier Confluence s'inscrit dans cette dynamique et je sais que nombre de Conseillers métropolitains, sur tous les bancs de cette assemblée, auront plaisir à inaugurer, lorsqu'elle arrivera, cette nouvelle école ainsi que l'agrandissement des salles des musiques actuelles.

Nous voterons cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère NACHURY : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Le Faou, vous vouliez dire un petit mot ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Oui, juste quelques mots sur ces trois délibérations.

D'abord pour rappeler ici au sein de cette assemblée l'ensemble des travaux qui ont été réalisés sur ce secteur. Je pense qu'il faut tout de même avoir à l'esprit qu'il y a quinze ans, nous avons une immense friche fluvio-portuaire et qu'en quinze ans, nous avons livré un peu plus de 500 000 mètres carrés de surface de plancher et que, dans les dix ans qui viennent, ce seront encore quasiment 500 000 mètres carrés de surface de plancher qui seront réalisés sur ce secteur, qui font aujourd'hui de ce quartier de la Confluence l'un des premiers projets de renouvellement urbain en Europe, à l'identique de ce que l'on peut trouver, par exemple, sur Hambourg avec le projet Hambourg Hafencity.

Pour répondre aussi à un certain nombre d'interventions et notamment celle de Denis Broliquier sur le fait que, soi-disant, nous aurions fait œuvre de manque d'anticipation sur ce projet. C'est bien tout le contraire, monsieur le Maire du deuxième arrondissement, parce que nous anticipons justement l'ouverture de ce groupe scolaire par rapport au calendrier initial de livraison de cet équipement tel qu'il était prévu dans le plan des équipements publics ; et nous le confions en mandat à la SPL justement pour pouvoir accélérer le dispositif et être raccord avec la livraison des logements qui vont intervenir sur le secteur.

Ensuite, sur le prétendu manque d'équipements publics sur le quartier, je rappelle juste les éléments suivants : la transformation de la halle aux fleurs en gymnase ou en équipement sportif de proximité, avec deux salles spécialisées, la salle des musiques actuelles qui va être rénovée, réhabilitée dans le cadre du projet, la French Tech, l'Hôtel 71, l'école qui va être réalisée et qui comprendra aussi un gymnase qui permettra à la fois un fonctionnement pour les scolaires durant la journée et, en soirée et en fin de semaine, pour les associations du quartier.

Enfin, dans l'îlot G, il est aussi prévu une petite salle pour les associations ; le bâtiment est en cours de livraison, il sera livré, je pense, d'ici la rentrée. Donc il y a cette salle à disposition des associations qui est prévue et dont la gestion sera une gestion municipale. Enfin, vous faisiez référence au manque de salle des fêtes et des familles sur le secteur ; je vous rappellerai juste qu'il existe l'ancienne chaufferie de la cité HBM qui a été transformée en salle de proximité et qui fonctionne depuis bientôt plus d'une quinzaine d'années.

Donc vous le voyez, il ne manque pas d'équipement sur le secteur. Soyez juste rassuré sur le fait que nous sommes bien évidemment bien conscients que ce quartier évolue, qu'il se construit, qu'il se bâtit et que nous construisons aussi les équipements afférents et nécessaires en fonction du développement de ce projet.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Le Faou. Je mets les rapports aux voix.

- Rapport n° 2018-2853 -

Adopté à l'unanimité.

- Rapport n° 2018-2854 -

Adopté à l'unanimité.

- Rapport n° 2018-2855 -

Adopté, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-2856 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Opération Lyon Part-Dieu - Participation à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics d'infrastructure (hors zone d'aménagement concerté -ZAC-) - Place de Francfort, rue Flandin et accès au métro - Acompte sur les travaux du tunnel Vivier Merle - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2856. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de l'opération Lyon Part-Dieu et de la participation à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics d'infrastructure et, en l'occurrence, de la place de Francfort, de la rue Flandin et des accès au métro ainsi qu'un acompte sur les travaux du tunnel Vivier-Merle. Avis favorable de la commission sur le sujet.

M. LE PRESIDENT : Merci. Deux minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mes chers collègues, simplement dire que, dans la continuité de nos votes précédents, nous nous abstenons sur cette délibération qui concerne la Part-Dieu.

M. LE PRESIDENT : Quatre minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, je voulais m'exprimer sur ce sujet pour vous dire ô combien notre groupe –et probablement moi la première– nous réjouissons de l'avancée de ces différents travaux.

Bien sûr, nous voulons vous parler avant tout de la place de Francfort : enfin, cette place ainsi que la rue Flandin qui lui est adjacente vont bénéficier d'une meilleure accessibilité à tous les types de transports. La place facilitera les déplacements piétons et cyclables sans pour autant altérer son rôle d'intermodalité puisqu'elle continuera de faire le lien entre les différents modes de transports (T3, T4, Rhonexpress, gare routière, et dépose minute).

Ces aménagements vont permettre d'adapter les alentours de la gare à l'évolution actuelle des transports, afin de fluidifier ce hub multimodal. Ces travaux vont permettre aussi et surtout d'améliorer significativement le cadre de vie des habitants ainsi que de toutes les personnes qui passeront par là, et notamment les voyageurs qui descendent du train ou du Rhône express et dont cette place est leur première image de la ville. Ils auront donc la joie de se déplacer aisément à pied sur les circulations piétonnes repensées, ce qui n'est pas pour déplaire aux voyageurs parfois très chargés ou aux familles du quartier qui se déplacent très fréquemment. Par ailleurs, c'est près d'une centaine d'arbres qui sont plantés place de Francfort, la marquant ainsi de notre volonté d'une végétalisation toujours plus poussée dans nos quartiers. Et je me félicite de l'action, avec les enfants des écoles, vendredi dernier, qui ont participé à ces plantations.

C'est donc une mobilité renouvelée, une meilleure qualité de vie au quotidien et une nouvelle image de la ville qui s'annoncent avec ce rapport et notre groupe ne peut en être que satisfait. C'est une première récompense après de premiers travaux.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Panassier. Je mets le rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-2858 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - Quartier Saint Jean - Secteur Saint Jean sud - Bilan de la concertation préalable à la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Approbation du dossier de création de la ZAC - Mode de réalisation - Lancement de la consultation d'aménageurs - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2858. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Conseiller LLUNG, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots pour le quartier Saint Jean, qui est l'un des prochains grand projet à la fois de la Ville de Villeurbanne et de la Métropole de Lyon.

Pour mémoire, c'est un grand secteur situé en plein centre de l'agglomération : 126 hectares. C'est un secteur qui est sous-densément peuplé (un peu moins de 4 500 habitants), ce qui a conduit à une situation délicate dans

laquelle on peut constater qu'à la fois il n'y a jamais assez d'habitants pour avoir des services et jamais assez de services pour faire venir de nouveaux habitants. C'est de cette situation qu'il s'agissait de sortir et c'est le travail que nous avons engagé. S'y est ajoutée aussi la nouvelle politique de renouvellement urbain puisque Saint Jean a été classé dans ce rang de priorité en 2015, ce qui ajoute un peu à la complexité de la gestion de ce dossier.

Je voudrais signaler quelques aspects remarquables assez rapidement.

Il s'agit d'abord de voter une ZAC. Je le signale parce que ce n'est pas à chaque Conseil que nous votons des ZAC. C'est plutôt réjouissant ce mode d'aménagement sur un quartier aussi vaste.

Ensuite, c'est un dossier mûrement réfléchi ; c'est le moins que l'on puisse dire, nous y travaillons depuis 2008, vous voyez cela met du temps. Il y a toujours des difficultés de travail pour se mettre d'accord, la discussion n'est pas toujours un long fleuve tranquille entre la Ville et la Métropole. Il y a aussi l'aboutissement d'un travail –c'est ce que cela veut dire aussi mûrir–, notamment le travail avec le SYTRAL parce qu'un grand secteur comme celui-là (126 hectares) ne peut pas se développer sans une infrastructure de transport structurante forte et régulière. Ce travail c'est surtout cette dernière année qu'il a beaucoup avancé avec le SYTRAL, la Ville de Vaulx en Velin et la Ville de Villeurbanne, je souhaitais le signaler.

Le troisième atout c'est tout de même l'implication des habitants. Je le signale parce que le développement urbain ne se fait pas toujours en accord avec les habitants et là nous sommes dans un secteur à Villeurbanne où à la fois le conseil citoyen est impliqué et désireux de développement, ce qui est un élément assez remarquable car ce n'est pas le cas dans tous les territoires. C'est d'ailleurs cette implication qui devra trouver un prolongement opérationnel par la suite.

La délibération présente un bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC, l'approbation –si vous le souhaitez– de la création de la ZAC, le lancement de la consultation aménageur. Un aménageur c'est toujours l'occasion de maîtriser les programmes pour des choses aussi originales qu'encourager la mixité des populations, ne pas vendre de logements HLM ou prévoir des logements pour les personnes handicapées. C'est toujours intéressant. Il y a là une programmation prévisionnelle de 25 % de logements sociaux et de 12,5 % d'accession sociale à la propriété.

L'avis de la commission était favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Llung. Deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, il est des dossiers qui relèvent du temps long, vous venez de nous l'expliquer, monsieur Llung ; le temps long de l'urbanisme, de la prise de décision, de la complexité des décisions à prendre ou bien de construire collectivement la volonté de prendre une décision ? C'est un peu tout cela à la fois pour le projet de Villeurbanne Saint Jean. Après plus de dix ans où la Ville avait lancé une réflexion prospective sur ce quartier, nous voilà enfin avec une décision de création de ZAC pour développer le quartier et améliorer la vie des habitants qui y vivent. Donc c'est fait, c'est bien.

À présent, regardons devant et à plusieurs titres :

- d'une part, pour bien associer les habitants du quartier au projet qui, au vu du bilan de la concertation, ont été peu intéressés jusque là par cette concertation préalable à la ZAC. On ne peut faire que mieux dans l'élaboration du projet et tant mieux si les habitants sont prêts à s'y investir ;

- d'autre part, pour être ambitieux dans les solutions qui seront élaborées en réponse aux enjeux. Sur ce point, nous voulons insister sur le désenclavement du quartier. Le projet mentionne bien les lignes fortes de transports en commun à créer et tant mieux si, avec le SYTRAL, les réflexions avancent, sachant qu'elles sont sans doute à très long terme avec l'idée du tramway au nord, entre La Feyssine et Vaulx en Velin. Mais nous souhaitons y ajouter un autre projet pour le désenclavement : il s'agit du projet de passerelle modes doux à construire à la fois au-dessus du canal de Jonage et du boulevard périphérique. Nous savons que c'est un projet aux contraintes multiples, notamment en termes de pentes acceptables pour enjamber ces deux coupures urbaines mais nous pensons qu'il s'agit néanmoins d'un projet intéressant pour le quartier et pour notre plan des mobilités actives.

Nous voterons bien sûr cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Vous vouliez dire un mot, monsieur Llung ?

M. le Conseiller LLUNG : Simplement un mot sur la passerelle parce que l'on peut à la fois la souhaiter et reconnaître les contraintes techniques qui sont assez fortes : franchissement du canal et du boulevard périphérique. Je voulais simplement signaler que cela suppose tout de même que le boulevard périphérique devienne un

boulevard urbain apaisé ; cela peut être dans les projets mais les projets plutôt à long terme. En tout cas, au projet du plan local de l'urbanisme et de l'habitat, le prolongement de cette éventuelle future passerelle était anticipé, notamment rue Brinon et ainsi de suite pour rejoindre le centre-ville de Villeurbanne. C'est donc une inscription dans un temps long mais qui n'est pas une actualité, en tout cas pour ce qui est de la ZAC.

Quant à regarder devant nous, je regarde devant nous évidemment pour les dossiers urbains mais j'en plaisantais parce que je voyais devant moi Prosper Kabalo : je ne savais pas que c'était l'avenir de Saint Jean... C'est une plaisanterie.

M. LE PRESIDENT : Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LLUNG.

N° 2018-2868 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 2° - Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) Perrache - Requalification du Centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP), réaménagement et piétonisation de la voûte ouest - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2868. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous revenons sur Lyon et sur le deuxième arrondissement, cette fois-ci sur le Centre d'échanges de Lyon Perrache avec cette délibération concernant le réaménagement et la piétonisation de la voûte ouest, un élément essentiel qui va permettre d'améliorer les circulations au niveau du centre d'échanges en utilisant cette voûte ouest qui était une voûte routière au profit des modes doux : la marche à pied et les cyclistes. Cela permettra aussi un meilleur accès au métro –c'est un travail qui se réalise aussi en lien avec le SYTRAL– et avec la station Perrache du métro A.

Le projet comprend aussi le réaménagement de la partie sud de la gare avec le prolongement de la ligne T2 du tramway, dont le terminus s'arrêtait jusqu'à présent à l'intérieur du centre d'échanges au niveau de la gare et qui se prolongera ultérieurement jusqu'à Montrochet. C'est l'objet de cette délibération qui comprend tous les réaménagements sur le centre d'échanges et sur le pourtour immédiat de la gare de Perrache.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Très bien merci. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Je mets donc le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-2782 - développement solidaire et action sociale - Conseil de famille départemental-métropolitain - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de l'adoption -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur du dossier numéro 2018-2782.

Madame Laurent n'est pas là, la commission avait donné un avis favorable de la commission pour ce dossier 2018-2782 qui concerne la désignation d'un représentant au Conseil de famille départemental-métropolitain.

Désignation d'un représentant au sein du Conseil de famille départemental-métropolitain

(dossier n° 2018-2782)

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire et je propose la candidature de madame Murielle LAURENT.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Voilà, madame Laurent vient d'arriver, elle vient d'apprendre la nouvelle. Très bien, elle est contente et satisfaite. On la remercie.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD en remplacement de Mme la Vice-Présidente LAURENT, absente momentanément.

N° 2018-2784 - développement solidaire et action sociale - Conventonnement de la Métropole de Lyon avec les départements sur le transport d'élèves et étudiants en situation de handicap - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Rabatel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2784. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour cette délibération qui décline la délibération générale que nous avons votée précédemment dans une autre séance sur le transport des élèves en situation de handicap. Cette délibération propose une convention-type pour faciliter et organiser le transport de ces élèves depuis notre Métropole vers un autre Département et réciproquement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour monsieur Gachet.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, c'est dans le cadre de l'exercice de ses responsabilités que la Métropole prend en charge le transport domicile/école des élèves et étudiants en situation de handicap.

La présente délibération porte sur le conventionnement qui doit lier les deux collectivités, Département et Métropole, pour le transport en véhicule adapté. Ce service a été très souvent abordé dans cette enceinte, en particulier du fait des questions que nous avons soulevées sur la qualité de la prestation fournie par une des sociétés titulaires du marché. Je n'y reviendrai pas.

Simplement, les trois minutes, je voudrais les utiliser pour vous dire trois choses.

La présente délibération est une occasion de revenir sur les fondamentaux. Le transport des enfants en situation de handicap n'est pas un acte anodin. Il repose sur les compétences attendues d'un conducteur mais il inclut de manière indissociable des compétences relationnelles affirmées. Les orientations prises par la Métropole doivent permettre de prendre en compte la qualité, dans une proportion prioritaire à celle du prix proposé pour la prestation. Cette orientation devra encadrer la sélection des candidats capables d'assumer pleinement les fonctions attendues.

La présente délibération est aussi l'occasion d'évoquer plus largement la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'espace de la cité. Diminuer la durée des déplacements suppose la capacité d'habiter un logement adapté et accessible et qui favorise les liens avec les équipements spécialisés ou de droit commun. Depuis plusieurs décennies, notre pays et donc aussi notre collectivité ont mis la barre au bon niveau en ce qui concerne la production de ces logements. La loi Elan, dans un grand mouvement de déconstruction du droit, veut faire disparaître un élément fort de l'inclusion par l'habitat. Toutes les justifications apportées à la diminution des exigences de construction ne changeront rien à la réalité nouvelle ainsi créée. Un logement adaptable ne sera jamais l'équivalent d'un logement adapté –comme le dit la sagesse populaire, "un tiens vaut mieux que deux tu l'auras"–. Nous ne pouvons que souhaiter que la Métropole persistera à encourager la qualité dans les programmes de construction qu'elle soutient.

Enfin, comment ne pas évoquer dans une délibération consacrée aux déplacements des élèves en situation de handicap, le sort des jeunes et des enfants qui, faute de trouver une place ici, sont contraints de s'exiler en Belgique. Permettez-moi de réitérer une proposition déjà faite que la Métropole se donne pour objectif de permettre à la vingtaine d'enfants concernés de trouver, d'ici à la fin de ce mandat, une place dans la proximité.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, cette délibération porte sur le conventionnement entre notre Métropole et les Départements limitrophes afin d'assurer une continuité du service de transport pour les élèves et étudiants en situation de handicap, depuis leur domicile à leur lieu de scolarisation. Ce conventionnement porte uniquement sur le service de transport en véhicule et non sur les autres modalités d'accompagnement qui existent en complément.

Lors de la séance publique du 27 avril dernier, nous avons eu l'occasion de dire que nous n'étions pas convaincus, loin de là, par les nouveaux marchés passés par notre collectivité en matière de transport en véhicule et que nous regrettions que notre collectivité passe à côté de la reprise en régie directe de ce transport, comme l'a fait, par exemple, le Département limitrophe de l'Ain.

Aussi, le groupe GRAM s'abstiendra sur ce conventionnement avec les Départements qui concerne donc le transport en véhicule.

Nous espérons que nous ne tirerons pas vers le bas l'offre proposée dans les autres Départements limitrophes et qu'au contraire, dans le cadre de ces conventionnements, nous saurons nous inspirer des bonnes pratiques des collectivités voisines.

Du coup, comme je me suis déjà souvent exprimée sur le transport par véhicule, mon propos concernera ce soir un point qui n'est pas le coeur de cette délibération mais qui figure néanmoins dans le premier paragraphe, un point qui rappelle que, parmi les quatre modalités de prises en charge, outre le service de transport en véhicule, il y a la mise en place d'accompagnateurs dans le cadre de marchés d'insertion. Cette modalité apparaissait déjà dans la délibération du 27 avril dernier où il était précisé que cet accompagnement concernait 6 % des élèves. Rien d'inattendu donc. Nous avons voté en séance publique les lots aux entreprises de transport par véhicule.

Je ne comprends pas pourquoi nous ne votons pas en séance publique les lots attribués aux associations et entreprises d'insertion pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Il se trouve, en effet, que ces lots ont été attribués par décision de la Commission permanente du 18 juin dernier, c'est-à-dire il y a huit jours. Je ne comprends pas cette différence de traitement et je comprends encore moins pourquoi ces décisions d'attribution ont dû faire l'objet d'une procédure d'urgence en Commission permanente. Qu'est-ce qui justifiait l'urgence ? Monsieur Claisse nous a expliqué à plusieurs reprises que l'ensemble des marchés relatifs au transport des élèves en situation de handicap avait fait l'objet d'un grand travail de remise à plat. Avec un tel travail de préparation, je ne comprends pas la nécessité de la décision en urgence et encore moins le vote en Commission permanente, plutôt qu'ici-même.

Je vous remercie par avance de vos réponses.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Claisse, vous voulez dire un petit mot ?

M. le Vice-Président CLAISSE : Je peux expliquer que ce sont deux marchés différents : un marché de transport des élèves par véhicules qu'on a passé ici compte tenu de ses montants ; c'est un marché de fonctionnement, il passe donc en Conseil de Métropole. Le marché d'accompagnement par des personnels en insertion et un marché dont le montant ne suppose pas règlementairement qu'il passe en Conseil métropolitain, donc il est passé en Commission permanente. Voilà tout simplement la raison qui explique l'aiguillage entre Commission permanente et Conseil métropolitain. C'est une question du montant du marché.

L'urgence, c'est tout simplement, je pense, parce que l'analyse des offres a été faite sans doute un peu tardivement et puisqu'il fallait mettre en place ce dispositif impérativement pour la rentrée, cela explique le fait qu'il soit passé en urgence en Commission permanente, tout simplement.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Claisse, je mets ce dossier aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL.

N° 2018-2787 - développement solidaire et action sociale - Avis de la Métropole de Lyon dans le cadre de la procédure de consultation sur le projet régional de santé (PRS) Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction des ressources -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2787. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, la Métropole doit aujourd'hui émettre un avis sur le projet régional de santé (PRS) sur la période 2018-2028. Ce PRS présente les orientations de la Région en matière de politique de santé. Cette présentation est effectuée par l'ARS dans le cadre de la loi du 26 janvier 2016.

Le PRS qui doit s'inscrire dans le cadre de la stratégie nationale est, tout comme notre projet métropolitain des solidarités (PMS), document stratégique à partir duquel s'engage un plan d'actions et des temps de travail.

Cet avis, bien que consultatif, est important pour la Métropole qui est associée à la démarche dans les champs de compétences partagées. Le nouveau cadre réglementaire définit les documents structurants suivants que sont :

- le cadre d'orientation stratégique qui détermine les objectifs de l'ARS et les résultats attendus à dix ans en lien avec la stratégie nationale ;
- le schéma régional de santé (SRS) qui détermine les prévisions d'évolution et d'objectifs opérationnels qui prédisposent les objectifs stratégiques du cadre d'orientations stratégiques ;
- le programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus défavorisées (PRAPS).

Il est également important aujourd'hui de rappeler les différentes priorités de l'ARS qui sont d'améliorer l'état de santé des habitants de la Région, de favoriser au quotidien l'accès à la santé, de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé ; un travail documenté important qui est contenu dans le PRS a été mené par l'ARS sur le sujet.

Avant d'évoquer avec vous le fond du dossier, je souhaite vous donner quelques précisions sur la forme.

Le cadre temporel consultatif était contraint. C'est une des raisons qui fait que les éléments documentés ont été adressés de manière dématérialisée à viser mi-février, avec une date limite de l'arrêté fixée au 30 avril 2018, il était difficile pour la Métropole de prévoir une délibération à soumettre à notre assemblée en ce temps limité.

La Métropole a fait savoir, dès mi-février, que ce ne serait pas possible.

Son Président, David Kimelfeld, par courrier du 17 avril, a émis un avis sur la base d'éléments techniques sur le PRS. Il s'est engagé à compléter ce courrier des éléments de fond que vont alimenter notre débat d'aujourd'hui ainsi que la commission.

La Métropole est coutumière du fait des délais restreints fixés par l'ARS. En effet, le cas s'est déjà présenté dans le cadre du PRIAC, le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie, où le Président Collomb, en 2016, avait procédé également sous la forme d'un courrier.

Ce document, très opérationnel d'ailleurs, a été amendé par l'ARS sur la base des éléments remontés alors par monsieur le Président Collomb, suite aux débats qui s'en sont suivis en séance. C'est pourquoi j'insiste aujourd'hui sur l'importance de nos échanges de fond sur le PRS.

Plusieurs modalités d'élaboration autour de la mise en oeuvre partagée du PRS s'offrent à nous.

Toutes les remarques qui seront effectuées lors des débats en séance seront annexées par courrier au directeur général de l'ARS et seront aussi portées à sa connaissance lors d'une rencontre organisée le 3 juillet prochain entre le Président David Kimelfeld et lui-même.

Sur les questions de fond, il est tout d'abord annoté de nombreuses convergences entre les orientations du PRS et du PMS plus particulièrement dans les domaines de compétences suivants que sont :

- la prévention,
- l'enfance et la jeunesse,
- la veille sanitaire et de la gestion des situations exceptionnelles,
- l'innovation, l'évolution de la prise en charge hospitalière vers une logique de prise en charge dite "ambulatoire",
- la santé et l'environnement,
- le soutien aux aidants,
- le parcours de l'usager et l'aide à domicile.

En revanche –et personne ici ne s'en étonnera–, si on peut se féliciter de la reconnaissance, dans un document stratégique, de l'existence d'une inégalité de moyens concernant notre territoire, on ne peut aussi que constater un manque de précisions sur les moyens affectés pour corriger ces inégalités.

Le débat en commission a pu d'ailleurs permettre l'expression nombreuse de ce manque de précisions face au manque parfois criant que connaissent nos concitoyens, face à leurs difficultés dans le domaine sanitaire et médico-social, notamment dans le champ de l'enfance et de la santé mentale.

Par ailleurs, vous constaterez que, sur le champ de l'autonomie et de l'offre médico-sociale pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, des points de vigilance évoqués dans la délibération sont portés à l'attention de l'ARS. L'essentiel du questionnement se pose sur la répartition des moyens entre le territoire du nouveau Rhône et celui de la Métropole. Il est donc primordial de trouver les modalités de travailler ensemble.

Je me permets, pour conclure, de souligner une dernière fois notre satisfaction de la qualité du dialogue avec nos partenaires de l'ARS, le fait que monsieur Jean-Yves Grall, directeur général de l'ARS, acceptera sûrement de venir participer à une rencontre avec nous. Ses services nous ont par ailleurs rassurés sur la mise en œuvre opérationnelle du PRS qui se fera dans un esprit de codécision entre les deux institutions sur les compétences partagées, et ce dès le mois de septembre, lors des rencontres avec l'ARS qui sont prévues. Il y aura donc bien discussion et concertation.

Il est enfin important de souligner la qualité de collaboration, celle-ci est aussi attestée par la participation régulière et constructive aux différents ateliers dans le cadre de l'élaboration du projet métropolitain des solidarités.

La commission a rendu un avis favorable. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Laurent. Quelques mots peut-être avant de lancer les nombreuses interventions.

Murielle Laurent a parlé de cadre temporel contraint, c'est le moins que l'on puisse dire dans cette affaire et je voulais simplement vous proposer, en préambule, de m'adresser à l'ARS –je le ferai et, si vous en êtes d'accord, en vous associant– par un courrier. Je rencontrerai le directeur de l'ARS la semaine prochaine, je crois.

En substance, je voudrais lui dire que la Métropole et son Conseil, d'abord regrettent le processus de concertation initié par l'ARS qui n'a pas permis de recueillir nos avis dans de bonnes conditions et dans un planning soutenable ; c'est ce qu'exprimait Murielle Laurent par le cadre temporel contraint. Nous souhaitons que l'ARS soit présente dans les prochaines semaines à une Commission générale pour présenter ses orientations et partager les avis de la Métropole, en présence des Conseillers métropolitains et en poursuivant ce travail à travers des groupes de travail.

Je lui indiquerai aussi que la Métropole joint à la délibération le compte-rendu détaillé des interventions des groupes politiques ainsi bien sûr que le rapport proposé au Conseil du lundi 25 juin pour que l'on puisse continuer ce travail qui mérite d'être mieux partagé avec l'ARS, sans aucun doute.

La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes : trois minutes pour monsieur Gachet.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, je vais commencer en prenant un petit peu moins de précautions puisque nous sommes appelés à donner un avis, qui est prévu par l'article 1434-1 du code de la santé publique, sur un PRS publié au recueil des actes administratifs le 14 juin 2018. Nous avons donc manifestement un problème de concordance de temps et même –j'ose le dire– de respect des dispositions réglementaires.

Pourtant, l'enjeu de ce PRS est particulièrement important ; il est souligné dans son préambule, que je veux bien rappeler ici : apporter des réponses aux besoins de santé non couverts des personnes âgées, des malades chroniques, des personnes en situation de handicap, des personnes en souffrance psychique, des personnes en situation de précarité mais également des nouveau-nés, des enfants et des jeunes. Le PRS comprend plusieurs documents –madame Laurent l'a rappelé tout à l'heure– qui encadrent sa mise en œuvre opérationnelle.

La délibération qui nous est proposée met en avant plusieurs points de vigilance. Nous ne pouvons qu'y souscrire, d'autant que la déclinaison opérationnelle des orientations du cadre stratégique fait apparaître quelques faiblesses. Ainsi que le signale l'URIOPSS dans son avis –et je cite– : "La transformation de l'offre est aujourd'hui intégrée mais le pilotage et la méthode manquent de prise en compte des innovations déjà engagées par les acteurs".

Permettez-moi de le souligner encore, il est urgent de permettre aux projets cantonnés dans les tiroirs des associations de voir le jour. L'imagination est indispensable à la construction de la commande publique. Quelques points forts des avis associatifs méritent aussi notre attention.

En direction des personnes âgées, une démarche prospective est indispensable. Pour cela, il faut rechercher et renforcer l'articulation des actions dans tous les domaines mais aussi activer le renforcement des moyens pour les EHPAD. C'est urgent et nous l'avons déjà évoqué à maintes reprises.

La politique du logement d'abord, dans laquelle la Métropole s'engage, nous incite également à réfléchir au développement de l'habitat inclusif. L'habitat inclusif fonctionne, dans le secteur handicap comme dans le secteur personnes âgées, sur une logique de logements accompagnés. Le volet accompagnement doit être pensé et disposer de ressources locales en services, ce qui nous renvoie à la délibération portant sur les structures œuvrant dans le domaine de la perte d'autonomie qui viendra tout à l'heure.

Pour les publics les plus précaires, la prévention est certes bien identifiée, de même que l'orientation vers le droit commun. Mais la situation des populations pauvres et en précarité nécessite un engagement de tous les acteurs qui est complexe et transversal. Elle implique une attention particulière du fait de son extrême diversité qui, trop souvent, est un obstacle de l'accès à tous à des dispositifs sans cloisonnement.

En conclusion, nous reprendrons à notre compte la conclusion du Groupement régional interfédéral sanitaire et social qui préconise une évaluation annuelle ou tous les deux ans des annexes territoriales pour prendre en compte les nécessaires adaptations à la transformation de l'offre en adéquation avec les intentions du PRS. Ainsi, l'avis de la Métropole sera pris en compte sur la durée.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mes chers collègues, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain va prendre la parole dans quelques minutes ; le GRAM se joint à cette prise de parole. Je retire donc mon intervention.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, le projet régional de santé est une sorte de plan de mandat de l'ARS pour dix ans. Il trace des objectifs, il propose des actions concrètes mais il ne prévoit pas directement les financements qui vont avec, ce qui n'est pas sans créer des interrogations selon les conjonctures politiques, économiques et sociales actuelles et à venir.

Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires partage les analyses données dans l'avis nuancé formulé par la Métropole. On y voit tout particulièrement, tout au long de cet avis, la demande répétée de mieux prendre en compte la Métropole comme institution aux compétences départementales afin de préciser nos travaux et nos financements en commun car nos actions sont largement complémentaires.

On voit aussi la demande de prise en compte de la réalité du territoire métropolitain car, dans l'état des lieux exhaustif réalisé par le projet régional de santé et l'atlas social de notre projet métropolitain des solidarités, les inégalités territoriales sont clairement démontrées en matière de santé, par exemple sur l'espérance de vie ou l'accès à la médecine de proximité. Il est regrettable d'être obligé d'insister autant sur ce point fondamental alors que le PRS est déjà diffusé, voire mis en œuvre.

Je ne pointerai, par ailleurs, que quelques aspects du PRS ; impossible de dire tout en quelques minutes.

Ce PRS présente de grandes ambitions et de nombreuses actions intéressantes. Nous nous réjouissons par exemple que la question des violences faites aux femmes soit enfin mieux prise en compte, avec leurs incidences en termes de santé pour ces femmes et aussi pour leurs enfants exposés à ces violences. Nous apprécions le fait que l'ARS veille à ce qu'il y ait désormais réellement des référents sur ces questions dans tous les hôpitaux et nous souhaitons continuer le travail engagé par le service départemental aux droits des femmes de l'État avec l'ARS, la Métropole, les Communes volontaires de notre territoire, la Justice, les polices (nationale et municipales) et les associations.

Le soutien aux aidants est aussi fortement affirmé tout au long du PRS. Cela est positif mais on en arrive à parler –je cite– du "métier d'aidant" dans le PRS. Cela est excessif quant au rôle des aidants, et cela m'entraîne aussi sur des points d'inquiétude voire de mécontentement que le groupe Lyon Métropole gauche solidaires voudrait développer.

Un premier point d'alerte et d'inquiétude : le PRS est forcément une déclinaison des orientations nationales en matière de santé. Le développement de la chirurgie ambulatoire par exemple peut se comprendre mais, si cela est systématisé et sert à supprimer des lits et des postes de personnel sans assurer assez les soins post-opératoires et le retour à domicile, il y a problème ; d'autant que cela s'accompagne d'un transfert de charges pour d'autres acteurs, en particulier la Métropole qui aura à assurer la suite des soins par l'aide à domicile et ce, alors que nous votons ce soir la contractualisation avec l'État pour trois ans à 1,19 % de nos dépenses de fonctionnement...

Un autre point d'alerte : la difficulté à recruter des médecins au sein des institutions publiques, des EHPAD et aussi de la MDMPH. Or, dès qu'un médecin manque –et il y en a trop en ce moment–, des dossiers prennent du retard à la MDMPH et cela met les familles et les personnes en situation de handicap dans une grande angoisse. Il faut que l'ARS et l'État traitent ce problème, y compris en revenant sur les numerus clausus nationaux restrictifs qui embolissent tout le système.

Un autre point d'alerte encore et d'inquiétude : le PRS parle beaucoup de désinstitutionalisation pour les personnes âgées et handicapées. C'est l'idée de dire qu'il vaut mieux rester à domicile qu'être en établissement. Nous sommes bien sûr tout à fait d'accord avec la nécessité de développer le domicile pour les personnes âgées et l'habitat inclusif pour les personnes handicapées : on n'est jamais mieux que chez soi ; c'est une grande revendication de ces deux populations mais cela suppose quatre choses :

- avoir des services à domicile en quantité et qualité autant que de besoin ;
- aider mieux les aidants, c'est-à-dire en réalité les aidantes, des femmes qui s'épuisent souvent pour leurs aidés et qui se retrouvent avec de petites retraites quand elles ont dû réduire leur temps de travail ou abandonner leur travail ;
- avoir des logements à proposer pour les personnes en situation de handicap, c'est-à-dire des logements adaptés en nombre et leur permettant de déménager si besoin. La loi ELAN en discussion vient de nous refroidir sérieusement sur le sujet ;
- enfin, continuer à construire des établissements personnes âgées/personnes handicapées pour les personnes dépendantes. Il ne faut pas se défaire sur la désinstitutionalisation ou sur les aidants pour ne plus construire ces établissements absolument nécessaires car toutes les personnes ne peuvent rester à domicile ou en appartement inclusif, l'âge ou le handicap évoluant et l'autonomie se réduisant souvent.

Enfin, deux points de total mécontentement.

La psychiatrie de proximité, sur notre territoire comme en France, est sinistrée alors que les besoins sont énormes ; par exemple, des CMP ont dû fermer et se regrouper sur Lyon, mais les personnes fragiles ont beaucoup de mal à aller en rendez-vous vers des lieux plus éloignés de leur domicile.

Deuxièmement, le PRS montre le manque d'établissements sur notre territoire métropolitain, aussi bien pour les personnes âgées que pour les personnes handicapées. Il y a des situations tragiques, que nous connaissons tous, quand un ou une aidant épuisé cherche une place en EHPAD pour son compagnon ou sa compagne dont la maladie d'Alzheimer s'est aggravée et qu'il ne peut plus accompagner, au risque de sa propre santé physique et mentale. Je le dis tout en sachant que la Métropole –et pas seulement l'ARS– contribuent financièrement à la création de places nouvelles en EHPAD et accueils d'urgence. Mais le besoin est énorme, urgent, à programmer sur les dix ans à venir car en pleine expansion et sans ralentissement en vue.

Du côté des personnes handicapées, le manque est aussi tragique concernant les enfants, dont l'ARS a la totale responsabilité. Je relaie ici le mécontentement des parents et leur angoisse auxquels je m'associe. Il n'y a pas une séance le mercredi après-midi de la Commission des droits et de l'autonomie en MDMPH sans que l'on ait des dossiers d'enfants ayant besoin d'une place, en particulier en IME (institut médico-éducatif) et, en continu, on répond qu'il y a plus ou moins deux ans d'attente. Une attente insupportable pour un enfant en plein développement et pour sa mère qui le garde à la maison. Or, il n'y a aucun IME prévu sur le territoire de la Métropole dans le PRS. C'est inacceptable de ne pas en prévoir et de devoir, pour la MDMPH, faire sans arrêt des notifications d'IME tout en sachant que les places n'existent pas.

Au total, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires s'abstiendra sur ce PRS, suite aux questions que j'ai posées et aux insuffisances que j'ai soulignées. Je précise que cette abstention ne m'empêche pas de travailler souvent et de façon positive avec le personnel de l'ARS, très compétent et connaissant très bien les difficultés que j'ai évoquées.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le président, chers collègues, cette délibération nous invite à approuver l'avis de la Métropole quant au plan régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi qu'il a été soulevé en commission, deux séries de problèmes sont à souligner. D'abord, des problèmes de méthode ; ensuite, des problèmes de fond.

En ce qui concerne la méthode, notons pour commencer que le PRS lui-même, c'est-à-dire le document sur lequel il nous est demandé d'émettre un avis, n'a pas été communiqué aux élus. D'ailleurs, eu égard au volume et à la complexité d'un tel document –ou plutôt devrais-je parler des trois documents qui le composent : le cadre

d'orientation stratégique, le schéma régional de santé et le programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies-, il aurait été appréciable de diffuser, *a minima* aux élus membres de la commission développement solidaire et action sociale, une synthèse du PRS permettant de faciliter un peu mieux ce débat. Certes, le PRS est consultable en ligne, ce qui le rend accessible à tous ; il est d'ailleurs en vigueur depuis le 15 juin, donc déjà publié.

Notre groupe regrette que ce rapport n'ait pas pu être inscrit au dernier Conseil d'avril, tout en actant que les délais imposés par l'ARS ont rendu l'exercice difficile.

En ce qui concerne le fond maintenant, nous aurions souhaité que l'avis émis par la Métropole sur un document aussi essentiel que le plan régional de santé soit plus substantiel. Rappelons simplement que le PRS, qui a notamment pour but de réduire les inégalités sociales, traite de toutes les questions les plus cruciales en matière de santé : amélioration des parcours de santé, création de dispositifs alternatifs d'accompagnement, politique de soutien aux aidants.

Nous aurions préféré avoir, avant de voter cette contribution, un débat de fond sur ces sujets et non pas uniquement débattre sur la vie de notre collectivité car, même si les préoccupations et les orientations du PRS nous semblent globalement pertinentes, d'autres aspects suscitent *a contrario* l'inquiétude.

C'est notamment le cas des moyens qui sont et qui seront réellement mis en face des objectifs poursuivis par le PRS. À l'heure où la plupart des hôpitaux publics font état d'un manque criant de personnel et de matériel de pointe, il est en effet regrettable que le PRS ne chiffre aucun engagement pour combler les besoins en la matière.

La réduction drastique des séjours hospitaliers au profit de la médecine ambulatoire peut être une autre source d'inquiétude. Certes, cette mutation résulte en partie des progrès de la médecine qui ont diminué la lourdeur d'un grand nombre d'interventions médicales mais ce développement de l'ambulatoire ne doit pas être un moyen de faire des économies budgétaires à marche forcée ou du fait du manque de lits.

Bien d'autres sujets nous préoccupent et je souscris pleinement aux propos de notre collègue Thérèse Rabatel sur les enjeux du maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées et, plus globalement, sur la situation qu'elle nous a décrite concernant les enfants en attente de placement en institution. Je tenais à lui signifier que nous partageons ses inquiétudes.

En conclusion, nous ne pouvons que regretter que de meilleures conditions n'aient pu être réunies afin de débattre sur ce sujet et nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Présidence de monsieur Marc Grivel

Premier Vice-Président

M. LE PRÉSIDENT GRIVEL : Nous avons maintenant quatre minutes pour le groupe Europe-Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, même si nous sommes hors délais et sans certitude que nos remarques soient prises en compte, nous tenons à nous exprimer sur ce dossier, d'autant que le plan évoque le renforcement de la démocratie sanitaire ; mais il n'a pas fait l'objet lui-même d'un grand débat citoyen avec les Aurhalpins et nous le regrettons car un tel cadre d'actions concerne bien la santé de tous, des plus jeunes aux plus âgés mais aussi toutes les personnes vulnérables, dont les personnes en situation de handicap mais aussi la santé environnementale, l'éducation et la sensibilisation, l'accès aux soins, le maillage territorial... autant de sujets qui intéressent toute la société, surtout dans la période actuelle, après les nombreux débats sur l'impact du glyphosate sur la santé, débat où l'Europe somme la France de respecter les normes de qualité de l'air, où les personnels de santé sonnent l'alerte dans les services d'urgence, les EHPAD ou encore dans les déserts médicaux, encore hier avec cette lettre ouverte des médecins qui craignent d'être bientôt -je cite - "en situation de non-assistance à personnes en danger".

Ce plan ne donne pas de réponses à ces situations de dysfonctionnements structurels, à force d'économies demandées depuis de nombreuses années, d'une approche très comptable des Gouvernements successifs, avec la tarification à l'acte, alors que nous avons besoin d'une approche globale de la santé de la personne plus que de la découper en pathologies spécifiques. Les moyens sont insuffisants sur la prévention et l'éducation alors même que, malgré les moyens très élevés consacrés au curatif, des problèmes importants subsistent en matière d'inégalités sociales et territoriales de santé, de provocation ou d'aggravation de certaines pathologies car on ne s'attaque pas assez aux causes, par exemple réduire l'exposition aux oxydes d'azote, aux particules, aux COV, aux pesticides, aux produits d'épandage. Sur ces questions de santé environnementale, le plan renvoie au plan régional de santé environnement (PRSE) mais celui-ci est peu contraignant et peu engageant.

Alors bien sûr, sur un certain nombre de sujets, le plan fixe de grandes orientations auxquelles nous pouvons souscrire : cette question de la réduction des inégalités territoriales, l'accès aux soins pour les plus précaires, les

plus fragiles mais le plan ne donne aucune indication sur les moyens qui seront alloués pour mener à bien toutes les actions recommandées : où, quand, comment, combien ? Quels moyens financiers et humains ? Rien de tout cela, ni même dans les indicateurs proposés dans l'évaluation.

Sur les inégalités territoriales, elles sont surtout vues entre les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes. Sans nier ces disparités réelles, il nous faut aussi traiter des disparités infra-territoriales : au sein de notre Métropole, la présence médicale, l'accès aux soins, l'exposition à un environnement non favorable à la santé sont très disparates entre nos communes ou entre les quartiers d'une même commune ; les quartiers en politique de la ville sont moins bien lotis et leurs habitants y sont en moins bonne santé que sur la moyenne de la Métropole. Il faut des actions sur ces territoires : des centres de santé ou autres mais aussi réduire l'exposition au bruit et à la pollution à proximité des grandes voiries, aider à une alimentation de qualité pour réduire la prévalence du diabète ou de l'obésité chez les personnes à revenus modestes ; ces constats sont maintenant établis.

Pour ce qui concerne les personnes âgées, le plan régional propose de reconfigurer les ressources gérontologiques. Mais comment penser qu'une réorganisation, si utile soit-elle, suffira à pallier la manque de places en EHPAD ou à apporter les moyens pour accompagner à domicile, aider les aidants –cela a été dit– ou alors agir contre la solitude et, plus en amont encore, sur l'usure au travail ?

Pour les personnes en situation de handicap, comment le plan va-t-il, dans les faits, réellement faciliter –comme le dit le plan– l'accès aux soins de ces personnes, favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap ou encore favoriser l'accès à une qualification et à l'emploi ?

Pour l'accès aux soins psychiatriques, l'optimisation du fonctionnement des centres médico-psychologiques est une bonne intention, avec une attention aux jeunes, aux personnes handicapées ou en situation de précarité ; très bien. Mais comment faire mieux avec moins quand la psychiatrie est un des secteurs qui a le plus souffert ces dernières années ?

Enfin, je reviens sur la santé environnementale : le plan prévoit des actions de sensibilisation et d'éducation des enfants, des adolescents, des parents aux risques (sur la ventilation des espaces de vie, les produits d'entretien, les pesticides, etc.). Bien sûr, nous adhérons à ces actions mais qui les assumera dans l'éducation quand les postes de médecins et d'infirmières scolaire se réduisent alors que ces missions devraient porter toutes ces questions mais aussi sur l'éducation à l'alimentation saine, au sommeil, à la prévention des addictions, à la sexualité –et j'en passe–. Pour conclure, j'insiste sur les enjeux de politiques publiques d'urbanisme, de mobilité, d'environnement de l'État et des collectivités pour réduire significativement les atteintes à l'environnement qui ont un fort impact sur la santé.

Vous l'aurez compris, le plan ne peut nous satisfaire en l'état. Nous nous abstenons et resterons force de proposition pour les prochaines étapes.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT GRIVEL : Merci. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT GRIVEL : Merci. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Et GRAM puisque nous intervenons aussi au nom du GRAM.

Nous nous félicitons, monsieur le Président, chers collègues, que cette délibération sur le PRS permette une discussion que nous avons fermement demandée, avec le GRAM, à la précédente séance, même si nous regrettons que cette discussion ne soit pas suffisamment instruite en amont.

C'est toute la gravité de la situation sociale et humaine de notre Métropole qui s'invite dans ce débat. Les attentes sont très fortes du point de vue des personnels des EHPAD et des familles concernées, du point de vue de l'état de la psychiatrie hospitalière et ambulatoire, des services d'urgence –notamment en psychiatrie– submergés faute de moyens humains et matériels. Une situation de régression indigne pour un grand pays comme le nôtre qui a inventé la Sécurité sociale en 1945.

Nous avons rencontré des agents, par exemple, de l'EHPAD de Sainte Foy lès Lyon, qui nous ont fait part de leur inquiétude à la fois sur le devenir de l'hôpital de Sainte Foy lès Lyon mais surtout sur les conditions indignes dans lesquelles elles travaillent –c'était surtout des femmes– et sur les modalités de financement d'un futur EHPAD qui devrait voir le jour.

Nous avons rencontré les personnels du Vinatier très en colère, notamment sur la question de l'accueil des urgences au Vinatier. Nous avons rencontré, depuis longtemps, le Comité Henry-Gabrielle. Ce PRS ne répondra

à aucune des revendications justes –je dirai presque des aspirations– à pouvoir se soigner et à soigner dans la dignité dont nous ont fait part ces personnels.

On sait aujourd'hui –même si cela ne s'est pas passé à Lyon– que la jeune femme décédée à Strasbourg a payé de sa vie non à cause d'une erreur humaine mais du fait que les bonnes procédures de régulation et les bonnes pratiques n'ont pas été appliquées au SAMU de Strasbourg, dans une situation globale des SAMU de plus en plus difficile et débordée.

Ce plan répond-il aux attentes ? Propose-t-il des solutions ? Non, monsieur le Président, car il est dans la logique d'une politique gouvernementale qui aurait pour objectif de réaliser des économies sur les dépenses publiques en imputant aux personnels et aux usagers la responsabilité des difficultés. Et ces économies ne sont pas faites pour une gestion plus juste, plus efficace, plus équitable mais pour faciliter la mainmise du marché sur des pans entiers de la santé pour des profits juteux.

Nous ne pouvons que nous inquiéter quand nous lisons dans *Le Progrès* de jeudi dernier que le Directeur de l'ARS annonce qu'il faut être pragmatique du fait d'une ressource médicale rare. Un comble, dans une région développée comme la nôtre ! Ainsi, ce même Directeur de l'ARS s'alarme du très grand nombre de gens qui viendraient aux urgences alors qu'ils n'ont rien à y faire. Mais pourquoi viendraient-ils si nombreux ? Y aurait-il quelques masochistes dans ces familles avec enfants, ces personnes âgées qui attendent des heures pour, enfin, voir un médecin et être soignées ? Mais pourquoi sont-ils là, sinon parce que, faute de moyens, ils ont retardé au plus tard la visite médicale ou, par des délais d'attente trop longs, ces personnes n'ont pas eu accès aux soins dont elles avaient besoin et elles viennent aux urgences en espérant voir un médecin et être soignées.

Dans ce même article, le directeur annonce que treize services d'urgence pour adultes pourraient disparaître dans la région –jusqu'à six dans le Rhône– ; ils seraient remplacés par des services dits "de soins non programmés". Mais si nous ne sommes pas opposés à ces services de soins non programmés, nous voyons bien qu'au mieux ils n'absorberaient peut-être qu'une partie des patients venant aux urgences et ils laisseraient de côté tous ceux qui relèvent bien des urgences. Une fois de plus, la réponse apportée vise à réduire l'offre de soins : moins de services d'urgence, moins de proximité ; le choix de soustraire au lieu d'ajouter.

Derrière les discours d'intention générale, ce PRS prolonge et amplifie les politiques d'austérité poursuivies depuis plusieurs années. Le patient est réduit à une situation de consommateur de soins et s'il n'est pas bien soigné, il devra s'en prendre à lui-même s'il ne sait pas utiliser au mieux l'offre, les moyens et les outils mis à sa disposition. Le service de santé publique se trouve désossé par les groupements hospitaliers de territoires et est de plus en plus relégué comme opérateur de dernier recours destiné aux plus pauvres, tout cela au profit de groupes financiers nationaux et internationaux qui se sont appropriés les cliniques de la Métropole.

Notre inquiétude est aussi grande sur la question importante de la santé mentale –mes collègues, précédemment, en ont fait état–, de la santé au travail, de la santé scolaire.

Il nous semble, monsieur le Président, au regard des interventions de votre majorité, que vous devriez muscler votre avis. Ce PRS ne parle ni de plan d'actions ni de moyens précis.

Nous voterons contre cette délibération en l'état et nous rendrons un avis défavorable sur le PRS.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération sur laquelle nous nous prononçons aujourd'hui est essentielle pour nos concitoyens puisqu'elle touche un droit fondamental : l'accès à la santé.

Je commencerai par un petit point de contexte : prévus par la loi hôpital, patients, santé et territoires du 21 juillet 2009, les ARS ont été créés le 1^{er} avril 2010. Elles sont chargées, en Région, de piloter la politique de santé publique et de réguler l'offre de soins, tant dans le domaine hospitalier que dans celui de la médecine de ville.

Rappelons que la santé et son coût sont au cœur de nos préoccupations. Les dépenses de santé, en France, sont ainsi passées de 4 % du PIB en 1960 à plus de 11 % en 2010. À terme, le vieillissement prévu de la population est un facteur certain de risque d'augmentation des budgets. La prévision des besoins et leur ajustement territorial sont donc essentiels.

Le PRS est ainsi un outil nécessaire de planification et d'ajustement des moyens aux besoins du territoire. Il a été rappelé par madame Laurent les quatre documents stratégiques du PRS, je n'y reviendrai pas.

Je souhaiterais plutôt porter mon propos sur la nécessaire articulation entre le PRS et nos politiques de solidarité englobant la santé. Donc, avant de me prononcer sur le fond, quelques remarques sur la forme.

Bien que conscient du délai très court imposé pour examiner le PRS, je regrette toutefois que cette délibération intervienne après la mise en ligne dudit document depuis le 15 juin et que nous n'ayons pas pu travailler plus en amont sur ce document stratégique, notamment en commission développement solidaire. Je remercie toutefois madame Laurent qui nous a assuré que toutes les remarques faites en commission et lors de ce Conseil seraient adjointes aux remarques déjà inscrites dans la délibération. Je remercie aussi le Président Kimelfeld pour son annonce de Commission générale, j'apprécie.

En commission j'ai déploré que la scission des collectivités Métropole de Lyon et Département du Rhône n'intervienne pas toujours dans les analyses de l'ARS : ainsi, les 14 premières pages du dossier agglomèrent les statistiques de nos deux entités, ce qui est logique au vu des années de recueil mais nuit à l'interprétation.

Ainsi, on constate par exemple que si la Métropole est en priorité 1 pour le besoin de nouveaux lits en EPHAD, ce n'est pas le cas du Département du Rhône qui fait partie des quatre Départements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes les mieux dotés. Il me semble important que l'ARS prenne pleinement en compte nos différences et intègre de nouvelles données statistiques différenciant les deux collectivités, et ce avant la révision prévue des cinq ans.

En outre, notre projet métropolitain des solidarités intègre de nombreuses actions en complément des actions développées par l'ARS.

Rappelons ainsi que l'élaboration du PMS a donné lieu à une très large concertation avec les acteurs du territoire dont une journée consacrée au croisement des politiques publiques... Il y a un bruit parasite.

M. LE PRÉSIDENT : Pourtant, ce ne sont pas les Nuits sonores qui ont démarré !

Mme la Conseillère MILLET : ...Merci. La force du PMS est de prendre en compte et de croiser les politiques à destination des plus fragiles.

Il est ainsi clairement mis en avant la notion de parcours que développe aussi le PRS, notamment dans le secteur de l'aide à domicile. Les efforts déployés par notre collectivité pour rationaliser, harmoniser et professionnaliser ce secteur doivent ainsi être accompagnés par le PRS. De même, nous souhaiterions que l'innovation permise via l'organisation particulière de la Métropole puisse être valorisée dans le PRS ; un exemple : le projet Métropole aidante, dont nous reparlerons.

Notre groupe partage donc l'ensemble des réserves exprimées par la Métropole dans cette délibération.

Nous souhaitons également souligner qu'il est indispensable que la Métropole puisse être associée à la gouvernance dans le co-pilotage des filières gérontologiques, des MAIA, des conseils locaux de santé mentale, de manière à favoriser l'efficacité voire l'efficience des politiques publiques comme le développement de l'ambulatoire, les efforts pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Au-delà du PRS, notons que la Métropole, de par l'étendue de ses compétences, peut influencer sur la bonne santé des Métropolitains. Sortir d'une logique en silo est une réelle opportunité développée dans de nombreux projets comme le PMI'e, le projet métropolitain des solidarités, le plan Oxygène. Pour exemple, les impacts du plan Oxygène seront attendus pour améliorer la qualité de l'air et diminuer les effets négatifs de la pollution ; citons le déclassement de l'A6/A7, le développement des mobilités actives, l'aide à la rénovation thermique des logements, la mise en œuvre d'une charte chantiers propres et je ne peux pas ne pas citer la lutte contre l'ambrosie, chère à mon collègue Pierre Diamantidis.

La Métropole est donc un acteur pouvant clairement favoriser le bon développement du PRS, et ce pour assurer la bonne santé de nos concitoyens. Jacques Prévert disait : "On a beau avoir une santé de fer, on finit toujours par rouiller". Souhaitons que le travail partenarial entre la Métropole et l'ARS, via la déclinaison du PRS et sa nécessaire articulation avec notre PMS, nous permette à tous de rouiller le plus tard possible.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller BERTHILIER : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, au point où nous en sommes de ce débat, je ne vais pas reprendre la longue liste des choses que nous souhaitons ajouter puisqu'elles ont été très bien dites par les uns et les autres.

Je voudrais insister sur l'enjeu démocratique qu'il y a dans ce débat sur un sujet –chacun l'a redit– qui est absolument fondamental, sur lequel il y a beaucoup d'indicible aussi pour les personnes qui sont touchées par la maladie, par les difficultés sanitaires et sociales et la démocratie sanitaire et sociale, c'est ce qui manque dans ce processus. Elle s'oppose à une forme de technocratisation de tout et, cette démocratie, c'est ce qui permet aussi

d'éviter qu'un jour, un Président de la République dise à une infirmière, dans les couloirs d'un hôpital, à une infirmière dépassée qui lui parlait simplement de manque de moyens pour exercer son métier : "Ce serait faux de dire qu'on peut dépenser l'argent comme cela sans regarder", comme si l'infirmière ne regardait pas à la dépense de chaque chose qu'elle faisait.

C'est finalement dire ce qu'une société accepte ou n'accepte pas. Et je prendrai un élément en particulier, sur lequel je voulais insister, qui est la santé mentale et la psychiatrie : on voit qu'il y a beaucoup de manques dans les actions de ce qu'il faut faire et on constate qu'entre les proclamations du document et ce qu'on constate nous dans la réalité, il y a de grands écarts. Sur cette question finalement, les interventions des uns et des autres c'est parler au nom de ceux qui ne peuvent pas parler, ne sont pas forcément représentés (la mère qui va trouver un CMP fermé proche de chez elle et qui va devoir aller beaucoup plus loin), c'est dire que ce n'est pas seulement proclamer la prévention mais c'est que, si on ferme cet établissement de proximité, si on enlève l'argent sur les points d'accueil écoute jeunes qui sont des points généralistes qui vont vers le public en difficulté, derrière, ce sera de l'argent qu'on devra mettre dans du curatif. On l'a dit tout à l'heure, sur la psychiatrie, on est vraiment dans une situation absolument critique et que malheureusement la société ne veut pas voir parce qu'elle a peur de cela.

Et donc c'est peut-être à nous, élus locaux, de relayer finalement cette parole qui n'est pas prise en compte, d'insister sur la nécessité de combattre les inégalités sociales ; c'est dit dans le projet mais ce n'est pas simplement le fait de les énoncer, c'est la manière dont on va lutter contre.

Je voudrais, pour terminer, dire que le dernier et surtout le quatrième point de l'avis est intéressant parce que, finalement, il reprend, en parlant de la Métropole qui s'adresse à l'État régional, ce que les Communes disent à la Métropole, c'est-à-dire : "Nous avons une compétence, nous avons une stratégie déjà qui est mise en œuvre à l'échelon territorial, il faut s'appuyer dessus". Donc si la Métropole, au-delà de son avis, proposait d'expérimenter des choses avec les Communes, d'assurer ce lien finalement de relations entre les différents échelons territoriaux, ce serait non seulement un avis donné au projet mais cela serait aussi une façon d'aborder le projet de manière différente et aussi plus forte puisque nous serions tous ensemble.

Je vous remercie.

Présidence de monsieur David Kimelfeld

Président

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président GRIVEL : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, mesdames, messieurs, au nom du groupe Synergies-Avenir, je retiendrai deux points et ferai quelques remarques qui d'ailleurs sont en lien avec ce qui a été dit précédemment.

Un point sur la forme, notamment sur les modalités de la consultation mise en place par l'Agence régionale de santé que nous déplorons. En effet, les délais imposés ne permettaient pas une véritable concertation. De plus, bien que consultables, les textes sur lesquels nous devons nous prononcer n'ont pas été communiqués directement alors que les enjeux nous engagent pour dix ans sur ce plan régional de santé qui renforce son caractère stratégique depuis la loi du 26 janvier 2016. Ce point a justifié un nombre important d'abstentions en commission, c'est encore un problème de méthode.

Il est pertinent aussi de rappeler que la loi MAPTAM a conféré à la Métropole de Lyon des compétences sur le champ médico-social et qui s'est dotée de son propre schéma d'orientation des politiques de solidarité. À ce titre, elle a adopté, le 6 novembre 2017, un plan métropolitain des solidarités auquel elle –la Métropole– a pleinement associé les services de l'ARS.

Cette absence de concertation de la part de l'ARS se retrouve également –et c'est un deuxième point, un point de fond– par voie de conséquence. Si ce plan est qualifié de régional, il apparaît davantage comme une déclinaison d'une politique nationale, s'affranchissant de certaines considérations de proximité –cela vient d'être dit– que peut apporter la Métropole de par sa connaissance de terrain, ses spécificités territoriales et la transversalité de ses leviers d'actions.

Si nous notons des points de convergence sur les orientations, nous observons et alertons sur des points de vigilance. Je ne vais pas tous les citer mais je voudrais en rappeler un certain nombre.

Nous tenons à insister et regrettons, par exemple, le flou quant à certaines modalités d'application qui mériteraient davantage d'être affinées et détaillées. La territorialité et la proximité voulues dans le projet métropolitain des solidarités, le nôtre, ne semblent pas être prises en compte, d'autant que l'absence de moyens, qu'ils soient humains ou financiers, n'apparaissent pas pour certains critères et l'on peut hélas comprendre que cette absence cacherait une charge qui ne dit pas son nom pour la Métropole.

Par exemple, si la Métropole partage le souhait de développement des EHPAD, les propositions de médicalisation nécessaire des foyers méritent des éclaircissements ; cette dernière ne peut être compensée par des personnels non médicaux financés par la Métropole.

Nous tenons aussi à alerter et rejoignons l'avis énoncé sur l'offre médico-sociale pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. Si les objectifs sont partagés dans l'ensemble, les modalités d'actions et d'application des actions proposées ne sont pas suffisamment définies et les rôles des partenaires non précisés dans le cadre des établissements cofinancés.

La proximité que défend la Métropole à travers son PMS doit être reconnue et être intégrée dans la déclinaison des modes opérationnels.

Enfin, notre groupe attire l'attention sur l'expérience de terrain que les Communes peuvent faire remonter, notamment sur les difficultés que rencontrent les SAAD qui remplissent un véritable service public. Nous le tenons à votre disposition à cet effet et c'est un exemple qui illustre le propos de Damien Berthillier il y a quelques minutes.

Ce PRS se traduirait en partie par une recentralisation des équipements et semble parfois ignorer un véritable partenariat pourtant inscrit en objectif dans le PMS. Il convient donc de rattraper rapidement cette lacune. Si, pour l'heure, l'application de ce PRS ne gêne pas fondamentalement la mise en place du PMS, il est vital pour autant pour nos concitoyens de leur offrir une offre de service sanitaire et médicale adaptée à nos territoires. Donc que les acteurs, qu'ils soient pilotes, financeurs, cofinanceurs de cette filière engagent un véritable partenariat et une coordination indispensable et préservent une équité dans la prise en charge.

En l'état, les membres de Synergies-Avenir, avec les précisions apportées par Murielle Laurent et les précisions et engagements et décisions du Président de la Métropole, ne serait-ce que par son courrier et les prochains contacts, se prononceront majoritairement pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, nous avons donc à nous prononcer et à prononcer un avis métropolitain sur le projet régional de santé. Ce document qui traduit –cela a été dit– les orientations de l'ARS pour notre région sur une durée de dix ans, évaluées et réajustés au bout de cinq ans pour tenir compte des évolutions de notre société.

Je ne reviendrai pas sur la question des délais qui nous ont été accordés, Murielle Laurent l'a fait, de nombreux orateurs se sont exprimés. Néanmoins, nous savons qu'un dialogue entre nos institutions, la Métropole et l'ARS existe. Nous espérons qu'il pourra exister dans le cadre de cette Commission générale que vous allez solliciter, monsieur le Président, et nous espérons que cet avis aura néanmoins son utilité.

Nous partageons bien évidemment l'ambition du PRS d'améliorer l'état de santé des habitants de nos territoires. Favoriser l'accès aux soins et lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, ce sont des défis auxquels tous les territoires sont confrontés et dont l'impact est réel sur notre santé et notre qualité de vie. Il est en cela important de travailler la prévention, l'accompagnement et la prise en charge dans tous les milieux et tout au long de la vie. Car, nous le savons, il existe de fortes inégalités en France en termes d'espérance de vie en bonne santé –l'espérance de vie en bonne santé, c'est important– et nous pourrions presque dire : "Dis-moi de quel milieu social tu viens et je t'indiquerai ton espérance de vie".

Garantir l'accès à la prévention, aux soins et à l'accompagnement pour tous est donc à nos yeux une priorité et les remboursements annoncés avec le reste à charge zéro par le Gouvernement concernant les aides auditives, dentaires et optiques s'inscrivent dans ce vaste programme.

Nous saluons plus particulièrement la mise en avant de la prévention qui, nous le savons, est un enjeu majeur. Comme nous le disons très souvent, en France, nous savons très bien soigner mais nous ne savons pas assez prévenir. Or, bien des problèmes que nous accompagnons ou que nous soignons pourraient être évités ou atténués par une prévention efficace.

Le renforcement des logiques de dépistage et de repérage, comme pour l'autisme, est pour nous une réelle avancée. Nous savons qu'intervenir précocement auprès de l'enfant est la clef d'un parcours de vie plus autonome et donc plus soutenable pour la famille et la collectivité. Notre retard en la matière est important et nous saluons le travail aujourd'hui mené par l'État sur cette question.

Ce projet donne également une place importante à l'innovation et à l'expérimentation, deux logiques que nous ne pouvons que soutenir tant elles sont au cœur de notre stratégie métropolitaine. Il est en effet important de rechercher, partout où cela est possible, de nouvelles méthodes plus adaptées ou plus efficaces aux situations et aux besoins que nous rencontrons. En ce sens, nous soutiendrons la mise en place d'instances collectives et transdisciplinaires de travail.

Nous soutenons plus particulièrement la volonté de proposer des accompagnements plus souples et plus inclusifs pour les personnes en situation de handicap, en perte d'autonomie ou en difficulté. Il est en effet important que ces personnes ne subissent pas de rupture dans leur parcours de vie ou de limitations qui seraient dues à une inadaptation des accompagnements à leur situation.

La transversalité annoncée dans les politiques de santé et leur mise en lien avec les politiques environnementales et sociales sont des objectifs que nous ne pouvons que partager car nous savons que des liens très nets existent entre ces différents facteurs pour garantir une meilleure santé pour tous.

Néanmoins, nous émettons cependant un certain nombre de réserves concernant la prise en compte de notre Métropole comme un territoire et surtout –cela a été dit par le groupe Centriste– par une collectivité de plein exercice au regard d'un certain nombre d'instances nationales qui continuent à fonctionner et à émettre des statistiques sans tenir compte de la création de notre Métropole ; cela nuit à la remontée d'informations, donc à l'efficacité des dispositifs, leur évaluation et donc, au final, au service rendu à la population.

Il sera d'ailleurs très important de mettre en lien les politiques menées par l'ARS avec celles que nous défendons dans le projet métropolitain des solidarités car si elles partagent une philosophie commune, il sera néanmoins nécessaire de les faire concorder concrètement sur le terrain. Nous avons à cœur, dans le travail que nous menons avec l'État et les instances partenaires, de faire connaître et prendre en compte les problématiques spécifiques de notre territoire et de notre Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère NACHURY : Merci, monsieur le Président. Le deuxième projet régional de santé élaboré par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes définit pour les dix ans à venir la stratégie régionale de santé et sa mise en œuvre.

Les trois documents qui composent le projet sont le résultat d'un long travail et il faut, je crois, en saluer la qualité du diagnostic et de l'analyse. Les orientations stratégiques indiquées –je ne les rappelle pas– peuvent être partagées.

Le quatrième document porte sur le suivi et l'évaluation. Il est donc un élément essentiel dans la mise en œuvre du projet.

La délibération de ce soir porte l'avis de la Métropole de Lyon sur ce projet régional de santé. La Métropole souligne de nombreux points positifs s'agissant des compétences qu'elle exerce dans le champ de l'enfance et de la jeunesse, celui du médico-social, celui de la prévention santé liée à l'environnement mais la Métropole marque aussi une intention plus critique sur l'offre médico-sociale pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées.

Notre groupe souhaite insister sur trois points :

- premier point, les moyens nécessaires pour la mise en œuvre : rien sur les moyens financiers ; sur les moyens humains, pas plus. Or, par exemple, favoriser le retour rapide au domicile, l'ambulatoire, le maintien à domicile imposent un accompagnement humain qu'il faut pouvoir assurer en termes de compétence, donc de formation et en termes de coût.

- deuxième point, la territorialisation : lorsqu'il s'agira de mettre en œuvre concrètement comme, par exemple, la création de lits ou de places ou leur suppression, des paramètres nombreux et divergents se révéleront entre les territoires. Comment se feront les arbitrages ? Il y a des enjeux d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de mobilité, etc ;

- troisième point, le partenariat : les acteurs du champ médical, les acteurs du champ social sont nombreux : État, collectivités, professionnels, institutions, associations. La mutualisation est une ambition nécessaire mais on ne peut nier les difficultés et les complexités. On peut être d'accord avec les objectifs et peiner à mettre en commun les diagnostics et les moyens matériels. Le partenariat ne peut être une simple incantation.

Pour ces trois raisons, notre groupe s'abstiendra sur ce rapport.

Pour terminer, deux remarques.

- première remarque : le suivi de la mise en œuvre est fondamental et il faudra que la Métropole ait non seulement une vigilance mais aussi une forte présence dans toutes les instances qui piloteront les actions qui la concernent ou qui concernent son territoire ;

- deuxième remarque : la prévention est affirmée comme essentielle. Tout, d'ailleurs, peut être prévention. Ne serait-il pas judicieux de faire des propositions métropolitaines en la matière ? Ce pourrait être, par exemple, autour

de la compétence de la protection maternelle et infantile ; beaucoup se joue dans la petite enfance et donc aussi auprès des familles, promouvoir des partenariats nouveaux sur ce champ de prévention sociale et de santé dès le plus jeune âge serait une belle affirmation du nouveau visage de notre organisation.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Nachury. Quelques mots pour rejoindre vos quelques remarques et vos quelques propositions, pour dire que le travail ne doit pas s'arrêter, y compris à la Commission générale que j'ai demandée au directeur de l'ARS ni à nos remarques et aux différentes interventions mais il doit bien évidemment se poursuivre. C'est pour cela que j'évoquais dans mon intervention en préambule des groupes de travail parce que je considère que ce travail doit se faire de manière extrêmement étroite avec l'ARS, eu égard à l'ensemble des sujets que nous avons en main dans cette Métropole et, en tout cas, des compétences que nous avons, ce qui nous place comme un interlocuteur incontournable de l'ARS.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres :

Dans le "2° - Dans le champ de l'autonomie et de l'offre médico-sociale, etc." de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"des points mériteront d'être précisés dans le temps par l'ARS et discutés avec elle"

au lieu de :

"des points de vigilance paraissent devoir être portés à l'attention de l'assemblée et ensuite de l'ARS".

Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot, Casola, Havard, Vesco (non inscrits) ;

- contre : groupes Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Gachet (non inscrit) ;

- abstentions : groupes Les Républicains et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2018-2896 - développement solidaire et action sociale - Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Volet Accès - Subvention à l'Association collective pour l'accès au logement (ACAL) pour son programme d'actions 2018-2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Cardona a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2896. Madame Cardona, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée CARDONA, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Cette délibération concerne le versement d'une subvention d'un montant global de 528 400 € au profit de l'Association collective pour l'accès au logement (ACAL) pour la gestion administrative, sociale et financière des aides à l'accès au logement pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission développement solidaire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Cardona. Monsieur Gachet, cinq minutes.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, mes chers collègues, le Fonds de solidarité logement est un élément constitutif de l'exercice du droit au logement depuis bientôt trente ans. Le fonds de garantie du Rhône a une histoire qui a commencé, avant même la promulgation de la loi de 1990, par la mobilisation des associations avec, à l'origine, deux structures collectives : le COMAL (Comité marnais d'amélioration du logement) et l'ACAL (Association collective pour l'accès au logement) qui ont fusionné dans cette dernière. Nous arrivons aujourd'hui à un tournant de cette construction.

Avant de poursuivre, je voudrais dire que, dans ce dossier, les services de la Métropole ont fait un travail compétent et sérieux qui correspond aux attentes ; il faut s'en féliciter. De même, les associations partenaires n'ont pas démerité. Je le rappelle parce que, dans les situations de crise, il n'est pas nécessaire de rajouter aux débats des considérations qui nous éloigneraient des objectifs poursuivis.

Certes, nous délibérons le 25 juin sur les moyens dont va disposer une association pour poursuivre sa mission à partir du 1^{er} juillet ; c'est un peu juste mais, plutôt que de revenir sur une question qui touche l'ensemble de la commande de la Métropole vis-à-vis des associations qu'elle missionne, permettez-moi de vous proposer quelques éléments de réflexion.

En premier, nous reconnaissons tous –je le pense– l'importance du volet Accès du Fonds de solidarité pour le logement. La délibération l'expose clairement –je cite– : il s'adresse aux ménages qui éprouvent des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence pour accéder à un logement décent. Les aides sont destinées en priorité aux ménages primo-accédants sortant des structures d'hébergement, reconnus prioritaires par la commission de médiation DALO (droit au logement opposable) ou titulaires d'un logement manifestement inadapté. Le bilan nous a été présenté ; il correspond aux objectifs.

La Métropole souhaite poursuivre la collaboration avec l'ACAL autour d'une intervention structurée en trois axes :

- la délivrance d'aides financières, sous forme de secours ou de prêts, permettant aux ménages en difficulté de faire face aux frais d'accès au logement ;
- l'octroi de garanties aux ménages en situation de mal-logement ;
- et, enfin, la couverture du risque financier des associations pratiquant la sous-location.

Jusqu'à-là, il y a accord. Pourtant, nous ne pouvons ignorer les questions qui se posent pour l'avenir.

La nécessaire évolution du dispositif, quelle que soit la forme qu'il devra prendre, doit être envisagée au regard des enjeux pour le public concerné. La réflexion, qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs, prend place dans la politique du logement d'abord. Celle-ci devient –nous l'avons déjà souligné– le cadre nouveau pour l'ensemble des segments de la politique du logement de la Métropole.

La démultiplication des instructions et la simplification de la saisine des dispositifs ne peuvent être envisagées sous le seul angle financier. Le cadre rénové qui se profile devra prendre en compte la nécessaire souplesse dans l'appréciation des situations des personnes, surtout lorsqu'elles ne sont pas tout à fait dans les critères du règlement intérieur du FSL notamment pour le calcul des ressources disponibles : est-ce qu'elles n'ont pas d'autres possibilités de garantie ou d'aide à l'accès.

Il devra également définir les modalités de mise en oeuvre du FSL Accès pour les accédants au parc privé et plus largement le soutien aux solutions de sous-location que la Métropole souhaite développer dans le cadre de l'IML (intermédiation locative) et du plan logement d'abord.

Au bout du compte, la question qui est posée est celle de la mise en oeuvre d'une fonction de tiers intervenant, celle de l'ACAL jusqu'à aujourd'hui, une fonction indispensable pour mobiliser les acteurs, bailleurs, travailleurs sociaux associatifs ou institutionnels et le ménage en cas d'impayés pendant la durée de la garantie.

L'organisation actuelle a le mérite et la spécificité –puisque aucun autre territoire n'est organisé de cette façon et je crois le taux de recouvrement des impayés et donc du maintien est le meilleur–, cette spécificité qui est celle d'animer une mobilisation collective au moment de l'accès au logement, avec un engagement du ménage, du bailleur et de l'intervention sociale de maintenir cet engagement pendant la durée de la garantie. Il est important de retenir cette spécificité du dispositif ; elle doit être préservée dans la future organisation.

Un cadre rénové de mise en oeuvre du FSL Accès est en cours d'élaboration et devra être bouclé pour le Conseil métropolitain du 10 décembre 2018, avec une mise en oeuvre le 1^{er} janvier 2019. Ce calendrier porte une exigence : préserver les acquis voudrait que la Métropole prenne l'initiative de réunir l'ensemble des parties prenantes dans le dispositif. Je sais que cela a déjà été fait mais il faudrait le renouveler afin que chacun, de sa place, explique ce qui lui paraît nécessaire ou superflu ou perfectible pour faire évoluer le dispositif vers l'objectif de prévention qui lui est assigné en prenant en considération la notion de collectivité et celle de l'impact social.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets donc le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée CARDONA.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Grivel, je vous passe la présidence cinq minutes.

Présidence de monsieur Marc Grivel**Premier Vice-Président**

N° 2018-2815 - proximité, environnement et agriculture - Gaz naturel pour véhicule (GNV) - Convention pour le développement de la mobilité durable au gaz naturel pour véhicules sur le territoire de la Métropole de Lyon avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et GRDF - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT GRIVEL : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2815. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, par cette délibération il s'agit d'approuver la convention de développement de la mobilité au gaz naturel pour véhicules. Nous passons ainsi, par cette prolongation de trois ans, du stade d'expérimentation au stade de développement.

Je rappellerai brièvement les objectifs de la convention gaz naturel véhicules. Il s'agit de la poursuite du partenariat avec l'ADEME et GRDF sur trois ans supplémentaires, avec les principaux axes suivants :

- poursuivre le développement de nouvelles stations GNV : nous avons eu plaisir d'inaugurer, avec le Maire de Corbas, la station GNV qui est un vrai projet territorial partenaire du développement de l'utilisation du GNV ;

- le deuxième objectif est d'accompagner les acteurs de la mobilité à choisir des solutions GNV dans le cadre de la mise en place de la zone à faibles émissions. Le GNV fait partie des solutions de mobilité propre (moins de NOx et de particules et peu bruyant) et aura bien entendu un effet vertueux sur les utilisateurs de transports lourds.

- il s'agit également, par cette convention, d'avoir un objectif en fléchant les garanties d'origine générées par la production locale de biométhane vers un usage local du GNV et de sensibiliser à l'usage de la mobilité GNV sur les flottes de véhicules de la Métropole, comme c'est le cas –et cela est engagé– dans le cadre des bennes à ordures ménagères et des véhicules légers, autant pour nos prestataires qui participent au ramassage des ordures ménagères.

Alors, permettez-moi d'élargir le sujet : de la consommation du gaz naturel véhicules à la production de gaz vert ou de GNV vert par la production de biométhane sur l'agglomération lyonnaise, notamment par le biais de la méthanisation, la Métropole ne manque pas de projets.

Une action est tout à fait déterminante dans ce domaine : c'est la station d'épuration de La Feyssine où aussi une partie du biogaz qui est utilisée pour chauffer les boues sera bientôt, en totalité, réinjecté dans le réseau GRDF (Gaz Réseau Distribution France). C'est le projet des stations d'épuration de Saint Fons et de Pierre Bénite, un projet à plus long terme, de méthaniser les boues de Saint Fons et de Pierre Bénite sur ce site ; cela permettrait à la Métropole d'injecter environ 70 gigawattheures dans les réseaux de gaz. Bien sûr, d'autres projets sont en cours sur l'ensemble de la Métropole, avec des études de gisements qui ont montré qu'on pourrait développer un à deux projets de méthanisation sur l'agglomération, avec un portage privé ou public.

Bien entendu, ces orientations seront prises dans le schéma directeur des énergies que nous sommes en train d'écrire et qui sera prêt pour la fin de l'année pour être intégré au plan climat de notre Métropole.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT GRIVEL : Il y a deux interventions et vous pourrez, si vous le souhaitez, intervenir après. La première d'entre elles : deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Ce sera moins de deux minutes, monsieur le Président, juste pour nous féliciter de cette délibération parce qu'à notre sens, la mobilité GNV est aussi importante voire plus importante pour la transition que la mobilité électrique. Elle a en tout cas moins de défauts et de contraintes : d'une part, sur la provenance de l'énergie, le biométhane, on peut l'imaginer en recyclable par la méthanisation et la méthanation et, d'autre part, elle est beaucoup plus low-tech, elle demande moins d'usage de terres rares que la mobilité électrique et que l'usage des batteries. Donc c'est une opération d'autant plus intéressante que demain nous pourrions produire notre propre carburant nous-mêmes, avec les stations d'épuration notamment, et devenir une administration à énergie positive.

Je rajouterai un petit souhait de travailler réellement sur l'hydrogène dans la Vallée de la Chimie parce que nous avons aussi une ressource qui est sous-exploitée, avec à la fois une production d'hydrogène grâce au Rhône mais aussi une production d'hydrogène fatal qui est aujourd'hui gaspillée par les industries de la Vallée de la Chimie et

un écosystème économique d'entreprises qui ont un savoir-faire certain sur l'hydrogène. Donc, avec le GNV nous devrions expérimenter la mobilité hydrogène.

En tout cas, nous votons cette délibération avec grand plaisir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT GRIVEL : Une nouvelle intervention de cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEURJON : Monsieur le Président, effectivement, nous voterons nous aussi cette délibération avec grand plaisir et le contenu de l'intervention est assez proche de ce que vient de dire Bruno Charles, avec un petit complément.

Effectivement, le gaz naturel pour véhicules, ce développement en partenariat avec l'ADEME est une très bonne chose pour le développement durable parce que le GNV présente effectivement de très nombreux avantages :

- une réduction d'émissions de CO2 beaucoup plus faible que pour l'essence (25 % seulement),
- une faible émission de particules fines,
- une autonomie maintenant importante pour les véhicules,
- des véhicules silencieux –comme Roland Crimier l'a souligné tout à l'heure–,
- et enfin l'opportunité d'une production locale, via notamment les boues des stations d'épuration, et cela à court ou moyen termes pour certains projets.

Le gaz naturel est un composé essentiellement de méthane et, grâce à la fermentation artificielle de déchets organiques, il est possible de produire localement du biométhane qui devient donc une énergie renouvelable.

Le GNV porte ainsi une démarche de développement durable et environnementale *a contrario* de la production de bio-carburant, en particulier de première génération. Comme récemment l'État vient d'accorder l'autorisation d'importation massive d'huile de palme en lien avec l'ouverture de la raffinerie Total près de Marseille, cette expression de biocarburant est d'ailleurs une aberration ; il s'agit en réalité d'agrocaburant. La culture intensive de l'huile de palme est en effet une catastrophe en termes de développement durable. C'est une culture en compétition directe avec l'agriculture vivrière traditionnelle et une des causes de la destruction des dernières forêts équatoriales primaires, en particulier en Asie du sud-est.

De même, en l'état actuel, la généralisation des véhicules électriques serait lourde de conséquences sur un plan développement durable. Sans rentrer dans le débat de la production de l'énergie électrique elle-même, les véhicules électriques nécessitent beaucoup de terres rares –comme l'a souligné Bruno Charles–, deux fois plus qu'un véhicule traditionnel. Or, l'extraction de lanthane, cérium, yttrium, lithium, terbium, néodyme –et j'en oublie un certain nombre– utilisés massivement dans les véhicules électriques est la cause de nombreux ravages environnementaux et sociaux.

Si l'on regarde le cycle complet d'extraction, de production et de recyclage, aussi bien dans le cas des agrocaburants de première génération que dans celui des véhicules électriques, en réalité, nous exportons les émissions de CO2 dans les pays producteurs. Cette vision tiers-mondialiste n'est pas une approche globale du développement durable et n'est pas acceptable.

Le GNV représente à l'inverse une solution d'avenir parmi d'autres pour préserver la qualité de l'air et la santé publique.

Le groupe UDI votera donc avec plaisir cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT GRIVEL : Merci. Monsieur Crimier, quelques mots ?

M. le Vice-Président CRIMIER : Oui, juste quelques mots parce que l'essentiel a été dit et je vois que nos avis convergent sur cette délibération. Simplement, les objectifs, ce sont ceux d'une mixité énergétique, tout le monde est d'accord sur ce terme de mix énergétique.

Sur l'évolution des voitures électriques et des batteries, il y a des recherches actuelles pour avoir des batteries sans terre rare et sans matériaux polluants mais laissons faire la recherche dans ce domaine.

Sur les agrocaburants ou les biocarburants –comme l'a cité Christophe Geourjon–, c'est vrai qu'il y a un débat sur l'huile de palme, sur l'huile de colza. Un certain nombre d'initiatives ont été prises au niveau européen pour limiter justement la consommation de l'huile de palme, compte tenu de son impact sur l'empreinte écologique extrêmement désastreuse.

Je n'ai pas grand-chose à rajouter par rapport aux éléments qui ont été donnés. Simplement, la Métropole est, dans ce domaine de l'utilisation du GNV –et j'ai envie de dire du GNV vert– en pointe et devra développer cela dans les années à venir.

M. LE PRESIDENT GRIVEL : Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

Présidence de monsieur David Kimelfeld

Président

N° 2018-2817 - proximité, environnement et agriculture - Tri des papiers et emballages issus de la collecte sélective des déchets – 2 lots - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de service à la suite d'une procédure concurrentielle avec négociation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2817. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'un marché de prestations de service de tri des papiers et des emballages, étendu –je le souligne, par anticipation aux obligations réglementaires– au tri des emballages plastiques. La commission permanente d'appel d'offres a choisi d'attribuer le lot n° 1 à l'entreprise PAPREC Réseau, le lot n° 2 à l'entreprise Nicollin SAS. Il s'agit, monsieur le Président, de vous autoriser à signer ces accords-cadres à bons de commandes pour une durée de sept ans. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une minute pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Michel HAVARD (non inscrit) n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2018-2824 - proximité, environnement et agriculture - Part déléguant des tarifs du service public d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2824. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission. Ce dossier concerne l'alimentation d'eau à Solaize. Aujourd'hui, la Métropole a un prix unique d'eau, sauf à Solaize. En 2019, Solaize aura le même prix. Il était souhaité de l'avoir un peu plus tôt, en 2018 ; malheureusement, pour des raisons administratives avec le Syndicat de Communay Région, il n'a pas été possible de mettre en place cette démarche en 2018, tout simplement parce qu'il relançait une DSP à ce moment-là, donc ce n'était pas possible juridiquement et administrativement. Nous avons trouvé une solution pour qu'en 2019, le prix de l'eau à Solaize soit identique à toute la Métropole.

M. LE PRESIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Merci, monsieur le Président mais il s'agit de la délibération précédente qui concerne le prix de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2019 et c'est sur ce dossier que j'ai pris cinq minutes.

M. LE PRESIDENT : En effet, c'est le dossier numéro 2018-2824. Monsieur Colin va reprendre. Allez-y, monsieur Colin, vous reprenez la délibération numéro 2018-2824 et le groupe Lyon Métropole gauche solidaires va intervenir sur la délibération numéro 2018-2824.

M. le Vice-Président COLIN : Merci, monsieur le Président. Effectivement, il s'agit de la part délégrant des services publics de l'eau potable au 1^{er} janvier 2019. Vous savez que nous avons une DSP avec Eau du Grand Lyon et il y a un tarif part délégrant et part délégataire ; effectivement, cette délibération est faite pour déterminer et accepter les parts de chacun, qui ne sont pratiquement pas modifiées.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Donc cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Merci, monsieur le Président et monsieur Colin. Cette délibération nous propose d'augmenter de 1,1 % la part "collectivité" du prix de l'eau de la Métropole, conformément aux dispositions prises en 2012 et en 2014, lors de l'adoption de la nouvelle politique de l'eau du Grand Lyon et le choix du délégataire à l'époque. Il s'agit, en tenant compte de l'évolution de l'indice de l'INSEE concernant la distribution d'eau potable, de maintenir les ressources du budget annexe pour tenir nos engagements en ce qui concerne les moyens affectés à l'autorité organisatrice et aux projets nous concernant.

Cette délibération vient en un moment assez sensible sur la question de l'eau. Tout récemment, la presse a pu s'en faire l'écho, prolongeant les préoccupations des élus qui, lors de l'Assemblée des Maires à l'automne dernier, ont conduit à la proposition de tenir en 2018 des Assises nationales sur l'eau. En effet, des enjeux à relever se précisent comme l'urbanisation, de nouvelles pollutions dont les résidus médicamenteux, la sécurité des installations, l'action à l'encontre des fuites liées à l'état du réseau lui-même et, bien sûr, l'évolution climatique aux conséquences encore trop sous-estimées.

Vous avez lu comme moi, mes chers collègues, la double page du *Progrès* du 19 juin, sous le titre "Eau potable : des fuites qui coûtent très cher" et aussi l'interview de madame Debon, nouvelle directrice de Suez, indiquant clairement –je la cite– : "Il va falloir augmenter le prix de l'eau en France, qui est de l'ordre de 3,50 € le mètre cube en moyenne, car il est inférieur de 11 % au reste de l'Europe".

Heureusement, Elisabeth Chesnais, spécialiste de l'environnement à *Que choisir* pouvait indiquer le 24 mai dernier sur Europe 1 –ce n'est pas de la pub gratuite mais je cite mes sources– : "Le juste prix de l'eau dépend des conditions locales et de l'investissement des élus locaux" –fin de citation–. Cette éminente spécialiste indique que, pour maîtriser les coûts de l'eau et obtenir de bons contrats, il faut que les élus s'investissent. Aussi dit-elle : "Aujourd'hui, Lyon est une ville compétitive avec Veolia, à 3,08 € le mètre cube, parce que les élus ont décidé d'engager un bras de fer avec les opérateurs privés" –fin de citation–.

Rappelons-nous, chers collègues, dès 2011, après avoir rendu caduc le contrat léonin qui nous liait depuis le milieu des années 1960, nous avons mis en place une commission politique regroupant tous les groupes de notre collectivité. Ainsi, avec le rôle irremplaçable des services, tout a été mis à plat et étudié, tout a été redéfini : le rôle de notre collectivité en tant qu'autorité organisatrice, les investissements nécessaires pour réduire les fuites si coûteuses –et notre collègue Jean Paul Colin les a précisées dans le reportage du *Progrès* déjà cité–, les différents scénarios possibles des modes de gestion, la définition du prix de l'eau avec une baisse de l'ordre de 20 % imposée alors par nous ; tout cela pour se hisser au niveau des exigences d'un service de l'eau potable du Grand Lyon moderne et efficace. Pour ce faire, l'encadrement de la DSP, marges de celle-ci comprises, en fut la condition. C'est cela qui nous permet d'avoir un prix de l'eau juste.

Le contrat de huit ans, voté alors en 2012, a pris effet en février 2015 et il va venir en renouvellement fin 2022. Ce renouvellement va nécessiter un travail de fond différent car l'expérience acquise par l'autorité organisatrice, c'est-à-dire notre collectivité et son service de l'eau, permettra de passer à une étape supérieure.

La délibération du 13 janvier 2014 précise en effet : "Il est pris acte en effet de la perspective de mise en place, à l'issue du contrat, d'une mixité de gestion fonctionnelle : la production en régie et la distribution en DSP. En conséquence, l'autorité organisatrice est mandatée pour préparer, avant 2020, les conditions d'une telle mise en œuvre" –fin de citation–.

Personnellement, je reste persuadé que notre pays, la France, a besoin d'un service public national de l'eau pouvant seul assurer entre les différentes collectivités, par péréquation et mutualisation, un accès égal à l'eau potable pour tous en France.

En votant la délibération qui nous est proposée aujourd'hui, nous voulions, monsieur le Président et chers collègues, rappeler ces engagements de notre débat de 2012 et donc de prévoir, pour l'automne, la mise en place de la nouvelle commission politique de l'eau pour l'examen de l'application du contrat et d'engager la préparation optimum du futur service de l'eau de la Métropole de Lyon.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Jacquet, tout à fait, nous allons continuer à travailler dans le sens que vous avez indiqué. Monsieur Colin.

M. le Vice-Président COLIN : J'ai apprécié ta démarche, Rolland, mais je voudrais dire que l'eau ne coûte pas 3,08 €, l'eau coûte un euro, l'assainissement un euro et les taxes sont le reste, il faut tout de même le savoir. Nous avons le prix le moins cher en assainissement de France et nous sommes dans la fourchette basse au niveau de l'eau potable –tu l'as dit–. En ce qui concerne les rendements –c'est la différence entre ce qui part du captage et ce qui arrive à la facturation et au robinet–, on est parti en 2015 de 78 % de rendement, donc une perte de 22 %, et nous sommes arrivés aujourd'hui à 85 % ; en trois ans, nous avons gagné 7 % de rendement grâce à toutes les démarches qui ont été mises en place, tout cela avec une économie du prix de l'eau de 20 % par rapport à 2014.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Michel HAVARD (non inscrit) n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2018-2829 - proximité, environnement et agriculture - Solaize - Syndicat intercommunal de distribution d'eau Communay et Région - Retrait de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2829. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Mon intervention sera assez courte parce que Jean Paul Colin a évoqué le sujet. Par cette délibération, il s'agit d'approuver la demande de retrait de la Métropole du Syndicat intercommunal de distribution d'eau Communay et Région au 1^{er} janvier 2019. Il faut préciser que, dans un souci d'équité, ce retrait permettra aux Solaizards et Solaizardes de payer le même prix pour l'eau que les habitants métropolitains. Cela avait été le cas pour Marcy l'Etoile. Avis favorable de la commission.

En même temps, je ferai l'intervention qui était prévue : si mon collègue Guy Barral était là, il dirait que ce n'est pas trop tôt car il défend ce dossier depuis plusieurs années.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Crimier, vous ne voulez pas vous répondre à votre intervention ? Je peux mettre aux voix ? Très bien.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Michel HAVARD (non inscrit) n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° 2018-2833 - proximité, environnement et agriculture - Politique agricole - Soutien à la transmission des exploitations, l'installation et l'emploi - Convention financière annuelle avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Rhône-Alpes pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Développement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2833. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de la déclinaison annuelle de la convention triennale que nous avons votée avec la SAFER pour la période 2017-2020. Il s'agit d'attribuer une subvention de 25 000 € au profit de la SAFER pour l'année 2018 pour quatre missions : la veille foncière opérationnelle, la régulation du prix du marché par l'exercice du droit de préemption –vous savez que dans la Métropole il y a deux supports de droit de préemption : droit de préemption sur les terrains agricoles mais aussi sur les terrains PENAP (protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains)–, le portage foncier et l'information de la Métropole. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Charles. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

(Intervention retirée).

M. LE PRESIDENT : Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Lucien BARGE, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Auvergne-Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2018-2834 - proximité, environnement et agriculture - Politique agricole - Développement de l'utilisation des produits bio dans la restauration traditionnelle - Attribution d'une subvention au Cluster Bio pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2834. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Il s'agit d'une subvention au Cluster Bio. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Intervention retirée.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2018-2835 - proximité, environnement et agriculture - Association Maison de l'environnement - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Barge a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2835. Monsieur Barge, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller délégué BARGE absent momentanément : Monsieur Barge étant absent, il m'a demandé de le remplacer. Cette délibération concerne la subvention à la Maison de l'environnement. Il nous est demandé d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 367 296 € au profit de Maison de l'environnement dans le cadre de son programme d'actions 2018, d'approuver la convention à passer entre la Métropole et l'association Maison de l'environnement définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention et d'autoriser monsieur le Président à signer ladite convention. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Diamantidis. La Conférence des Présidents a retenu une minute pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Nous allons faire plaisir à tout le monde, nous allons retirer l'intervention. On voulait juste souligner l'excellent travail fait par la Maison de l'environnement.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, c'est parfait. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité, MM. Thierry PHILIP, Bruno CHARLES, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association Maison de l'environnement, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller délégué BARGE absent momentanément;

N° 2018-2840 - proximité, environnement et agriculture - Lyon 5° - 8 rue Juiverie - Restauration des cours/traboules remarquables - Convention avec la Ville de Lyon et le syndicat des copropriétaires - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Barge a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2840. Monsieur Barge, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller délégué BARGE absent momentanément : Cette délibération concerne la restauration des cours/traboules remarquables de la rue Juiverie, convention avec la Ville de Lyon et le syndicat des copropriétaires. Il nous est demandé d'approuver la réalisation de travaux permettant une meilleure gestion de la traboule située 8 rue Juiverie à Lyon 5° et

d'approuver la convention à passer entre la Métropole, la Ville de Lyon et le syndicat des copropriétaires de la traboule. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère GAILLIOUT : Merci, monsieur le Président. J'interviens au nom des groupes Socialistes et républicains métropolitains et Centre démocrate Lyon Métropole.

Je profite de cette délibération pour rappeler tout l'intérêt de ces conventions de restauration des cours/traboules remarquables. Lors du passage de la délibération sur ces travaux en Conseil d'arrondissement du cinquième en décembre 2017, un collectif d'habitants était intervenu pour dénoncer cette délibération alors qu'eux-mêmes, occupants de l'immeuble de longue date, attendaient l'amélioration de leurs conditions de vie et de sécurité dans les espaces communs ; d'autant que, quelques mois plus tôt, un effondrement nécessitant un étayage d'une voûte s'était produit et avait empêché l'accès de l'allée à tous. Depuis, la ville de Lyon et la Mairie du cinquième arrondissement ont organisé à plusieurs reprises des réunions de travail sur le terrain avec le propriétaire, la SCIC Habitat Rhône-Alpes.

Nous sommes restés en lien constant afin qu'outre les travaux de réfection et d'embellissement de la Galerie Philibert Delorme, ouvrage emblématique de la Renaissance française, les travaux de sécurité concernant le bâtiment, les travaux de mise en sécurité concernant le bâtiment (EDF, l'eau et l'accès aux logements) soient aussi pris en compte par le propriétaire à cette occasion.

Il faut rappeler, monsieur le Président, que le Vieux Lyon, quartier touristique par excellence du cinquième arrondissement, compte de nombreux logements sociaux gérés par les différents bailleurs de la Ville de Lyon et de la Métropole. C'est un quartier certes très visité mais aussi très habité et les nombreuses associations qui s'y trouvent prouvent bien la volonté des habitants de vivre –et de bien vivre– tous ensemble et de faire évoluer leur quartier en préservant la notion de solidarité, le dynamisme économique, la vitalité culturelle et la mixité sociale.

Il est nécessaire de trouver un équilibre de vie entre les résidents et les très nombreux visiteurs que nous accueillons chaque année et sur une très grande partie de l'année maintenant. Cet afflux de touristes est aussi une chance de rencontre de l'autre et de la différence ; nous l'avons vu encore ce week-end avec la fête de quartier sur la place Saint Jean où les habitants sont venus nombreux, accompagnés de leur famille, de leurs amis et les touristes ont eux aussi participé aux nombreuses activités proposées par la MJC du Vieux Lyon, le conseil de quartier et les différentes associations partenaires.

Vous le voyez, monsieur le Président, ce quartier, que certains individus –peu nombreux– voudraient voir sclérosé par des idées archaïques, étriquées, racistes et xénophobes, est un lieu de vie ouvert à tous et où la différence fait la richesse des relations entre toutes et tous.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller délégué BARGE absent momentanément.

N° 2018-2899 - proximité, environnement et agriculture - Reprise de la compétence création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains au Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2018-2900 - proximité, environnement et agriculture - Lyon 4° - Caluire et Cuire - Rillieux la Pape - Fontaines sur Saône - Sathonay Camp - Délibération de principe pour le lancement de la concession de service public de chauffage urbain - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2018-2901 - proximité, environnement et agriculture - Rillieux la Pape - Exploitation du service public de chauffage urbain - Avenant n° 4 au contrat de délégation de service public (DSP) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2899 à 2018-2901. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, je vous propose –si vous en êtes d'accord–, pour ramasser le propos, de vous faire une présentation globale sur ces trois délibérations parce qu'elles sont totalement liées.

Nous vous proposons, avec ces délibérations –et mes collègues Roland Crimier et Samia Belaziz–, le lancement d'une procédure de délégation de service public pour le futur réseau de chaleur du plateau nord pour une durée de vingt ans.

Ce dossier est stratégique puisqu'il s'agit non seulement de renouveler la DSP du réseau de Rillieux la Pape, qui est –je le rappelle– le réseau le moins cher de l'agglomération et l'un des moins chers de France, mais surtout d'étendre ce réseau au plateau nord, c'est-à-dire à Caluire et Cuire et Lyon 4^e au sud et à Sathonay Camp et Fontaines sur Saône au nord.

Si nous nous proposons cette extension; c'est principalement pour trois raisons :

- la première est que le potentiel raccordable sur le plateau nord est important : actuellement 9 000 équivalents-logements sont raccordés au réseau de Rillieux la Pape ; le potentiel raccordable identifié serait demain de 13 000 équivalents-logements supplémentaires, soit une multiplication par 2,5 de ces raccordements ;

- deuxième raison, en l'absence de certitudes sur le devenir de l'UTVE (unité de traitement et de valorisation énergétique) de Lyon nord, au-delà des huit prochaines années, l'extension du réseau de Rillieux la Pape permettra de garantir un prix de la chaleur compétitif au-delà de 2027. J'en profite pour souligner que l'exploitation de l'UTVE de Rillieux la Pape pour les huit années à venir fait actuellement l'objet d'une procédure de marché public et que l'extension du réseau de Rillieux la Pape se fera à iso-capacité de traitement des déchets de cette usine d'incinération ;

- troisième raison pour vous proposer cette extension du réseau de Rillieux la Pape : elle est en effet la seule stratégie qui nous permettra demain –et je le souligne– d'engager le débat sur le maintien ou non de cette usine de manière totalement ouverte. Ce débat aura lieu lors du prochain mandat, dans le cadre de la définition de la future stratégie de traitement des déchets.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous vous proposons pour ce Conseil ces trois délibérations liées :

- la première sur le principe de reprise, à compter du 1^{er} octobre 2020, de la compétence de réseau de chaleur exercée par le SYGERLY, notamment pour le compte de Sathonay Camp et Fontaines sur Saône.

- la seconde délibération pour le lancement de la procédure de DSP pour le futur réseau de chaleur du plateau nord ;

- la troisième délibération pour un avenant de prolongation de six mois du contrat en cours avec le groupement Engie Cofely/Ambrea qui assurera désormais les missions de distribution mais aussi de transport de la chaleur. Cette prolongation de six mois a été nécessaire pour conduire et approfondir la concertation avec les Communes, afin de finaliser le futur cahier des charges qui sera publié dans le cadre de cette procédure de DSP. Cette concertation –je le rappelle– a porté notamment sur le futur tracé du réseau, la gestion des impacts travaux et l'implantation de la future installation gaz pour laquelle, monsieur le Maire de Rillieux la Pape, une insertion paysagère de grande qualité sera recherchée.

Avis favorable de la commission sur ces trois délibérations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je prends les interventions pour le dossier numéro 2018-2899 puisque, en Conférence des Présidents, des demandes d'intervention ont été prises pour ces trois délibérations. Sur le dossier numéro 2018-2899 pour trois minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. la Conseillère déléguée BELAZIZ : Monsieur le Président, chers collègues, Gérard Claisse a été très clair et concis dans la présentation. Je voudrais juste rappeler que ces trois délibérations s'inscrivent pleinement dans la stratégie ambitieuse de la Métropole concernant ses réseaux de chaleur : performance énergétique, développement des énergies renouvelables, lutte contre la précarité énergétique et, enfin, optimisation et modernisation de ces réseaux. Je vous remercie, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller VINCENDET : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, nous sommes satisfaits de voir la Métropole se saisir enfin de sa compétence de la même manière sur l'ensemble de son territoire. Cependant, cette volonté de cohérence, certes attendue, n'est pas exempte de remarques.

Tout d'abord, le manque initial de concertation sur ce dossier est particulièrement regrettable. En effet, sur ce dossier pourtant majeur, une seule réunion politique a été organisée et aucun représentant de Caluire et Cuire n'y avait été invité. Depuis, nous n'avons eu que peu de visibilité sur l'état d'avancement du projet et les informations nous parviennent de manière trop parcellaire.

La présentation qui est faite des enjeux nous semble bien tardive et impose des échéances intenable, tant politiquement que techniquement.

Les hypothèses de travail retenues envisageant la fermeture de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) confèrent presque au secret bien qu'il nous soit affirmé que rien n'est actuellement décidé sur le sujet. Cette fermeture annoncée à demi-mot nous inquiète car elle entraînerait au minimum une augmentation de 15 à 20 % de l'actuelle tarification, ce qui n'est pas acceptable pour une ville populaire comme Rillieux la Pape ; je tiens à souligner qu'à l'heure actuelle, le chauffage urbain de Rillieux la Pape est le moins cher de la Métropole et un des moins chers de France.

De plus, il a été signifié, lors de la seule réunion que nous avons eue, qu'il était également question de l'installation d'une chaufferie gaz sur ma commune, avec une cheminée de plus de 10 mètres de haut à moins de 20 mètres des habitations. Même si on parle de qualité de l'habillage paysager, je suis bien évidemment –et je l'avais dit lors de cette réunion– opposé à un tel projet. Est-ce qu'un seul d'entre nous dans cette assemblée accepterait cela sous ses fenêtres ? Bien sûr que non ! Je vous demande donc, monsieur le Président, que nous puissions revoir ensemble ces sujets avec vos services.

En tant que Maires, il n'est pas normal que nous soyons si peu associés à ces décisions qui ont un impact non négligeable pour nos populations, d'autant plus que nous disposons, à Rillieux la Pape, d'une réelle expertise puisque nous assumions cette compétence jusqu'au 1^{er} janvier 2015.

Parce que, concrètement, les élus de terrain que nous sommes sont en première ligne du mécontentement des usagers victimes des défaillances techniques des concessionnaires, ce n'est pas vers la superstructure métropolitaine que les usagers se tournent mais vers nous, alors que nous sommes totalement dépossédés de cette compétence. Ils savent que les réponses rapides viennent des Maires et élus locaux. Les Maires et élus de la Métropole ne doivent pas devenir de simples caisses enregistreuses de décisions techniques.

Par exemple, tous les hivers, les Communes sont confrontées aux ruptures d'un réseau vieillissant et peu entretenu. Si nous comprenons que la rénovation complète du réseau est bien sûr impossible, il n'en demeure pas moins qu'une meilleure préparation des périodes hivernales préviendrait ces jours difficiles.

Pour anticiper ce problème, à Rillieux la Pape, par exemple, nous avons créé le comité de chauffage urbain qui réunit les usagers et les opérateurs ; ce comité fait le point sur l'état du réseau. Sur le même modèle, je vous propose que soit créé un comité métropolitain du chauffage urbain pour accompagner les concessionnaires dans la nécessaire rénovation du réseau. Cette assemblée d'évaluation constituerait le cadre adapté pour débattre de la gestion énergétique, question qui nous concerne tous tant il va de pair avec l'écologie.

Ce débat technique illustre en fait très bien la question du rapport qu'entretient la Métropole avec la notion de subsidiarité. En dépossédant peu à peu les Communes de leurs champs de compétences tout en leur laissant le soin de répondre directement aux préoccupations des habitants, nous prenons le risque d'inaugurer une subsidiarité asymétrique où la technocratie prendrait le pas sur la démocratie directe.

Or, l'actualité de l'Union Européenne nous enseigne malheureusement ce qui se produit quand on a tendance à éloigner le centre de décision des lieux d'application. Je pense que nous ne souhaitons pas, dans notre ensemble, le même sort à la Métropole. Il serait dommageable qu'à l'avenir, cette tendance entame la confiance des Métropolitains dans cette ambitieuse collectivité. La Métropole lyonnaise ne mérite pas cela et mérite une démocratie plus inclusive, qui soit respectueuse des entités municipales et communales.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Ce que je vous propose, c'est qu'on fera voter après, on va faire passer les temps de parole sur les différentes délibérations. On reviendra peut-être sur une intervention groupée de réponses, si vous en êtes d'accord.

Sur le dossier numéro 2018-2900, Gérard Claisse l'a présenté, il y avait quatre minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, il nous est demandé par ce rapport 2018-2900 de valider le principe d'une concession de service public pour la production et la distribution de chauffage sur Rillieux la Pape et le secteur Croix-Rousse Nord.

Ce mode de gestion n'est pas nécessairement celui que nous préférons mais les enjeux environnementaux et sociaux sous-tendus par ce dossier sont tels que nous n'en ferons pas un point d'achoppement.

Comme vous le savez toutes et tous, l'écologie politique que nous défendons nécessite non seulement d'agir localement mais aussi de penser globalement. À cet égard, nous ne pouvons pas limiter notre analyse à ce contrat de concession sans nous intéresser à la question de l'interconnexion des réseaux, pour laquelle nous sommes favorables, ni et surtout au centre névralgique de ce réseau qu'est l'UTVE ; pour être plus clair, l'incinérateur de déchets ménagers et assimilés de Rillieux la Pape. Et c'est là que le bât blesse !

Chers collègues, vous le savez tous, un incinérateur est un aspirateur à déchets dont la combustion n'est pas sans impact sur l'eau, l'air et les sols. Comme toute installation industrielle, une fois qu'elle est en place, il faut l'amortir. La question est : quelle capacité donnons-nous à ce point d'approvisionnement du réseau de chaleur ? Au moment où il est question d'inscrire la protection de l'environnement à l'article 1^{er} de notre Constitution, nous, élus et militants écologistes, demandons des actes.

A cet égard, nous nous sommes engagés depuis 2014 dans un mandat où la question de la réduction des déchets ménagers et assimilés à la source était au cœur d'une stratégie pouvant conduire, à terme, à la réduction du nombre de fours d'incinération ; c'était une volonté clairement affichée et politiquement présente.

En outre, pour celles et ceux qui ne siègent pas à la CCSPL, nous avons voté lors de la dernière réunion un nouveau règlement intérieur qui stipule clairement qu'un des objectifs de la Métropole est la prévention des déchets, en d'autres termes leur réduction à la source.

Or, il nous est présenté ce jour un dossier qui, pour nous, ne va pas dans ce sens. Pourquoi ? Les données qui nous ont été communiquées indiquent clairement que les volumes de consommation de chaleur provenant de l'incinérateur seront augmentés de presque 50 % avec le nouveau contrat. Certes, nous avons bien noté les explications qui nous ont été données, à savoir que cela sera le fruit d'améliorations techniques, que l'incinérateur fonctionnera à pleine puissance plus longtemps, etc. Mais nous restons dubitatifs à l'idée que cela permette d'augmenter la production de chaleur dans de telles proportions –à titre indicatif, cela représente 47 000 mégawattheures– sans faire évoluer le volume d'ordures ménagères incinérées à la hausse.

Si la consommation de déchets ménagers a bien diminué de 10 % entre 2010 et 2016 –ce qui est conforme à nos politiques–, nous savons aussi que contractuellement le futur exploitant peut aller jusqu'à 150 000 tonnes de déchets incinérables, ce qui fait une augmentation potentielle de 13 000 tonnes par an d'ordures ménagères par rapport à aujourd'hui. Nous sommes donc loin des objectifs de réduction.

En outre, il n'a échappé à personne que le contrat sera établi pour huit ans, alors que l'amortissement sera sur vingt ans. Qui d'entre nous sera encore là dans huit ans ou dans vingt ans ? Qui pourra garantir que, dans huit ans ou dans vingt ans, le concessionnaire qui assurera seul les équilibres financiers ne souhaitera pas bénéficier de la capacité totale de 180 000 tonnes que lui octroie aujourd'hui l'arrêté préfectoral d'exploitation ? Effectivement, quand je parle de huit ans, vingt ans, c'est ici –je pense que c'était nécessaire de la préciser– en termes de décision au niveau de la Métropole.

La transition écologique de notre économie est un long chemin semé d'embûches et chaque pas compte, chaque décision est importante pour l'avenir.

Pour EELV, il est clair que la Métropole fait aujourd'hui le choix de l'incinération alors que nous sommes convaincus que nous devons travailler sur d'autres logiques, notamment l'isolation thermique des logements et bâtiments tout autant que la lutte contre les gaspillages et les pollutions.

Pour conclure, nous dirons oui à l'extension du réseau de chaleur, oui à l'économie circulaire pour consommer mieux afin de jeter moins, non à l'augmentation ou au maintien de la production de chaleur issue de l'incinérateur. En conséquence, nous nous abstenons sur ce dossier.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Artigny. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président. Tout d'abord, je voulais vous remercier d'avoir reporté ce dossier à ce Conseil. Il se trouve que, dans l'ordre chronologique –et cela a été rappelé tout à l'heure par monsieur Vincendet–, la Ville de Caluire et Cuire, qui était bien évidemment totalement impliquée dans ce projet, a pu être entendue, en particulier par monsieur Claisse –et je le remercie également de cette démarche–.

Ensuite, nous avons eu besoin d'un certain nombre de clarifications. Il y a eu un échange de courriers entre vous-même, monsieur le Président, et monsieur Claisse et si les termes de ce courrier sont respectés –ce dont je ne doute pas–, nous voterons bien sûr cet équipement au service de la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Sur la dernière délibération, numéro 2018-2901, il y avait trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, ces quatre délibérations sont donc liées au projet d'un grand réseau de chaleur du nord de l'agglomération, projet qui est en cohérence avec nos ambitions

affirmées de développement du réseau de chaleur et donc avec notre plan climat et l'ambition de réduire fortement les émissions carbonées dues au chauffage des bâtiments, et nous ne pouvons donc que les soutenir.

Cependant, qu'un tel dossier soit présenté tardivement en ordre du jour complémentaire a fait discussion en commission et les difficultés rencontrées méritent un commentaire public sur les relations entre Communes et Métropole.

Car ce sont bien les discussions pour prendre en compte les demandes des Communes concernées qui ont conduit à ce retard et donc, indirectement, au prolongement du contrat de Rillieux de six mois. Comme je ne crois pas responsable de chercher un coupable de ce retard, que ce soit coté Métropole ou coté Communes, je crois que ce sont les processus de planification et de décision de la Métropole qui sont en cause car ils prennent en compte insuffisamment la place nécessaire des Communes dans les grands dossiers de compétence métropolitaine.

Notre groupe avait proposé, lors des discussions sur le pacte de cohérence métropolitain, deux amendements qui portaient justement sur l'articulation entre Métropole et Communes pour la compétence réseau de chaleur. Malheureusement, aucun des élus qui parlent souvent de la place des Communes –n'est-ce pas, cher Marc Grivel ?– ne les avait votés. Peut-être l'expérience peut conduire certains à réétudier cette question. Ne faut-il pas organiser des processus de projets qui intègrent clairement une étape de validation municipale sur des compétences municipales qui ont besoin d'un ancrage local ? Ne faut-il pas considérer qu'une délibération pour avis d'une Commune est une bonne manière d'organiser cette articulation entre le local et le plus global ?

J'entends déjà Gérard Claisse me répondre : "Trop lourd, trop long !". Mais c'est bien l'absence d'une procédure organisée de prise en compte de l'avis des Communes qui a généré le retard que nous constatons aujourd'hui et non pas l'inverse. Et comme, pour l'instant, heureusement, la Métropole tient compte de l'avis des Communes, le plus souvent, sur les projets qui les concernent, autant le formaliser clairement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Claisse, vous vouliez peut-être reprendre un peu l'ensemble des interventions ?

M. le Vice-Président CLAISSE : Merci, monsieur le Président. Peut-être quelques éléments de réponse au groupe Europe Ecologie-Les Verts qui a toutes les informations mais, pour autant, parfois il faut les redonner.

Sur la capacité de l'UTVE d'abord. Pour les huit prochaines années, nous parlons des huit prochaines années parce que intégrez bien le fait que le débat sur l'avenir de l'incinération dans notre agglomération sera lancé au début du prochain mandat ; donc n'en concluez pas qu'à l'horizon de huit ans, nous aurons toujours deux UTVE, on n'en sait rien, ni vous ni moi.

Pour les huit années qui viennent, l'arrêté d'exploitation de l'UTVE qui remonte à quelques dizaines d'années autorise un tonnage maximum de 180 000 tonnes. Nous vous avons expliqué que, techniquement, il n'est pas possible aujourd'hui, avec l'équipement industriel que nous avons et qui ne sera pas transformé dans les huit prochaines années, de dépasser le seuil des 150 000 tonnes puisque –vous le savez mieux que moi– le pouvoir calorifique inférieur des incinérateurs a monté et, avec la même capacité de traitement d'usine, on traite moins de tonnage qu'on était en capacité d'en traiter avant lorsque le pouvoir calorifique était inférieur à ce qu'il est aujourd'hui.

Dans le futur marché, en cours de procédure, il est prévu que les candidats prennent des engagements très clairs sur les tonnages incinérés qui ne pourront pas dépasser ce seuil technique de 150 000 tonnes ; certaines années, ce sera 135 000, d'autres années, ce sera 145 000 mais le seuil est de 150 000. Pour l'instant, cet équipement, dont la qualité d'exploitation était très médiocre il y a encore trois-quatre ans, n'a jamais dépassé ce seuil ; et loin s'en faut : on était même très en-deçà, il fallait déporter des déchets sur Lyon sud.

Sur la durée de la DSP de vingt ans, à un moment donné, il faut savoir –mais c'est un peu le cas du marché Vélo'v et de la publicité numérique– prendre des décisions dans un monde incertain et je crois que le rôle du politique maintenant c'est d'essayer effectivement de prendre les meilleures décisions dans un monde incertain. Quelle est l'incertitude ? Le devenir de l'UTVE à l'horizon 2027.

Par la même occasion, je réponds à monsieur le Maire de Rillieux sur la question du prix ; vous avez l'information. Qu'est-ce qui nous amène à proposer l'extension du réseau demain et ensuite à se retrouver sur le débat : que se passera-t-il dans huit ans avec l'UTVE ? C'est bien l'objectif que nous avons de maintenir, pour les habitants de Rillieux, un prix de l'énergie bas. Vous l'avez dit, je l'ai dit, le prix du chauffage à Rillieux est le plus bas de l'agglomération, un des plus bas de France. Quand on veut lutter contre la précarité énergétique –sur Rillieux ce n'est pas la question de la compétitivité du tarif, il est hyper compétitif–, c'est bien essayer de maintenir ce prix. Si nous proposons l'extension du réseau, c'est bien pour permettre, au moins pour les huit prochaines années, d'avoir un prix de l'énergie maîtrisé à la hauteur du prix actuel. Donc, sur ce point, nous partageons les mêmes objectifs et vous savez que cela a été notre préoccupation.

Si on ne faisait pas l'extension du réseau de Rillieux, le prix monterait de 20 % –si on raisonnait uniquement sur Rillieux– et l'incertitude sur le devenir de l'UTVE serait la même puisque, si on était resté sur le périmètre et que dans huit ans, il n'y avait plus d'UTVE, le prix flamberait de 60 à 75 %. Donc ne nous faites pas de procès d'intention en la matière ; le projet est bien évidemment pensé à terme pour que les habitants de Rillieux bénéficient à long terme d'un prix de la chaleur compétitif toujours intéressant.

Je vais revenir sur ce qui va se passer après huit ans ultérieurement. Nous avons donc examiné un scénario sur huit ans sans extension du réseau, vous dites vingt ans. Non, rien n'est irréversible ! Encore une fois, aucune décision n'est prise. On a examiné huit ans : huit ans, sans extension, c'est + 20 % sur le tarif de Rillieux ; certes, on tient une date d'échéance du contrat de DSP sur le réseau de chaleur équivalente à celle de l'UTVE, ce qui peut sembler plutôt cohérent comme choix, sauf que cela impacte le tarif.

Dans huit ans, qu'est-ce qui se passe aussi ? Vous qui êtes tout de même très sensible à la question de la transition énergétique, dans les huit ans qui viennent, il y a toute une série d'équipements publics ou de copropriétés qui sont aujourd'hui raccordables qui ne le seraient plus au terme de ces huit ans. Donc la question de l'extension, elle se pose aujourd'hui même et, pour la poser dans un modèle économique qui tienne la route et qui ne se traduise pas par une augmentation insupportable du prix de la chaleur, c'est 50 M€ d'investissement ; et ces 50 M€ d'investissement, cela ne s'amortit pas en huit ans, cela s'amortit en vingt ans, d'où la durée de la délégation de service public ; ce qui n'empêche pas de maintenir totalement ouvert le débat dans huit ans sur le futur de l'UTVE de Lyon nord.

Voilà, en conclusion, je le redis au groupe Europe Ecologie-Les Verts, l'extension de Rillieux dans le cadre d'une DSP d'une durée de vingt ans c'est la seule stratégie qui permette demain d'avoir un débat totalement ouvert sur la place de l'incinération dans notre Métropole, tout en maintenant un prix compétitif de ce réseau sur les vingt prochaines années.

J'en viens maintenant aux remarques de monsieur le Maire de Rillieux, tout en appréciant l'expression du Maire de Caluire qui n'a pas eu la chance que vous avez eue puisque, lui, a été rencontré plus tardivement. Nous vous avons rencontré un petit peu plus tôt.

Sur les tarifs, je vous ai répondu. Sur ce qui se passe dans huit ans, je n'en sais rien, pas plus que vous. Ce que je sais, en revanche, c'est qu'il y a des évolutions réglementaires sur la gestion des déchets, il y a probablement également des évolutions de la fiscalité et, sans être devin, on peut penser que le coût de l'incinération, dans les huit ans, ne sera pas celui d'aujourd'hui et sera probablement plus élevé.

Quand on vous dit 15 à 20 % de coût supplémentaire en 2027 par exemple, s'il n'y a pas d'UTVE et qu'il faut investir dans une biomasse pour produire la chaleur nécessaire au réseau, ce + 15 à 20 % est toujours estimé par les services de manière prudentielle, prudentielle dans le sens "un peu exagérée". Si vous voyez que le prix du gaz monte de 5 % par an, que le prix de l'incinération va augmenter parce que les réglementations augmentent, parce que la fiscalité sur l'incinération augmente, vous aurez dans huit ans probablement un prix de la chaleur qui sera peut-être supérieur au prix actuel mais qui restera le prix sans doute le moins cher de l'agglomération et donc un tarif très compétitif. Il est difficile de se prononcer à huit ans mais je pense qu'*a priori* on devrait avoir une augmentation tarifaire inférieure. En tout cas, même si elle était de 15 à 20 %, on reste sur un tarif inférieur au tarif moyen des réseaux de chaleur de l'agglomération. Voilà pour ce qui est des tarifs mais, en tout cas, sachez que cette préoccupation nous la partageons pour les habitants de Rillieux la Pape et pour l'ensemble des habitants du plateau nord.

Sur l'usine gaz d'appoint, je vous ai entendu, monsieur le Maire : aujourd'hui, vous vous positionnez comme si vous mettiez un veto sur la localisation qui a été retenue par la Métropole. Je redis que de cette localisation nous en avons parlé et nous avons même échangé des courriers. Quand il s'est agi, pour Rillieux la Pape comme pour Caluire et Cuire, de donner un veto, vous l'avez donné en disant : "On n'utilisera pas la voie verte, nous ne voulons pas que vous preniez la voie verte dans le tracé" et nous avons pris l'engagement d'interdire l'utilisation de la voie verte dans le cadre du cahier des charges. Ces engagements nous les tiendrons. Quand vous voulez exprimer un veto, vous savez l'exprimer. Sur ce sujet, monsieur le Maire, relisez votre courrier, vous n'avez pas exprimé un veto ; vous nous avez indiqué les difficultés d'insertion dans le paysage et dans l'environnement pour partie résidentiel, de l'autre côté zone d'activités. Vous nous avez alertés sur la qualité qu'il fallait rechercher en matière d'insertion paysagère pour cet équipement ; là aussi nous vous en avons donné acte. On va revenir vous voir très rapidement pour discuter avec vous de ce sujet, vous montrer ce que l'on peut faire en matière d'insertion paysagère ; il va falloir aller très vite parce que le cahier des charges doit être finalisé très rapidement.

Sur les comités par réseaux de chauffage urbain, là aussi nous vous avons répondu très clairement. Bien évidemment, c'est ce qui se pratique sur La Duchère, c'est ce qui se pratique sur Givors, c'est ce qui se pratique sur Vaulx en Velin, c'est ce qui se pratique sur Vénissieux, c'est ce qui se pratique sur Rillieux la Pape, c'est ce qui se pratiquera demain sur le plateau nord dès lors que ce réseau sera mis en œuvre.

Voilà, monsieur le Président, j'ai été sans doute un peu long, j'ai essayé d'être clair sur les réponses à apporter.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Grivel, vous vouliez dire un mot mais très bref ?

M. le Vice-Président GRIVEL : Très rapidement et pas polémique, puisque Pierre-Alain Millet m'a interpellé au moins deux ou trois fois au cours de cette session, je voulais simplement dire tant mieux ; je constate avec bonheur finalement, au-delà des péripéties que vous rappelez –cela rejoint aussi la fin du propos d'Alexandre Vincendet–, que la base de défense des Communes voire de la pérennité des Communes est en train de s'élargir favorablement et très très nettement ; il a suffi d'une seule séance pour le constater, tant mieux ! Donc les Communes vous remercient et tous les citoyens qui y habitent vous remercient aussi.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Le dossier numéro 2018-2900 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres.

Dans les visas, il convient de lire :

"Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 14 juin 2018, ci-après annexé ;"
au lieu de :

"Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 14 juin 2018 ;".

Je mets aux voix le dossier n° 2018-2899.

Adopté à l'unanimité, M. Michel HAVARD (non inscrit) n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Je mets aux voix le dossier n° 2018-2900.

Adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés s'étant abstenu et M. Michel HAVARD (non inscrit) n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Je mets aux voix le dossier n° 2018-2901.

Adopté à l'unanimité, M. Michel HAVARD (non inscrit) n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

M. LE PRESIDENT : Nous passons maintenant aux dossiers sans débat.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2018-2783 - Personnes âgées - Attribution de financement aux structures oeuvrant dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie pour le plan d'actions 2018 de la Conférence des financeurs - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Gandolfi comme rapporteur du dossier numéro 2018-2783. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres.

Dans le tableau "Subventions au titre des actions collectives de prévention (appel à projets 2018 Session 2)" de l'annexe :

- à la ligne : "Est Métropole habitat / Accompagner la mobilité résidentielle pour bien vieillir dans un habitat adapté", il convient de lire, dans la colonne "Montant" : "55 000 €" au lieu de "50 000 €",

- à la ligne : "Lyon Métropole habitat / Démarche Vill'Age", il convient de lire, dans la colonne "Montant" : "35 000 €" au lieu de "40 000 €".

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N° 2018-2785 - Protection maternelle et infantile (PMI) - Parentalité et accueil du jeune enfant de 6 ans et moins - Soutien aux actions 2018 du Contrat enfance jeunesse (CEJ) 2016-2019 avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

N° 2018-2786 - Protection maternelle et infantile (PMI) - Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) - Partenariat avec la Commune de Saint Fons et avec le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Commune de Corbas - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2785 et 2018-2786. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

II - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2018-2790 - Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de fonctionnement aux établissements pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Chabrier comme rapporteur du dossier numéro 2018-2790. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué CHABRIER.

N° 2018-2791 - Soutien aux acteurs associatifs de la culture - Attribution de subventions aux associations artistiques et culturelles - Année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2018-2792 - Soutien aux actions culturelles - Convention de partenariat pour le développement des échanges artistiques internationaux 2018 avec l'Institut français - Attribution d'une subvention - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2018-2794 - Pôle métropolitain - Attribution d'une subvention à l'association RESEAU pour l'organisation d'un événement en résonance à Jazz à Vienne 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2791, 2018-2792 et 2018-2794. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2018-2795 - Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre du dispositif estival Métropole vacances sportives - Année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2018-2796 - Comités sportifs départementaux Rhône Métropole de Lyon - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2017/2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Sellès comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2795 et 2018-2796. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SELLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLES.

N° 2018-2799 - Projets éducatifs innovants - Attribution d'une subvention à l'Institut Télémaque pour son programme d'actions 2018/2021 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2018-2897 - Projets de persévérance scolaire - Attribution d'une subvention à Lyon Duchère Association sportive (AS) pour son programme d'action 2017-2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2799 et 2018-2897. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2018-2802 - Décision modificative n° 1-2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2018-2804 - Répartition du fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2018-2806 - Attributions de compensation 2018 (ATC) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2018-2807 - Règlement budgétaire et financier (RBF) - Approbation du règlement - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2802, 2018-2804, 2018-2806 et 2018-2807.

Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

- n° 2018-2802 -

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés ayant voté contre.

- n° 2018-2804, 2018-2806 et 2018-2807 -

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD en remplacement de M. le Vice-Président BRUMM absent momentanément.

N° 2018-2811 - Ressources humaines - Modalités de gestion administrative du personnel - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2018-2812 - Convention de mise à disposition partielle de personnel à la Métropole de Lyon - Renouvellement - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2018-2813 - Médiation préalable obligatoire en matière de contentieux ressources humaines (RH) - Expérimentation du recours à la médiation - Convention avec le Centre de gestion du Rhône (Cdg69) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Grivel comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2811 à 2018-2813. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2018-2813 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres.

Dans le paragraphe commençant par : "Le champ de cette médiation, etc." de l'exposé de motifs, il convient de remplacer la phrase :

"Seront concernées par la médiation préalable obligatoire certaines décisions relatives à la situation personnelle des agents, notamment :"

par la suivante :

"Seront concernées par la médiation préalable obligatoire certaines décisions relatives à la situation personnelle des agents et intervenues depuis le 1er avril 2018, notamment :"

Dans le dispositif, il convient d'ajouter le paragraphe suivant :

"**4° - La dépense** de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - chapitre 011 - opération n° 0P28O2405."

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° 2018-2814 - Lyon 4° - Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) Le Clos Jouve - Réhabilitation partielle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Kabalo comme rapporteur du dossier numéro 2018-2814. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KABALO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KABALO.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2018-2816 - Fourniture, assistance technique et remplacement d'éléments tubulaires des chaudières de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Lyon sud - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur du dossier numéro 2018-2816. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2018-2818 - Fourniture et livraison de sel de déneigement sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2018-2837 - Programme d'accompagnement, de prévention et de gestion des risques majeurs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut des risques majeurs (IRMA) au titre de son programme d'actions 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2018-2838 - Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2018-2839 - Acquisition de cuves à saumures - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2018-2841 - Bron - Rillieux la Pape - Modification des règlements intérieurs des cimetières de Bron-Parilly et Rillieux la Pape et du crématorium du complexe funéraire de Bron - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller délégué Barge comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2818, 2018-2837 à 2018-2839 et 2018-2841. Monsieur Barge, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller délégué BARGE absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Thierry PHILIP, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association Acoucité ainsi que Mme Anne REVEYRAND, déléguée de la Ville de Villeurbanne au sein du conseil d'administration de l'association Acoucité, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2018-2838 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS en remplacement de M. le Conseiller délégué BARGE absent momentanément.

N° 2018-2819 - Villeurbanne - Exploitation de la station d'épuration de la Feyssine - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-2820 - Dispositif d'aide financière pour accompagner la mise en conformité des installations privatives d'assainissement collectif et non collectif - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-2821 - Francheville - Travaux de remplacement d'un collecteur d'assainissement dans le cadre de la suppression du seuil de Taffignon - Convention d'indemnisation en nature avec le Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-2822 – Lyon 1^{er} - Réseau d'assainissement du quai Saint Vincent - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-2823 - Cycle de l'eau - Mise en oeuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais - Attribution d'une subvention au Département du Rhône au titre de l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-2825 - Décines Charpieu - Eau potable - Captage de Rubina - Demande de révision de la déclaration d'utilité publique en vue de la modification des périmètres de protection - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-2826 - Curis au Mont d'Or - Mise en valeur du ruisseau du Thou - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-2827 - Pierre Bénite - Réduction des eaux claires parasites sur le bassin versant - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-2828 - Saint Priest - Zone industrielle (ZI) du Lyonnais - Construction d'un réseau séparatif et création d'un bassin de rétention et d'infiltration et de tranchée d'infiltration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-2830 - Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 2 projets de solidarité internationale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-2831 - Péniches du Val de Rhône - Avenant n° 1 à la convention attributive de subvention de fonctionnement pour actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2819 à 2018-2823, 2018-2825 à 2018-2828, 2018-2830 et 2018-2831. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel HAVARD (non inscrit) n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2018-2819, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2018-2832 - Politique agricole - Attribution de subventions à la Brasserie Dulion et à la SCIC Alter-Conso - Modification de la convention avec l'Agence de service et de paiement (ASP) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2018-2836 - Agenda 21 Vallée de la Chimie - Programme d'actions 2018 - Attribution de subventions à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) et à l'association Janus France - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2832 et 2018-2836. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2018-2902 - Rillieux la Pape - Nouveau centre aquatique du Loup Pendu - Raccordement au réseau de chaleur en maîtrise d'ouvrage interne - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Conseillère déléguée Belaziz comme rapporteur du dossier numéro 2018-2902. Madame Belaziz, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Michel HAVARD (non inscrit) n'ayant pris part vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ.

V - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2018-2843 - Bron - Délégation des aides à la pierre - Agence nationale de l'habitat (ANAH) - Plan de sauvegarde Bron-Terraillon - Avenant n° 2 à la convention cadre de 2012 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° 2018-2857 - Bron - Terraillon - Bilan de la concertation préalable au dossier de création modificatif de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Approbation du dossier de création modificatif - Approbation du dossier de réalisation, du programme d'équipements publics (PEP) définitif et du bilan financier prévisionnel - Avenant au traité de concession avec la SERL - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-2862 - Fontaines Saint Martin - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) - Vallon des Vosges - Suppression du secteur de participation et retour au droit commun de la fiscalité de l'urbanisme (taxe d'aménagement) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-2865 - Fontaines Saint Martin - Requalification du chemin de l'Épinette - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-2870 - Rillieux la Pape - Balcons de Sermenaz - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2843, 2018-2857, 2018-2862, 2018-2865 et 2018-2870. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2018-2845 - Vaulx en Velin - Convention ANRU 2005-2015 - Centre-ville - Convention de participation financière avec la Commune - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Gomez comme rapporteur du dossier numéro 2018-2845. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

M. le Conseiller CACHARD, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller GOMEZ absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CACHARD, en remplacement de M. le Conseiller GOMEZ absent momentanément.

N° 2018-2849 - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Pôle de développement local - Participation aux actions internationales - Attribution de subventions à l'association Institut Bioforce - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2018-2864 - Feyzin - Vallée de la Chimie - Projet directeur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour la requalification des zones industrielles (ZI) de Sous Gournay et Château de l'Ile - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-2871 - Saint Fons - Les Clochettes - Requalification des espaces extérieurs - Aménagement des abords du collège Alain - Réalisation d'une voie nouvelle est/ouest - Acquisition foncière, démolition et études préalables - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-2872 - Saint Fons - Elargissement de la rue Dussurgey - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère déléguée Frier comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2849, 2018-2864, 2018-2871 et 2018-2872. Madame Frier, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée FRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. François-Noël BUFFET n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2018-2849, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée FRIER.

N° 2018-2851 - Dardilly - Esplanade de la Poste - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement - Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) - Participation de la Commune au déficit de l'opération - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-2867 - Givors - Ilots du centre Salengro et Zola - Restructuration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2851 et 2018-2867. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2018-2852 - Villeurbanne - Aménagement des rues du 8 mai 1945 et de la Feyssine, de la place des Buers et de la rue de la Boube prolongée - Approbation du bilan de concertation, du programme et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-2859 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Maisons Neuves - Participation pour équipements métropolitains - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-2860 - Villeurbanne - Projet urbain partenarial (PUP) Amblard - Modification du programme des équipements publics du périmètre élargi - Approbation de l'avenant à la convention de PUP avec la SCI Rhône - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-2861 - Villeurbanne - Projet urbain partenarial (PUP) Liberté Fays - Conventions de PUP avec les sociétés SCI Villeurbanne Liberté et Kaufman et Broad - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Llung comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2852, 2018-2859 à 2018-2861. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Conseiller BERTHILIER, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller LLUNG absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller BERTHILIER, en remplacement de M. le Conseiller LLUNG absent momentanément.

N° 2018-2863 - Bron - Saint Priest - Desserte du secteur Champ du Pont - Restructuration du pôle commercial - Ouverture et modalités de la concertation publique préalable en vue d'améliorer l'accessibilité du site - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-2869 – Lyon 7° - Pré Gaudry - Approbation du programme de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2863 et 2018-2869. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-2866 - Genay - Site de l'ancien stade - Maîtrise d'oeuvre des infrastructures - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Suchet comme rapporteur du dossier numéro 2018-2866. Monsieur Suchet, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SUCHET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SUCHET.

N° 2018-2873 - Mise à disposition de l'application CART@DS pour les dossiers habitat et logement - Signature de la convention utilisateur avec les partenaires - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur du dossier numéro 2018-2873. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, nous en avons terminé. Je vous remercie.

(La séance est levée à 20 heures 15).

Annexe 1 (1/31)

Compte administratif 2017

(dossier n° 2018-2800)

Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Brumm

Conseil de la Métropole

25 juin 2018

Compte Administratif 2017



CA 2017 - SOMMAIRE

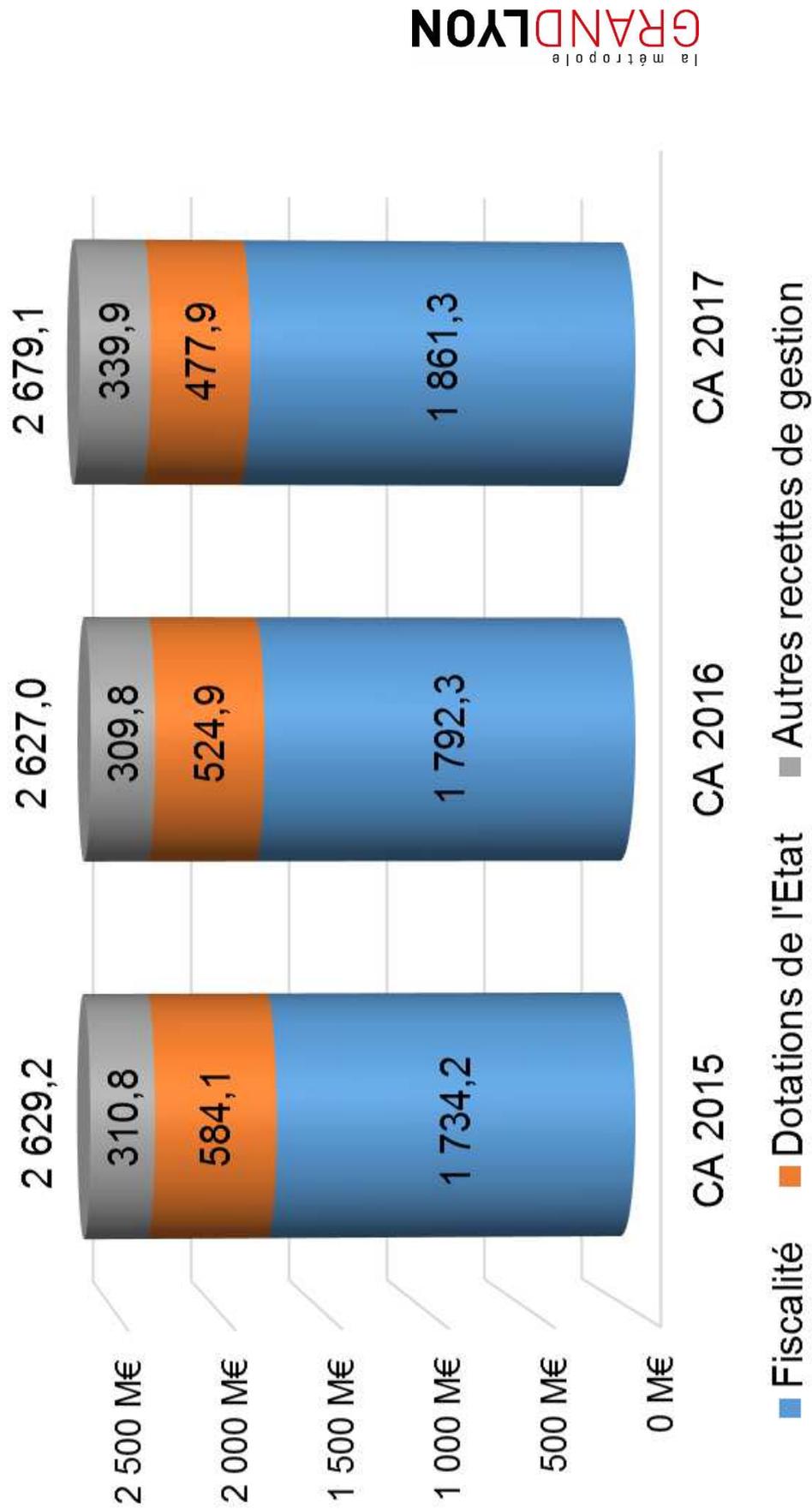
- I. Les recettes de fonctionnement
- II. Les dépenses de fonctionnement
- III. L'autofinancement
- IV. La dette
- V. L'investissement

I. Les recettes de fonctionnement



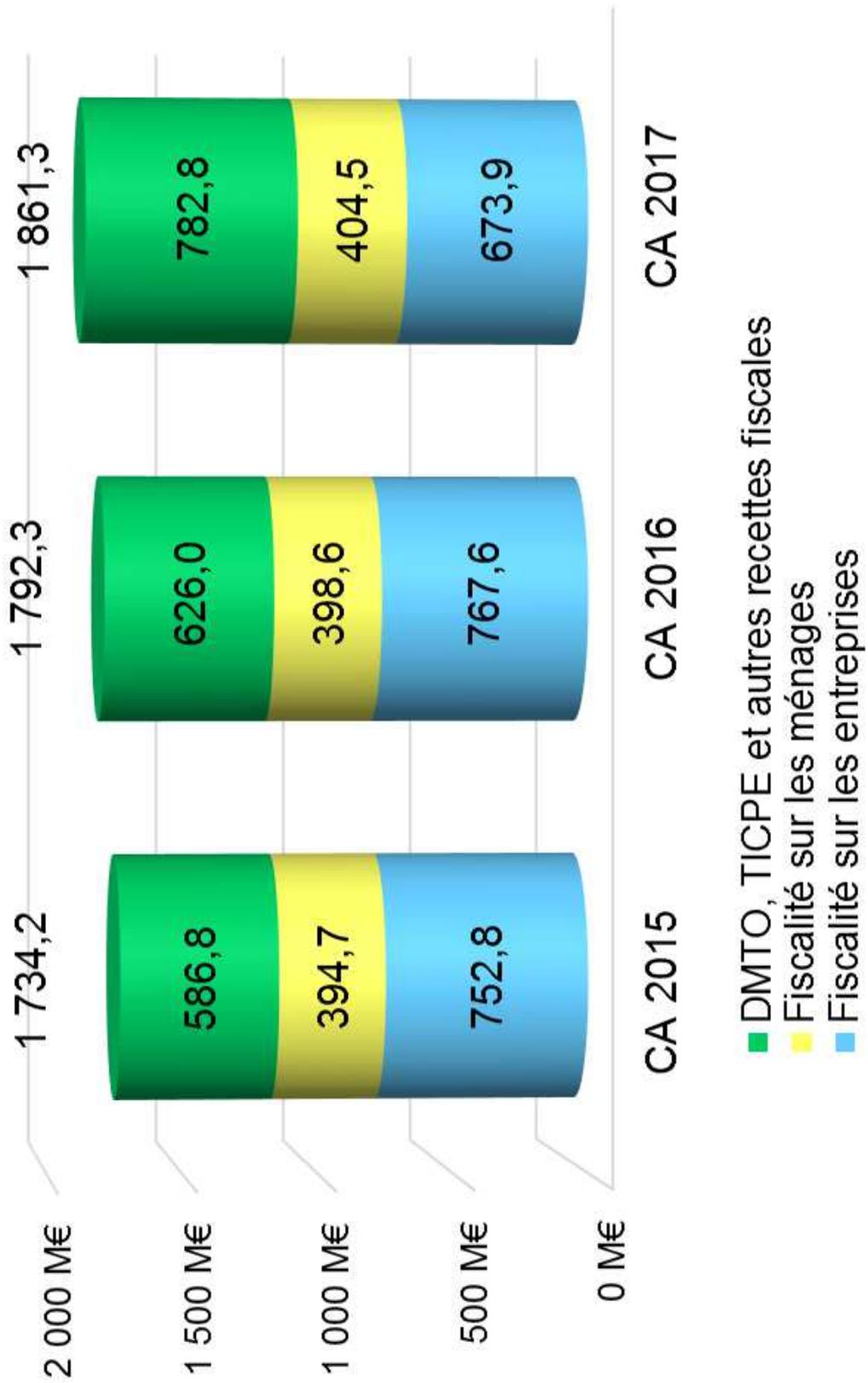
Annexe 1 (4/31)

Evolution des recettes réelles de fonctionnement



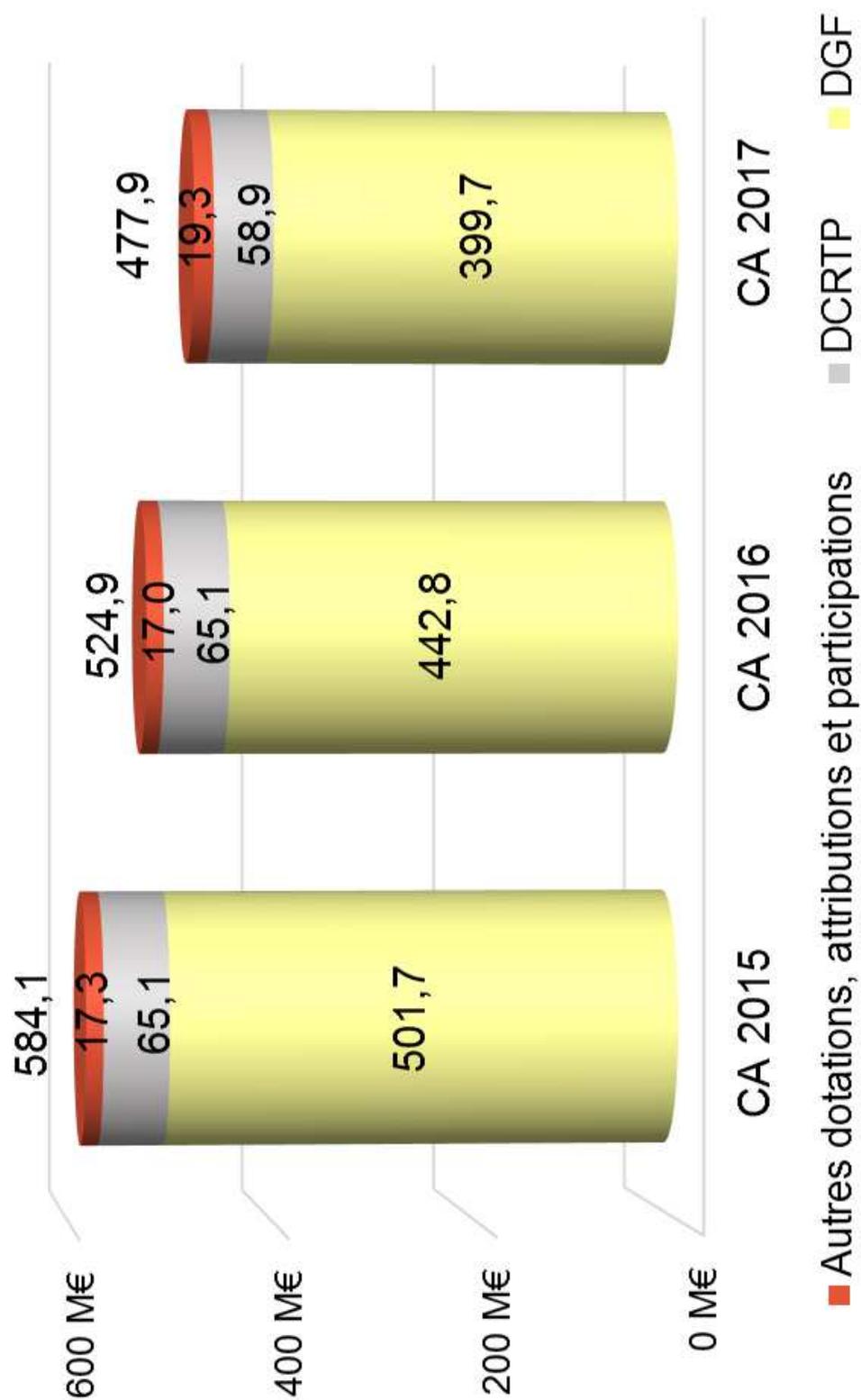
Annexe 1 (5/31)

Evolution des recettes fiscales



Annexe 1 (6/31)

Evolution des dotations

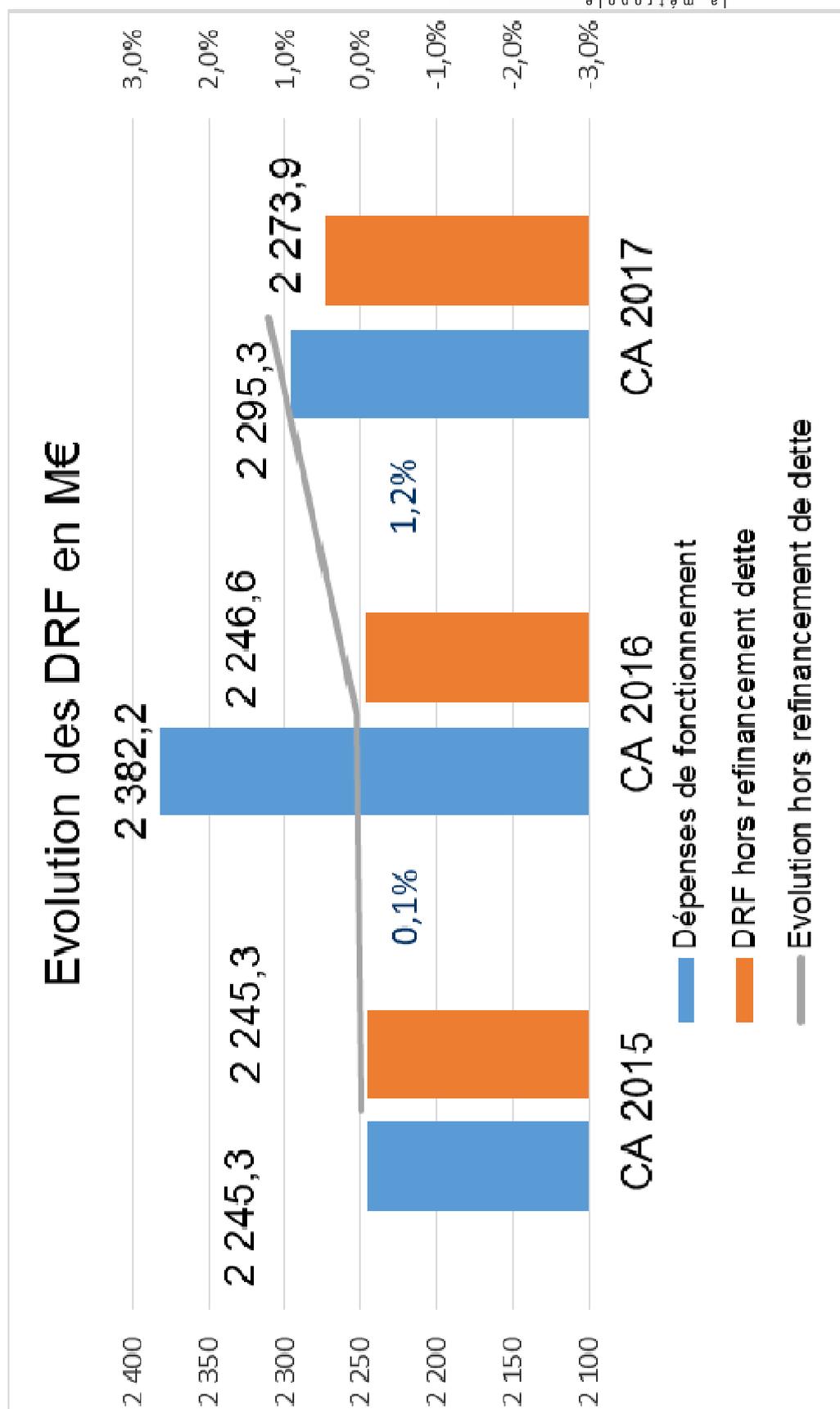


GRANDLYON

II. Les dépenses de fonctionnement

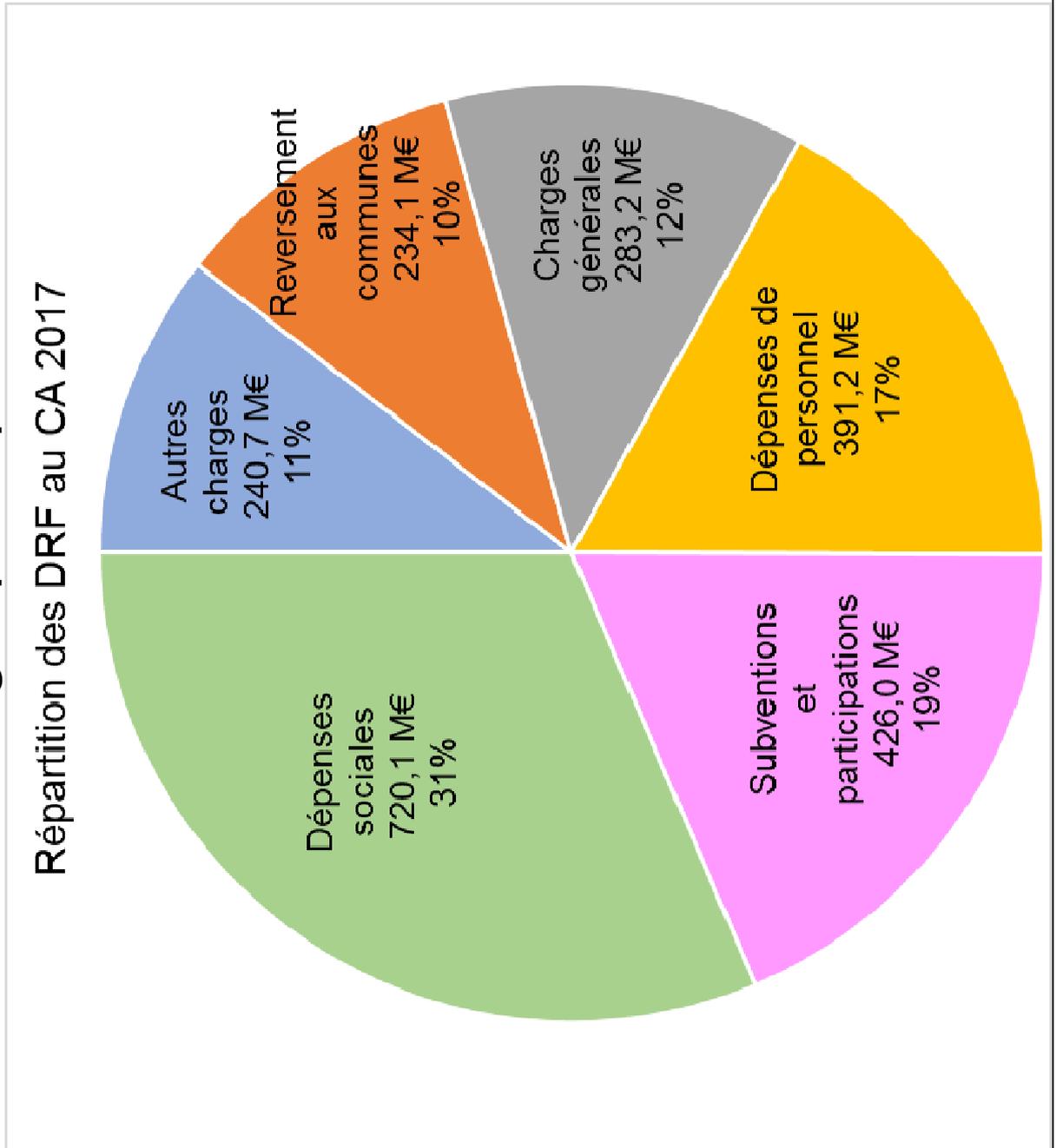
Annexe 1 (8/31)

Dépenses réelles de fonctionnement



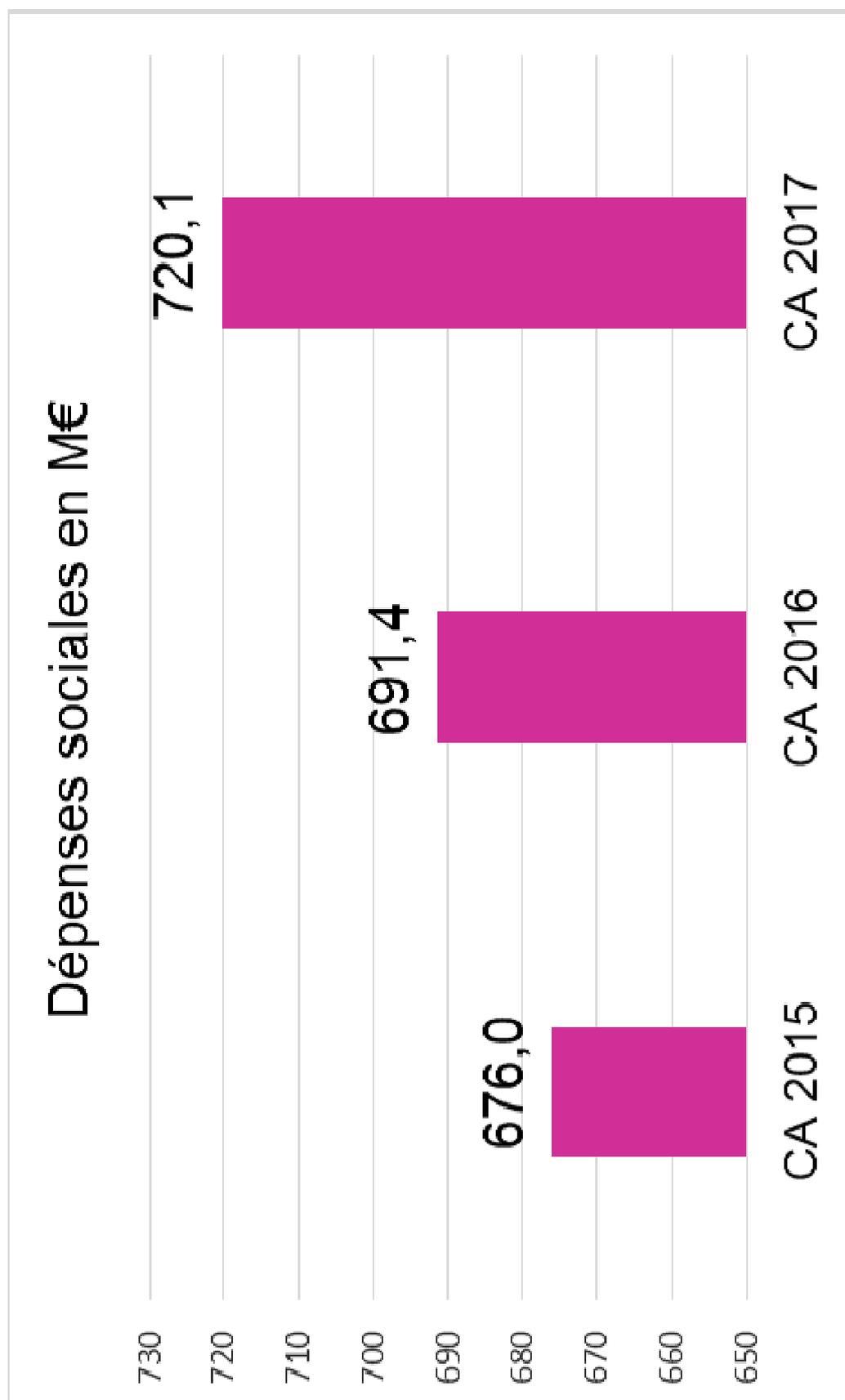
Annexe 1 (9/31)

Répartition par type de dépenses budget principal



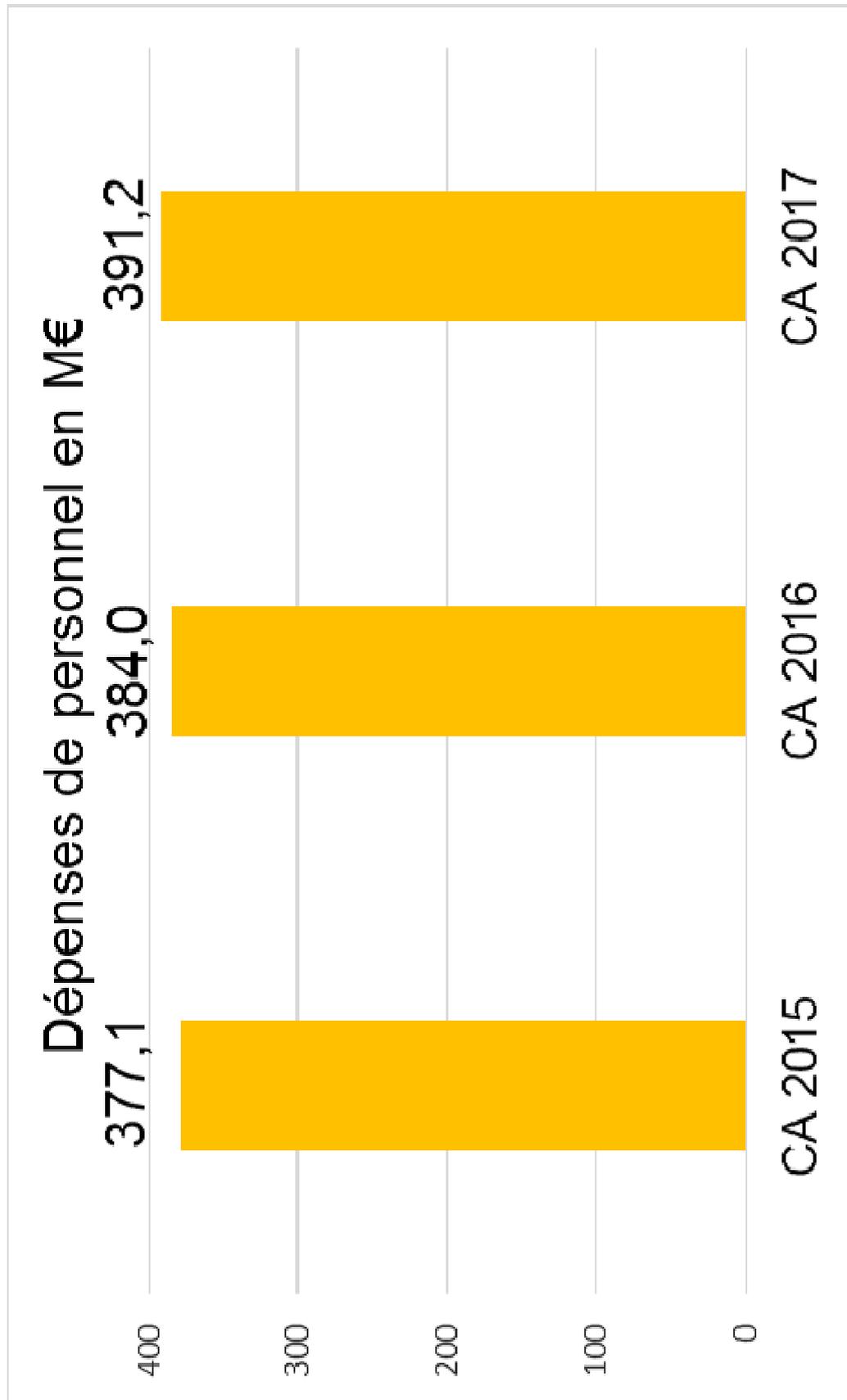
Annexe 1 (10/31)

Dépenses réelles de fonctionnement



Annexe 1 (11/31)

Dépenses réelles de fonctionnement

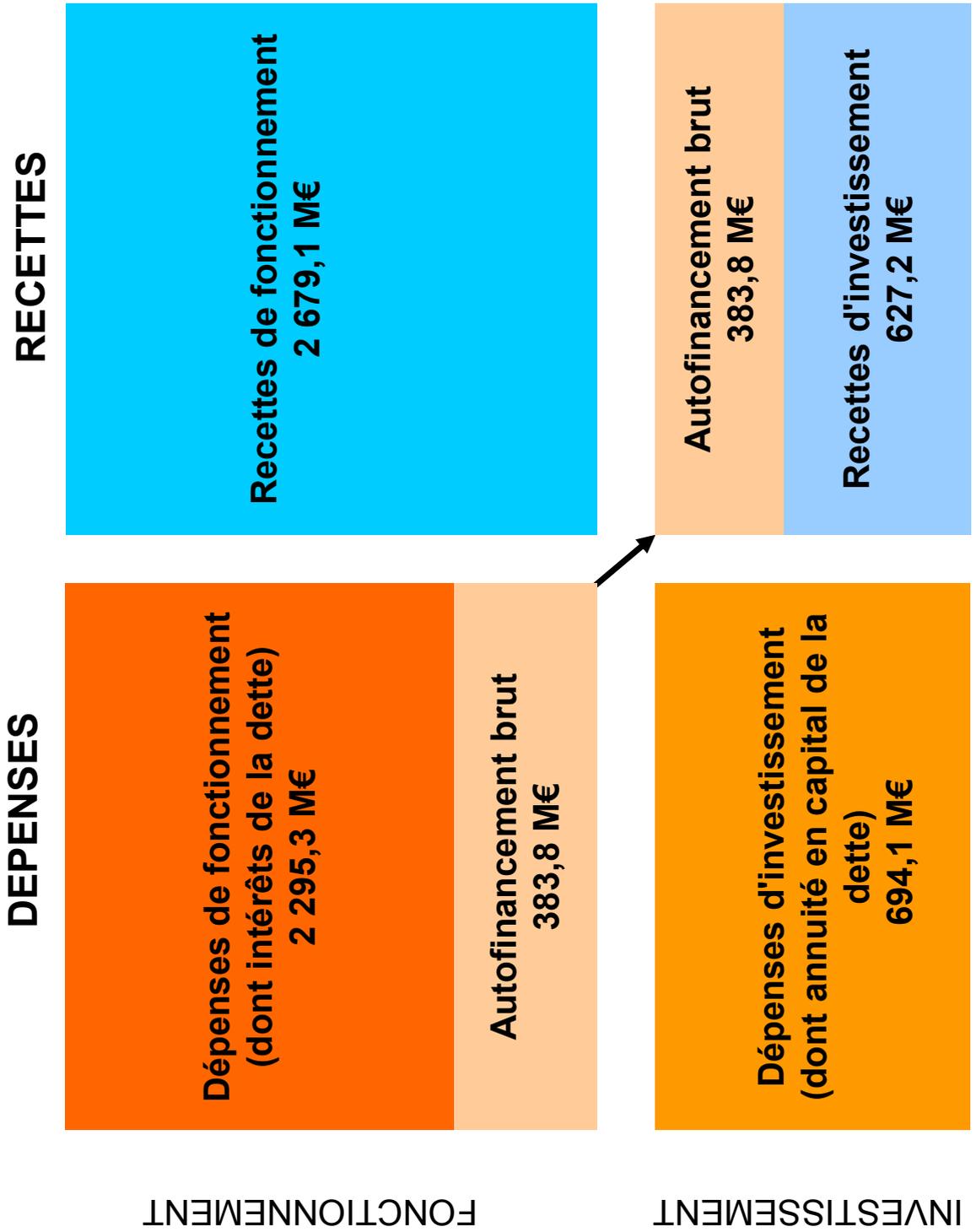


III. L'autofinancement



Annexe 1 (13/31)

L'autofinancement brut CA 2017 - Budget principal



Evolution de l'autofinancement brut Budget principal

en M€	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Autofinancement brut	383,9	244,7	383,8
Refinancement dette		135,6	21,4
Autofinancement brut retraité du refinancement de la dette	383,9	380,3	405,2

IV. La dette



Les caractéristiques de la dette

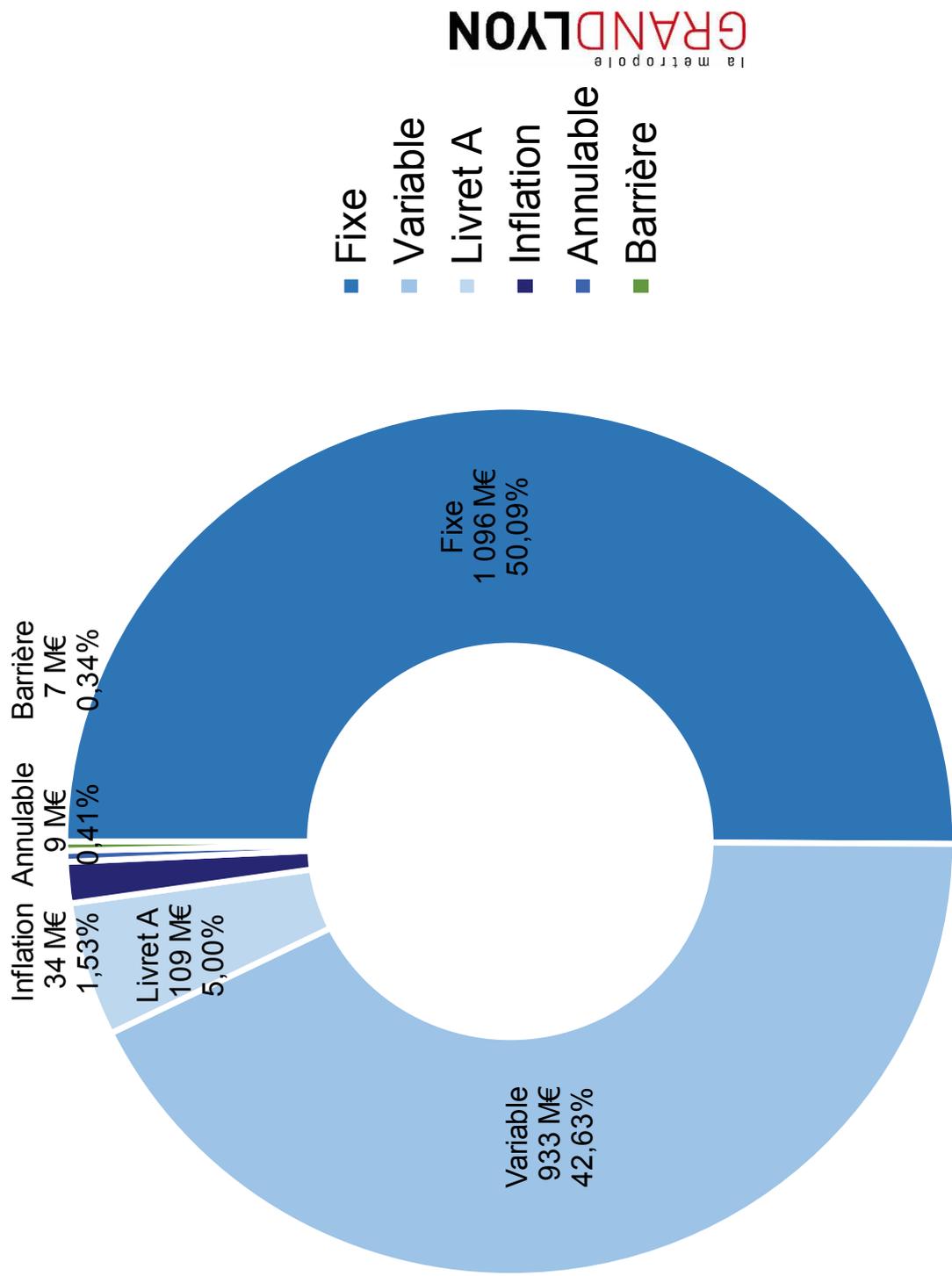
Tous budgets

- Encours de la dette au 31/12/17 :
2 188 M€ tous budgets, dont 1 971 M€ au budget principal
- Classement de l'encours selon la charte Gissler :
100% en A1 et B1
- Taux moyen au 31/12/17 :
1,54% tous budgets, 1,44 % au budget principal
- Capacité de désendettement: 4 ans et 10 mois
- Durée de vie résiduelle : 10 ans et 8 mois

Annexe 1 (17/31)

Endettement à long terme

Répartition de l'encours par type de taux



- Fixe
- Variable
- Livret A
- Inflation
- Annulable
- Barrière

GRAND LYON
la métropole

V. L'investissement



Annexe 1 (19/31)

CA 2017 – Investissement – Tous budgets

Total CA 2015
654,7 M€

Total CA 2016
662,2 M€

Total CA 2017
778,1 M€



Annexe 1 (20/31)

économie, éducation, culture, sport

- Construction du nouveau siège du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)
Choix du groupement

0,2 M€ en 2017



- Travaux d'accompagnement du projet Vallée de la Chimie à Saint Fons

0,5 M€ en 2017



- Pôles entrepreneuriaux dans l'ouest lyonnais à la Duchère
dans Lômes et coteaux du Rhône à Givors

et prochainement dans le Val de Saône à Neuville

1,5 M€ en 2017



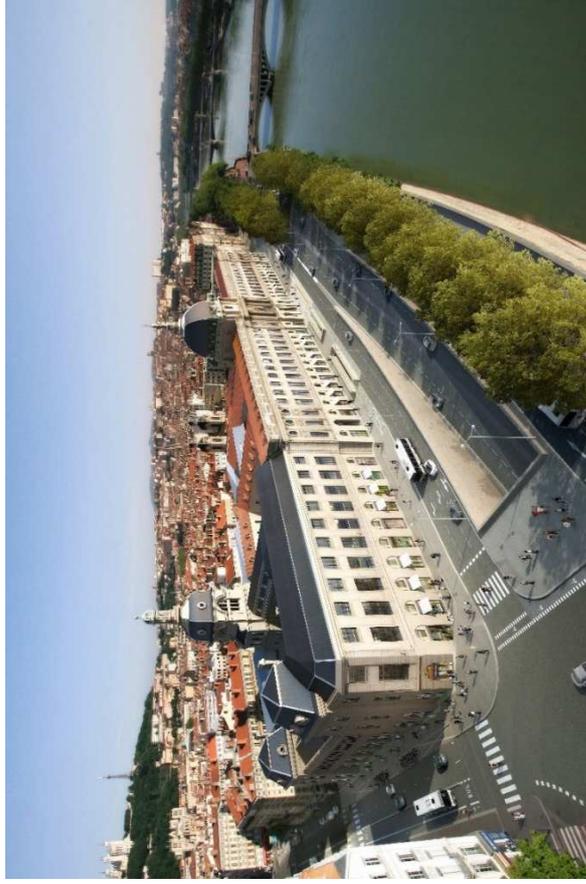
Annexe 1 (21/31)

économie, éducation, culture, sport

- **La Cité Internationale de la Gastronomie de Lyon, au cœur du Grand Hôtel-Dieu**

Des acquisitions foncières en vue des travaux prévus

Pour 2017, 7,8 M€ en dépenses et 3,7 M€ en recettes sur un budget total de 18M€ en dépenses et 13M€ en recettes



la métrop
GRAND LYON



LYON
CITÉ INTERNATIONALE
DE LA GASTRONOMIE

Annexe 1 (22/31)

économie, éducation, culture, sport

6,1M€ en dépenses et
0,8 M€ en recettes en 2017

Lyon Cité Campus :

- Axel'One Campus à la Doua
(plate-forme mutualisée
d'innovation pour la chimie et
l'environnement)
Maîtrise d'ouvrage Métropole
Livraison du bâtiment :
décembre 2017



- Neurocampus
Gros œuvre bâtiment neuf terminé
Lancement du second œuvre.

Annexe 1 (23/31)

économie, éducation, culture, sport**Construction de 2 nouveaux collèges****16 M€**

- Construction et ouverture du collège Alice Guy à Lyon 8°
- Restructuration du collège Simone Lagrange à Villeurbanne

115 collèges dont 73 publics**GRAND LYON**
la métropole

Annexe 1 (24/31)

Mobilité

- Finalisation de la seconde phase de l'aménagement de l'Avenue Garibaldi à Lyon 3^e, de la rue Bouchut à la rue d'Arménie



- Comblement des trémies
- Un site propre pour les transports en commun
- Piste cyclable bidirectionnelle

- 3 voies de circulation Nord-Sud
- Des trottoirs élargis
- Une forte végétalisation de l'axe

5,7 M€ en 2017



la métropole
GRAND LYON

Annexe 1 (25/31)

Mobilité

- Boulevard Périphérique Nord de Lyon

4,5 M€

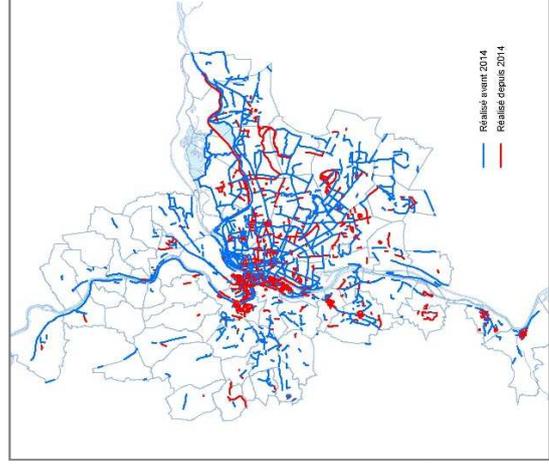
Travaux de mise en sécurité réalisés



- Plan d'Actions pour les Mobilités Actives

1,5 M€

Un réseau cyclable de plus de 800 km à fin 2017



la métropole
GRAND LYON

Aménagement et développement urbain

Participations aux ZAC concédées aux aménageurs

45 M€ en 2017

- ZAC Terrailon à Bron



- ZAC Venissy à Venissieux



Les ZAC en régie avec le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

- ZAC de l'Hôtel de ville à Vaulx en Velin



Annexe 1 (27/31)

Aménagement et développement urbain

Projets urbains partenariaux

45 M€ en 2017

- Berliet à Lyon 8°



- Gimenez à Vaulx en Velin



- Gervais Buisnière à Villeurbanne



- 75 à Gerland à Lyon 7°

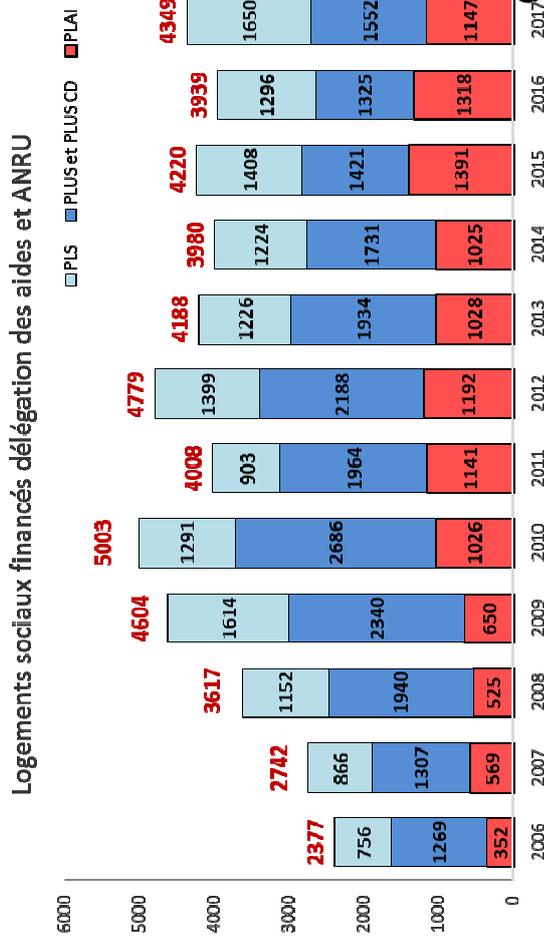


Annexe 1 (28/31)

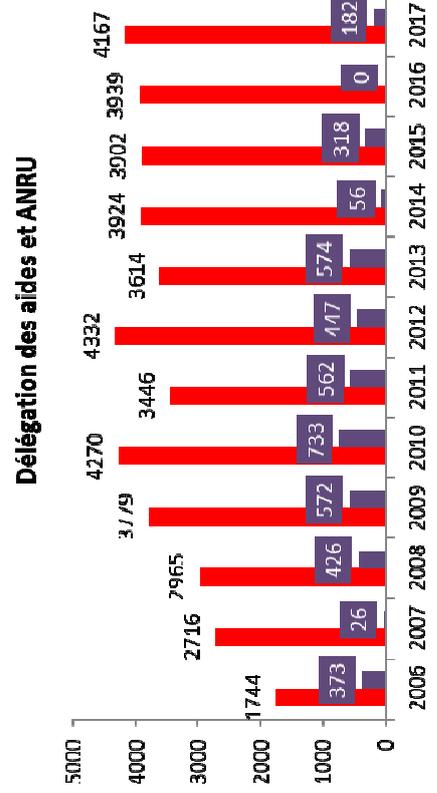
Solidarités et Habitat

Aides à la Pierre (Parc social)

38 M€ en dépenses
et 9 M€ en recettes en 2017



Une production de logement
social conforme aux objectifs
du PLH



Solidarités et Habitat

- **Ecorénovation** **4,5 M€ en 2017**

Création de la plateforme Ecoréno'v en faveur de la réhabilitation énergétique des logements par la Métropole de Lyon en 2015.



5 400 logements rénovés depuis 2015, dont 1 565 en 2017.

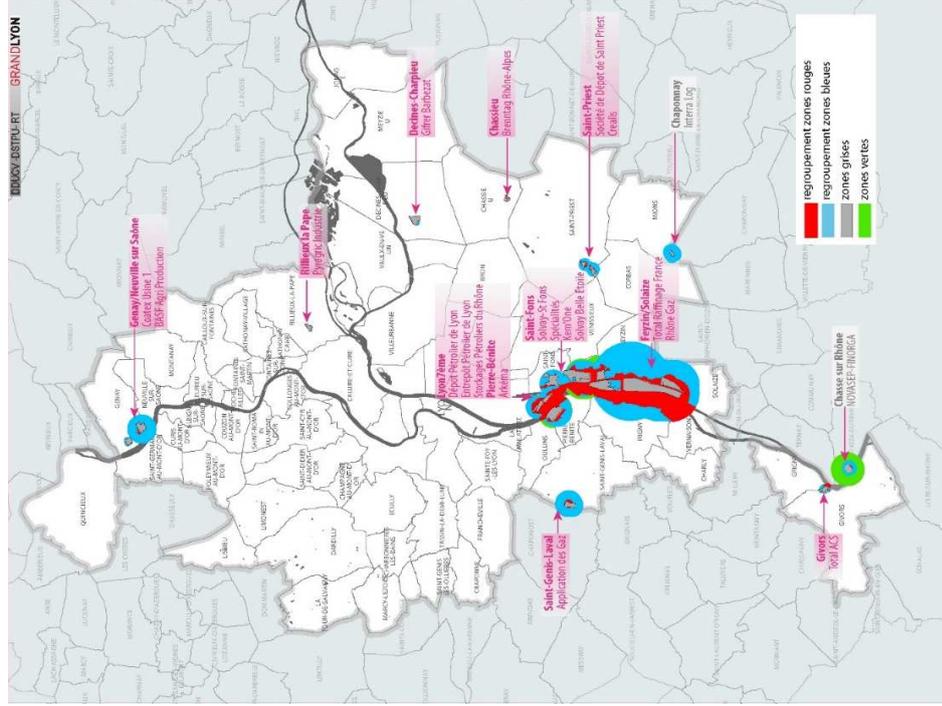
Annexe 1 (30/31)

Environnement

Mise en œuvre des PPRT

1 M€ en 2017

- Réduction des risques à la source
- Mesures foncières
- Opérations de démolition/déconstruction des biens acquis
- Dispositif d'accompagnement des propriétaires privés à la mise en œuvre des travaux prescrits sur leur logement



la métropole
GRAND LYON

EN CONCLUSION



Annexe 2 (1/11)

Contractualisation des dépenses de fonctionnement
Contrat entre l'Etat et la Métropole de Lyon 2018-2020
(dossier n° 2018-2803)

Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Brumm

**Contractualisation
Dépenses de Fonctionnement
Etat – Métropole de Lyon
2018 / 2020**

**Conseil Métropolitain
25 juin 2018**

Annexe 2 (2/11)

Contractualisation Etat – Métropole de Lyon 2018/2020

- **Trajectoire des finances publiques 2018-2022**
- **Dispositif de contractualisation**
- **Critères de majoration/minoration pour la Métropole**
- **Projection des plafonds de dépenses Métropole**

Annexe 2 (3/11)

1. Trajectoire des finances publiques 2018-2022

27 juin 2018

3

Trajectoire des finances publiques 2018-2022

- **Objectifs communs des administrations publiques à horizon 2022 (loi de programmation des finances publiques 2018-2022) :**
 - **Retour vers l'équilibre structurel**
 - **Réduction du ratio de dette publique**
- **Trajectoire des finances publiques à horizon 2022**
 - **Passer à un déficit de 0,3% du PIB en 2022**
 - **Réduire la dette publique de plus de 5 points**
 - **Réduire le poids de la dépense publique de plus de 4 points**

Annexe 2 (5/11)

Trajectoire des finances publiques 2018-2022

- **Traduction**
 - **50 Md€ d'économies sur la dépense publique, dont 26% pour les collectivités locales, soit 13 Md€**
- **Contribution des collectivités locales à compter de 2018 :**
 - **Evolution maximum des dépenses de fonctionnement de + 1,2% /an (inflation comprise)**
 - **Réduction annuelle du besoin de financement de 2,6 Md€, soit 13 Md€ d'endettement en moins, en cumulé, à horizon 2022**

Annexe 2 (2611)

2. Dispositif de contractualisation

Annexe 2 (7/11)

Dispositif de contractualisation

➤ Mécanisme de contractualisation

- **Contrats concernant 322 collectivités et EPCI**
- **D'une durée de 3 ans jusqu'en 2020**
- **A conclure avant le 30/06/2018 après une phase de négociation avec le Préfet.**
 - **Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement**
 - **Amélioration du besoin de financement**
 - **Amélioration éventuelle de la capacité de désendettement**

Annexe 2 (8/11)

Dispositif de contractualisation

➤ Le contrat arrêté :

▪ un objectif d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de la collectivité :

- à partir du taux national de référence (1,2%),
- modulé, à la hausse ou à la baisse, selon 3 critères :
 - Dynamique de la population,
 - Revenu moyen par habitant,
 - Efforts déjà consentis sur l'évolution des dépenses de fonctionnement.

▪ Un objectif d'amélioration du besoin de financement

- une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement en cas de plafond de référence dépassé (Métropole de Lyon = 10 ans)

Annexe 2 (9/11)

**3. Critères de majoration/minoration
et taux d'évolution des DRF pour la Métropole de Lyon**

Annexe 2 (10/11)

Critères de modulation pour la Métropole

- Les données relatives aux critères Métropole de Lyon ont été transmises par le Préfet à l'exécutif
- Eligibilité potentielle de la Métropole à 1 critère de modulation à la baisse
 - Critère de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2014 et 2016 : la Métropole est pénalisée par des dépenses exceptionnelles non prises en compte ou/et retraitées par l'Etat
- Echanges constructifs entre la Métropole et le Préfet => analyse conjointe de la situation de la collectivité pour définir :
 - le taux définitif à inscrire au contrat pour les DRF
 - la trajectoire d'amélioration du besoin de financement

Annexe 2 (11/11)

Critères de modulation pour la Métropole

- Le taux annuel définitif inscrit au contrat est de + 1,19%
- Il permet de définir les plafonds de dépenses de fonctionnement pour les années 2018 – 2019 – 2020, soit

	Base 2017	2018	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement	1 983 951 308 €	2 007 560 329 €	2 031 450 296 €	2 055 624 555 €

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 5 novembre 2018.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Elsa Michonneau
